TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9455 46 PAGES — VENDREDI 13 JUIN 1975

LA GRÈCE a demandé son adhésion à la C. E. E.

LIRE PAGE 8

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 16 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

AVEC LA HAUSSE PRÉVUE DU PRIX DU PÉTROLE

La persistance du désaccord sur la réforme monétaire accroît le malaise économique de l'Occident

MÉSENTENTE ET RÉCESSION

Dans un monde idéal, la montée des périls économiques et financiers aurait pour effet d'amener les nations à se serrer les coudes. Mais dans le monde d'aujourd'hui la désorganisation progressive du système des paiements (qu'atteste la nouvelle chute de la livre sterling et du dollar), la réduction des échanges, qui atteint particulièrement l'Allemagne fédérale, dont l'économie est la plus sévèrement touchée par la récession, l'aggravation du chômage qui résulte, dans tous les pays industriels, de la baisse brutale de la production, conduisent chaque pays à se crisper un peu plus sur ses positions et sur ses intérêts immédiats. Au moment où la coopération serait la plus nécessaire, elle s'évanouit dans l'indécision et les controverses.

C'est ainsi que, pour la deuxième fois en l'espace de deux mois, une conférence internationale échoue à Paris. Après l'insuccès de la réunion préparatoire sur l'énergie au mois d'avril, les vingt ministres de l'économie et des finances du comité intérimaire, qui, en fait sinon en droit, est devenu le principal organe monétaire (on n'ose pas encore parler d'institution) du monde occidental, ont dû, jeudi soir, se rendre à l'évidence en constatant leur désaccord.

Simultanément, les treize pays exportateurs de pétrole, réunis à Libreville, ont marqué de façon éclatante leur méfiance à l'égard de la monnaie, qui reste à la base de tout le système des échanges et des changes, en décidant que les prix du brut seraient exprimés non plus en dollars, mais en D.T.S. (droits de tirage spéciaux). Mais plus grave apparaît la perspective d'un nouveau relèvement des prix du brut à partir d'octobre prochain. Un renchérissement [illegible] du coût de l'énergie — mais assorti d'une formule d'indexation — agirait, comme les experts de l'O.C.D.E. l'ont si bien montré, à la façon d'une taxe prélevée sur les économies des pays importateurs. Cette nouvelle rigidité imposée aux pays acheteurs rendrait encore plus difficile le rétablissement d'une situation où l'inflation des coûts entretient et accentue la récession.

Faisant siennes les prévisions plus optimistes qui sont à nouveau faites aux Etats-Unis sur les chances d'une reprise au second semestre, le secrétaire américain au Trésor, M. William Simon, s'est fait de nouveau, à Paris, le porte-parole de la thèse étrange selon laquelle la conjoncture économique est une chose et la santé des monnaies une autre. C'est une opinion contraire que M. Jean-Pierre Fourcade a une fois de plus exposée non sans quelque raison. Les Etats-Unis continuent donc à se bercer de l'illusion que la faiblesse du dollar n'influe guère sur le niveau des prix américains, sous le prétexte que le commerce extérieur ne représente pas plus de 5 % du produit national brut. En réalité, c'est non pas à ce produit national, qui comprend une forte proportion de services, qu'il faut rapporter le volume des importations et des exportations, mais au chiffre d'affaires de l'industrie et de l'agriculture. On s'aperçoit alors que le secteur productif américain est fortement intégré dans l'économie mondiale et que l'évolution de ses prix est en conséquence largement commandée par des facteurs d'ordre monétaire.

Une fois de plus, la véritable pierre d'achoppement a été la querelle sur l'or. La politique américaine consiste toujours à réduire le plus possible son rôle au moment où, les risques d'insolvabilité menaçant toute l'économie capitaliste, les stocks métalliques apparaissent plus que jamais comme la seule liquidité capable d'inspirer confiance.

Le Comité de développement (représentant l'ensemble des pays membres du Fonds monétaire et de la Banque mondiale) s'est réuni à Paris jeudi pour une session de deux jours sous la présidence de M. Henri Konan Bédié, ministre ivoirien de l'économie et des finances, pour examiner de nouvelles modalités d'aide aux pays pauvres. Le demi-échec de la réunion du comité intérimaire, dont les compétences sont d'ordre monétaire, va certainement peser sur les résultats de cette nouvelle conférence. Les vingt ministres de l'économie et des finances du comité intérimaire ne sont en effet parvenus à s'entendre ni sur la réforme des statuts du Fonds en ce qui concerne l'or et le régime des changes ni même sur la répartition des quotes-parts entre les pays industrialisés à l'occasion du prochain relèvement des ressources mises à la disposition du F.M.I.

Le marché de l'or semble avoir accueilli avec un certain calme le constat de désaccord du comité intérimaire dû, pour une bonne part, à l'opposition persistante entre la France et les Etats-Unis au sujet du *métal précieux*.

A Libreville (Gabon), les représentants des treize Etats membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont décidé *de mettre fin au « gel » des prix du brut à partir du 1er octobre prochain*. Le désaccord persistant sur les questions monétaires risque d'aggraver le malaise résultant de la perspective du relèvement du coût de l'énergie.

Les ministres de l'économie et des finances du comité intérimaire (vingt membres qui représentent directement ou indirectement tous les pays du Fonds monétaire) se sont séparés mercredi soir vers 20 h. 30 sans être tombés d'accord sur aucun des points de leur ordre du jour. La rédaction du comité final a donné lieu à de nombreuses discussions, qui ont retardé la clôture de la conférence.

Les vingt ministres sont convenus de se réunir de nouveau à Washington à la fin du mois d'août, à la veille de la réunion annuelle de l'assemblée générale du F.M.I. (dont la convocation a été cette année avancée pour tenir compte de la fête du Ramadan...). Ils tiendront une autre conférence à la Jamaïque au mois de janvier prochain. En attendant, le communiqué final se borne, pour l'essentiel, à répéter un certain nombre de principes généraux portant notamment sur le rôle de l'or et le régime des changes, que l'on croyait adoptés déjà au moins depuis la précédente réunion du comité intérimaire qui avait eu lieu en janvier dernier à Washington.

Ce demi-échec devrait rendre plus difficile et moins fructueux les travaux du comité de développement (également composé de vingt ministres), qui a ouvert à Paris, dans les mêmes locaux de l'ancien hôtel Majestic, sa nouvelle session sous la présidence de M. Henri Konan Bédié, ministre de l'économie et des finances de la Côte-d'Ivoire.

Les divers négociateurs — notamment les Français et les Américains — se méfiant de leurs arrière-pensées respectives, il avait été décidé en janvier dernier que toutes les questions à discuter seraient liées et ne pourraient faire l'objet que d'un accord d'ensemble. Le résultat est que tous les dossiers ont été renvoyés à la prochaine session. « *Ce n'est qu'en septembre*, a déclaré à la presse M. Jean-Pierre Fourcade, *qu'on verra si des progrès ont été accomplis.* »

Tout en parlant du « *culot* » dont auraient fait preuve les Américains en revenant sur certains des points qu'ils avaient acceptés en janvier dernier, notamment sur la liberté des transactions sur l'or, le ministre français de l'économie et des finances a déclaré que la réforme du système monétaire international n'était pas « *l'occasion d'un duel entre les Etats-Unis et la France* », laquelle, a-t-il ajouté, « *n'a jamais été isolée dans la défense de ses positions* ».

Même sur la répartition des *quotes-parts* entre les pays membres à l'occasion du prochain relèvement des ressources du Fonds monétaire, aucun accord n'a été conclu. On se souvient que les Etats-Unis n'avaient accepté qu'à contrecœur cette nouvelle augmentation, dont le pourcentage devrait être de 32,5 % (pour porter le total des ressources du F.M.I. à 39 milliards de D.T.S., soit environ 49 milliards de dollars). Les actuelles *difficultés proviennent de* la décision qui a été prise de doubler la part relative des pays producteurs de pétrole (laquelle passerait globalement de 5 à 10 %), sans que cet accroissement diminue la participation des pays en voie de développement au capital du F.M.I. Il faut donc réduire en valeur relative les quotes-parts, et par conséquent les droits de vote, des pays industrialisés.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 40.)

POUR « IRRÉGULARITÉS »

Un tribunal annule l'élection de Mme Gandhi au Parlement

Pour « irrégularités », un jugement de la Cour suprême d'Allahabad (Etat de l'Uttar-Pradesh) a annulé, le jeudi 12 juin, l'élection en 1971 de Mme Gandhi à la Chambre basse du Parlement indien. Le premier ministre a demandé à faire appel devant la Cour suprême de l'Union. La décision du tribunal de l'Uttar-Pradesh — prise sur requête de l'opposition — porte atteinte à l'autorité de Mme Gandhi sans pour autant menacer dans l'immédiat sa position de chef du gouvernement.

La vie politique et même la situation générale en Inde ne suscitent vraiment d'intérêt à l'étranger que lorsqu'elles prennent — ou qu'il leur est donné — un caractère dramatique. Le fait cependant que la cour d'appel d'Allahabad, *dans l'Uttar-Pradesh*, Etat de la plaine gangétique, ait déclaré, jeudi, que l'élection de Mme Gandhi au siège de député de la circonscription de Rae Bareli, en 1971, avait été entachée de plusieurs irrégularités, n'implique pas que le premier ministre va d'emblée quitter le pouvoir. Certes, si ce jugement était appliqué à la lettre, Mme Gandhi devrait s'effacer pendant six ans de la scène publique. Mais elle a, *sans attendre, demandé l'autorisation* de faire appel de ce jugement devant la Cour suprême de l'Union indienne. Et il est fort probable qu'avant le verdict de la plus haute instance du pays — la procédure judiciaire devant la cour d'Allahabad a duré quatre ans — les prochaines élections générales, prévues pour le printemps 1976, auront eu lieu. Le premier ministre a même le droit d'en avancer la date.

GÉRARD VIRATELLE.

(Lire la suite page 5.)

Tandis que la gauche manifeste « contre la répression »

L'affaire du « Parisien libéré » tourne à l'épreuve de force

Des manifestations « contre la répression antisyndicale » devaient se dérouler ce jeudi 12 juin après-midi, à Paris et dans un certain nombre de villes de province, à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. et avec le soutien de la FEN, du parti communiste, du parti socialiste et du P.S.U. Les syndicats s'élèvent contre le comportement des employeurs dans des dizaines de conflits en cours. La C.F.D.T. évalue entre cinquante et soixante-quinze le nombre des usines occupées par les grévistes, le plus souvent pour s'opposer aux licenciements et aux fermetures d'entreprises.

Les ouvriers en grève du Parisien libéré, *continuaient jeudi matin d'occuper l'imprimerie de la rue d'Enghein. Ils avaient passé leur première nuit de veille dans l'attente de l'arrivée de l'huissier porteur de l'ordre d'expulsion et, éventuellement, des forces de police chargées de l'exécuter. Les grévistes ont reçu mercredi le soutien des secrétaires généraux de la C.G.T. et de la C.F.D.T., et de MM. Roland Leroy (P.C.) et Georges Sarre (P.S.).*

Un conflit désormais politique

Depuis le jour où le *Parisien libéré* a quitté avec éclat le Syndicat de la presse parisienne, depuis l'époque où, pour tenter d'enrayer sa baisse de diffusion, maladie chronique des grands titres populaires, ce journal tenta l'expérience du double format, puis essaima dans de multiples éditions régionales, le conflit était virtuellement ouvert.

Voilà que, sous les feux de l'actualité, une querelle professionnelle et, au départ, presque technique, est en *passe de devenir un conflit politique*. Le rideau se lève sur le quatrième acte.

Premier acte : novembre 1974. La direction du *Parisien libéré*, après une grève de vingt-quatre heures, décide de ne pas paraître pendant deux jours, tant qu'un accord ne sera pas envisagé sur les conditions de fabrication de ses éditions régionales.

Deuxième acte : février 1975. Les *négociations* ne se sont pas engagées, pour des raisons dites de principe, *M.* Amaury entendant discuter directement avec le comité intersyndical du Livre parisien (C.G.T.) et *et conclure un accord d'entreprise*, alors que l'organisation ouvrière voulait traiter sous les auspices du Syndicat de la presse parisienne, renié par le *Parisien libéré*. M. Amaury décide alors la fermeture de l'imprimerie de la rue d'Enghien, la suppression des éditions régionales et l'abandon du petit format.

Troisième acte : mai 1975. Après que le Syndicat de la *presse parisienne* eut tenté de renouer les fils de la *négociation*, le *Parisien libéré fait procéder au déménagement* d'archives, entraînant la grève et l'occupation dans la seconde de ses *imprimeries, rue* des Petites-Ecuries. Le journal est alors tiré en Belgique, dans une multitude de petits ateliers, acheminé vers Paris à grand peine, à grands frais, sous une protection policière de plus en plus importante et efficace. Enfin, c'est le coup de théâtre : la sortie du *Parisien libéré* dans deux centres d'impression, l'un à Chartres et l'autre à Saint-Ouen, dans l'imprimerie qui était en cours de *construction et* qui *devait ultérieurement* abriter la totalité des services. Comme on n'improvise pas *une opération technique aussi importante*, force est de constater qu'il s'agissait depuis de longs mois pour *M. Amaury, beaucoup plus que* d'obtenir des conditions meilleures pour la fabrication de ses éditions, ; il s'agissait de remplacer entièrement le personnel technique qui dépendait de la Fédération du livre C.G.T. Le patron du *Parisien libéré* allait mettre tout son messianisme au service d'une cause qui pourrait lui permettre de couper l'un des bras du « chef d'orchestre » rouge auquel sont dus tous les malheurs de la France et du monde.

C'est ici l'occasion de rappeler que le *monopole donné depuis des* décennies à la Fédération du livre C.G.T. comporte, dans une ville où *sont édités plusieurs quotidiens dont* les productions varient chaque jour, des avantages évidents, même si les *conditions de fabrication doivent être révisées et adaptées à l'évolution du* matériel. Si Paris n'est pas la seule ville où la presse quotidienne subit l'inflation des coûts de production, il est temps de réviser, non pas les salaires, mais les normes de fabrication.

Dans le conflit du *Parisien libéré*, ces problèmes sont maintenant dépassés et l'affaire prend une *toute autre dimension*. Deux *imprimeries* sont *occupées* par des ouvriers qui sont, soit licenciés, soit *grévistes, tandis que, chaque jour*, le *Parisien libéré* affermit son implantation technique nouvelle, améliore *sa distribution sauvage*.

JACQUES SAUVAGEOT.

(Lire la suite page 13.)

L'ASSOCIATION EN DIFFICULTÉ

par FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ

Comme l'entreprise, l'association a ses problèmes. Elle doit adapter ses modes de fonctionnement à l'évolution des tâches et des mœurs ; elle appelle donc, aussi, des réformes. Mais l'analogie s'arrête là.

La loi de 1901, qui régit les *associations de toute sorte*, reste bonne, malgré de légères imperfections. Mieux vaut n'y pas toucher, pour ne pas *l'abîmer*. Acte de libération, au début du siècle, elle est encore libérale à souhait et ne fait pas obstacle à la solution de difficultés qui sont ailleurs : un peu dans la pratique des associés et de leurs mandataires ; beaucoup dans celle des autorités de tutelle. Celles-ci, plus que ceux-là, ont de la peine à suivre les réalités nouvelles, qui assignent, pourtant, aux « associations de progrès » un rôle grandissant dans la vie collective.

Une *étude* récemment menée de concert par des personnalités représentatives des principales branches du mouvement associatif (1) et par de hauts fonctionnaires particulièrement attentifs à ce mouvement a eu, durant les derniers mois, beaucoup d'échos. Quelles que soient leurs activités et leur appartenance, les animateurs des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des organisations sans but lucratif qui *s'occupent de formation permanente* ou d'emploi des loisirs, des œuvres consacrées à l'action sanitaire et sociale se trouvent soumis à des contradictions qui les inquiètent. Et, du côté de l'administration, on n'est pas satisfait, non plus, de l'état de choses, dont il conviendrait donc de sortir, en essayant — là comme ailleurs — de se comprendre et d'y voir clair ensemble.

Voici les principales difficultés à résoudre :

1. Les associations ne peuvent pas faire grand-chose, dans notre pays, sans le soutien des pouvoirs publics. Même quand elles n'effectuent pas, comme dans le secteur de la santé et de l'action sociale, des prestations remboursables par le système du « prix de journée », à la charge du budget social de la nation, elles ont besoin de subventions, de crédits, de personnels prêtés, dont l'insuffisance de leurs dotations propres, de leurs ressources courantes et de leurs zélateurs initiaux ne leur permet pas de se passer. Les mécènes et les bénévoles sont, en *effet*, devenus rares. Les cotisants sont toujours réticents.

(1) Parue dans la revue trimestrielle (n° 2 - 1974) de l'association « Echange et Projets », 10, rue des Pyramides, Paris (1er).

(Lire la suite page 16.)

AU JOUR LE JOUR

Domaine réservé

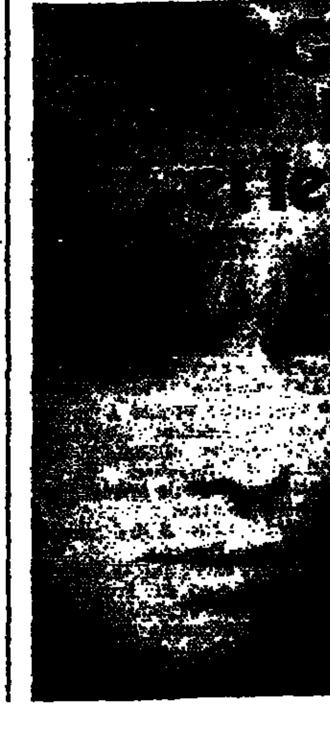
On a dit qu'il n'y avait plus, depuis la disparition de Georges Pompidou, de domaine réservé du président de la République.

C'est une erreur : le domaine réservé de M. Giscard d'Estaing, c'est le libéralisme. A ses ministres, il laisse le réalisme.

Le plus récent exemple en est la solution apportée au problème des prostituées : M. Poniatowski les chasse des églises, le président de la République se déclare ému de leur sort. En somme, le chef de l'Etat prend à sa charge le rôle autrefois dévolu à l'Eglise qui consolait les hommes des misères de ce monde en leur annonçant les extases d'une vie future.

La douceur du verbe présidentiel a des accents ecclésiastiques quelque peu surannés qui modifient le style gouvernemental. Le libéralisme giscardien, ce n'est pas le bâton et la carotte, c'est le bâton et la calotte.

BERNARD CHAPUIS.



QUESTIONS A PIERRE DAIX

Aragon dans l'histoire

Soixante années de l'histoire littéraire et politique de la France et du monde, voilà ce qui défile nécessairement dès qu'on se lance *dans une biographie d'Aragon*. Non sans témérité, Pierre Daix a tenté l'aventure : il y eut dans cette vie tant de luttes, de passions, de funestes querelles, d'engagements ! C'est à coup sûr sa grandeur. Un écrivain mêlé à tout sans que jamais, même au plus fort des combats, la littérature dans ce qu'il écrit perde ses droits, le chant cesse, l'image fuie.

Mais l'apaisement, le recul, sont-ils suffisants ? Et le peintre n'a-t-il pas été trop lié à son modèle avant de s'en écarter brusquement ? Pierre Daix a bien voulu répondre à nos questions, à nos objections, aux quelques surprises que son livre provoque.

Il se présente en critique d'une très grande œuvre dont il cherche *l'unité sous l'apparente diversité* et les prétendues variations d'esthétique. Il tente d'approfondir la vérité d'un homme qui s'est souvent rendu insaisissable. Il se situe enfin en pionnier, en défricheur d'un passé encore chaud. *Mais*, sur ce temps, tous les témoins, et même le *principal acteur, n'ont* pas livré tous leurs souvenirs. Le cinquième tome de l'« Œuvre poétique » d'Aragon, *qui sort en même* temps que le livre de Pierre Daix, ne vient-il pas démontrer que l'heure de l'histoire n'a pas encore sonné ?

J. P.

(Lire page 21.)

PROCHE-ORIENT

Les conversations Ford-Rabin

Les États-Unis exerceraient de discrètes pressions sur Israël

Le président Ford a reçu mercredi 11 juin, à la Maison Blanche, le premier ministre israélien, M. Itzhak Rabin. A l'issue de cet entretien, qui a duré une heure trois quarts, le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré que la conversation « s'était déroulée dans l'atmosphère de franchise et de cordialité qui caractérise depuis longtemps l'amitié entre les Etats-Unis et Israël ».

De notre correspondant

Washington. — Aucune indication précise n'a filtré des premiers entretiens de M. Rabin, le premier ministre israélien, avec le président Ford, mais l'impression d'ensemble tirée de part et d'autre est celle d'une discussion franche, difficile et même âpre à certains moments. Le président, en effet, a insisté à plusieurs reprises sur la détermination des Etats-Unis qui, en l'absence de progrès vers la conclusion d'un accord intérimaire israélo-égyptien, entendent définir unilatéralement leur position. C'est là un moyen de pression discret mais efficace sur les Israéliens, étant donné que le plan de règlement américain s'appuierait nécessairement sur les résolutions des Nations unies demandant le retrait d'Israël des territoires arabes occupés.

De son côté, M. Rabin, se sentant épaulé par une majorité du Congrès, entend obtenir de ses interlocuteurs américains des assurances précises sur les livraisons d'armes américaines et l'aide économique. En d'autres termes, le président du conseil israélien aurait également affirmé son intention de sortir de l'immobilisme et de mettre fin à l'impasse à condition que Washington puisse préciser les compensations et les garanties qu'il consentirait à Israël en échange d'un nouveau retrait des troupes dans le Sinaï.

En fait, les dirigeants de Washington exercent une pression très nette sur les Israéliens, qui ne peuvent plus désormais compter sur le soutien inconditionnel des Etats-Unis. A l'issue du dîner de travail de mercredi soir, le président Ford a très clairement évoqué les préoccupations américaines. « *Notre entente*, a-t-il dit, *repose sur le fort et continuel soutien des Etats-Unis à l'Etat d'Israël et sur la compréhension par Israël des intérêts essentiels des Etats-Unis...* » Ces intérêts, tels que M. Kissinger les a précisés dans sa déposition de mardi devant une commission du Congrès, sont liés à des relations stables avec le monde arabe.

M. Rabin rencontrera ce jeudi M. Schlesinger au sujet des livraisons d'armes. Le secrétaire à la défense est considéré comme la personnalité du gouvernement la plus compréhensive à l'égard d'Israël. L'impression des milieux diplomatiques est qu'en ce qui concerne le programme de livraisons d'armements à Israël, le gouvernement américain est d'autant plus disposé à prendre des engagements précis et à honorer les commandes israéliennes qu'il y est poussé par une majorité du Congrès. En contrepartie, les Israéliens devront faire un nouvel effort en vue de relancer la négociation. Les Américains se déclarent en privé convaincus qu'un accord intérimaire israélo-égyptien est possible à relativement bref délai et que, s'il est suivi par d'autres, la discussion de l'épineuse question de l'évacuation de l'ensemble des territoires arabes pourrait être reportée à un ou même deux ans.

H. P.

La Syrie et la Jordanie décident de coopérer dans le domaine militaire

Le slogan « *Un peuple, une armée* », lancé par le président Assad le premier jour de sa visite officielle en Jordanie, s'est concrétisé, mercredi 11 juin, par la décision du chef de l'Etat syrien et du roi Hussein de créer un « *front de lutte uni* ». Les deux chefs d'Etat sont tombés « *pleinement d'accord* », lors des trois heures d'entretien qu'ils avaient eu la veille, sur la future coopération militaire entre les deux pays. Les détails de l'accord devront être mis au point, indique-t-on de source gouvernementale. Mercredi également, le roi et son hôte sont allés inspecter les positions jordaniennes sur la frontière du Nord. Le président Assad a également visité des bases aériennes et terrestres jordaniennes.

L'accueil chaleureux reçu par le chef de l'Etat syrien à Amman ainsi que la création du « *front de lutte uni* » marquent l'aboutissement du processus de réconciliation entre les deux pays, commencé après la décision du roi Hussein, en octobre 1974, de reconnaître l'O.L.P. comme le seul représentant du peuple palestinien.

Selon certains observateurs, le rapprochement entre Damas et Amman pourrait préluder à une réconciliation entre les Palestiniens et le roi Hussein. Suivant un haut responsable de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) à Beyrouth, la Jordanie doit auparavant remplir trois conditions : le roi doit clairement montrer dans la pratique *qu'il accepte sans réserves que* l'O.L.P. représente tous les Palestiniens ; il doit permettre une présence de la « centrale » des fedayin à Amman et celle de détachements militaires sur les lignes du cessez-le-feu. Aucune de ces trois conditions n'a, pour l'instant, reçu un commencement d'exécution, dit-on de même source à Beyrouth.

On remarque aussi que le président Assad a reçu, mercredi soir, à Amman, une délégation palestinienne conduite par le pasteur Elia El Khoury, membre du comité exécutif de l'O.L.P. Le pasteur a exprimé sa satisfaction devant le rapprochement syro-jordanien, qui, a-t-il dit, « *signifie que Damas et Amman sont d'accord pour défendre la cause sacrée, pour la libération de Jérusalem, du Sinaï et du Golan* ».

● A LONDRES, le président Sadate a été invité officiellement en Grande-Bretagne, a annoncé mercredi le Foreign Office, à l'issue des entretiens qu'a eus le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Ismael Fahmi, avec M. Harold Wilson et le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan.

M. Fahmi a invité à son tour M. Callaghan à se rendre en Egypte. D'autre part, M. Fahmi a signé deux accords portant respectivement sur la coopération économique et sur la protection des investissement dans les deux pays. *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

● *Le prince Fahd*, prince héritier d'Arabie Saoudite et vice-premier ministre, est à Bagdad pour une visite officielle. C'est le premier séjour en Irak d'un membre de la famille royale saoudienne depuis l'accession au pouvoir à Bagdad du parti Baas. Le prince Fahd venait de passer trois jours au Koweït. — *(Reuter.)*

● *Les travailleurs du port pétrolier israélien d'Ashkelon* ont repris, le mercredi 11 juin, le travail, après que la compagnie de l'oléoduc d'Eilat-Ashkelon eût renoncé à sa décision, annoncée le 3 juin, de fermer le port. La grève avait été déclenchée pour protester contre le recours à une compagnie privée pour certains travaux dans le port.

D'autre part, les employés civils dune usine d'armements israélienne ont cessé le travail ce jeudi 12 juin pour appauyer leurs demandes d'augmentations de salaires. C'est la première grève dans une usine d'armements depuis la création de l'Etat d'Israël. — *(Reuter.)*

Si l'aide étrangère au sultan d'Oman ne cesse pas

LA LIBYE MENACE DE SOUTENIR LES RÉVOLUTIONNAIRES « DANS TOUS LES PAYS DU GOLFE ARABE ».

Le premier ministre libyen, M. Jalloud, a adressé le mercredi 11 juin une mise en garde « solennelle » à l'Iran, à la Jordanie et à la Grande-Bretagne, pour que ces pays mettent fin à « *leur aide militaire au sultan d'Oman* », et pour qu'ils « *retirent immédiatement leurs mercenaires et leur forces d'intervention contre les révolutionnaires du Dhofar* ».

Le chef du gouvernement libyen, qui prononçait un discours radiodiffusé, a ajouté :

« *Si les interventions étrangères ne cessent pas au Dhofar, la Libye interviendra directement pour soutenir les forces révolutionnaires, non seulement au Dhofar, mais aussi dans tous les pays du golfe Arabe, ce qui risque de transformer cette région en une nouvelle Indochine et de la plonger dans une guerre révolutionnaire totale contre les régimes réactionnaires et l'impérialisme.* »

Les dirigeants de la révolution du Dhofar, qui célèbrent cette semaine le dixième anniversaire du soulèvement armé de la province méridionale d'Oman, ont annoncé le 10 juin que les maquisards avaient fait exploser un fort situé dans la capitale, Mascate, mettant hors de combat une centaine de militaires. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Espagne

ASSEZ LARGEMENT SUIVIE

La journée de protestation au pays basque s'est déroulée sans incident majeur

La journée de protestation contre l'état d'urgence, organisée au Pays basque espagnol le 11 juin, a obtenu un relatif succès, si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée, nous indique notre correspondant. Dans la province du Guipuzcoa, on estime que quelque cinquante mille ouvriers ont fait grève et près de vingt et un mille en Biscaye. A Eibar, ville industrielle du Guipuzcoa, la grève a été pratiquement générale. Cette journée de protestation, due à l'initiative de l'ensemble des groupes d'opposition, à l'exception du parti communiste, contraste avec le quasi-échec de la grève générale, organisée à Madrid le 4 juin par la junte démocratique (pratiquement contrôlée par les communistes).

A Madrid, d'autre part, ce même 11 juin, seize organisations démocratiques, dont les principales sont la démocratie chrétienne, la social-démocratie, le parti socialiste ouvrier espagnol et le parti carliste, ont signé un pacte. Cette alliance reste ouverte à d'autres groupes.

Le même jour, enfin, on a appris le transfert à la prison centrale de Burgos de M. José Antonio Garmendia, militant de l'organisation révolutionnaire basque ETA, qui a ainsi rejoint M. Angel Otaegui. Pour ces deux militants de l'ETA, le procureur militaire, dans ses conclusions provisoires, requiert la peine de mort. Le transfert de M. Garmendia semble indiquer que le conseil de guerre au cours duquel les deux hommes seront jugés est imminent.

De nos envoyés spéciaux

Eibar. — On ne voit rien, d'abord, qui ne soit ordinaire. Eibar, ville industrieuse à la frontière de la Biscaye et du Guipuzcoa, semble vivre une journée comme tant d'autres. Dans les cafés du centre, les hommes, coude sur le zinc, lampent le traditionnel chiquito, trois gorgées de vin rouge dans un petit verre. Les magasins sont tous ouverts et, à 17 heures, des adolescents fagotées dans des uniformes à la mode d'après-guerre sortent du cours privé et rentrent sagement à la maison. *Même les grises* de la guardia civil, pistolet-mitrailleur à la hanche, qui stationnent sur un trottoir voisin, n'étonnent pas, c'est l'état d'urgence au Pays basque.

Pourtant, ce mercredi matin, les ouvriers de l'usine Alpha n'ont pas remis en marche la chaîne des machines à coudre. Ceux de Lambretta se sont aussi croisés les bras. Le reste a suivi. Dans la plupart des entreprises de la ville, des assemblées se sont réunies pour décider la grève sur le tas. Les jeunes apprentis des écoles professionnelles ont suivi l'exemple. Le 11 juin, Eibar a relevé le défi : observer une grève générale alors que l'état d'urgence est en vigueur. La ville a il est vrai, des traditions : elle fut, en 1936, la première à proclamer la République d'Euzkadi.

Il est difficile de mesurer l'ampleur du mouvement de grève organisé dans les provinces basques espagnoles à l'initiative des commissions ouvrières et de diverses forces de gauche et d'extrême gauche. Il est également difficile de recenser avec précision grévistes et non grévistes dans un mouvement que les autorités feignent d'ignorer et que les journaux et les radios ont reçu ordre de ne pas mentionner. A Eibar, on attend, le soir venu, des nouvelles de ce qu'ont fait les autres. On espère, on y croit, on y fait allusion, à voix basse, après s'être assuré que celui avec qui l'on parle est vraiment journaliste et non un « *gars de la B.P.S.* » (brigade político-sociale).

La prudence est systématique : « *On a appris à se méfier, surtout depuis six semaines, les policiers en civil sont partout.* » Le dispositif policier dans la province est, curieusement plus discret en cette journée de grève que les jours précédents. A la frontière, douaniers et policiers ne font pas d'excès de zèle. Sur les routes, plusieurs barrages de la *Guardia civil*, établis depuis près d'une semaine, ont disparu. « *Il ne faut pas se laisser abuser*, explique un jeune militant pour répondre à notre étonnement. *Ils ne se montrent pas mais ils sont là, tout près, pour intervenir à la moindre alerte.* » En effet, l'entrée et la sortie des villes, les points stratégiques — carrefours, accès aux zones industrielles, etc. — sont surveillés. Mais la présence de petites unités des forces de l'ordre n'a que rarement empêché les débrayages.

La mobilisation ouvrière semble avoir été plus ou moins importante selon l'ampleur prise par la répression, les semaines précédentes, dans chacune des régions touchées par l'état d'urgence. Le cas d'Hernani, gros bourg situé à 10 kilomètres au sud de Saint-Sébastien, confirmerait une telle hypothèse. Dans les ruelles sombres de la vieille ville, les gens s'abritent sous les larges balcons de bois pour échapper au crachin. L'atmosphère est lourde, le silence pesant. On dévisage l'étranger, surpris, inquiet peut-être : le touriste est rare à Hernani. Les plus jeunes parlent cependant, d'autant plus volontiers que celui qui vous accompagne connaît bien l'euskara (la langue basque). Mieux qu'une carte de visite, c'est ici un mot de passe. « *Il y a eu de la propagande, mais rien n'a démarré* », raconte un étudiant, qui se tait un instant chaque fois que s'ouvre la porte du bistrot. « *Il suffirait sans doute que les gars d'une boîte arrêtent le travail et sortent, pour que les autres en fassent autant, mais la peur est la plus forte. La moitié des militants connus est passée de l'autre côté* [en France]. *Les autres sont en taule. C'est difficile de bouger, même si on en a envie.* »

A Beasain, en revanche, « *ils sont sortis* ». C'est une de ces petites villes qui jalonnent le cours du rio Oria, dont la vallée, de Saint-Sébastien à Tolosa, ressemble à une rue de zone industrielle. Les pieds dans l'eau mousseuse et sale (le rio Oria est, dit-on ici, la rivière la plus polluée d'Europe), la haute charpente métallique, noire de crasse, de la CAF, domine les alentours. La Construcion auxiliar de Ferrocarriles — deux mille cent ouvriers — fabrique des conteneurs et des wagons. C'est un peu le Billancourt de la vallée : quand il éternue, la région s'enrhume. Le matin, à 8 heures, tout le monde est entré. Un atelier s'est arrêté. Par téléphone, ou de bouche à oreille — « *d'un simple coup d'œil parfois* », assure un ouvrier — le mouvement a fait tache d'huile. A 9 heures, tout le monde était sorti et, peu après, chacun rentrait chez soi.

Les plus déterminés, cependant, ont formé des piquets pour aller aux portes des entreprises de moindre importance « *convaincre les camarades de cesser le travail* ». Paradoxalement, c'est avec réticence qu'ici les plus fervents nationalistes ont accepté de se joindre au mouvement. « *Cette grève*, explique l'un d'eux, qui ne cache pas sa sympathie active pour l'E.T.A., *n'est qu'une façon pour les « espagnolistes » de profiter de la répression qui s'abat sur les « abertzale »* (patriotes).

Il paraît, en effet, que les fractions les plus nationalistes du mouvement basque sont restées très réservées sur cette journée d'actions, dont l'initiative revient surtout à des organisations qui ont sur l'indépendance d'Euzkadi des vues parfois très éloignées de celles de l'ETA. La plupart des tracts distribués dans les quartiers et aux portes des entreprises, signés de groupes trotskistes, maoïstes, de commissions ouvrières de diverses tendances, ou même du parti communiste, ne faisaient pas allusion au combat indépendantiste. Ils invitaient à lutter contre l'état d'urgence et pour « *sauver Garmendia et Otaegui* », les deux militants nationalistes qui doivent comparaître ces jours-ci devant le conseil de guerre de Burgos.

Aucun incident majeur n'aura marqué cette journée de grève. Le mercredi 11 juin devait, officiellement, rester un jour comme les autres. Pour la *Voz de Espana*, journal régional, l'événement de la semaine — en titre de la rubrique réservée à la province de Biscaye — était sans conteste... « *le nouveau record du trafic sur l'autoroute qui mène de Bilbao à Saint-Sébastien* ». Un autre journal *El Diario Vasco*, reproduisait, lui, une déclaration du ministre espagnol de l'information, définissant ainsi le rôle de la presse : « *Accompagner le développement politique du pays* ». A Eibar, on a écouté, à 11 heures du soir, le bulletin d'information de Radio-Paris, diffusé en langue espagnole.

DOMINIQUE POUCHIN.

A Paris

DES MILLIERS DE PERSONNES MANIFESTENT LEUR SOLIDARITÉ AUX TRAVAILLEURS BASQUES

Six mille personnes environ ont participé, mercredi 11 juin, à Paris, à une manifestation de soutien « pour affirmer la solidarité à la grève générale des travailleurs basques et pour sauver Garmendia Otaegui, Eva Forest des mains du bourreau Franco ». Organisée par une vingtaine de mouvements de gauche et d'extrême gauche, français, espagnols et basques, cette manifestation devait débuter, à 18 h. 30, place de la Bastille, pour s'achever, à 21 heures environ, rue du Jourdain, Paris (20e).

Tout au long du parcours, les manifestants, porteurs de multiples drapeaux : rouges, noirs, basques, catalans, bretons, corses, et de banderoles, scandèrent des slogans pour protester contre l'état d'exception au Pays basque et contre le régime franquiste : « Franco, fasciste, assassin ! », « Collusion Franco-Poniatowski ! », « Espagne libre, Espagne rouge, Espagne socialiste ! », « Lisbonne, Paris, Madrid socialiste ! », « Halte à la terreur fasciste ! » sans provoquer d'incidents.

Cependant, vers 21 h. 30, une centaine de jeunes manifestants, refusant l'ordre de dispersion, s'attaquaient avec des pierres aux vitres d'un bâtiment appartenant à la préfecture de Paris, 212, rue de Belleville, avant de s'enfuir dans les grands ensembles du quartier pour échapper à l'intervention immédiate des forces de l'ordre.

● *A Pau*, un jeune Français appartenant à un mouvement d'extrême gauche, M. Jacques Andreu, a tenté de s'immoler par le feu, le 11 juin, devant le consulat d'Espagne, à l'issue d'une manifestation pour l'indépendance du peuple basque.

● *Le groupement des « Amis d'Eva Forest »* a publié un communiqué dénonçant la situation actuelle en Espagne et exprimé son inquiétude sur le sort de la psychanaliste ainsi que sur celui d'A. Duran Velasco, membre du P.C., et des deux militants basques, MM. Garmendia et Otaegui, qui doivent comparaître prochainement devant le conseil de guerre de Burgos. Un communiqué, signé par plusieurs membres du parti socialiste français, et en particulier par MM. Mitterrand et Rocard, et par différentes personnalités du monde littéraire et artistique, déclare notamment :

« *Que prétend le franquisme en instaurant l'état de siège au Pays basque, où la police n'hésite pas à tuer un jeune homme de dix-huit ans qui se promenait dans la rue (comme cela s'est passé le 24 mai dernier), ou à pénétrer dans l'appartement d'un couple à Guernica et à le mitrailler froidement, ou à envoyer des « guérilleros del Cristo Rey » et des policiers déguisés en antiquaires au Pays basque français pour y tenter des actions de représailles ? Veut-il créer une tension telle qu'elle débouche sur une nouvelle guerre civile ?*

» *On ne peut permettre d'autres assassinats légaux. Il faut dénoncer partout la terreur franquiste. Assez de crimes ! Il faut sauver la vie de Garmendia et Otaegui ! Il faut sauver Eva Forest, aMria Luz, A. Duran et les milliers d'autres prisonniers politiques qui croupissent dans les geôles franquistes !* »

M. Raymond Aron répond à Soljenitsyne

« L'Occident est autant menacé par la perte de foi en lui-même que par la puissance soviétique »

Sous le titre « La troisième guerre mondiale n'a pas eu lieu », M. Raymond Aron répond dans *le Figaro* du 12 juin, à Soljenitsyne, qui, dans *le Monde* du 31 mai, avait écrit que l'Occident a perdu la troisième guerre mondiale sans même la livrer. Voici sa conclusion :

« *Que Soljenitsyne nous aide à retrouver notre assiette. Oui, l'Occident est menacé, mais par la perte de foi en lui-même autant que par la puissance soviétique. Et il ne survivra qu'à deux conditions : écouter les discours, fussent-ils injustes, de ceux qui sont ou se croient les damnés de la guerre ; ne pas confondre l'amoralité, partielle et fatale, de relations interétatiques avec une démission morale.*

» *Plus que tout autre, Soljenitsyne nous aidera demain dans cette tâche, lui qui dit non au régime du mensonge sans dire pour autant oui à la révolution. Car, de même manière, nous disons non à la capitulation sans dire oui à la guerre. A l'intérieur des nations comme dans les relations entre les Etats, c'est ce double refus qu'il faut maintenir ensemble, sans illusion sur les périls, puisqu'à chaque instant nous frôlons ou la violence ou la démission.* »

[Soljenitsyne, qui s'est rendu récemment au Canada, en Alaska et en Californie, songerait, d'après « Newsweek », à s'établir dans une communauté religieuse orthodoxe.]

R. D. A.

Les conversations de Mgr Casaroli auraient porté surtout sur la délimitation des diocèses

De notre correspondant

Bonn. — Mgr Agostino Casaroli, secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, a achevé le mercredi 11 juin la partie officielle de sa visite en République démocratique allemande où il était arrivé lundi. Rien n'a filtré sur le contenu des conversations — les dirigeants est-allemands préfèrent l'expression « *négociations* » refusée par les catholiques — que le ministre des affaires étrangères du Saint-Siège a menées successivement avec MM. Fischer, ministre est-allemand des affaires étrangères, Sindermann, président du conseil, et Seigewasser, secrétaire d'Etat pour les affaires ecclésiastiques. Le communiqué *officiel fait état* d'un « *échange de vues conduit franchement* ». Les deux parties ont montré leur intention de « *renforcer des rapports corrects et confiants* ». L'agence de presse est-allemande A.D.N. indique que le gouvernement de la R.D.A. continuera, comme par le passé, sa « *politique constructive qui a fait ses preuves vis-à-vis de l'Eglise sur la base de la Constitution et des lois de l'Etat* ».

Mgr Casaroli s'est refusé à toute déclaration sur le résultat de ses entretiens, mais il est probable que le problème de délimitation des diocèses a été au centre des conversations. Le gouvernement de Berlin-Est voulait obtenir du Vatican trois concessions :

— Une reconnaissance des frontières de la R.D.A. comme limites des circonscriptions ecclésiastiques. Actuellement, cinq diocèses se trouvent à cheval sur la frontière des deux Etats allemands et leurs évêques résident en R.F.A. Les parties orientales de ces diocèses sont gérées par des administrateurs pontificaux ;

— La création d'une conférence épiscopale propre à la République démocratique allemande. Tous les évêques allemands sont actuellement membres de la conférence épiscopale présidée par le cardinal Döpfner ;

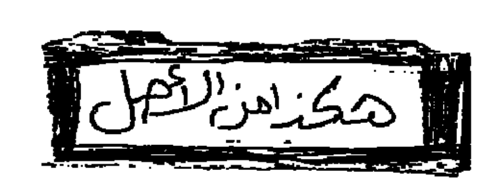
— L'installation d'une nonciature à Berlin-Est.

Il n'est pas exclu que le Vatican accepte un accord sur l'un de ces trois points (par exemple, la création d'une conférence épiscopale) en échange d'allégements pour les catholiques de R.D.A. au nombre de un million trois cent mille, mais il semble que d'autres entretiens seront encore nécessaires pour aboutir. « *Nous avons du temps devant nous* », a déclaré Mgr Casaroli après sa rencontre avec M. Seigewasser.

Les catholiques allemands — à l'ouest comme à l'est — n'avaient pas vu sans quelques réticences l'envoyé de Paul VI poursuivre à Berlin-Est l'*Ostpolitik*, commencée en 1971 par une visite à Moscou. Mgr Bengsch, évêque de Berlin, a toujours donné la priorité à l'amélioration des relations internes de l'Eglise catholique et de l'Etat est-allemand sur la normalisation des rapports entre le Vatican et la R.D.A. Dans une *lettre pastorale* contre le monopole étatique de l'éducation, les évêques catholiques avaient demandé, en novembre dernier, que l'Etat respecte les garanties accordées aux chrétiens par la Constitution.

Le cardinal Döpfner, archevêque de Munich et président de la conférence épiscopale allemande, est également intervenu auprès du pape Paul VI pour s'opposer à des conversations entre le Vatican et la R.D.A. aussi longtemps que les dirigeants est-allemands n'auraient pas fourni de contreparties. Il est vrai que les dignitaires de l'Eglise catholique ouest-allemande ont toujours été très réticents vis-à-vis de toute politique à l'Est en général. En ajoutant à sa visite officielle en R.D.A. une visite privée de trois jours auprès du cardinal Bengsch, pendant lesquels il aura l'occasion de s'entretenir avec des catholiques, Mgr Casaroli a donné un sujet de satisfaction aux évêques allemands. — D. Vt.

● *Mme Beate Klarsfeld*, qui consacre son activité à la recherche de criminels nazis, a déclaré le 11 juin à Angers au cours d'une conférence de presse « *qu'il fallait mettre un terme à l'honorabilité dont jouit l'ancien chef de la Gestapo à Angers, l'officiers SS Hans Dietrich Ernst* ». Mme Klarsfeld a retrouvé les traces de l'ancien nazi, condamné quatre fois à mort par contumace par les tribunaux français, à Leer, près de Hambourg, où il est installé comme notaire.



Portugal

Un hebdomadaire soviétique s'en prend à M. Mario Soares

● A Lisbonne, le Conseil de la révolution doit examiner le conflit qui oppose les travailleurs de Radio-Renaissance à l'Eglise catholique portugaise, propriétaire de la station. Celle-ci a coupé, le mercredi 11 juin, le courant permettant les émissions sur ondes longues. Ainsi, désormais, seule la région de Lisbonne et le nord du pays pourront capter les émissions de la station occupée depuis une semaine par un groupe d'employés. Les évêques, actuellement réunis à Fatima, sont prêts pour une épreuve de force avec les autorités militaires du pays afin de retrouver le contrôle de la station.

● De nouvelles arrestations ont eu lieu aux Açores après la manifestation séparatiste du 6 juin. Trente-trois personnes, soupçonnées de faire partie d'un front de libération des Açores, sont actuellement interrogées dans l'île de Terceira.

● *Le ministre portugais de l'industrie, M. Joao Cravinho,* est arrivé le 11 juin à Varsovie. Il discutera avec ses interlocuteurs polonais de l'éventualité d'un accord de coopération en matière de construction navale.

● Enfin à Moscou, comme l'indique notre correspondant, l'hebdomadaire de l'Union des écrivains soviétiques attaque M. Mario Soares.

De notre correspondant

Moscou. — La presse soviétique, d'ordinaire déjà peu tendre pour le parti socialiste portugais, vient de franchir une *nouvelle* étape en s'en prenant nommément à M. Mario Soares, son secrétaire général. Cette attaque *ad hominem* a été publiée mercredi 11 juin par *Literatournaya Gazeta* sous le titre : « Une étrange et dangereuse rhétorique. » Le leader socialiste n'a jamais joui à Moscou d'une grande sympathie. Mais c'est à notre connaissance la première fois qu'il se trouve ainsi cloué au pilori.

L'hebdomadaire de l'Union des écrivains reproche notamment à M. Soares ses « *cascades de déclarations anti-communistes faites à des journaux bourgeois* » et qui sont « *en contradiction flagrante avec la politique intérieure et étrangère du gouvernement portugais dont il est membre* ». Pour l'auteur de l'article, le « *plan* » de M. Soares est clair : il s'agirait de discréditer le programme politique du parti communiste en « *prouvant* » son incompatibilité avec la réalité portugaise, et d'imposer sa conception du socialisme au Mouvement des forces armées, dont il dit hautement que « *ses contours idéologiques sont encore mal définis* ».

Literatournaya Gazeta fait vaguement allusion à l'affaire du journal *Republica*, mais sans jamais citer le nom du journal, et sans rappeler les faits. Selon l'hebdomadaire soviétique, le conflit qui a opposé le parti socialiste aux typographes serait dû seulement « *à la décision des typographes qui n'ont pas voulu imprimer des tracts socialistes appelant à une manifestation (...) et qui ont de surcroît catégoriquement refusé de composer* l'Archipel du Goulag, *de Soljenitsyne. (...) Pour les ouvriers portugais,* explique « Literatournaya Gazeta », *l'U.R.S.S. est le pays du communisme triomphant, le pays des véritables amis, et ils refusent donc de se prêter à la diffusion de calomnies auxquelles le régime fasciste renversé avait souvent recours. Pour M. Soares, l'U.R.S.S. ne représente rien d'autre que le communisme totalitaire, où l'on ne prépare à ceux qui veulent le socialisme que des prisons et l'exil.* »

Cet article — qui reproche également à M. Soares « *certaines lacunes dans sa formation politique* » — fait suite à une violente attaque contre le parti socialiste lancée par la *Pravda* du 25 mai dernier. Sans nommer M. Soares, la *Pravda* avait accusé ce jour-là le parti socialiste de « *ne pas tenir les engagements contractés avant les élections* ». « *Les agissements du parti socialiste,* affirmait aussi le quotidien du parti communiste soviétique, *coïncident avec les provocations contre-révolutionnaires, avec les tentatives faites pour détériorer la conjoncture sociale et économique, avec les appels à la grève* ».

On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre cette controverse (avec un parti social-démocrate concurrent d'un parti communiste aligné sur Moscou) et l'éloge de la « *démocratie socialiste* » prononcé le mercredi 11 juin à Moscou par M. Kossyguine à l'occasion d'une réunion électorale. « *Les élections aux Soviets des députés des travailleurs,* a notamment affirmé M. Kossyguine, *donnent une puissante impulsion à toutes les sphères de la vie sociale dans le pays et élèvent en chaque Soviétique l'esprit de responsabilité civique (...). Ce sentiment sublime, les hommes ne peuvent le ressentir que dans les conditions du régime socialiste où les classes antagonistes n'existent pas, non plus que la concurrence entre les partis politiques.* »

M. Kossyguine avait pris la parole devant ses électeurs du district Frounzé de Moscou. Le chef du gouvernement soviétique est l'unique candidat de cette circonscription au Soviet suprême de la fédération de Russie. Les élections doivent avoir lieu le 15 juin.

JACQUES AMALRIC.

EN RAISON DES TROUBLES EN ANGOLA

Les colons européens regagnent massivement le Portugal

Luanda *(A.F.P., A.P., Reuter)*. — Nombre d'Africains fuient la capitale angolaise pour la province, tandis que les colons européens s'efforcent de gagner le Portugal. Plusieurs centaines de travailleurs originaires du centre et du sud du pays, pour la plupart des sympathisants de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), que dirige M. Jonas Savimbi, ont manifesté mercredi 11 juin devant le palais du gouvernement à Luanda pour demander les moyens de regagner leur région d'origine. S'estimant « *fatigués des massacres* », ils disent ne plus être en sécurité dans la capitale. Or le brigandage sévit sur les routes et l'on ne peut plus circuler sans escorte.

Le gouvernement angolais a précisé mercredi qu'il avait délivré 20 400 passeports à des colons portugais depuis le début de l'année et a demandé à Lisbonne de lui faire parvenir 50 000 nouveaux passeports. La compagnie aérienne TAP et l'armée de l'air ont organisé des vols spéciaux entre Luanda et Lisbonne, et entre Nova Lisboa, la seconde ville du pays, et Luanda. Les derniers événements ont aggravé l'inquiétude des Européens, menacés en outre par les dangers d'épidémies, de nombreux cadavres n'ayant pas encore été enterrés.

La vigueur de l'intervention de l'armée portugaise semble avoir, au moins provisoirement, mis un terme aux violents affrontements qui ont, une fois de plus, ensanglanté l'Angola la semaine dernière (*le Monde* du 11 juin). Un représentant du commandement militaire portugais en Angola a annoncé que la décision avait été prise « *d'arrêter tout membre des mouvements de libération pris hors de sa délégation et de l'abattre en cas de résistance* ». Le porte-parole a ajouté : « *Nous avons contraint les mouvements antagonistes à une guerre de position.* »

Dans un communiqué publié mardi 10 juin, le colonel Heitor Almendra, commandant du secteur de Luanda, annonce, de son côté, que l'armée portugaise s'efforce d'évacuer de la capitale les représentants des trois mouvements nationalistes, dont le nombre dépasse celui qui a été prévu par les accords de janvier, ainsi que les armes lourdes (mitrailleuses, mortiers, lance-roquettes) qui y ont été introduites. Ces troupes et ces armements devront se replier derrière une ligne située à 20 kilomètres de la capitale. L'armée portugaise est parfois contrainte d'employer la force pour opérer ce dégagement. Mardi, elle a livré combat contre une unité du Front national de libération (F.N.L.A.), qui a dû se replier.

Le haut commandement portugais a repris ses accusations contre le Mouvement populaire de libération (M.P.L.A.), qui, selon lui, est responsable des incidents survenus la semaine dernière au Cabinda (*le Monde* du 6 juin), ainsi que d' « *attaques préméditées* », ces derniers jours, à l'est de Luanda. Sur le terrain, le M.P.L.A. aurait abandonné au F.N.L.A. la ville de San-Antonio-do-Zaïre (à l'embouchure du Congo). A Malange, à 400 kilomètres à l'est de Luanda, la situation reste très tendue. Le gouverneur de la ville a été molesté par des Blancs, dont les maisons ont été détruites au cours des combats.

Les pertes provoquées par les incidents de la semaine dernière restent difficiles à chiffrer, mais plusieurs centaines de personnes auraient été tuées. M. Jonas Savimbi, en visite en Côte-d'Ivoire, a déclaré, mercredi, que quatre mille Angolais avaient trouvé la mort depuis le début d'avril. *Deux importants responsables du* Mouvement populaire de libération (M.P.L.A.), que dirige M. Agostinho Neto, ont été tués ces jours derniers. Il s'agit de M. Manuel Pereira dos Santos *Vandunen, chef de la J.M.P.L.A.* (Jeunesse du M.P.L.A.), mort à Luanda, et de M. Gilberto Texeira da Silva, dit « commandant Jika », l'un des principaux chefs militaires du mouvement, mort au Cabinda.

● *Le bureau du collectif des organisations luttant contre l'« apartheid » et soutenant les luttes de libération* (35, rue de Clichy, 874-35-88) publie le communiqué suivant : « *D'Angola nous viennent des déclarations dangereuses, en particulier celle de Roberto Holden, appelant explicitement à la guerre civile. D'ores et déjà, les morts se comptent par centaines. Nous appelons l'opinion publique à intervenir de tout son poids pour dénoncer toute intervention extérieure qui pousse à la guerre civile et met en danger la marche vers l'indépendance.* »

Belgique

A L'ISSUE DU DÉBAT SUR LE CHOIX DU F-16

L'abstention de trois députés libéraux assure une majorité à M. Tindemans

De notre correspondant

Bruxelles. — *Quelques heures* avant que la Chambre se prononce le jeudi 13 juin, à l'issue du débat sur l'achat de l'avion de combat américain, il était certain, à Bruxelles, que le gouvernement obtiendrait la majorité. Toute menace est, en effet, écartée depuis que, mercredi, les trois députés libéraux de Bruxelles ont décidé de s'abstenir. Ces trois députés étaient dans l'opposition *depuis un an, malgré* la participation de leur parti au gouvernement, mais ils estiment aujourd'hui que ces derniers jours ils ont obtenu des avantages pour la capitale, notamment 200 millions de francs (22 millions de francs français) qui doivent permettre au conseil d'agglomération de fonctionner normalement.

Le président du Rassemblement wallon, M. Gendebien a adopté aussi un *ton* plus conciliant, après avoir obtenu, semble-t-il, certaines garanties pour l'accélération de la régionalisation.

Tous les partis d'opposition (le parti socialiste, le parti communiste, la *Volksunie et* le F.D.F.) ont cependant vivement critiqué l'achat de l'appareil américain. Pour la Volksunie, c'est la Wallonie qui a eu la part du lion dans les compensations, et « *il est risible de parler de victoire flamande* ». Pour le F.D.F., M. Lucien Outers a critiqué en détail tous les aspects du contrat signé avec les Américains. « *Les garanties de Washington sont floues,* a-t-il dit, *les garanties françaises étaient plus sûres et le dossier a été établi avec une légèreté incroyable* ». Le président du parti socialiste, M. Cools a repris plusieurs arguments de M. Outers parlant d'un « *marché de dupes* ».

Le président du parti communiste, M. Van Geyt, a déclaré que la dépendance de la Belgique à *l'égard des Etats-Unis* était accrue.

Répondant aux députés de l'opposition, le premier ministre a rappelé *ses* efforts pour obtenir une « *solution européenne* ». *Toutefois, la création d'un conseil* européen pour la sécurité proposée par la France n'a reçu l'assentiment que d'un seul pays : le Luxembourg.

PIERRE DE VOS.

POINT DE VUE

L'enjeu : fascisme ou révolution ?

par GEORGES SARRE (*)

APRES le 25 avril 1974 qui a renversé la dictature, et pendant *plusieurs mois,* le Portugal a vécu dans une situation de compromis entre classes sociales. Il s'agissait d'abord de liquider une vieille dictature en même temps qu'un vieil empire.

La révolution portugaise n'a pas attaqué de front les intérêts de la classe dominante. Ce sont les banquiers ou les grands propriétaires fonciers qui n'ont pu admettre les risques que la liberté faisait courir à leurs privilèges et qui, pour résister s'en sont pris directement au processus démocratique. C'est ainsi qu'il faut comprendre la dernière tentative du général Spinola.

Le 11 mars 1975, a marqué une autre période. L'échec du coup d'Etat tenté par certaines forces réactionnaires a entraîné d'emblée une nouvelle consolidation du M.F.A., *la nationalisation de la moitié* de l'économie du pays, la mise en route de la réforme agraire et le renforcement de la dynamique populaire. La décapitation des monopoles crée un nouveau rapport de forces.

Depuis cette date le rythme s'accélère. La situation prend une nature révolutionnaire. Les initiatives fleurissent dans tous les domaines. Les entreprises voient naître des commissions d'unité, des « comités de travailleurs » aux fonctions variées. Dans les quartiers se constituent des « commissions d'habitants », qui s'occupent de réinstaller les mal-logés ou d'implanter des services sociaux et sanitaires qui font défaut. C'est l'éclosion sous des formes multiples d'embryons de pouvoir populaire. Simultanément, intervient la décomposition, à des degrés divers de tous les éléments de l'appareil d'Etat qui assuraient le pouvoir de la classe dominante dans l'ancien système.

***

Il n'est plus question d'un simple ravalement. Les forces en mouvement abordent une phase nouvelle : celle de l'édification d'une autre société. Mais l'importance des ponts franchis en quatorze mois ne doit pas dissimuler les difficultés sur lesquelles bute le processus révolutionnaire. Tout n'est pas joué. Si les forces conservatrices ne se manifestent pas depuis le 11 mars de façon offensive, elles n'ont pas perdu tous leurs atouts.

Le legs de l'ancien régime, les bouleversements en cours, les manœuvres de l'impérialisme, contribuent à détériorer une situation économique déjà préoccupante. Si un redressement ne s'opère pas prochainement, la réaction pourra jouer sur l'arriération de certains secteurs de la population (un tiers d'analphabètes) sur des inégalités énormes, sur une expérience et une pratique politique encore insuffisantes. Certes, les réserves d'or et de devises permettent de « voir venir » pendant quelques mois. Toutefois, si ce délai s'écoule sans que la bataille économique soit gagnée, le Portugal démocratique entrera dans une passe dangereuse.

C'est dans ce contexte que doit s'apprécier la portée des élections à la constituante. Les partis se présentaient sur la base d'un contrat passé avec le M.F.A., qui réduisait par avance les inconnues du scrutin. L'objectif de cette consultation n'était pas de dire qui exercerait le pouvoir, mais d'apprécier la représentativité des différentes forces politiques, et de procéder à un premier essai de démocratie. A cet égard, le vote du 25 avril est une réussite totale. Le succès électoral du P.S., l'addition des suffrages socialistes et communistes donnent *une majorité nette en faveur de la gauche.*

Ces résultats témoignent, quelles que soient les divergences connues entre les deux partis ouvriers, de l'adhésion profonde des masses au processus révolutionnaire. Les élections à la constituante ont marqué une étape utile. Aucune des forces en présence ne demandait ni n'espérait qu'elles conduisent à changer en souplesse ceux qui tiennent les guides. Les militaires contrôlent aujourd'hui l'essentiel du pouvoir. C'est donc au sein du M.F.A. que pour une grande part se joue l'avenir du peuple portugais.

Aujourd'hui, les forces armées semblent apparemment unies sur des positions révolutionnaires. Mais que personne ne s'y trompe. Des troubles graves en Angola, un échec économique, *inciteraient la droite à relever* la tête et à tenter de provoquer des divisions dans l'armée. Alors les perdants du 25 avril et du 11 mars chercheraient de nouveau à rétablir leur pouvoir. Ils ne pourraient le faire qu'en utilisant la force. Il faudrait réduire au silence un peuple qui a retrouvé sa fierté. Cela serait une tragédie.

Il est de bon ton en France de *présenter le M.F.A. comme une pépinière* d'apprentis dictateurs. On retrouve là la méfiance traditionnelle de notre peuple à l'égard de certains militaires. Pour les uns, le M.F.A. est l'homme au couteau entre les dents, pour les autres, il est pire encore.

Sans idéaliser, il semble utile de rappeler que les militaires actuellement au pouvoir n'ont pas pris la place d'un gouvernement civil démocratique, mais d'un régime fasciste et policier rétrograde. Il est bon de rappeler que, contrairement à ceux à qui on voudrait les assimiler, ils *ne défendent pas les privilèges des* capitalistes et des grands propriétaires fonciers, mais ont décidé et commencé à exécuter des nationalisations et une réforme agraire qui vont « changer la vie » des travailleurs. Il est bon de souligner que, dans la situation actuelle du Portugal, le M.F.A. est une garantie réelle de l'application des réformes de portée révolutionnaire. Il est bon de rappeler enfin que le M.F.A. n'est pas dirigé par des militaires traditionnels, par l'Etat-major en place sous le régime fasciste, mais par de jeunes officiers progressistes qui ont éliminé leurs supérieurs hostiles au nouveau régime, brisé le conformisme de l'institution militaire traditionnelle, donné la parole aux sous-officiers et soldats, représentés depuis le 11 mars à l'assemblée générale du M.F.A.

***

Fût-ce pour une aussi bonne cause, aucun démocrate ne peut se satisfaire de voir un pays durablement dirigé par un mouvement militaire. Aucun socialiste ne peut penser qu'un mouvement militaire pourra seul construire le socialisme. Mais aucun socialiste conscient des difficultés et des dangers de la transition au socialisme ne peut penser que la solution réside au Portugal dans un retour rapide de l'armée dans ses casernes. Ni les socialistes portugais, *ni les communistes ni même* le P.P.D. ne le réclament. Non seulement parce que l'armée, comme trop d'exemples le montrent, ne peut rester neutre dans une situation révolutionnaire et qu'il vaut mieux qu'elle se trouve du bon côté. Mais aussi et surtout parce que les masses populaires, malgré des progrès considérables, ne sont pas encore actuellement suffisamment organisées et unies, pour pouvoir faire face aux défis de l'heure. Les partis, encore fragiles — ils existent officiellement depuis un an, — ont des difficultés à traduire les aspirations populaires en une stratégie consciente et cohérente, à impulser efficacement le mouvement dans le sens de cette stratégie, tout en assurant le lient nécessaire entre mouvement des masses et action gouvernementale.

En outre, les divisions entre communistes et socialistes ne contribuent pas à la mise en place d'un gouvernement civil à brève échéance. Il faut en avoir une claire conscience. Cela ne signifie pas qu'il faille esquiver la dénonciation de telle entorse à la liberté d'expression, de telle erreur de comportement, ou qu'il faille accepter de sacrifier les libertés dites formelles.

Là-dessus, c'est dès le début du processus qu'il faut réagir.

L'histoire n'attend pas. Si le nécessaire n'est pas fait sans délai, il risque d'être trop tard. Mais comment dépasser les difficultés actuelles ? L'urgence, c'est d'impulser l'organisation et le développement d'un nouveau pouvoir. Le P.S., qui peut se féliciter à juste titre de ses progrès, *de sa force affirmée, en* organisant plus encore les masses pour la construction du pouvoir populaire, changerait sensiblement les données du problème. Ainsi la question de l'unité syndicale, ou le problème des municipalités se poseraient dans des termes tout différents. Il n'y a pas de place pour l'illusion. Le vrai danger au Portugal, c'est le retour possible au fascisme. Le développement de toutes les libertés et leur défense passe par l'accélération du processus révolutionnaire, par le ferme appui qu'on lui apporte, par le respect des principes démocratiques essentiels.

Nul ne peut en douter, la question de la liberté est posée au Portugal à travers le mouvement qui porte ce pays vers le socialisme. Il est déjà important qu'elle soit posée, même si tout n'est pas résolu, alors que *le Portugal avait désappris, depuis* quarante-huit ans, le mot même de liberté.

***

C'est un vieux débat. Comment une révolution faite au nom de la liberté, pour l'étendre et la renforcer peut-elle se défendre sans céder à des tentations qui réduiraient à néant sa raison d'être ?

Mais comment ne pas se souvenir aussi qu'en Europe certains avaient surtout apprécié, sous le gouvernement de Salvador Allende, la « liberté » dont profitaient les réactionnaires, « liberté » si exemplaire qu'ils détenaient l'essentiel des principaux moyens d'expression ? On connaît la suite... l'affrontement, le putsch, le massacre. Autant nous devons être intransigeants sur la *défense et l'extension de* toutes les libertés, autant nous souhaitons ne pas revoir ce drame au Portugal.

Cela, bien entendu, ne saurait impliquer que l'on se dirige vers un régime autoritaire à façade socialiste. Le peuple portugais a montré qu'il n'en voulait pas. La liberté n'est pas une entrave au processus révolutionnaire, bien au contraire. Elle est le processus lui-même, si réellement intervient le développement du pouvoir populaire à la base. C'est du mouvement à la base que dépendra, en dernier ressort, l'issue.

La récente visite en France du *président Costa Gomez, a été l'occasion* de mesurer la sympathie des Français en faveur du nouveau Portugal. Non seulement par sollicitude ou par devoir, mais parce que c'est aussi notre intérêt. Le Portugal peut être, à côté de l'Espagne qui chancelle, le premier maillon de l'Europe occidentale socialiste. Nous sommes directement concernés. Cette expérience originale dépasse le cadre du Portugal et de l'Europe, parce qu'elle touche un des maillons de la chaîne de l'impérialisme. Elle a une grande portée ; c'est pour cela qu'elle est attaquée. Les cris des hommes de *droite n'empêcheront pas les peuples* de porter leurs regards vers Lisbonne.

(*) Membre du bureau exécutif du P.S.

Grande-Bretagne

Après le remaniement ministériel

LA GAUCHE TRAVAILLISTE ACCUSE M. WILSON D'AVOIR CÉDÉ AUX PRESSIONS DE LA CITY ET DES CONSERVATEURS.

Londres. — En réorganisant son cabinet (*le Monde* du 12 juin), M. Wilson a provoqué de sérieux remous au sein du groupe parlementaire travailliste. Reste à savoir si l'on assiste à une véritable déclaration de guerre contre le premier ministre, ou si la gauche éprouve seulement le besoin de se *défouler* après l'échec qu'elle vient de subir au référendum.

La première attaque ouverte contre M. Wilson a été lancée par Mme Judith Hart, qui vient de perdre son poste de ministre de la coopération. Dans son discours de démission à la Chambre des Communes, elle a accusé le premier ministre d'avoir cédé aux pressions de la City, de la Fédération patronale et des conservateurs.

Dans la soirée du mercredi 11 juin, l'offensive contre M. Wilson a été reprise par le groupe « Tribune », qui rassemble près de *soixante-dix* députés de la gauche travailliste. Les membres de « Tribune » ont envoyé au premier ministre une lettre dans laquelle ils lui reprochent de s'engager sur la voie d'une coalition avec les *conservateurs*, et *d'abandonner* ainsi le programme du parti.

La gauche du parti paraît moins unie cependant que sa droite. On sait maintenant que le ministre de l'intérieur, M. Jenkins, qui est le chef de file des modérés, avait annoncé mardi soir à M. Wilson qu'il quitterait le gouvernement si son ami, M. Prentice, était éliminé du cabinet. L'irritation de l'aile gauche provient surtout du fait que le premier ministre s'est incliné devant l'ultimatum de M. Jenkins.

JEAN WETZ.

EUROPE

Triple élection en Italie

II. — Des régions embryonnaires

De notre correspondant ROBERT SOLÉ

Plus de trente-quatre millions d'électeurs italiens sont appelés à renouveler, le dimanche 15 juin, les conseils des quinze régions à statut ordinaire. Le même jour, se dérouleront des élections provinciales et municipales. Dans un premier article (« le Monde » du 12 juin) notre correspondant a indiqué ce que les grandes formations politiques attendaient du scrutin et quelles pouvaient en être les conséquences pour le gouvernement de Rome. Dans le second article, il présente un bilan d'une expérience de régionalisation *qui se poursuit depuis à peine cinq ans.*

Rome. — Logiquement, les premières élections régionales auraient dû se tenir deux décennies plus tôt. La Constitution adoptée le 27 décembre 1947 ne qualifiait-elle pas les régions *« d'organismes autonomes ayant des pouvoirs et des fonctions propres »* ? S'il a fallu attendre vingt-trois ans pour que ce principe soit mis enfin en application, c'est en raison d'une longue obstruction de la démocratie chrétienne. Régionaliste au lendemain de la guerre, le parti majoritaire devait vite tourner casaque en se rendant compte que cette décentralisation risquait de lui arracher une partie du pouvoir. Il ne s'y résigna qu'à contrecœur. Les communistes ont suivi une évolution exactement inverse : centralistes par tempérament, ils se sont convertis à la région qui seule pouvait leur permettre de grignoter le pouvoir (en attendant de le prendre et — qui sait ? — de retrouver alors leur vieux penchant centralisateur).

Le mot « décentralisation » est impropre en fait quand on parle de l'Italie, car les régions y ont été conçues d'une manière plus ambitieuse : ce ne sont pas seulement des organes de décentralisation administrative mais des entités jouissant d'une autonomie politique et appelées à s'autogérer. Les adversaires de la réforme, désespérant d'enterrer celle-ci, ont tenté — et tentent encore — de minimiser ce caractère essentiel.

Il faut mettre à part les cinq régions à statut spécial (Sicile, Sardaigne, Trentin-Haut-Adige, Frioul-Vénétie Julienne, Val d'Aoste) distinguées des autres en raison de leurs particularités : insularité, retard du développement *économique ou présence de* minorités linguistiques. Alors que leurs statuts ont été définis par des lois constitutionnelles, les quinze régions ordinaires se sont elles-mêmes donné leur statut après les élections de 1970. Ces textes, approuvés par le Parlement, devaient être « en harmonie » avec la Constitution et les lois de la République. Ils insistent tous, dans leur préambule, sur l'idée de participation ainsi que le montre par exemple le statut de la Calabre : *« La région s'inspire des principes de la démocratie et de l'égalité des citoyens dans le respect de la dignité de la personne humaine. Elle favorise la plus grande décentralisation politique et administrative, les autonomies locales et, en harmonie avec l'article 3 de la Constitution, l'effective participation des travailleurs à l'activité politique, sociale et économique. »*

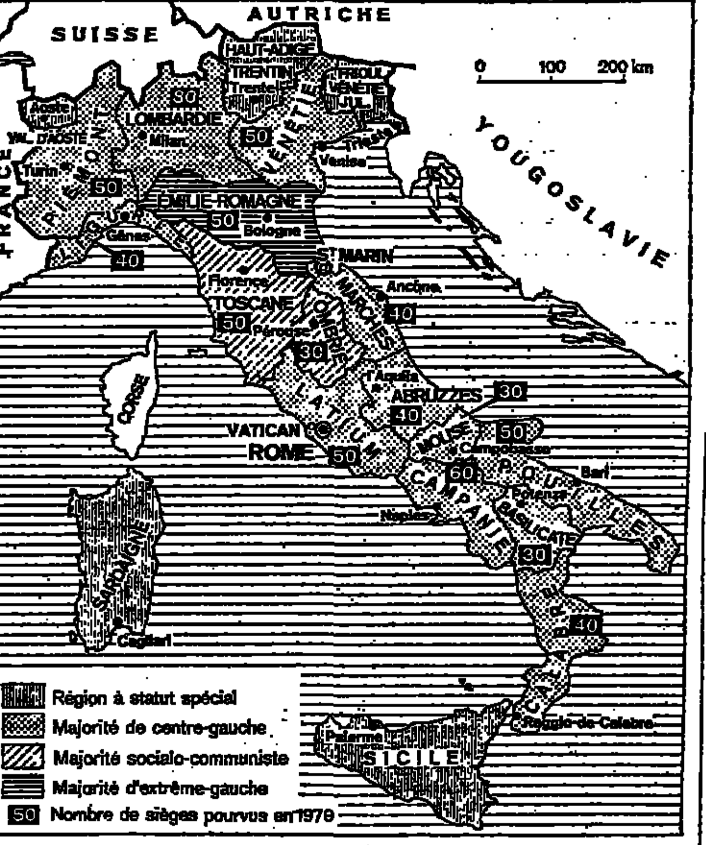
Les compétences des régions sont de trois sortes : législatives, administratives et financières. Les premières donnent à ces organismes un caractère politique et les distinguent des autres collectivités locales. Les secondes en font non seulement un relais de l'Etat mais un centre de décision autonome. Quant à l'autonomie financière des régions, formellement reconnue par la Constitution, elle est censée se réaliser par la perception d'impôts et par la jouissance d'une partie des ressources traditionnellement dévolues à l'Etat.

En fait, la plus grande partie des rentrées provient de l'Etat (89 % en 1973) et la récente réforme fiscale a curieusement accentué cette dépendance. Sur les 700 milliards de lires prévus par la loi financière du 16 mai 1970, les ressources propres des *régions* ne s'élèvent qu'à 120 milliards. Le reste était constitué par un fonds commun réparti entre les régions à statut ordinaire, selon des critères très précis : population résidente, superficie, taux d'émigration, taux de chômage et impôts par tête d'habitant. La Molise a obtenu ainsi onze fois moins de subvention que la Campanie. Il faut dire que les disparités entre les régions restent très fortes. Comparée à la Lombardie, la Calabre compte un revenu par habitant deux fois et demie plus bas, un revenu brut global douze fois moins élevé et un taux d'analphabétisme quinze fois plus important. Le réformisme qui, selon ses promoteurs, devait atténuer le retard du *Mezzogiorno* n'a pas eu le temps de montrer son efficacité dans ce domaine.

Limiter le débat régional en Italie à une simple lutte de pouvoirs serait injuste. Dès le lendemain de la guerre, partisans et adversaires de la réforme se sont affrontés avec des arguments d'une autre nature, même s'ils *étaient* souvent *suspects* d'arrière-pensées politiques. L'objection la plus forte tenait à l'histoire même du pays qui n'existe comme nation unifiée que depuis un siècle. N'était-ce pas prendre un risque énorme que de le découper ainsi en régions, alors que — par les voies ferrées, puis par le téléphone, les autoroutes et la télévision — on essayait encore de relier la Sicile au Piémont, l'Adriatique à la Méditerranée ? L'Etat unitaire, encore fragile, n'allait-il pas se désagréger ? Les disparités économiques encore très fortes n'allaient-elles pas s'accentuer, chacun vivant pour lui et les plus gros faisant la loi ?

Ces prévisions apocalyptiques ont cédé la place à des constats d'échec, encouragés par la démission, l'été dernier, de M. Piero Bassetti, président de la région lombarde, l'une des figures les plus modernes du parti démocrate-chrétien. Les critiques, à vrai dire, ne manquent pas. On s'est aperçu que les régions géraient avec aussi peu d'imagination que l'Etat les secteurs dont *elles avaient hérité*. Pire : qu'elles s'étaient souvent empressées de reproduire les vices du système politique central : lutte de pouvoirs, démissions, paralysie législative, déficit et « clientélisme ». On peut même leur reprocher... un centralisme décentralisé puisque, dans bien des cas, elles se comportent avec les provinces (équivalent des départements français), aussi mal que l'Etat se comporte avec elles.

L'Emilie-Romagne est généralement présentée comme l'exception qui confirme la règle. Il faut dire que les communistes se sont fait un point d'honneur d'y réussir une gestion qui se distinguerait par sa rigueur et ses innovations. Mais on ne peut négliger pour autant les réalisations d'autres régions, comme la Toscane ou la Lombardie. Cette dernière a promulgué au cours de la première législature, deux cent treize lois dont certaines portent sur des sujets neufs comme la défense de l'environnement.



Un bilan prématuré

Pour justifier la modestie de leurs résultats, les régions font valoir deux séries d'arguments. Les premiers tiennent à l'Etat, les seconds au temps. Il est clair, tout d'abord, que le pouvoir central manque d'un esprit régionaliste, indispensable pour réaliser une réforme aussi importante. Onze décrets ont bien délégué aux régions des compétences en matière de santé, de transports, d'urbanisme, d'assistance scolaire, d'agriculture ou de tourisme. Mais, d'une part, les fonctions déléguées dans chacun de ces domaines ne sont que partielles et empêchent tout travail sérieux ; d'autre part, les fonds nécessaires n'ont été accordés qu'au compte-gouttes avec un accroissement annuel bien inférieur à celui du budget de l'Etat. Les régions se sont endettées, puis elles ont été réduites à la mendicité. Il est intéressant de constater qu'elles se sont immiscées pour la première fois l'an dernier, dans le débat budgétaire, et que le Parlement — chargé d'arbitrer leurs rapports avec l'Etat — leur a donné raison.

Les nouveaux organismes ont également l'excuse du temps. La législation régionale est, en quelques points, dépassée : elle a été élaborée au lendemain de la guerre, quand l'Italie n'était pas encore un pays industriel avec tout ce que cela exige de planification et de centralisation. D'un autre côté, les régions ont été mises en place en 1970 alors que le pays entrait dans une phase de récession. On ne peut négliger ce facteur en examinant les résultats de la première législature. Législature qui n'aura pas duré cinq ans, mais quatre (si l'on retranche la période d'élaboration des statuts) et même trois ans, si l'on compte à partir d'avril 1972, date à laquelle l'Etat a délégué certaines de ses compétences aux régions. C'est dire que le bilan est prématuré : les cinq années à venir s'annoncent décisives, compte tenu de la défiance grandissante des citoyens à l'égard du pouvoir central et, par contrecoup, du prestige, mérité ou non, dont bénéficient les régions.

Prochain article :

CINQ RÉGIONS « ROUGES » ?

LES RÉGIONS EN CHIFFRES

RÉGIONS	Superficie kilomètres carrés	Population résidente (1974)	Revenu brut (1972) %	Revenu par habitant (1972)	Analphabètes (1971) %
NORD					
Piémont	25 399,25	4 502 000	10,7	131,1	1,5
Val d'Aoste	3 262,26	112 000	0,3	129,1	1,1
Lombardie	23 850,30	8 741 000	21,8	138,3	1,1
Trentin, Ht-Adige	13 613,09	859 000	1,6	104,7	0,4
Vénétie	18 367,66	4 229 000	7,4	97,1	1,9
Frioul - Vénétie julienne	7 844,70	1 236 000	2,6	114,6	1,3
Ligurie	5 412,88	1 868 000	4,7	136,9	1,7
Emilie-Romagne	22 122,76	3 918 000	8,2	115,8	2,8
CENTRE					
Toscane	22 991,65	3 541 000	6,7	105,4	4,2
Ombrie	8 456,04	789 000	1,2	81,6	5,7
Marches	9 693,64	1 378 000	2,1	82,6	5,4
Latium	17 202,60	4 837 000	10,0	115,2	3,8
SUD					
Abruzzes	10 794,03	1 197 000	1,6	74,7	8,5
Molise	4 437,73	328 000	0,4	59,6	9,9
Campanie	13 595,33	5 202 000	6,0	64,5	10,1
Pouilles	19 347,39	3 696 000	4,3	64,8	9,8
Basilicate	9 992,27	610 000	0,6	57,0	13,8
Calabre	15 080,30	2 014 000	1,9	51,0	15,2
ILES					
Sicile	25 708,45	4 787 000	5,9	68,2	10,7
Sardaigne	24 089,63	1 525 000	2,0	74,1	8,9
ITALIE	301 261,57	55 361 000	100,0	100,0	5,2
Italie (nord, centre)	178 216,83	36 002 000	77,3	118,7	2,4
Italie (sud, îles)	123 045,04	19 359 000	22,7	65,1	10,7

Source : Institut central de statistique, Rome.

LE LÉGISLATIF ET L'EXÉCUTIF RÉGIONAUX

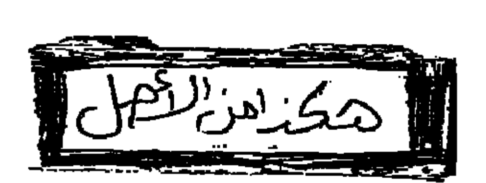
● LE CONSEIL REGIONAL *définit les orientations politiques et administratives. Il en contrôle l'application. Les membres de cet organe législatif (de trente à quatre-vingts selon la taille de la région) sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Plusieurs catégories de fonctionnaires, de magistrats et d'industriels ne peuvent en faire partie.*

● LE COMITE REGIONAL *(« giunta ») est un organe exécutif, responsable devant le conseil, qui peut le révoquer. Il se compose d'un président et de seize assesseurs, élus par les conseillers généraux.*

L'initiative des lois appartient à ces derniers, mais aussi à la junte, aux conseils provinciaux ou communaux, ainsi qu'aux simples citoyens.

Un référendum abrogatif d'une loi régionale peut avoir lieu s'il est réclamé par un certain nombre d'électeurs (vingt mille dans le cas de la Lombardie) et s'il ne vise à supprimer aucune législation budgétaire, financière ou relative à l'urbanisme.

Un commissaire du gouvernement est affecté à chaque région. Il communique au président les « instructions » du cabinet, « coordonne » les fonctions administratives exercées par l'Etat avec la région et doit apposer, dans les trentes jours, son visa à toute loi adoptée par le conseil régional. Celui-ci peut se voir renvoyer une loi qui « dépasse la compétence de la région ou est en contradiction avec les intérêts nationaux ou ceux des autres régions ».



AFRIQUE

Kenya

A LA SUITE DE L'ASSASSINAT D'UN DÉPUTÉ

L'Assemblée approuve un rapport critiquant l'attitude de la police

De notre correspondant

Nairobi. — A une majorité de 3 voix seulement, le Parlement kenyan a approuvé mercredi 11 juin les conclusions d'un rapport qui implique plusieurs hauts fonctionnaires dans le meurtre de J.-M. Kariuki, député assassiné le 2 mars (*le Monde* du 13 mars). Ce vote est un acte de défiance à l'égard du gouvernement.

Dans le rapport présenté le 3 juin au président Kenyatta avant d'être soumis à l'Assemblée, la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les circonstances mystérieuses de la mort de M. Kariuki a affirmé n'avoir pas pu remplir sa tâche en raison de l'obstruction des services de police intéressés. Elle a réclamé la suspension temporaire du chef de la police spéciale ainsi que le remplacement de plusieurs autres fonctionnaires de police, à commencer par celui du directeur des enquêtes criminelles.

Elle a estimé en outre que « *les activités et les mouvements* » de plusieurs personnalités à l'époque du meurtre méritent une enquête. Sur cette liste figure, entre autres, le nom du « général China », un ancien chef mau-mau qui a passé plusieurs années *dans la même geôle* que M. Jomo Kenyatta à la veille de l'indépendance. Selon des sources bien informées, les noms de l'un de ses assistants et de M. Mbiyu Koinange, ministre d'État, auraient été rayés de cette liste à la demande du chef de l'État. Cette information n'a pas été confirmée à la tribune du Parlement.

L'affaire Kariuki a sensibilisé l'opinion beaucoup plus qu'on ne pouvait le penser au départ. Le rapport de la commission d'enquête, largement diffusé dans la presse, a fait l'objet d'un débat très animé à l'Assemblée. Sans doute pour avoir fait état de « *deux lois* » — « *l'une pour inculper les députés et les citoyens, l'autre pour protéger les grosses légumes* », — un vice-ministre du travail, M. John Keen, a été démis de ses fonctions ainsi que son collègue John Muliro, ministre des travaux publics, par le chef de l'État. Adopté par 62 voix contre 59, le rapport « *conclut que les enquêteurs de la police ne souhaitent pas que les travaux de la commission* (d'enquête parlementaire) *fassent le moindre progrès en vue de remettre à la justice les assassins de Kariuki* ».

On attend maintenant de voir comment le gouvernement accueillera les recommandations d'une Assemblée soucieuse, semble-t-il, de faire acte d'indépendance.

Face à la fronde parlementaire, les partisans d'un pouvoir animé par le président Kenyatta depuis la proclamation de l'indépendance en 1963 rassemblent leurs troupes. Il ne se passe pas de semaine sans qu'une grande manifestation de loyauté à l'égard du vieux chef de l'État ne soit organisée en province. Les « colporteurs de rumeurs » y sont dénoncés avec vigueur par les « loyalistes ». Mais cette campagne ne se déroule pas toujours sans incident : l'envoi d'une délégation d'étudiants chargés d'exprimer leur fidélité au chef de l'État est à l'origine des bagarres qui ont conduit à la fermeture de l'université de Nairobi, du 27 mai au 9 juin.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Rhodésie

M. Ian Smith accepte de recevoir la visite d'un membre du gouvernement britannique

MM. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, et Ian Smith, premier ministre rhodésien, ont confirmé, simultanément, mercredi 11 juin, la prochaine visite à Salisbury d'un « *émissaire* » du gouvernement britannique. M. Callaghan a indiqué qu'il s'agit de M. David Ennals, secrétaire d'État au Foreign Office. La date de la visite n'a pas été annoncée, mais il est précisé que M. Ennals se rendra également à Pretoria et à Lourenço-Marques, où il assistera aux fêtes de l'indépendance, le 25 juin.

M. Ennals s'entretiendra avec le premier ministre rhodésien du projet de réunion d'une conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, a précisé M. Callaghan devant la Chambre des communes. « *Je pense qu'il est reconnu qu'une conférence officielle devra avoir lieu afin de parvenir à un accord sur une solution tenant compte de la règle de la majorité* », a-t-il dit. Aucun délai n'a été fixé pour la tenue de cette conférence, mais le chef de la diplomatie britannique a estimé que si aucun progrès n'était réalisé dans les pourparlers entre M. Smith et les nationalistes africains, « *il appartiendrait à la Grande-Bretagne de réunir les parties pour de nouvelles négociations* ».

M. Ian Smith a déclaré pour sa part qu'il soumettrait à l'émissaire britannique des « *propositions constructives* ». On s'interroge cependant à Salisbury sur la nature de ces propositions. Le correspondant du *Financial Times*, écrit que M. Smith pourrait surtout demander à la Grande-Bretagne qu'elle renonce une fois pour toutes à se poser en médiateur entre les mouvements nationalistes et le gouvernement rhodésien. La discussion portera sans doute également sur le Mozambique, qui menace de fermer sa frontière avec la Rhodésie, si M. Smith ne reconnait pas la règle de la majorité. La Grande-Bretagne a annoncé qu'elle soutiendrait financièrement le Mozambique si ce pays décidait de fermer sa frontière.

La visite de M. Ennals à Salisbury est la première que fait un ministre britannique depuis l'échec de la mission de Sir Alec Douglas-Home, en novembre 1971. C'est une nouvelle concession de M. Ian Smith après sa décision, rendue publique la semaine dernière, de renoncer à la condition préalable du cessez-le-feu pour l'ouverture des négociations.

Les pourparlers préliminaires devaient reprendre ce jeudi 12 juin entre Mgr Muzorewa, président du Conseil national africain (A.N.C.), organisme regroupant en principe les trois mouvements de libération, et le gouvernement rhodésien. Il est difficile d'en prévoir l'issue, tant les relations sont tendues au sein de l'A.N.C., et entre l'A.N.C. et M. Smith. Dimanche 8 juin, M. Joshua Nkomo, président de l'Union populaire de libération du Zimbabwe (ZAPU), a été accusé par M. James Chikerema, membre du conseil exécutif de l'A.N.C. et chef du Front de libération du Zimbabwe (FROLIZI), d'avoir conclu un accord secret avec M. Ian Smith pour résoudre à son profit le problème constitutionnel. Le même jour, *Mgr Muzorewa avait échappé*, chez lui, à un attentat.

Enfin, mardi, M. William Irvine, ministre du logement dans le cabinet rhodésien, a déclaré que le gouvernement avait décidé d'intensifier par tous les moyens la lutte contre la guérilla, et de « *faire preuve de fermeté à l'égard des membres de l'A.N.C. qui continuent à préconiser la violence* ». — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

ASIE

Inde

Un tribunal annule l'élection de Mme Gandhi au Parlement

(Suite de la première page.)

Il reste que cette affaire, outre qu'elle souligne la subtilité des rapports entre les pouvoirs judiciaire et exécutif dans la démocratie indienne, comporte d'importantes implications politiques et affecte gravement l'autorité du chef du gouvernement. Que lui est-il au juste reproché ? En gros, d'avoir utilisé l'appareil de l'État, et notamment les services du gouvernement de l'Uttar-Pradesh, lors de sa campagne électorale. Une plainte avait été déposée par son adversaire malheureux, M. Raj Narain, dirigeant socialiste, que Mme Gandhi avait battu par 183 000 voix contre 71 000. Le juge a retenu que l'utilisation des services d'un haut fonctionnaire comme agent électoral et les arrangements pris au cours des réunions publiques par le gouvernement de l'Uttar-Pradesh, comme, par exemple, le recours aux forces de police locale, constituaient une forme de corruption. En revanche, il n'a pas tenu compte des accusations selon lesquelles le premier ministre aurait utilisé illégalement un avion de l'armée de l'air pour se rendre dans sa circonscription, employé un symbole religieux — une vache et un veau — pour désigner sa formation, le Congrès, ou encore qu'elle ait dépensé plus que de rigueur pendant la campagne électorale, essayant notamment de soudoyer des électeurs grâce à la distribution gratuite de vêtements et de couvertures.

Une ordonnance prise l'année dernière — avec effet rétroactif à partir de 1971 — a relevé le plafond des dépenses qu'un candidat peut faire. Sans doute Mme Gandhi voulait-elle se « couvrir » dans le procès qui lui était intenté en publiant ce texte sans consulter le Parlement... Pour la première fois, on a vu un chef du gouvernement indien appelé à la barre se défendre — pendant cinq heures et demie. M. Narain, l'un des principaux responsables de l'opposition au parti gouvernemental — souvent en collusion avec la droite — a tendu un redoutable piège au premier ministre. La corruption est pourtant assez largement répandue dans les milieux politiques indiens.

Le jugement d'Allahabad vient singulièrement renforcer la position des adversaires de Mme Gandhi et accroître ses difficultés sur le plan intérieur. C'est l'un de ses adversaires, son ancien vice-premier ministre, M. Moraji Desaï, un vieil homme politique de droite, qui l'a contrainte à organiser, les 8 et 11 juin, des élections dans l'État de Goudjerat. M. Desaï avait entrepris, il y a deux mois, une grève de la faim « *jusqu'à ce que mort s'ensuive* » pour réclamer cette consultation. A la suite d'une longue et violente agitation, New-Delhi avait, en mars 1974, pris directement en charge l'administration du Goudjerat. Des élections auraient toutefois dû avoir lieu dans un délai de six mois. Le premier ministre ne suivit pas à la lettre la Constitution. Elle céda lorsque, au bout de quelques jours, M. Desaï eut perdu six kilos... de crainte que sa mort éventuelle n'entraîne de nouvelles manifestations populaires. La consultation du Goudjerat est considérée comme un test avant les élections générales de 1976. Un test, en particulier, pour les forces de droite qui ont formé dans cet État un front — qualifié de « *conspiration fasciste* » par Mme Gandhi. Leurs représentants, et notamment le responsable du mouvement, qui se réclame de la mémoire du Mahatma Gandhi, M. J.-P. Narayan, tentent actuellement d'étendre une telle coalition sur le plan national.

GÉRARD VIRATELLE.

Vietnam du Nord

MOSCOU ET PÉKIN VONT FOURNIR UNE AIDE GRATUITE A HANOI

Hanoï a annoncé mercredi 11 juin la signature d'accords portant sur la fourniture au Vietnam d'une aide « *urgente et non remboursable* » par l'U.R.S.S. et la Chine. L'accord avec les Soviétiques a été conclu le 12 mai. Moscou livrera des engrais, des vivres, des véhicules de transport et « *d'autres articles de consommation pour aider le peuple vietnamien à développer sa production d'après-guerre* ». L'accord avec les Chinois a été signé le 31 mai ; le communiqué ne précise pas ce qui sera donné au Vietnam.

D'autre part, la presse de Hanoï rappelle que le gouvernement américain « *doit contribuer maintenant à panser les blessures de guerre* » du pays ainsi que le prévoyait l'accord de Paris. Une fois encore, le département d'État estime qu' « *qu'il est difficile de prendre au sérieux* » la demande d'assistance nord-vietnamienne.

En revanche, le haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés va ouvrir un bureau à Hanoï afin de « *faciliter la coordination de l'assistance humanitaire* », indique un communiqué publié à Genève. Le H.C.R. sera ainsi la première agence des Nations unies à être représentée dans la *capitale de la R.D.V.* — *(A.F.P.)*

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU BOTSWANA SÉJOURNE A PARIS

M. Archie Mogwe, ministre des affaires étrangères du Botswana, fait un séjour officiel d'une semaine à Paris, à l'invitation du gouvernement français. Hôte à déjeuner, le mercredi 11 juin, du ministère des affaires étrangères, M. Archie Mogwe devait donner jeudi, en fin de matinée, une conférence de presse.

A son arrivée en France, M. Mogwe a déclaré à propos de la République Sud-Africaine : « *Nous avons la même monnaie* (le rand), *bien que le Botswana soit en train de créer une Banque centrale, et nous appartenons à la même union douanière que Pretoria. Mais nous n'avons jamais hésité à exprimer notre point de vue concernant l'apartheid* ». *L'Afrique du Sud doit changer de politique en profondeur, le dialogue doit s'établir entre Sud-Africains d'abord.* »

[Ancien protectorat britannique du Bechuanaland, le Botswana est indépendant depuis le 30 septembre 1966. Un peu plus étendu que la France (572 000 kilomètres carrés), il compte environ 650 000 habitants. La capitale est Gaberones. Le chef de l'État est *Sir Seretse Khama. Les* diamants constituent la principale ressource d'exportation.]

L'avenir du Sahara espagnol

LE MAROC, L'ALGÉRIE ET LA MAURITANIE auraient donné leur accord à Madrid pour la réunion d'une conférence quadripartite

Le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie ont donné leur accord de principe à la réunion d'une conférence à quatre, propodée par Madrid, pour examiner le problème du Sahara occidental, a-t-on appris dans la soirée du mercredi 11 juin, de source bien informée, dans la capitale espagnole. Cette annonce coïncidait avec l'arrivée à Madrid de M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, qui vient d'accomplir une tournée d'information à Alger, Rabat et Nouakchott et qui doit avoir, jusqu'à vendredi, des discussions avec les responsables espagnols. Si la réunion quadripartite aboutissait à un échec, l'Espagne serait décidée à transférer aux Nations unies les pouvoirs qu'elle exerce sur ce territoire. Ce serait alors à l'Organisation internationale de trouver une solution.

On a appris, également mercredi, à Madrid, de bonne source, que les soldats faits prisonniers par les forces espagnoles alors qu'ils occupaient un fort à l'intérieur du Sahara occidental (*le Monde du 11 juin*) n'étaient pas des Marocains mais des membres du Front de libération pour l'unité (FLU), organisation soutenue par Rabat et qui milite en faveur du rattachement du territoire contesté au Maroc. On précise, en effet, que « *tous les soldats et le capitaine détenus sont d'origine sahraouie* ».

La recherche d'une solution acceptable par tous se poursuit également dans les pays maghrébins concernés. C'est ainsi que les présidents Boumediène et Ould Daddah se sont rencontrés mardi 10 juin et mercredi 11 juin, à Béchar, dans le Sud-Ouest algérien. Le président mauritanien a ensuite gagné Rabat, où il s'est entretenu avec le roi Hassan II. Le souci d'Alger et de Rabat d'informer Nouakchott de leurs positions respectives se comprend d'autant mieux que depuis quelques jours une vive polémique oppose la presse algérienne et les journaux d'opposition marocains, qui reprochent à Alger d'appuyer le Front populaire de libération de la Seguiet-El-Hamra et du Rio-de-Oro (F. Polisario), mouvement sahraoui favorable à l'autodétermination et à l'indépendance du Sahara occidental. — *(A.F.P.)*

RABAT VEILLE A CONSERVER DE BONNES RELATIONS AVEC NOUAKCHOTT

(De notre correspondant.)

Rabat. — Les entretiens du roi Hassan II et de M. Mokhtar Ould Daddah, arrivé le 11 juin à Rabat pour un bref séjour, répondent à la préoccupation des deux chefs d'État de ne pas laisser s'installer un vide au Sahara-occidental, au cas où l'Espagne s'en retirerait de façon précipitée.

Les dirigeants marocains considèrent, *semble-t-il*, qu'une course contre la montre est engagée dans le territoire, alors que la Cour internationale de justice de La Haye se prépare à rendre un avis sur le problème. Il paraît acquis — M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, l'aurait confirmé lors de son récent passage au Maroc — que la Cour de La Haye, qui doit examiner l'affaire sur le fond à partir du 25 juin, rendra son arrêt vers la fin du mois d'août, en tout cas avant l'ouverture, courant septembre, de l'Assemblée générale des Nations unies.

C'est donc une période incertaine de deux à trois mois qu'il s'agit de franchir. Rabat n'entend pas, durant ce laps de temps, s'aliéner Nouakchott. L'appui mauritanien lui est d'autant plus nécessaire que la position algérienne en faveur de l'autodétermination, son soutien à un mouvement favorable à l'indépendance du Sahara occidental, sont incompatibles avec les revendications marocaines sur ce territoire.

Un patient travail de coordination a été accompli entre le Maroc et la Mauritanie. Un pas décisif a été accompli quand les dirigeants de Nouakchott ont décidé d'appuyer le recours à La Haye préconisé par Rabat. D'autre part, au cours de ces derniers mois, des accords de coopération économique, notamment dans le domaine minier, ont été passés entre les deux pays. Le Maroc vient même de consentir un prêt à la Mauritanie.

Ce sont là autant de jalons sur la voie d'une coopération plus étroite. Nouakchott, cependant, entend toujours « *sauvegarder ses droits légitimes* » sur le Sahara-Occidental. Les respon-Sahara occidental. Les respondonc, pas plus que les responsables marocains, s'accommoder d'un Sahara occidental indépendant. — L. G.

● ERRATUM. — Une erreur de transmission a déformé un passage de l'article de notre correspondant Louis Gravier à propos de la dénonciation par deux partis d'opposition marocains de la « *collusion* » entre Alger et Madrid (*le Monde* du 7 juin). Au lieu de « *M[e] Bouabid a affirmé qu'une seule riposte s'imposait : la mobilisation des élus et l'invasion du territoire (du Sahara occidental) au cas où l'on n'aboutirait pas à une solution pacifique* », il fallait lire « *la mobilisation, la lutte et l'invasion...* »

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● M. HERBERT WEHNER, président du groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag depuis 1969, a été reconduit dans ses fonctions jusqu'à la fin de la présente législature, le mercredi 11 juin, par 186 voix contre 24 et 10 abstentions. Aucun concurrent ne lui était opposé. — *(A.F.P.)*

Chili

● TROIS PERSONNALITÉS DE L'EX-UNITÉ POPULAIRE ont disparu à Buenos-Aires — où elles vivaient en exil depuis le coup d'État militaire — alors qu'elles se rendaient à l'aéroport international d'Ezeiza, en partance pour Paris. Il s'agit de MM. Manuel Valenzuela, ex-président de la Banque du Chili ; Eduardo Trabucco, ex-gérant de la banque centrale, et Agustin Muños, ex-conseiller national de la Centrale unique des travailleurs (CUT). Dans les milieux de la gauche chilienne en exil, on déclare avoir l'assurance que les trois personnalités ont été arrêtées par la police argentine.

Chine

● SIR DAOUDA JAWARA, président de la Gambie, arrivé mercredi 11 juin en visite d'État en Chine, a rencontré à l'hôpital de Pékin M. Chou En-lai, premier ministre chinois, placé sous surveillance médicale depuis un an. Le chef de l'État gambien a également eu des entretiens avec M. Li Hsien-nien, vice-premier ministre. — *(A.F.P.)*

Corée du Nord

● LE PRÉSIDENT KIM IL SUNG est rentré, mardi 10 juin, à Pyongyang, à l'issue de sa visite dans plusieurs pays européens et africains. Tournée que l'agence de presse nord-coréenne qualifie d'« historique » et « réussie ». Mercredi, tous les journaux du pays publient une photo de M. Kim Il Sung en compagnie du prince Norodom Sihanouk, du Cambodge, venu l'attendre à l'aéroport. — *(A.F.P.)*

Éthiopie

● LE GOUVERNEMENT MILITAIRE a annoncé que l'empereur Hailé Selassié, évincé du trône en septembre 1974, a quitté l'hôpital où il avait été opéré de la prostate, il y a onze jours. Il a regagné le palais Menelik où il est assigné à résidence. D'autre part, à Londres, où il vit en exil, le prince héritier Asfa Wossen, fils de l'empereur, a adressé au *Times* une lettre dans laquelle il fait appel aux chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine et des autres pays pour qu'ils intercèdent auprès des autorités d'Addis-Abeba afin que son père « *bénéficie des meilleures conditions médicales et psychologiques possibles* ». — *(U.P.I.)*

Guinée-Bissau

● LE SÉNÉGAL et la Guinée-Bissau ont décidé de renforcer leur coopération politique, économique et culturelle, aux termes du communiqué commun signé par MM. Luis Cabral, président du Conseil d'État de Guinée-Bissau, et Léopold Sédar Senghor, après la visite que le président de la République du Sénégal a effectuée mercredi 11 juin à Bissau. — *(A.F.P.)*

République populaire du Congo

● DOLISIE, troisième ville du pays par sa population, et Fort-Rousset, d'où est originaire le président Marien N'Gouabi, s'appelleront désormais Loubomo et Owando. — *(A.F.P.)*





ASIE

Indonésie

EN DÉPIT D'UN CERTAIN PROGRÈS ÉCONOMIQUE

L'injustice sociale et le chômage rendent fragiles les bases du régime du général Suharto

Correspondance

Djakarta. — *« La théorie des dominos ? Personne n'y croit plus. »* La remarque est couramment entendue à Djakarta. Si l'on joue ici, c'est au loto, ou lors de combats de coqs, ou encore au casino, où les Chinois misent sous l'œil réprobateur des musulmans. Les derniers événements en Indochine ? Ils étaient *« dans l'ordre des choses »*, dit-on officiellement. Les sentiments sont pourtant mitigés ; comment ne pas ressentir une inquiétude derrière la sérénité affichée ? *« Et maintenant, à qui le tour ? »* disent des étudiants en plaisantant. Une remarque qui fait réfléchir le gouvernement du président Suharto. Bien sûr, les étudiants ne bougent plus depuis les émeutes « antijaponaises » de janvier 1964 — qui visaient moins la personne de M. Tanaka que son régime. Les jeunes, qui formaient ce qui fut appelé alors *« le Parlement dans la rue »*, vivent aujourd'hui dans une atmosphère de suspicion mutuelle entretenue par l'infiltration policière du monde universitaire.

Une incertitude diffuse est sensible dans les milieux dirigeants. La victoire des forces révolutionnaires indochinoises ne va-t-elle pas redonner confiance aux communistes indonésiens ? Une bonne partie des éléments considérés comme dangereux croupissent dans les camps (il y a officiellement trente mille *détenus politiques ; ils sont quatre-vingt mille en réalité*). Mais que sont devenus les autres, ceux qui ont échappé à la grande répression de 1965 ? Il paraît difficile de croire que le P.C. indonésien, avec ses millions d'adhérents et les membres des organisations qu'il *contrôlait*, se soit complètement évaporé (1). La presse mentionne d'ailleurs de temps à autre l'arrestation de personnes considérées comme des agents communistes. Dans le fameux « triangle rouge », au centre de Java, entre Purwodadi, Madiun et Klaten, un des berceaux du communisme local, auraient eu lieu quelques actions de sabotage suivies immédiatement d'opérations de ratissage menées par la police. A Sumatra, la police a récemment découvert des caches d'armes. En fait, le gouvernement n'a jamais retrouvé tout le matériel qui avait été débarqué avant 1965, et il se demande aujourd'hui si l'Indochine ne pourrait pas devenir la source d'un trafic en direction du nord de Bornéo.

Un mécontentement diffus

Mais pourquoi s'inquiéter ? L'« ordre nouveau », instauré au lendemain du coup d'État avorté du 30 septembre 1965, et qui amena au pouvoir l'équipe Suharto, ne règne-t-il pas sur le pays ? *« Un bel exemple dans le domaine de la stabilité et du progrès »*, constata en 1973 le vice-président Spiro Agnew. *« Mais peut-on se fier à de telles appréciations ? »* se demandent aujourd'hui les Indonésiens qui connaissent les failles de leur système.

L'« Ordre nouveau » reposait au départ sur le postulat suivant : le développement économique doit conduire à une amélioration des conditions de vie de la population. Or, le miracle se fait attendre, et le consensus se lézarde dangereusement. Voilà un an et demi, les émeutes de janvier 1974 *ont fait vaciller le pouvoir*. Parmi les personnes arrêtées (huit cent quarante, officiellement), il n'y avait pas que des étudiants, mais aussi des ouvriers et des employés. Le mécontentement diffus, perceptible dans divers milieux sociaux, pourrait provoquer de nouveaux mouvements de colère. Cette tension est certes voilée par le comportement nonchalant de ce peuple gouailleur et souriant. Mais les dirigeants sont conscients de la sourde rumeur qui monte, moins des campagnes sans doute, que des taudis des grandes villes et, en particulier, de Djakarta.

« S'il doit se passer quelque chose en Indonésie, c'est de Djakarta que partira le mouvement ; ce monstre tentaculaire reflète tous les maux dont souffre le pays », estime un intellectuel. Brûlée en 1619 par les Hollandais et rebaptisée Batavia, la capitale a vu sa population passer en trente ans de cinq cent mille à cinq millions d'habitants. Ville grouillante, étendue sur 20 kilomètres, Djakarta déroute, révolte et fascine. Métropole du sous-développement et du capitalisme international, cité de la débrouillardise et des affaires mirobolantes aux mains des maîtres de la petite combine et des princes des dessous de table, Djakarta est, comme on l'a souvent écrit, une ville de la nuit, qui s'anime au crépuscule. Des quartiers arabes de Krukut ou Tanah Abang à Kota, la citadelle du négoce chinois, des « pasar » (marchés) aux éventaires en enfilade, on passe d'un univers à un autre, accompagné des effluves de kretek, la cigarette épicée aux clous de girofle, des odeurs de riz pimenté, de brochettes et de soupes chinoises. Impossible d'évoluer dans ce dédale de ruelles, de rues, à la circulation intense, sans emprunter l'un de ces innombrables cyclo-pousses (*« modèle*, disait Sukarno, *de l'exploitation de l'homme par l'homme »*). Signe du progrès ? Ils seraient au nombre d'une centaine de mille et, selon certaines estimations, feraient vivre un habitant sur cinq à Djakarta. Ils sont aujourd'hui cantonnés dans quelques quartiers et refoulés hors des flots « occidentalisés ».

Il suffit de suivre la nouvelle avenue Thamrin, hérissée de buildings de verre et de béton, temple du capitalisme étranger, pour savoir que l'on est chez le huitième producteur de pétrole du monde. Mais, derrière les gratte-ciel, commence « l'autre monde », celui des entrelacs de venelles en terre, tortueuses, de baraques de bois, l'univers d'une population en quête du minimum vital quotidien. Les canaux aux eaux putrides — Djakarta est bâtie sur un marécage — charrient avec lenteur leurs immondices. L'impression est la même le long de la rivière Tji Liwung. Un vers de Saint-John Perse s'impose à la mémoire : *« La ville par le fleuve s'écoule comme un abcès. »* Alors, les statistiques prennent un sens : en 1973 et 1974, malgré la flambée des prix du pétrole, le revenu annuel par tête d'habitant n'a augmenté que de 20 dollars, passant de 100 à 120 dollars.

L'exemple du Portugal

Pourtant, le pays a fait en dix ans des progrès remarquables. Dans la campagne de Java, la population est pauvre, mais non misérable. Dans la ville même, le développement est aussi notable. Avant 1965, rien ne fonctionnait. Les coupures d'eau et d'électricité étaient quotidiennes. Une grande partie des équipements ont été progressivement remis en état de marche — même si téléphoner demeure un exercice usant pour les nerfs. L'hygiène a été améliorée ; les progrès de la médecine ont réduit le taux de mortalité infantile à moins de 15 p. 1 000. Ce qui a rendu plus aigu le problème de la surpopulation car, malgré ses efforts de propagande, et notamment une campagne d'affiches éloquentes, le gouvernement ne parvient pas à contenir la natalité : la population *augmente* de près de *trois* millions d'âmes par an.

A Djakarta, la ceinture de bidonvilles témoigne du principal problème auquel est confronté l'Indonésie : on n'y meurt pas de faim, mais on n'y trouve pas à s'employer. Selon certaines estimations, sur les cinq millions d'habitants de la capitale, un million et demi seulement ont un travail fixe. Les autres se débrouillent : l'entraide familiale musulmane joue ; tel diplômé qui ne parvient pas à se « caser » devient chauffeur d'un étranger, et pourtant les hôpitaux manquent de médecins : ils sont huit mille environ pour cent trente millions d'habitants... Pour freiner l'exode rural, le gouvernement tente d'aider les communautés villageoises, même si le « marahaénéisme » (Sukarno avait fait d'un paysan marahéen le symbole du peuple) n'est plus la composante centrale de la pensée politique officielle.

Chaque régime a ses symboles. A Djakarta les monuments de *l'époque Sukarno sont emprunts* de populisme : ils représentent l'Homme, hissé sur un immense piédestal. Un corps, noueux, tend les bras, dans un défi, au soleil des tropiques. Ceux de l'ère Suharto privilégient au contraire la ligne droite ; ils sont d'une froideur toute fonctionnelle, et reflètent une vision pragmatique du monde — assurément plus intelligible et rassurante pour le capitalisme international. Sukarno possédait un charisme certain, mais conduisit le pays à la faillite. Suharto est prudent et bon gestionnaire. Cependant, le problème de son régime est celui du partage, de la participation du plus grand nombre au développement.

La poignée de généraux qui tiennent les leviers du pouvoir pratiquent les dessous-de-table. Avec les Chinois (trois millions d'âmes), qui mènent un jeu infiniment plus subtil, contrôlant 80 % de l'économie intérieure, et dont la réussite se mesure moins au nombre de Mercedes (symbole de la puissance pour les généraux) qu'à leur embonpoint, ces officiers sont les seuls à tirer profit du système.

Aujourd'hui, le mécontentement dû au sous-emploi, l'irritation devant les « m'as-tu-vu » du régime, ne constituent pas un ferment suffisant pour déclencher une véritable secousse. L'armée et la police quadrillent efficacement le pays. D'où pourrait venir l'étincelle ? Vraisemblablement de l'armée ; plus précisément de certains officiers qui ne se comptent pas parmi les profiteurs du régime. A cet égard, les événements du Portugal ont, semble-t-il, suscité un grand intérêt en Indonésie, et pas seulement à cause de la question de Timor.

Le gouvernement du général Suharto n'a d'autre choix que de s'engager sur la voie de la répression, comme M. Park Chung Hee à Séoul, ou amorcer le dialogue avec les mécontents. S'il choisit la première méthode, il n'est pas exclu qu'à l'occasion d'une manifestation du type de celle de janvier 1974, une partie de l'armée cherche, selon le mot d'un observateur local, une *« portugalisation »* de l'événement.

PHILIPPE PONS.

(1) En 1964, le nombre des militants et des sympathisants fut évalué à dix-huit millions.



CORRESPONDANCE

La famille Marcos les détenus politiques aux Philippines et le contrôle des richesses du pays

Mme Presentacion Lopez Psinakis nous écrit depuis San-Francisco, où elle réside, que son frère, M. Eugenio Lopez Jr demeure incarcéré sans jugement aux Philippines sur ordre du président Marcos : « Son cas n'est pas unique, *ajoute-t-elle*, il est une des nombreuses personnes détenues sans jugement. »

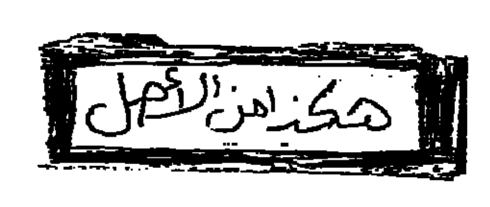
Elle joint à sa lettre un document dont voici les principaux extraits

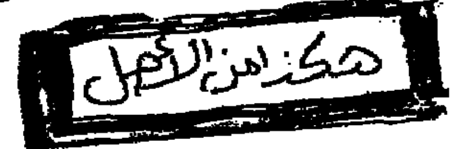
En septembre 1972, Ferdinand Marcos a proclamé la loi martiale. On apprend maintenant que Marcos et la famille de sa femme, les Romualdez, sont en train de devenir les deux familles les plus riches des Philippines grâce à une série de manœuvres financières incroyables.

Eugenio Lopez Jr, quarante-cinq ans, ancien éditeur du *Manila Chronicle*, a été arrêté le 27 novembre 1972 et emprisonné sans jugement et sans être inculpé de quoi que ce soit. Les hommes de Marcos ont affirmé qu'il avait pris part à un complot pour assassiner le président, ce que Lopez et sa famille nient catégoriquement. En vérité, affirment les Lopez, Marcos détiendra Eugenio Jr comme otage jusqu'à ce que la famille Lopez lui cède tout ce qu'elle possède.

Eugenio Lopez Jr, ancien président de la Manila Electric Company, a déclaré : *« J'ai déjà cédé à la Fondation Marcos mes avoirs dans la compagnie ; leur valeur est d'au moins 20 millions de dollars. La Fondation m'a remis la somme ridicule de 1 500 dollars, prétendant qu'elle fera d'autres versements si la compagnie fait des bénéfices. En attendant, Marcos contrôle la compagnie, qui vaut quelque 400 millions de dollars. J'ai cédé ces avoirs dans l'espoir que Marcos relâcherait mon fils. Jusqu'à ce jour, il refuse (...). J'accuse le président de détenir mon fils comme otage jusqu'à ce qu'il nous réduise, ma famille et moi, au silence, et pour lui permettre de s'emparer, par personnes interposées, de toutes mes entreprises. Récemment, les hommes de Marcos ont pris les six chaînes de télévision et les vingt et une stations de radio de notre famille, sans aucune contrepartie. Les hommes de paille dont se sert Marcos sont sous les ordres du gouverneur de la province de Leyte, Benjamin Romualdez, frère d'Imelda Marcos, la femme du président. L'oncle de Mme Marcos est ambassadeur des Philippines aux Etats-Unis. Ces deux familles dominent mon pays (...).*

» On m'a aussi enlevé le Manila Chronicle, *un des plus importants quotidiens du pays, pour le mettre sous le contrôle du frère d'Imelda Marcos. J'ai dit à ce dernier qu'il pouvait prendre tout l'actif de la BENPRES, la société holding, qui regroupe mes avoirs — cela en échange de la libération de mon fils et de la sécurité de ma famille. Mais, chaque fois que j'accède à leur demande, ils* (les Marcos) *en présentent d'autres. »*





ASIE

La situation au Laos

Huit mille Méos se sont réfugiés en Thaïlande

De notre envoyé spécial

Vientiane. — *« Nous n'avons plus de femmes pour broder. Tout le monde est parti pour l'Amérique. »* Les quelques femmes hmong (méos) qui, sur le trottoir de la rue Samsen-Thai à Vientiane, vendent aux Occidentaux leur production colorée de tissus brodés à la main, répètent ce qu'elles ont entendu dire dans leur village : si les Méos quittent le Laos c'est pour se rendre en Amérique. Nombre de ces montagnards originaires de Chine n'étaient-ils pas à la solde des Américains lorsqu'ils combattaient dans les forces spéciales du général Vang Pao ? Ce dernier s'est enfui en Thaïlande et va partir pour les Etats-Unis.

Rares sont ceux pourtant qui iront en Amérique. Les huit mille Méos qui ont déjà quitté le Laos — ils sont peut-être au total deux cent cinquante mille, soit 8 % de la population laotienne — s'entassent dans des camps de réfugiés en Thaïlande. La situation est telle que le général Vang Pao a, par l'intermédiaire de l'ambassade de Thaïlande à Vientiane, envoyé un télégramme pour demander d'empêcher que la fuite continue.

Plus de dix mille Méos ont en effet essayé de passer un barrage établi par des forces neutralistes et pathet-lao à 70 kilomètres au nord de Vientiane. Huit d'entre eux ont été tués. *« S'ils veulent quitter le Laos,* explique un dirigeant du Pathet-Lao, *c'est parce qu'ils vénèrent Vang Pao qui a transformé leur genre de vie. »* M. Touby Lyfoung, seul Méo à être membre du gouvernement (il est secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications) réfute cette analyse.

Agacé que l'on parle sans cesse de la fuite des Méos, il précise : *« Il y en a environ huit mille qui sont partis, mais il y a infiniment plus de Laotiens de l'autre côté de la frontière. Près de cent mille ont franchi le Mékong. Alors, pourquoi parler toujours des Méos ? »*

Cependant, M. Touby Lyfoung reconnaît plusieurs raisons au départ des montagnards. Un départ spectaculaire parce que ressemblant à un exode le long de la R.N. 13 : *« Ils partent parce qu'ils ont peur des communistes. Les agents nord-vietnamiens ont commis des exécutions dans leurs villages quand ils ont occupé Samneua et Xiengkouang. Lorsque les Méos ont été emmenés dans les camps de rééducation, trois sur six ne sont pas revenus. De plus, des membres des familles qui étaient parties sont venus dire que les Américains allaient les emmener. »* Il ajoute : *« L'Amérique, c'est un pays où il fait frais. C'est bon pour les montagnards. Beaucoup ont abandonné leur bétail, leur récolte. Il ne vont plus rien avoir à manger. »*

Même la culture de l'opium, à nouveau autorisée, n'a pu retenir les Méos. Il est vrai que M. Touby Lyfoung, surnommé parfois *« le roi de l'opium »*, parce que, dit-il, *« j'ai été membre du bureau officiel d'achat d'opium pendant six ans pour le gouvernement français »*, estime que l'opium est très peu cultivé au Laos.

« Ils ont peur du communisme, répète-t-il. *Pourtant, le Pathet-Lao a une bonne politique envers les minorités ethniques. Il leur laisse une administration autonome, même s'il la surveille de près. Mais, en raison de la guerre, il n'a pas encore eu les moyens de s'occuper des problèmes d'éducation et de santé. » « Ils ont peur du communisme,* conclut-il, *et ils ne savent même pas ce que c'est. »*

BRUNO DETHOMAS.

La plupart des Français pensent quitter le royaume

De notre envoyé spécial

Vientiane. — Les Français du Laos s'interrogent sur l'avenir de leurs privilèges et, plus encore, sur celui de leur présence dans le royaume. Rares sont ceux qui sont partis quand, en avril et en mai, des personnalités de droite se sont exilées. D'autres cherchent du travail. Presque tous — ils sont plusieurs milliers — pensent quitter le pays.

Pour les « anciens » du Laos, pour les propriétaires de petits commerces, le temps des affaires est fini. La mission militaire est toujours en place ; son inutilité même est peut-être le plus sûr garant de son maintien, même si elle doit se priver de ce confort (économats, mess des officiers, secteur postal), que l'armée apporte partout où elle s'installe. Pour les soixante « experts » répartis dans les divers ministères, l'inquiétude est plus directe : l'épuration de l'administration s'est souvent doublée d'une mise en cause de la présence d'étrangers dans les services. Quant aux deux cent soixante-sept enseignants, bien mieux qu'en France, la remise en question de l'impérialisme culturel français pourrait leur être fatale.

A en croire le prince Souvanna Phouma, profondément francophile, il n'en sera rien. « *Non,* dit-il, *il n'y a pas de raison de demander le départ des Français. L'aide française est une aide à part. Elle concerne surtout les affaires culturelles, militaires et médicales. Nous avons ici des médecins, surtout des médecins militaires, payés par le gouvernement français. Nous avons des enseignants. L'aide économique est très peu de chose à côté de l'aide américaine* », ajoute le premier ministre.

Plus prudent, le vice-président du Conseil, M. Phoumi Vongvichit (Pathet-Lao) ne répond pas vraiment à la question : « *J'ai la conviction,* précise-t-il, *que le gouvernement issu des élections générales aura encore à appliquer le programme en dix-huit points déjà mis en vigueur et dans lequel la ligne de politique étrangère a été définie clairement. Quant à l'aide militaire de la France, elle a été précisée noir sur blanc dans l'accord de Genève de 1962 sur le Laos.* »

Le président de la Fédération nationale des étudiants, M. Khamsay, est pour sa part plus explicite : « *Jusqu'à présent,* dit-il, *nous constatons que la politique du gouvernement laotien est une politique d'amitié sincère avec tous les pays du monde. Jusqu'à présent les Français ne représentent pas un danger, mais la présence française dans l'éducation et la culture pose un très grave problème. Quand on parle de sentiment nationaliste, d'indépendance du pays, il faut que cela se retrouve dans tous les domaines — économique, politique, mais aussi culturel.* » — B. D.

AMÉRIQUES

États-Unis

Hello ! Louisiana...

III. — DO YOU SPEAK FRENCH ?

Des rives du Mississippi aux grandes plantations du Nord, vestiges d'une époque révolue, en passant par le pays des bayous, telle une mode « rétro » le français est en train de reconquérir la Louisiane. (Voir « le Monde » des 11 et 12 juin.)

De notre envoyé spécial MAURICE DENUZIÈRE

La Fayette. — On parle français à la Louisiane, tous les voyageurs le constatent et toutes les statistiques le prouvent. Dans dix-huit paroisses du Sud (1), là où s'installèrent autrefois la plupart des Acadiens, et où leurs descendants résident en plus grand nombre, on estime que 860 000 Louisianais parlent français sur plus de 2 000 000 d'habitants. Pour l'ensemble de l'Etat, (3 600 000 habitants), on évalue à 1 500 000 le nombre des citoyens américains capables de s'exprimer dans la langue de leurs ancêtres !

Ces ancêtres arrivèrent en trois vagues. Les Créoles d'abord qui, venus au dix-huitième siècle, fondèrent La Nouvelle-Orléans, et composèrent vite une aristocratie qui s'installa dans le « Vieux Carré » dont Adrien Pauger dessina le plan. Ils créèrent aussi les premières grandes plantations au bord du Mississippi. Ces « colons » jouèrent un rôle économique et politique important jusqu'à la première guerre mondiale. On estime à 200 000 environ le nombre actuel de leurs descendants.

Vinrent ensuite les Acadiens, qu'on appelle en Louisiane « Cadiens » ou « Cajuns », (déformations du terme originel), chassés du Canada lors de la cession de cette colonie à l'Angleterre au dix-septième siècle. Ils étaient d'origine plus modeste que leurs prédécesseurs, souvent chasseurs ou trappeurs, et apportèrent avec eux un français provincial et un accent rocailleux. Les descendants de ces « coloniaux déplacés » issus de familles bretonnes, normandes, poitevines ou vendéennes seraient actuellement 800 000. Les Mulâtres, enfin, qui, entre 1796 et 1802, quittèrent Haïti après la révolution de Toussaint Louverture et rejoignirent, avec leurs esclaves, la communauté française de la Louisiane. Cette population à majorité noire n'est plus représentée que par quelque milliers de personnes, qui s'expriment en ce qu'on appelle, à la Martinique et la Guadeloupe, le créole.

Une oreille exercée fait, paraît-il, facilement la différence entre les descendants de ces « parlants français ». Si les Créoles s'expriment avec assurance, les Acadiens et les Mulâtres hésitent bien souvent à s'adresser à un Français de France dans sa langue.

Les effets et les causes

Les causes de la décadence du français, qui était « langue privilégiée », à la Louisiane, jusqu'à la révision de la Constitution en 1921, et ne l'est redevenue qu'en 1968, sont multiples. Economiques tout d'abord, car la découverte du pétrole dans les champs acadiens, la commercialisation des produits agricoles ont contraint les Louisianais, d'origine française, à parler anglais pour faciliter les relations d'affaires. Sociologiques aussi, car Mulâtres et Cajuns étant pauvres, la langue qu'ils parlaient apparaissait comme un symbole de sous-développement, d'où naissance d'un complexe d'infériorité à l'égard de ceux qui s'expriment en anglais ; politiques, car la défaite de la France, en 1940, et son effacement pendant quatre années de la scène internationale, amenèrent un relâchement des liens culturels et familiaux avec la « mère patrie ».

Si l'on ajoute à cela que les religieux français, qui avaient été les pionniers de la culture française en Louisiane, se retirèrent peu à peu — la plupart des jésuites sont aujourd'hui irlandais, — que la radio et la télévision contribuèrent à l'unification linguistique du pays et soutinrent efficacement la politique d'assimilation du « melting pot », que les jeunes voulant se sentir « américains » comme les autres délaissèrent une langue que leurs parents renoncèrent trop souvent à leur enseigner alors que l'école anglophone l'ignorait, quand elle ne la combattait pas, à coups de « mauvais points », on comprendra la difficulté de maintenir sur une terre où la France régna pendant soixante-trois ans un semblant de francophonie.

Assez paradoxalement, certaines des causes énumérées ci-dessus, qui avaient conduit à cette situation, ont contribué depuis quelques années à restaurer l'usage du français. Le développement économique du pays a donné à de nombreux Cajuns, autrefois un peu honteux de leur parler, richesse et, partant, assurance. Ceux-ci ont alors entrepris spontanément d'assumer leur originalité culturelle. La seconde guerre mondiale n'a pas eu que des effets négatifs. De nombreux combattants louisianais ont eu, à cause d'elle, l'occasion de revoir le pays de leurs ancêtres, où l'armée américaine les a utilisés comme interprètes. Elle le fit à nouveau au Vietnam, où le français servit souvent de « lingua franca » entre le vietnamien et l'américain.

A la Louisiane, dès la promulgation de la loi fédérale sur les « programmes d'assistance à l'éducation élémentaire et secondaire », qui débloquait des crédits pour l'enseignement des secondes langues, le gouverneur John J. McKeithen proposa au Congrès de l'Etat le vote d'une autre loi, rendant au français son rang de seconde langue officielle.

Cette loi, adoptée le 20 juillet 1968, prescrit aux conseils d'administration des écoles d'assurer dans les paroisses l'enseignement du français, exige que la télévision éducative diffusée sous les auspices de toute institution publique de l'Etat ait un caractère bilingue en fonction de la proportion francophone de son auditoire dans sa zone de réception. Elle autorise aussi les fonctionnaires et les institutions publiques à publier les documents officiels en français concurremment avec l'anglais.

L'action du Codofil

Mais la renaissance du *français* en Louisiane n'eût peut-être été que formelle sans la création d'un organisme d'Etat, le CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane), qu'anime avec un dynamisme infatigable un avocat dont la francophilie l'emporte peut-être sur la francophonie. Mᵉ James Demongeaux, que ses amis appellent familièrement Jimmy, installé à La Fayette, ancien représentant de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, qui préside aux destinées du CODOFIL, a adopté les méthodes quasi agressives des pionniers pour rendre à la langue de ses ancêtres vigueur et considération.

Le CODIFIL, dont la dotation était, en 1970-1971, de 58 000 dollars, a obtenu cette année 1 million 800 000 dollars de l'Etat pour soutenir son action et assurer son fonctionnement. « *On peut faire de la Louisiane un Etat bilingue en une génération* », dit Mᵉ Demongeaux, qui ajoute : « *Mon souci est d'abord éducatif et culturel, car notre langue fait partie d'une éducation de qualité* ».

L'impulsion étant donnée par les autorités louisianaises elles-mêmes, la France, soucieuse jusque-là d'éviter toute friction avec le département d'Etat à Washington, dont on craignait qu'il ne voie dans une action trop intense une intention de « colonisation linguistique », s'est sentie plus à l'aise depuis 1970 pour soutenir officiellement les activités du CODOFIL.

Dès 1970, était mise en service à La Nouvelle-Orléans une mission pédagogique française et 29 enseignants français étaient affectés, suivant les demandes, dans les paroisses. En 1971, ils étaient 48 ; aujourd'hui, ils sont 285, dont 204 Français travaillant dans 36 paroisses sur 64 que compte l'Etat. On estime à La Nouvelle-Orléans que l'arrivée à la tête de la Louisiane d'une nouvelle équipe politique : un gouverneur « cajun », M. Edin Edwards assisté d'un cabinet dont quatre membres sur sept sont francophones, n'est pas étrangère au développement constaté.

Les programmes d'enseignement sont de trois types.

- LE PROGRAMME PILOTE, qui s'applique au niveau élémentaire, comprend deux demi-heures de français par jour. Il est financé par l'Etat de la Louisiane et dispensé par des coopérants sous le contrôle de sept conseillers pédagogiques envoyés par la France.

- LE PROGRAMME FEDERAL appliqué lui aussi au niveau élémentaire et qui constitue une intéressante expérience d'enseignement bilingue, est dispensé par des instituteurs français ou louisianais, spécialement entraînés.

- LE PROGRAMME REGULIER, dispensé dans les établissements privés secondaires et universitaires.

A Braubridge, où fonctionne un centre de recherches pédagogiques que dirige Mme de La Houssaye, une Américaine descendante de Français, on prépare les programmes bilingues avec l'aide de coopérants français. « *La stratégie d'enseignement*, dit Mme de La Houssaye, *est fondée sur la culture louisianaise. Il s'agit non seulement d'apprendre une langue, mais d'apprendre dans cette langue, concurremment avec l'anglais, les matières du programme normal, des mathématiques à l'économie locale.* »

Ces jeunes coopérants, nous en avons rencontré plusieurs au centre *franco-louisianais* de La Fayette, une maison spacieuse entourée d'arbres dans West University Avenue, que dirigent Mme Michèle Cujas et M. Jacques Baudin. Célibataires, ou par couples, ils sont venus à la Louisiane pour des raisons diverses. Les uns « pour ne pas porter un fusil », les autres, déjà instituteurs en France, parce qu'ils avaient des difficultés à trouver des postes leur convenant, d'autres, moins nombreux, pour tenter l'aventure américaine.

Vocations assez tièdes par rapport à la « mission sacrée » de répandre la langue française, dont Jimmy Demongeaux voudrait les sentir investis. Militaires en séjour de coopération, ou instituteurs embauchés par le CODOFIL, ils n'ont pas toujours réussi à s'intégrer à la vie locale et leur tempérament bien français, volontiers revendicatif, les pousse, dans les villes surtout, à vivre entre eux, à constituer de petites communautés dont on serait en droit d'espérer plus de rayonnement.

« *J'étais institutrice à Paris, ce n'était déjà pas drôle*, nous a dit une jeune fille, *ici c'est encore moins drôle !* » Liés par des contrats de dix mois ou de deux ans, ils reçoivent le même traitement qu'un instituteur louisianais débutant soit environ 460 dollars par mois auxquels s'ajoute une indemnité de 75 dollars accordée par le gouvernement français. Certains doivent assurer six périodes de quarante minutes d'enseignement par jour et participer, comme c'est la règle dans les écoles de l'Etat, aux surveillances des récréations. Mobilisés de 8 h. du matin à 15 h. 15 chaque jour, ils ont le sentiment de ne pas jouir d'une considération particulière. Ils doivent consacrer, pour les couples tout au moins, de 100 à 200 dollars par mois à leur logement — souvent de coquets bungalows entourés de pelouses — et se plaignent du coût élevé de la vie, surtout quand ils refusent d'abandonner les habitudes françaises en matière de nourriture !

Si certains paraissent déçus par le manque de contacts avec la population dans les villes — mais n'ont-ils pas un peu tendance à tenir pour sous-développés intellectuels tous les Américains au milieu desquels ils vivent ? — d'autres au contraire dans les villages sont parfaitement intégrés et même parfois choyés. Connus des villageois qui les appellent par leurs prénoms, les invitent à leur table pour « parler français » et les associent à leurs fêtes, nombreux sont ceux qui savent tirer un enrichissement de leur séjour.

Au mois de décembre 1974, à Rayne, dans la banlieue de La Fayette, une jeune institutrice française, Bernadette Genty, en poste depuis deux mois, fut victime d'un grave accident de la circulation. Les médecins la voyant en danger de mort, une collecte fut aussitôt organisée pour payer le billet d'avion de ses parents qui vinrent ainsi à son chevet où ils découvrirent, se relayant, des Louisianais amicaux et quatre-vingt-seize donneurs de sang mobilisés par la presse locale. Aujourd'hui rétablie, Bernadette Genty est devenue l'amie de tous.

Le relais

Mais l'ampleur prise par l'assistance française donne à penser que son plafond en effectif est près d'être atteint. Aussi appartient-il à la Louisiane de prendre le relais en formant ses propres maîtres et maîtresses de français. C'est pourquoi des cours de formation ont été institués par les autorités et certaines universités, conduisant ceux qui les suivent à l'obtention d'un titre de « second language specialist » leur permettant d'espérer des augmentations de salaires.

De plus la télévision (chaîne 15) donne chaque matin, à 6 h. 30, des informations en français et chaque mardi et jeudi, à 18 h. 30 et 19 heures des films éducatifs et des interviews en français. Les radios, il en existe dix, se mettent aussi au français et diffusent des messages publicitaires commerciaux dans notre langue. Enfin les cours du soir pour adultes comptent plus de deux mille élèves et nombreux sont les magasins, en pays acadien, qui affichent les slogans du CODOFIL et annonce « *ici on parle français* ».

Parallèlement à ces efforts, qui portent des fruits visibles, on serait en droit de s'attendre de la part des « Français de France » résidant à la Louisiane et spécialement à La Nouvelle-Orléans une relance des activités françaises. Or cette colonie ne montre aucun dynamisme. A La Nouvelle-Orléans, où l'on compte neuf associations de Français, « *on semble vivre sur le souvenir des grandeurs passées* ». Certaines sociétés qui possédèrent des hôpitaux, des écoles, des théâtres, des cinémas ne sont plus aujourd'hui que des clubs dont les activités se réduisent à quelques soirées « élégantes ».

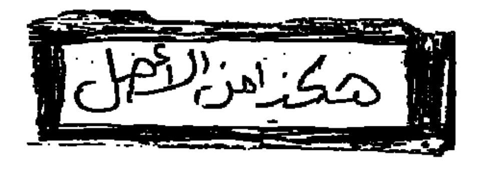
Fort heureusement, le consul général de France, M. Jean-Jacques Peyronnet, a choisi une autre politique permettant de resserrer les liens entre la Louisiane et la France.

Ainsi, le 14 juillet a pris en 1974 l'allure d'une grande manifestation française. Le « *Bastille Day* », comme on dit aux Etats-Unis, a réuni sur la place de France plus de cinq mille personnes, qui avaient accepté de payer 1 dollar de participation. Régates, courses de pirogues, exposition de tapisseries d'Aubusson et de peintures contemporaines, festival de films, représentations théâtrales, danses (sans oublier le French Cancan), musique (neuf orchestres), jeux, rendez-vous gastronomiques, concours de costumes, élection de Miss Bastille, firent de cette fête populaire un succès qui conduisit les organisateurs à préparer pour 1975 un festival franco-louisianais de dix jours.

S'exerçant sur un terrain très favorable, dans un climat amical, la francophonie paraît donc bien vivante à la Louisiane, où l'on devine de la part de ces Américains « méridionaux » un appétit nouveau pour tout ce qui vient de France.

Il serait dommage de les décevoir, de ne pas faire les efforts désintéressés qu'ils attendent, sur le plan culturel et des relations humaines, dans un temps où s'oublient les formes condamnables du colonialisme. « *Nous avons le squelette et le cœur*, dit Jimmy Demongeaux, qui aime les comparaisons anatomiques. *Il faut maintenant mettre la chair pour que la Louisiane sente à nouveau circuler son sang français et qu'un jour prochain nos petits-enfants ne disent plus en hésitant aux étrangers « parlez-vous français », mais avec l'assurance d'être de meilleurs Américains : « Do you speak english ? »*

FIN



DIPLOMATIE

APRÈS LE « OUI » BRITANNIQUE

Paris et Bonn se concertent pour sortir l'Europe de la stagnation

M. Genscher, ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale, s'entretiendra vendredi 13 juin à Paris avec son collègue français M. Sauvagnargues.

Cet entretien, qui se situe dans la routine des consultations politiques franco-allemandes, sera plus spécialement consacré au redémarrage de la construction européenne, après le « oui » britannique à l'Europe. Le dernier « sommet » de Paris, de décembre 1974, avait élaboré un programme qui, en fait, dut être mis en sommeil à cause du référendum britannique. Cet écueil étant contourné, la construction européenne doit — dit-on à Paris — sortir de la stagnation, notamment lors de la rencontre des neuf chefs de gouvernement réunis en Conseil européen les 16 et 17 juillet à Bruxelles.

C'est ce que signifie la prise de position de M. Giscard d'Estaing au conseil des ministres de mercredi, et c'est dans cette perspective que se placent les entretiens des deux ministres des affaires étrangères. *« Au lendemain de la décision du peuple britannique,* a déclaré mercredi M. Beauchamps, porte-parole de l'Elysée, *une concertation va être entreprise avec l'Allemagne fédérale sur la suite à donner aux décisions qu'avaient prises les chefs d'Etat et de gouvernements européens lors du « sommet » de Paris en décembre 1974. »*

Selon l'A.F.P., les initiatives auxquelles on songe à Bonn porteraient à la fois sur l'organisation de l'union monétaire et l'amélioration des institutions européennes. Les Allemands souhaiteraient la mise au point d'un « règlement » du Conseil européen, « embryon » — en vérité très embryonnaire ! — d'une « *Constitution européenne* », le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et la désignation d'un membre de la Commission pour contrôler et freiner les dépenses.

Du côté français, on penserait surtout à des actions limitées, mais précises et concrètes, concernant plus particulièrement l'union économique et monétaire, telle la création d'une unité de compte commune. On souhaite également que la coopération politique soit renforcée et que la Communauté prenne des positions plus marquées dans le dialogue euro-arabe.

M. D.

AU CONSEIL DES MINISTRES

« La France continuera avec détermination à faire des propositions pour l'union de l'Europe » l'union de l'Europe »

déclare M. Giscard d'Estaing

Le conseil des ministres du mercredi 11 juin a procédé à une « réflexion » d'ensemble sur les grandes orientations de la politique étrangère de la France.

« La France continuera avec détermination à formuler des propositions et à soutenir toutes les initiatives visant à organiser l'union de l'Europe », *a dit à ce sujet le président de la République.*

Rendant compte des travaux du conseil, M. Rossi, porte-parole du gouvernement, a souligné qu'aux yeux de M. Giscard d'Estaing la construction européenne devait désormais s'inscrire dans une perspective mondiale et qu'elle n'était plus seulement le moyen de limiter les risques de conflits entre Etats. Il a ajouté que la construction de l'Europe demeurait pour la France un objectif prioritaire et qu'en dépit des difficultés rencontrées la France restait très « acharnée » *à sa réalisation. Il a précisé que tous les pays étaient invités à faire* des propositions en ce sens.

Cette réflexion a permis en même temps de confirmer les options sur lesquelles le président de la République et le gouvernement conduisent la politique extérieure. M. Rossi a précisé que l'ensemble des problèmes avaient été examinés, y compris les récentes expériences nucléaires. Il a fait observer que celles-ci avaient eu lieu « dans des conditions bien réussies du point de vue technique et scientifique », *et qu'ainsi* « la France avait fait la démonstration de la possibilité d'un passage rapide entre les expériences atmosphériques et les expériences souterraines ». *M. Rossi a poursuivi :* « Nous nous trouvons à égalité avec les autres pays, et la France a rempli la promesse faite de mettre un terme aux expériences en atmosphère et a ainsi répondu aux préoccupations d'ordre humain et écologique manifestées contre cette première forme d'expérimentation. »

La préparation de la conférence communiste européenne

La représentation grecque crée une nouvelle source de conflits

De la même manière que le P.C.F. s'applique, dans le domaine de la politique intérieure, à maintenir un délicat équilibre entre l'union de la gauche et l'affirmation de l'originalité du parti, il cherche sur le terrain international à ne pas apparaître comme un vassal du P.C. d'Union soviétique sans oser pour autant rejoindre le groupe des opposants constitué par les P.C. roumain, yougoslave, italien et espagnol.

L'Humanité du 14 mai, dans une réponse au *Monde* (du 13 mai), avait pris soin de réaffirmer la volonté d'indépendance du P.C.F. Et, s'adressant, sans doute bien au-delà du *Monde*, aux communistes qui ont la responsabilité de conduire la diplomatie de certains Etats, le P.C.F. réaffirmait son refus du *statu quo* social et *politique* en *Europe capitaliste* sous prétexte de coexistence pacifique. Il lançait même cette menace : « *Il est absolument exclu que les communistes français s'associent à des documents qui sèmeraient la confusion à cet égard.* »

Une fois accompli ce geste d'indépendance à l'égard de Moscou, le *P.C.F.* vient en revanche de rejoindre les vues du P.C. d'Union soviétique en prenant nettement parti, en Grèce, pour le P.C. orthodoxe (dit « de l'extérieur »), contre le P.C. (dit « de l'intérieur ») jugé « anti-soviétique » par Moscou.

Le problème actuel est de savoir si ce second parti sera invité à la conférence communiste européenne. Dans une interview au journal italien *l'Espresso*, M. Drakopoulos, secrétaire général du P.C. grec de l'intérieur, souhaite participer à la rencontre au même titre que le P.C. orthodoxe, et affirme être soutenu dans cette revendication par les P.C. italien, roumain et yougoslave.

Or, lors de la visite, à Athènes, *d'une délégation du P.C.F. conduite* par M. Roland Leroy, membre du secrétariat, les communistes français ont pris contact non seulement avec le P.C. de l'extérieur mais aussi avec des personnalités modérées, comme MM. Cannelopoulos et Mavros, et Mme Vlachou. Ils ont, en revanche, ignoré le P.C. de l'intérieur, dont l'existence n'est même pas mentionnée dans le communiqué final. A l'évidence, sur ce point, le P.C.F. a choisi de soutenir la position défendue par les P.C. d'Europe de l'Est, et il s'opposera sans doute à la représentation du P.C. de M. Drakopoulos à la conférence européenne. Il se séparera ainsi une nouvelle fois des communistes italiens, comme cela s'était déjà produit lorsque les deux grands P.C. d'Europe occidentale s'étaient prononcés sur l'évolution de la situation au Portugal.

THIERRY PFISTER.

LA GRÈCE A DEMANDÉ SON ADHÉSION A LA C.E.E.

Bruxelles *(A.F.P.)*. — La Grèce a officiellement déposé, jeudi 12 juin, sa demande d'adhésion à la Communauté européenne. L'ambassadeur grec auprès des Communautés, M. Stathatos, a remis une lettre à M. Dinnon, ambassadeur irlandais auprès des Communautés, qui assure la présidence du conseil des ministres des Neuf, et dans laquelle Athènes pose sa candidature au Marché commun.

[La Grèce avait déjà fait connaître, notamment lors de la visite à Paris du chef du gouvernement M. Caramanlis, son intention de demander cette année l'adhésion de son pays à la C.E.E.

Depuis 1962, la Grèce est associée à la Communauté. L'accord en vigueur (qui a été « gelé » pendant la dictature des colonels) établit *progressivement une union douanière* et prévoit que la Grèce pourra adhérer pleinement à la C.E.E. à partir de 1984.]

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* devait s'entretenir jeudi 12 juin en fin d'après-midi avec M. Jean-Marie Mérillon, qui vient de quitter son poste d'ambassadeur à Saïgon. Auparavant, le président de la République devait recevoir les lettres de créance des ambassadeurs du Togo, du Burundi, de *la Mauritanie et de la Nouvelle-Zélande,* puis donner audience à M. Maurice Aydalot, premier président de la Cour de cassation.

Après les progrès réalisés à Genève

La conférence paneuropéenne « au sommet » pourrait se tenir en juillet ou en octobre

Après la « percée » réalisée dernièrement au sein de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) sur les questions de la « troisième corbeille » relatives à la libre circulation des hommes et des *idées, la troisième* phase de cette conférence, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, pourra-t-elle se tenir à Helsinki le 28 juillet prochain, comme le proposent les Finlandais ? Ce n'est pas tout à fait exclu, mais, si les experts et diplomates réunis à Genève ne parvenaient pas à réaliser le compromis final en temps voulu, les Finlandais proposeront alors de reporter la réunion « au sommet » à la mi-octobre. D'un commun accord, en effet, les mois d'août et de septembre ont été écartés, le premier en raison des vacances, le second en raison de l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée des Nations unies et des élections finlandaises, qui auront lieu le 21 septembre. Helsinki demande en tout cas un délai de quatre semaines pour préparer la conférence.

Le correspondant de l'*International Herald Tribune* à Genève attribue la percée réalisée dans les problèmes de la troisième corbeille, d'une part, à l'adresse avec laquelle les Anglais ont présenté, au moment le plus opportun, un document contenant tous les compromis possibles et souhaitables sur les échanges humains, d'autre part, à la détermination avec laquelle M. Kissinger a défendu ce document à Vienne lors de sa rencontre avec M. Gromyko. Le secrétaire d'Etat américain, ayant jugé très important le projet anglais, aurait déclaré à son interlocuteur soviétique que c'était maintenant ou jamais que devait se décider le sort de la conférence. Il aurait ajouté que la presse aurait à juger les résultats de la conférence et que, s'il voulait une « bonne presse », il devait faire quelque chose pour les journalistes.

De fait, les Soviétiques devaient accepter peu après un compromis relativement satisfaisant sur les conditions de travail des journalistes (*le Monde* du 7 juin). Mais leur vif désir d'obtenir un « sommet » avant la fin de l'année peut suffire à expliquer leurs dispositions plus conciliantes.

Outre les garanties pour les journalistes, le « paquet », proposé par les Anglais au nom des *Occidentaux, contient des questions* aussi diverses que celles des visas *temporaires*, le droit des familles de se réunir, le droit au mariage entre citoyens de différents pays, l'expansion du tourisme, le développement des contacts entre les jeunes, l'amélioration de la circulation des journaux, l'extension des échanges de films et des émissions de radio, avec un engagement implicite d'en finir avec le *brouillage* des émissions, etc.

En dépit du nouvel esprit de conciliation qui règne à Genève, et qui permet une nette accélération des travaux de la conférence, il paraît difficile, cependant, que ceux-ci puissent se terminer avant le 11 juillet, date jusqu'ici communément retenue par les membres de la C.S.C.E. Divers obstacles restent à surmonter, dont deux sont de taille : celui des droits quadripartites sur l'Allemagne et celui des suites de la conférence.

En ce qui concerne le premier sujet, la formule mise au point par la France en vue d'éviter que les dispositions de la conférence n'affectent les droits et responsabilités des Quatre — Etats-Unis, U.R.S.S., France et Grande-Bretagne — pour l'Allemagne et Berlin, a soulevé au sein de la C.S.C.E. de vives *oppositions. Les petits pays* craignent qu'en acceptant la notion de responsabilités spéciales pour les grandes puissances elles ne donnent du poids à ce qu'on a appelé la « doctrine Brejnev » au nom de laquelle l'U.R.S.S. a justifié en 1968 son intervention en Tchécoslovaquie.

En ce qui concerne les suites de la conférence, plusieurs pays européens, notamment la Suède, *la Suisse, l'Autriche,* la *Yougoslavie* et même la Roumanie, souhaitent qu'après la conclusion de la conférence se tiennent régulièrement des réunions de très hauts fonctionnaires des trente-cinq pays signataires de l'acte final, en vue d'en contrôler l'application. Or l'U.R.S.S. se montre fort tiède à l'égard d'un tel projet, et les Occidentaux davantage encore. Ces derniers redoutent que l'U.R.S.S. ne se serve d'un organisme permanent de la C.S.C.E. comme d'un bélier contre la Communauté économique européenne. La France s'est révélée le pays le plus hostile à l'idée d'un organisme permanent de la conférence, du moins dans l'immédiat. Mais plusieurs petits pays tiennent beaucoup à un organisme de ce genre, dans lequel ils voient un moyen de sortir de leur isolement et de participer au règlement des affaires intereuropéennes. Ils pourraient se refuser, s'ils n'obtenaient pas satisfaction à ce sujet, à signer l'acte final de la conférence.

JEAN SCHWŒBEL.

POLITIQUE

AVANT LES ASSISES DE L'U.D.R.

Libres opinions

ADIEU

par ÉTIENNE TARRIDE (*)

IL est toujours difficile à un homme jeune de remettre en cause les engagements qui furent les siens quand il était jeune homme. J'ai pourtant le sentiment que beaucoup de ceux qui avaient quinze ans en 1962, et qui se sont engagés dans le gaullisme sont aujourd'hui sur le point de faire cette révision déchirante. Certes ils le font, pour la plupart sans bruit, et ne mettent nullement en danger la suprématie de Jacques Chirac sur l'U.D.R. Leur nombre est probablement trop faible pour qu'ils aient réellement une influence électorale. L'intérêt qu'ils présentent est par conséquent limité. Toutefois, il n'est peut-être pas tout à fait inutile de réserver quelques instants à leur témoignage, car sait-on jamais... Si de nouvelles crises graves se produisaient, peut-être pourraient-ils alors, ces demi-soldes de trente ans, renouer les fils du rêve interrompu.

Il s'agissait bien d'un rêve, et nous devons reconnaître aujourd'hui que nos adversaires avaient raison de se gausser des deux ou trois principes qui nous avaient fait nous attacher au général de Gaulle. *Nous pensions que, grâce à lui, la France pouvait se donner les moyens* de servir de porte-parole des peuples opprimés et affamés, et éviter ainsi que ces peuples-là ne tentent de prendre de force ce que les riches ne leur accorderaient pas par le droit. Nous pensions avec lui que les citoyens sont aptes à décider par la voie de la démocratie directe de ce qui engage irréversiblement leur avenir. Nous pensions enfin pouvoir l'aider à jeter bas son seul véritable ennemi constant, l'argent. Non pas l'argent qui permet de vivre, mais celui qui permet de corrompre, d'intimider, de diriger, de conserver, et qui finalement permet à ceux qui en ont beaucoup d'éviter que les autres en aient un peu, et d'éviter par là même que ces autres accèdent à ce qui est réservé aux possédants : l'eau, l'air, le silence, l'espace, la culture... Etions-nous bêtes tout de même de penser qu'à partir de ces quelques idéaux fumeux on pourrait construire sur des bases solides une société un peu meilleure, sans même se demander si nous étions de droite ou de gauche, sans même s'être demandé s'il fallait que les classes luttent ou collaborent, sans même aller dîner chez l'habitant,*ou se poser la moindre question sur la pérennité de la fête des* mères.

Heureusement, des hommes intelligents sont passés par là qui ont évité que nos stupidités parviennent à conprometre l'essentiel. Il nous faut louer chaque jour le ciel d'avoir été sauvés du désastre par ceux qui savaient bien que la priorité est réservée à la lutte contre les mauvais citoyens, les subversifs, les chevelus, les mabouls intellectuels qui parviennent à faire croire aux honnêtes travailleurs qu'ils ont des revendications. Ils savaient aussi ces hommes-là qu'il est mauvais que les jeunes gens aillent trop longtemps à l'école quand leur milieu d'origine ne les y prépare pas, et qu'à aucun prix il *ne sied de porter atteinte au dogme sacré de la propriété privée.*

Déjà, sous de Gaulle, ces hommes avaient réussi à éviter le pire, c'est-à-dire des désastres comme le partage des responsabilités au sein des entreprises, l'abus de dépenses folles au profit du tiers-monde, et la possibilité des syndicats et associations de participer au travers d'assemblées régionales au processus d'élaboration des décisions. Il est seulement dommage qu'ils n'aient pas pu éviter quelques catastrophes qui se sont produites : l'élection du président de la République au suffrage universel que les Français haïssent à juste titre, la reconnaissance de la Chine, le désastreux rapprochement avec l'U.R.S.S. et l'Europe de l'Est, le honteux sursaut démographique, le *scandaleux développement du nucléaire et de l'aéronautique, le dérisoire* discours de Phnom-Penh, dont les faits ont démenti toutes les folles assertions, enfin l'atroce plein emploi dont toute cette funeste période a été marquée.

Les 14 et 15 juin prochains, je n'aurai pas le front d'aller à Nice pour assister à des assises qui marqueront les vrais débuts de l'U.D.R., qui a vraiment trouvé sa voie et un chef. Quand on a soutenu une politique aussi lamentable, on ne se sent pas le droit d'entonner avec les autres le chant de l'U.D.R., on ne se sent pas digne d'applaudir l'indiscutable homme d'Etat qui a su comprendre que les victoires électorales étaient nécessaires à l'évidence, et à l'évidence *suffisantes. C'est parce que je ne serai pas à Nice que je voudrais* oser parler une dernière fois à ceux de mes compagnons de jeunesse qui y seront, eux. Je voudrais leur dire du fond du cœur : adieu mes amis, et que la mort vous soit bien douce.

(*) Ancien responsable de l'Action étudiante gaulliste.

Le rôle de M. Jacques Chirac à la tête du mouvement gaulliste pourrait être précisé

Les septièmes Assises nationales de l'U.D.R., qui vont se tenir à Nice les 14 et 15 juin, veulent être surtout le rassemblement des retrouvailles et du renouveau des gaullistes, comme ceux-ci aiment à le dire. Les quelque six mille congressistes qui sont attendus sur la Côte d'Azur devront prouver par leur masse et par leur enthousiasme la vitalité retrouvée du parti fondé pour soutenir de Gaulle il y a dix-sept ans.

Lors de leurs dernières assises nationales, à Nantes en novembre 1973, les gaullistes fortement ébranlés par la disparition, trois ans auparavant, de leur inspirateur doutaient déjà de l'orthodoxie de celui qu'ils avaient dû accepter comme chef, Georges Pompidou. Leur confiance contrainte en ce dernier s'accommodait mal des soupçons confus qu'ils nourrissaient à son égard, malgré les exhortations à la fidélité que leur prodiguait alors, mais en vain, un trop jeune et trop dévoué ministre, le féal Jacques Chirac. Les militants de l'U.D.R. avaient, en revanche, cru trouver l'espoir dans un ancien premier ministre, très gaulliste et très imaginatif, M. Jacques Chaban-Delmas, auquel ils avaient « fait un triomphe ». On connaît la suite.

Dès le lendemain du premier tour de 1974, les gaullistes, jadis si sûrs d'eux-mêmes et parfois si arrogants, découvraient qu'ils étaient en passe de perdre leur substance.

Leurs hésitations, leurs querelles, leurs divisions ayant failli leur être fatales, ils ont après quelques tourments pris conscience que le salut et la survie du gaullisme — au-delà de quelques principes politiques — ne pouvaient venir que de ce qui avait justifié sa création même : l'allégeance à un chef.

Il a dès lors suffi, si l'on peut dire, à M. Jacques Chirac de prouver qu'il pouvait être un tel homme pour conquérir l'adhésion des militants après avoir quelque peu *forcé celle des cadres et de* la plupart des élus. Le nouveau premier ministre s'y est employé tantôt avec habileté, tantôt avec ruse, tantôt avec brusquerie, toujours avec détermination. Le long de cette route, brève mais accidentée, le mouvement a sans doute laissé échapper quelques éléments, manqué quelques occasions, froissé quelques susceptibilités. D'autres sont montés dans le train, rétifs, résignés ou silencieux. La plupart ont voulu accompagner la nouvelle entreprise qui leur était proposée et ils ont même fait des adeptes.

L'U.D.R. se retrouve donc un peu étourdie et elle s'apprête à s'ébrouer à *Nice*, comme pour vérifier que tous ses organes fonctionnent bien. Le renouvellement du mouvement a été réalisé par l'arrivée d'adhérents qui ont en partie *compensé les pertes. Les* cadres locaux ont été soumis à des élections qui n'ont pas toujours été simples ratifications. Les procédures d'une démocratisation accrue ont été mises en place. Les instances, comité central, conseil national, assemblée des délégués, ont été réunies fréquemment. Le rôle de l'appareil parisien est devenu moins apparent que par le passé.

Le moindre contraste ne réside pas *dans* les allures de véritable parti politique que s'est données l'U.D.R. et la réputation d'autoritarisme, les méthodes expéditives et le souci de sommaire efficacité qui caractériseraient la personnalité de M. Chirac. C'est qu'une sorte de symbiose s'est établie entre les militants du gaullisme d'aujourd'hui et celui qui s'est placé à leur tête il y a six mois.

Une double question

Une double question se pose maintenant à ce couple singulier dont les destins sont désormais mêlés : que faire de ces gaulliste, que faire de M. Jacques Chirac ? Une *réponse pourrait* justement être fournie par les Assises de Nice.

Les gaullistes constituent sur le plan parlementaire le groupe le plus important de la majorité, même si depuis 1973 ils ne forment plus à eux seuls la majorité de l'Assemblée nationale. Leur cohésion n'a pas été entamée et leur adhésion au gouvernement a parfois été plus grande que celle de leurs alliés de la majorité, alors que leur représentation ministérielle est sensiblement moins étoffée que par le passé.

Au niveau des militants, ils constituent la seule formation de *la majorité à posséder partout* une implantation réelle bien structurée, composée d'adhérents dévoués, souvent de condition modeste et fort utiles dans les campagnes électorales. Quant à l'électorat que peut attirer l'U.D.R., son étiage ne peut être mesuré au plan national que par référence aux résultats peu encourageants des élections législatives de 1973 ou du premier tour de l'élection présidentielle de 1974. *Les responsables du mouvement* préfèrent donc évoquer les consultations partielles dans lesquelles leurs candidats ont connu le succès, par exemple avec la réélection de *M. Limouzy* dans le Tarn le 25 mai dernier ou avec le score honorable de M. Rufenacht le 8 juin, pour les présenter comme des tests nationaux.

L'ambition de l'U.D.R. est aujourd'hui double. Ses militants veulent d'abord opérer une sorte de sélection dans les propositions de changement de la société, présentées par le chef de l'Etat, car ils ne veulent pas trop heurter les habitudes et les traditions. De nombreux rapports élaborés par les fédérations sont à cet égard assez conservateurs. Mais ils veulent aussi tenter la récupération de l'électorat populaire qui se portait autrefois vers de Gaulle et pour cela ils souhaitent s'en prendre à *certaines scléroses de* la société économique. La « participation » leur semble donc toujours un bon objectif dont les modalités doivent être précisées.

M. Chirac, quant à lui, n'imagine *pas son destin « limité »* à celui d'un secrétaire général de l'U.D.R., dont il a dit lui-même que le mandat ne serait que temporaire. Il s'agit donc pour le premier ministre de choisir le moment qui lui paraîtra le meilleur pour abandonner ses responsabilités partisanes (*le Monde* du 30 mai).

Les avantages et les inconvénients de son maintien pendant plusieurs mois encore au secrétariat général seront *bien sûr* pesés par M. Chirac avec minutie, mais, ayant progressé depuis quelques mois par à-coups, sinon par « coups », on ne peut exclure qu'il organise son départ comme un autre « coup » *spectaculaire*, comparable, par exemple, à celui du 14 décembre 1974, jour où il s'empara du secrétariat général.

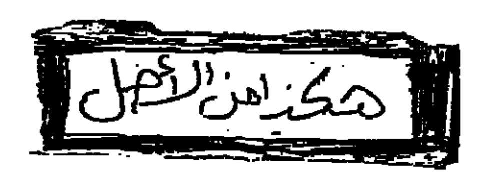
Bien qu'aucune tendance contestataire ne se soit organisée et que la plupart des opposants en puissance préfèrent se taire (tel M. Guichard) ou ne pas se montrer à Nice (tels MM. Chaban-Delmas et Charbonnel), on ne peut exclure que des « mouvements divers » se produisent aux *Assises nationales*. Ils convaincraient M. Chirac de conserver pendant quelques mois ses responsabilités pour mieux renforcer la cohésion du mouvement, et le conduiraient à s'occuper plus *activement et plus personnellement* qu'il ne l'a fait jusqu'alors de la marche de l'U.D.R.

Enfin, on ne peut non plus exclure que les milliers de militants des Assises décident, dans leur enthousiasme, de modifier les statuts de l'U.D.R. — comme ils en ont la capacité — en offrant à M. Chirac une sorte de présidence de fait du mouvement, qu'il ait ou non annoncé sa démission du secrétariat général. Dans cette hypothèse, un conseil national devrait nommer ensuite un nouveau secrétaire général. Celui-ci ne serait, dans de telles conditions, que l'ombre portée de son prédécesseur, dont l'autorité arbitrale continuerait de s'exercer, mais de plus haut, et garantirait le bon fonctionnement de l'U.D.R.

ANDRÉ PASSERON.

M. PONIATOWSKI : M. Chirac a « giscardisé » l'U.D.R.

M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, président de la Fédération nationale des républicains indépendants, était mercredi soir 11 juin l'invité de l'émission « Le point sur Antenne 2 ». Interrogé sur l'action de M. Jacques Chirac à la tête de l'U.D.R., il a déclaré, prenant le risque de froisser certains gaullistes à l'avant-veille de l'ouverture de leurs assises nationales : *« M. Chirac a bien mené son affaire. Il a giscardisé l'U.D.R. La logique de nos institutions veut que le président de la République trouve au Parlement une majorité giscardienne. L'important est aussi qu'il ne soit dépendant d'aucun parti. Dans le passé, il y a eu un moment où l'Etat a un peu trop appartenu à un seul parti, et ce n'était pas bon. »*



POLITIQUE

L'ÉLECTION DU HAVRE

Le premier ministre : la France a échappé à l'un des plus grands drames de son histoire

De notre envoyée spéciale

Le Havre. — La majorité présidentielle ne lésine pas sur les moyens pour soutenir son candidat, M. Rufenacht (U.D.R.) dans l'élection législative partielle de la sixième circonscription de la Seine-Maritime.

A quatre jours du second tour de scrutin, qui opposera le 15 juin M. Rufenacht au candidat communiste d'union de la gauche, M. Jacques Chirac, premier ministre agissant en la circonstance comme secrétaire général de l'U.D.R. et entraînant dans son sillage MM. Pierre Abelin, ministre de la coopération, mais aussi secrétaire général du Centre démocrate, André Rossi, porte-parole du gouvernement, l'un des fondateurs de la gauche réformatrice, et Christian Bonnet, ministre de l'agriculture, représentant la Fédération nationale des républicains indépendants, a participé mercredi soir à une réunion publique au Havre.

Le premier ministre a exposé les principaux aspects de la politique du gouvernement et s'est déclaré convaincu que la reprise économique se ferait à la fin de l'année ou au début de la suivante.

Le secrétaire général de l'U.D.R. a estimé que *« la France, en n'élisant pas François Mitterrand à la présidence de la République, a échappé à l'un des plus grands drames de son histoire »*. Pour lui, l'union de la majorité ne signifie pas que chacune de ses composantes renonce *« à ses convictions profondes, à son âme »*, mais que toutes sont d'accord sur des points fondamentaux, *« la démocratie et la liberté du pays »*, alors que l'union de la gauche est, en raison des *« divergences fondamentales »* qui opposent ses constituantes, *« purement électorale »*.

M. Christian Bonnet a appelé à la mobilisation générale de tous ceux qui refusent le communisme et M. Rossi a expliqué que les événements du Portugal démontraient que le parti communiste n'avait en rien renoncé *« à ses buts, à ses finalités et à ses méthodes »*. — A.Ch.

M. LECANUET SOUHAITE QUE LES RÉFORMATEURS SE DONNENT « UN VISAGE »

M. Jean Lecanuet, président du Centre démocrate, garde des sceaux, évoque, dans une interview accordée à l'hebdomadaire *les Informations* (numéro du 16 juin), l'avenir de la Fédération des réformateurs, dont les assises se réunissent les 14 et 15 juin. Il déclare : *« La fédération sera, au départ, animée par une direction collégiale. (...) Mais, pour assurer leur audience et leur efficacité, les réformateurs ne devraient-ils pas se donner un visage et, à cette fin, choisir — en dehors des ministres — un porte-parole ; charger également un de leurs ministres d'exprimer leurs orientations communes au sein du gouvernement ? Je le crois, pour ma part. Il appartiendra au conseil fédéral d'en décider.*

» L'une des premières tâches des nouvelles instances réformatrices sera d'arrêter la stratégie à l'égard des autres formations de la majorité.

» Autant j'estime peu réaliste une fusion des centristes et des républicains indépendants, autant m'apparaît souhaitable, le moment venu, un dialogue entre l'ensemble des réformateurs et des giscardiens sur un projet de société.

» Cette alliance correspond à l'intérêt du pays. La majorité présidentielle sera d'autant plus cohérente qu'elle sera mieux équilibrée. »

● *Le troisième congrès de Révolution* (extrême gauche) aura lieu du samedi 14 juin au lundi 16 juin, à Paris. Il a été précédé, depuis le 31 mai dernier, par un certain nombre de conférences régionales préparatoires. L'hebdomadaire du mouvement publie, dans son numéro daté du 6 juin, deux des principaux textes qui seront débattus lors du congrès : « Giscard, restauration ou déclin de l'Etat fort » et « L'union de la gauche ».

● *Le groupe parlementaire U.D.R.* a décidé d'organiser deux journées d'études les mercredi 24 et jeudi 25 septembre 1975 à Bagnoles-de-l'Orne (Orne), pour préparer la session du Parlement qui s'ouvrira le jeudi 2 octobre.

L'élargissement du mouvement des radicaux de gauche suscite des réserves

Le processus d'élargissement du Mouvement des radicaux de gauche, qui avait déjà suscité des réserves lors du congrès de Bordeaux, au mois de mars, continue de se heurter à des difficultés. En principe une convention nationale doit se tenir le 11 octobre réunissant les radicaux de gauche et « l'alliance dans la gauche pour l'initiative et la réforme » (A.G.I.R.), groupe né au mois d'avril à Orléans de la fusion de Combat radical-socialiste de MM. Hovnanian et Catesson et du groupe d'études Réforme et Action de M. Pelletier, sénateur de l'Aisne.

Or, la fédération du Nord du Mouvement des radicaux de gauche vient de refuser l'adhésion au mouvement de M. Claude Catesson, ancien président de la fédération radicale du Nord qui vient de se mettre en congé de parti (*le Monde* du 3 juin).

La fédération du Nord des radicaux de gauche, que préside M. Henri Delbeke, déclare :

« Lorsque M. Catesson et ses amis auront accepté sans réserve le programme commun de gouvernement et les statuts fédéraux, la question pourra être réexaminée. Actuellement le bureau exécutif constate qu'il est très difficile de porter crédit aux paroles et actes de M. Catesson (...). La fédération du Nord considère plutôt l'orientation nouvelle de M. Catesson comme une tactique destinée à servir ses intérêts personnels, motivation qui lui a déjà été reprochée dans son propre parti, place de Valois. Dans ces conditions, la fédération du Nord du Mouvement des radicaux de gauche oppose un véto à l'adhésion de M. Catesson. »

DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE PONTOISE QUITTENT LE P.S.

M. Jean Bétourné, adjoint au maire de Pontoise, et MM. Pierre Costeroste, André Lamothe et Maurice Pelletier, conseillers municipaux, ont décidé de ne pas renouveler leur adhésion au parti socialiste. Ces conseillers refusent de se soumettre aux directives de la section de Pontoise et de la fédération du Val-d'Oise du P.S., leur demandant de se constituer en groupe d'opposition au sein du conseil municipal, dirigé par M. Adolphe Chauvin, sénateur (Centre démocrate), président du conseil général.

Les quatre élus socialistes déplorent que la section de Pontoise et la fédération départementale du parti socialiste agissent *« en dehors des décisions des congrès nationaux, qui, à aucun moment, n'ont demandé de mettre fin avant l'échéance légale aux alliances municipales contractées en mars 1971, du type de celle de Pontoise »*.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi matin 11 juin au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. A l'issue de la réunion, le communiqué officiel suivant a été publié :

● **LES RELATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES.**

Le conseil a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de la convention consulaire entre la France et l'Algérie.

● **CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE BUDGET DE 1975.**

Il a adopté un deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1975, comportant une ouverture de crédit de 150 millions de francs. Ce texte, qui complète le dispositif de soutien à l'emploi arrêté par le conseil du 4 juin dernier, a pour objet d'autoriser le gouvernement à procéder en 1975, par anticipation sur les créations d'emplois qui figureront dans le projet de loi de finances pour 1976, à des recrutements dans la limite de quinze mille agents, dont cinq mille au titre des postes et télécommunications. Ce dernier recrutement inclut les deux mille agents supplémentaires prévus par l'article 70 de la loi de finances pour 1975.

● **DÉFENSE ET MÉTÉOROLOGIE.**

Un projet de décret a été aprouvé, prévoyant, pour l'application des articles 2 et 6 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, qu'en temps de crise comme en temps de guerre les services météorologiques des armées sont organisés en services interarmées. La coordination du fonctionnement technique des services météorologiques civils et militaires est assurée par le directeur de la météorologie nationale qui prend aussi les fonctions de directeur technique de la météorologie des armées.

● **TRIBUNAUX DE COMMERCE.**

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a fait une communication sur la réforme des tribunaux de commerce. Il a proposé d'adapter leur organisation à la complexité actuelle du droit des affaires ainsi que de préciser le statut des magistrats consulaires et d'améliorer les moyens de ces juridictions.

● **POLITIQUE EXTÉRIEURE.**

Le premier ministre et le ministre des affaires étrangères ont rendu compte du débat de politique générale qui s'est déroulé au Sénat le 10 juin. A cette occasion, le conseil a procédé à une réflexion d'ensemble sur les grandes orientations de la politique étrangère de la France. (Lire page 9.)

(Lire page 9.)

● **L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS.**

Un projet de loi modifiant l'article 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur a été approuvé. Il étend l'autonomie financière des universités en leur transférant la gestion des crédits de vacation et d'heures complémentaires d'enseignement. Ces crédits pourront dès lors être reportés d'une année sur l'autre. Le projet de loi prévoit en outre que leur part inutilisée pourra être affectée à des dépenses de fonctionnement matériel et pédagogique. Il précise en contrepartie les conditions d'utilisation des crédits globaux de fonctionnement des universités, afin de permettre notamment une meilleure maîtrise du recrutement d'agents contractuels.

(Lire page 20.)

● **LES INVESTISSEMENTS CRÉATEURS D'EMPLOIS.**

Le ministère de l'économie et des finances a informé le conseil de la répartition de la deuxième tranche de la dotation exceptionnelle du F.D.E.S., destinée à accélérer les programmes d'investissements publics créateurs d'emplois mise au point avec le ministère de l'industrie et de la recherche et le secrétariat d'Etat aux transports. D'un montant de 300 millions, qui devront être dépensés avant la fin de l'année, elle permettra de financer des équipements destinés aux grands ensembles lorrains des charbonnages, des aménagements d'ouvrages hydro-électriques, des artères de transport de gaz.

(Lire page 40.)

● *L'étalement des vacances ministérielles.* — Le président de la République a souhaité que les ministres étalent leurs vacances. Il a rappelé que les congés ne devaient pas être l'occasion pour le gouvernement de cesser d'exister ou d'agir. Il a donc invité les membres du gouvernement à prendre chacun à tour de rôle le temps de repos nécessaire, de façon que le gouvernement continue d'agir.

OUTRE-MER

M. Stirn : l'autonomie interne est un système dépassé

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a tiré, mercredi 11 juin au cours d'une conférence de presse, les conclusions de ses entretiens avec les délégations d'élus de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie sur la réforme des statuts de ces territoires. Dans les deux cas les autonomistes ont refusé de poursuivre les discussions, l'avant-projet leur paraissant trop en retrait sur ce qui leur avait été promis.

M. Stirn a fait valoir que les représentants de toutes les tendances politiques avaient participé à cette concertation qui, au demeurant, n'était pas obligatoire. Sans doute a-t-on enregistré des *« sautes d'humeur »* mais, a indiqué le secrétaire d'Etat, c'est parce que nous entrons dans le *« vif du sujet »* et il est naturel que des *« oppositions apparaissent »*.

M. Stirn a rappelé que dans les deux territoires le statut nouveau proposait un conseil de gouvernement délibératif et non consultatif et assurait une authentique décentralisation. Le gouvernement considère que l'*« autonomie interne est un système dépassé, qui n'est plus adapté à notre époque »*. Par conséquence, le représentant de l'Etat dans les territoires considérés restera le chef de l'administration et assurera la présidence du conseil de gouvernement, les conseillers de gouvernement auront un pouvoir de contrôle su rdes secteurs particuliers de l'administration mais n'auront pas la possibilité de nommer, révoquer ou déplacer les fonctionnaires. Cependant, l'administration devra exécuter les décisions prises par la majorité du conseil et le pouvoir central, à Paris, y veillera.

Ayant confirmé son opposition aux deux principales revendications des autonomistes (la présidence élue du conseil de gouvernement et les attributions « ministérielles ») — ce que M. Chirac a confirmé à la délégation de Nouvelle-Calédonie en la recevant mercredi, — M. Stirn a paru disposé à prendre en considération de nombreux amendements à l'avant-projet. *« Ce qu'il y a de mauvais dans l'autonomie interne, c'est le système du chèque en blanc donné au territoire. Autant il est normal qu'il y ait décentralisation, autant il est normal qu'il y ait une harmonie avec l'Etat. Si on ne veut pas l'indépendance, il faut en tirer les conséquences... »*, a-t-il déclaré. Les projets de réforme de statut seront soumis pour avis aux Assemblées territoriales et un conseil restreint examinera le 10 juillet à l'Elysée les questions relatives aux DOM-TOM.

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

M. Ali Aref envoie des délégations en Afrique et dans les pays arabes

Djibouti (*A.F.P.*). — Les députés du Territoire français des Afars et des Issas (Djibouti) ont décidé, mercredi 11 juin, au cours d'une session extraordinaire, d'envoyer des délégations de l'Assemblée territoriale en France et à l'étranger pour informer l'opinion de la situation locale. Une délégation se rendra en France, une autre dans les pays africains, et une troisième dans les pays arabes.

S'adressant aux députés qui doivent partir lundi pour Paris, M. Alif Aref Bourhan, président du conseil de gouvernement, leur a demandé de *« témoigné de l'appartenance africaine du T.F.A.I. et de sa volonté, une fois indépendant, de vivre en bonne entente avec tous ses voisins. Mais*, a-t-il ajouté, *ces derniers ne sont pas en mesure de garantir réellement notre indépendance et, pour le moment, seule la présence française nous permet de poursuivre la construction de notre communauté à l'abri des risques et des convoitises »*.

● *Le Comité pour l'indépendance de Djibouti* (46, rue de Vaugirard, Paris-6e) organise une réunion d'information le 18 juin à 20 h 30, 44, rue de Rennes, Paris-6e, en présence de M. Alain Vivien, député socialiste de Seine-et-Marne.

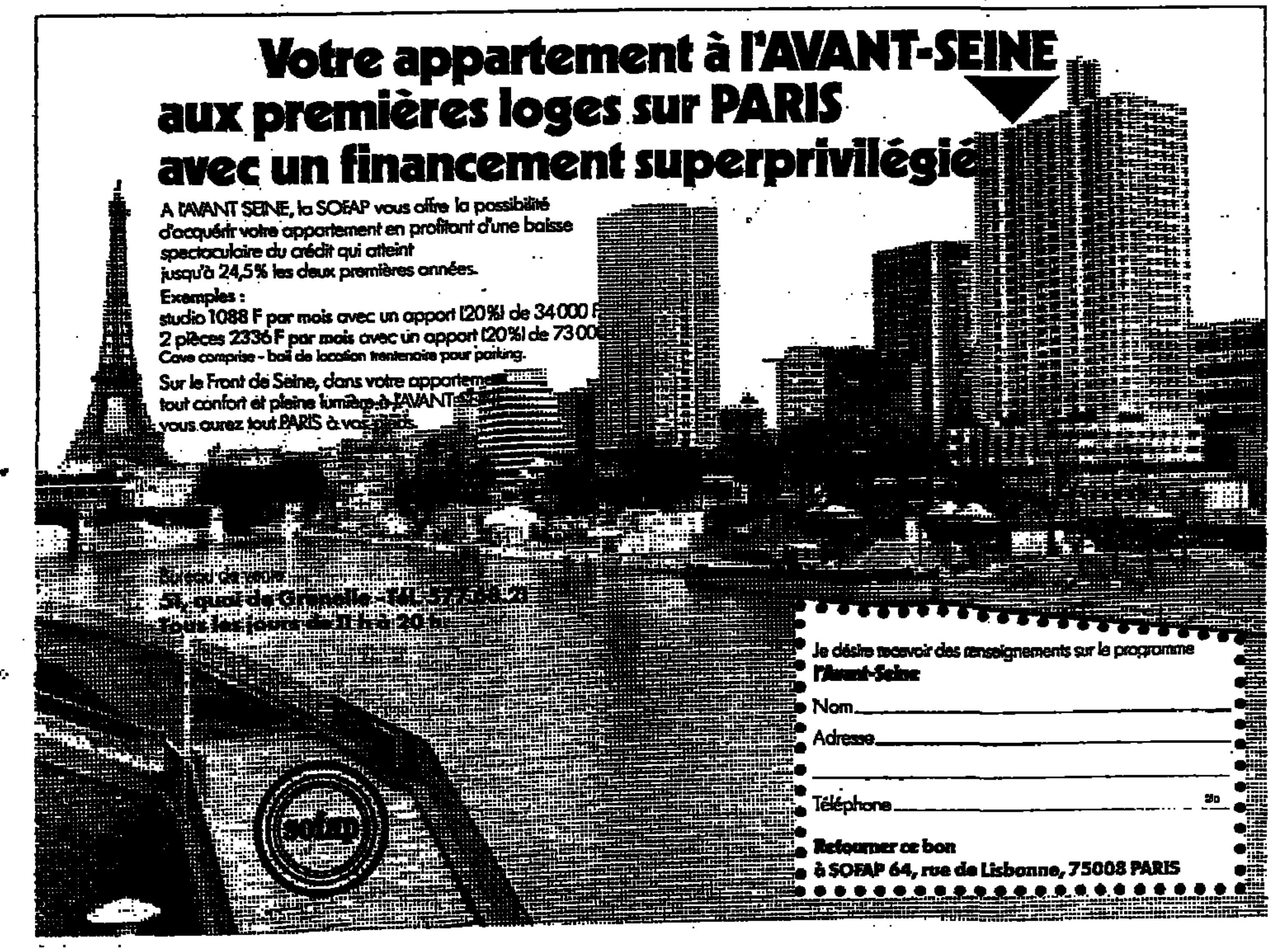
Les fonctionnaires des territoires d'outre-mer demandent leur intégration à la police nationale

Une délégation de fonctionnaires de police venue de Nouvelle-Calédonie, qui séjourne actuellement en France, se propose d'obtenir de l'administration une amélioration de la situation des fonctionnaires servant dans les territoires d'outre-mer. En novembre 1973, déjà, des représentants de la police en tenue de Nouméa étaient venus à Paris. Le *Syndicat national des policiers en tenue*, auquel ils avaient adhéré, avait alors engagé les premières négociations pour la modification du statut du personnel des TOM.

Le policier en service dans un territoire d'outre-mer connaît actuellement une carrière fort différente de celle de son collègue métropolitain et bien moins attractive. Il ne dépend pas, administrativement, du ministère de l'intérieur, mais du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM. Il est de ce fait complètement ignoré de la police nationale, si bien que sa carrière ne peut se dérouler que dans le cadre étroit du territoire où il est affecté. Dans une ville comme Nouméa, la police compte cent quatre-vingt-quatre hommes dont cent cinquante dans la police en tenue (cinquante-cinq métropolitains) ; l'avancement est donc très lent.

Un progrès a pourtant été enregistré : après les négociations engagées par le S.N.P.T. avec le ministère de l'intérieur et le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, la parité indiciaire avec la police nationale a été promise aux policiers d'outre-mer pour le 1er juillet 1976. Reste donc à obtenir satisfaction sur le deuxième point de la revendication : l'intégration complète au sein de la police nationale. Le ministère de l'intérieur *a déjà répondu qu'une telle initiative* n'était pas de son ressort et qu'elle devait revenir à l'administration des DOM-TOM.

Seule une loi intégrant les services de police d'outre-mer à la police nationale permettrait une harmonisation complète des carrières et une large ouverture de l'éventail hiérarchique, le fonctionnaire de Nouméa pouvant, contrairement à ce qui se passe actuellement, venir servir en France métropolitaine pour accélérer son avancement. La stagnation des carrières constatée aujourd'hui, du fait de l'isolement des polices des TOM — il n'est pas rare que des policiers restent vingt ans au même grade, — décourage les candidatures : sait-on pourtant que la plupart des gardiens de la paix de Nouméa possèdent le brevet élémentaire, et certains le baccalauréat ? Un niveau qui laisse rêveur comparé à celui de la métropole... — J. Sn.



POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE DÉBAT SUR LA TAXE PROFESSIONNELLE
achoppe sur les contraintes financières imposées au Parlement

Il était presque minuit, mercredi 11 juin, lorsque M. Charles Bignon, vice-président de l'Assemblée nationale, annonça qu'il allait se coucher, convaincu qu'il était « de l'inutilité de se fatiguer davantage ». Le député U.D.R. de la Somme précisa toutefois à ses collègues de la majorité, qu'une telle retraite laissait pour le moins perplexes, qu'il entendait ne pas « se coucher » devant la décision prise au sujet de l'application de l'article 40 de la Constitution dans la discussion des articles du projet de loi supprimant la patente et instituant une taxe professionnelle.

Cet article précise que « les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ». Etait-il ou non applicable en la circonstance? Telle fut la question qui retint longuement l'attention des députés

Mardi, M. Icart, président de la commission des finances, déclarait irrecevables une trentaine d'amendements. Mercredi matin, M. Edgar Faure en acceptait cependant le *dépôt* et précisait, en séance, qu'il statuerait « cas par cas » sur leur recevabilité. C'est cette attitude « scrupuleuse » qui devait déclencher une vive controverse.

L'opposition constata que la « procédure exceptionnelle » décidée par M. Edgar Faure jouait quand même contre elle *et* affirma, surtout, que l'article 40 ne s'appliquait pas à la création d'un impôt nouveau.

M. Fourcade réfuta la thèse de l'impôt nouveau ; le projet supprime, certes, la patente, mais définit une ressource « de remplacement ». Défavorablement *impressionné par l'« obstination »* du ministre des finances, M. Boulloche (P.S.), qui avait eu le mérite de pressentir ce débat dès mardi, dénonça le recours « à des artifices de procédure » et souligna que le texte en discussion pourrait être attaqué pour inconstitutionnalité.

PATRICK FRANCÈS.

A l'article premier, qui pose le principe du remplacement de la patente par une taxe professionnelle, M. MAUJOUAN DU GASSET (rép. ind.), *Loire-Atlantique*) suggère, pour les communes les plus démunies, une aide spécifique, une « *sorte de SMIC communal* ». M. PAPON (U.D.R.), rapporteur à la commission des finances, consultée pour avis, se félicite de l'orientation générale du projet en discussion tout en s'inquiétant, notamment, d'un éventuel transfert de charges au détriment de l'industrie. M. GLON (app. U.D.R., Côtes-du-Nord) plaide en faveur des transports et d'une fiscalité sélective.

L'Assemblée adopte ensuite un amendement accordant aux syndicats intercommunaux, à vocation multiple, la faculté de lever la taxe professionnelle.

A l'article 2 (détermination des personnes imposables et exonérations), et après les interventions de MM. PLANTIER (U.D.R., Pyrénées-Atlantiques), VOISIN (app. U.D.R., Indre-et-Loire), BALMIGERE (P.C., Hérault), BENARD (U.D.R., Var), GUERMEUR (U.D.R., Finistère) et BURON (app. U.D.R., Mayenne), M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (U.D.R., Val-de-Marne) évoque le problème de la Société professionnelle des papiers de presse et celui des imprimeries de périodiques. M. FOYER (U.D.R.), président de la commission des lois, se prononce contre la création d'une nouvelle exonération, alors qu'il aurait fallu, à son avis, avoir le courage d'en supprimer plusieurs. M. FOURCADE, de son côté, constate que la société évoquée était déjà soumise à la patente, et souligne que les imprimeries seront moins imposées.

L'Assemblée repousse un amendement qui refusait l'extension du champ d'exonération actuel en faveur des grands établissements d'élevage à caractère industriel. MM. DENIS (rép. ind., Mayenne), BECAM (app. U.D.R., Finistère) et JOSSELIN (P.S., Côtes-du-Nord) avaient exprimé leur opposition à cet amendement.

L'article 40 de la Constitution est ensuite opposé, avec l'accord de MM. EDGAR FAURE et ICART, président de la commission des finances, à un amendement communiste (il entrainerait une diminution des ressources publiques) qui exonérait totalement les coopératives agricoles et les sociétés d'intérêt collectif agricole.

Puis les députés adoptent un amendement étendant l'exonération prévue en faveur des collectivités et des organismes publics, à celles de leurs activités « *à caractère sportif ou touristique* », notamment les terrains de camping municipaux et les piscines. Le gouvernement avait opposé l'article 40 à cet amendement, mais M. Edgar Faure refuse l'irrecevabilité.

M. BARDOL (P.C., Pas-de-Calais) juge la procédure suivie par la présidence « *exceptionnelle* » et en dénonce les effets. M. BOULLOCHE (P.S., Doubs) rappelle la position de son groupe à ce sujet : « *Quand il s'agit de créer des ressources nouvelles, il est de jurisprudence constante dans cette Assemblée que l'article 40 de la Constitution n'est pas opposable. En juger autrement serait prendre le risque de frapper le projet d'inconstitutionnalité.* » M. EDGAR FAURE motive ses décisions précédentes. Puis M. FOYER expose sa position quant à l'application de l'article 40 dans la discussion d'un projet « *qui supprime un impôt et en définit un nouveau* ». « *Le Parlement*, affirme-t-il, *est, dans ce cas, parfaitement maître d'aménager comme il l'entend la nouvelle taxe professionnelle.* » A son avis, « *l'article 40 est une disposition exceptionnelle qui doit être interprétée restrictivement* ». M. FOURCADE souligne, de son côté, que le texte discuté supprime, certes, un impôt mais définit une ressource de « remplacement ».

L'Assemblée reprend ensuite l'examen des articles. Elle adopte un amendement exonérant de la taxe professionnelle toutes les régies des collectivités locales.

En séance de nuit, à l'article 3 (assiette de l'impôt) interviennent successivement MM. HENRI MICHEL (P.S., Drôme) et BOULLOCHE (P.S., Doubs), qui demandent l'exonération des coopératives agricoles ; DUROMEA (P.C., Seine-Maritime), maire du Havre, qui affirme que la taxe professionnelle sera, pour les petits contribuables, « *aussi lourde à supporter que la patente* », et annonce que son groupe votera contre cet article ; CHAUVET (U.D.R., Cantal), qui craint que le système retenu ne soit préjudiciable aux industries de main-d'œuvre, et GLON, qui évoque les apprentis et les handicapés.

L'Assemblée repousse un amendement communiste incluant dans l'assiette le chiffre d'affaires ou les recettes annuelles, ainsi que le bénéfice réel. Puis elle adopte un amendement de M. VOISIN destiné à taxer certaines activités s'exerçant sans valeur locative et sans salaires.

L'Assemblée examine un amendement *de la commission* des lois réduisant le poids relatif des salaires, ceux-ci étant pris en compte pour le huitième seulement de leur montant, contre un quart dans le projet gouvernemental. M. VOISIN, lui, *propose* de prendre en compte le sixième du montant des salaires ; M. FOURCADE suggère le cinquième, et recueille l'assentiment de l'Assemblée.

Sont ensuite examinés plusieurs amendements réduisant les bases d'imposition, amendements auxquels M. FOURCADE oppose l'article 40, avec l'accord de M. ANTHONIOZ, qui préside la séance. M. BOULLOCHE regrette alors l'« obstination » du gouvernement, qui obligera l'opposition à faire déclarer la loi anticonstitutionnelle.

Un amendement du gouvernement précise ensuite que l'abattement de 50 % en faveur des artisans qui emploient moins de trois salariés, s'étendra à l'ensemble des activités artisanales.

A l'article 4 (détermination de la valeur locative des immobilisations) interviennent MM. VOISIN (app. U.D.R.), sur l'E.D.F., et CHARLES BIGNON (U.D.R.), sur l'actualisation des valeurs locatives. L'Assemblée adopte un amendement exonérant l'activité d'irrigation agricole.

Le projet prévoit un abattement de la valeur locative des outillages de 25 000 F pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède le double des limites du forfait. L'Assemblée adopte un amendement communiste, combattu par le gouvernement, précisant que ce montant sera régulièrement révisé lors du vote de chaque loi de finances.

Une large discussion s'instaure *ensuite au sujet d'un amendement* de MM. BECAM (app. U.D.R.), JACQUES BLANC (R.I.) et BRIANE (réf.) supprimant l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives, prévu en faveur des usines nucléaires ; amendement combattu par le gouvernement et défendu notamment par MM. VOISIN et FANTON. Au scrutin public demandé par le groupe réformateur, l'Assemblée adopte finalement l'amendement par 394 voix contre 73. M. Fourcade annonce aussitôt qu'il demandera une seconde délibération.

A l'article 5 (entreprises de transports internationaux et activités portuaires), un amendement *socialiste vise à éviter la « ronde annuelle »* des navires afin d'échapper à la taxe professionnelle. Le gouvernement reconnaît qu'un problème se pose mais rejette cet amendement, qui est néanmoins adopté par l'Assemblée. Un amendement de la commission des finances exonère les organismes portuaires publics, à l'exception des ports de plaisance.

Après avoir adopté l'article 6 (détermination du lieu d'imposition), l'Assemblée accepte, à l'article 7 (établissement de la taxe, renseignements à fournir), un amendement précisant que les recours des contribuables seront *admissibles pendant quatre ans.*

A l'article 8 (annualité de l'impôt ; création, changement ou cessation d'activité), l'Assemblée adopte, contre l'avis du gouvernement, qui y oppose vainement l'article 40, un amendement socialiste instituant un régime de taxe professionnelle saisonnière.

A l'article 9 (paiement de la taxe, institution d'un régime d'acompte), les socialistes proposent, sans succès, de supprimer ce régime. L'acompte est, quant à lui, réduit, à l'initiative du gouvernement, de 60 à 50 %. Le solde devra être versé avant le 15 décembre. L'Assemblée fixe ensuite à 3 000 F au lieu de 1 500 F *le montant annuel de taxe* professionnelle au-dessous duquel l'entreprise n'est pas tenue de verser un acompte. Le versement de l'acompte est facultatif pour les entreprises artisanales.

La séance est levée jeudi, à 2 heures du matin.

Les écoutes téléphoniques

Mercredi 11 juin, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, M. MITTERRAND a rappelé « *l'engagement politique, doublé d'un engagement d'honneur* », pris, il y a près d'un an *par M. Poniatowski contre une* utilisation abusive des écoutes téléphoniques. Il a demandé au ministre de l'intérieur des précisions sur les activités du centre d'écoutes de Boullay-les-Troux, dans l'Essonne, où un certain nombre d'équipements viennent d'être installés.

M. PONIATOWSKI a rappelé au ministre de l'intérieur qu'a *été* M. Mitterrand, que les écoutes téléphoniques peuvent être demandées par deux membres du gouvernement, le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense. « *Depuis la nomination de l'actuel premier ministre*, a-t-il affirmé, *aucune écoute d'homme politique, de journaliste ou de syndicaliste, n'est intervenue.* » M. PONIATOWSKI a précisé qu'à sa demande, M. Bernard Chenot, vice-président du Conseil d'Etat, qui préside la commission des libertés, donnera la priorité à la *rédaction d'un projet de loi* garantissant les citoyens contre tout risque d'écoute illégale.

Après avoir souligné que les règles appliquées en France sont déjà plus strictes que celles de la convention européenne de 1964 à laquelle ont adhéré les pays européens, y compris les pays socialistes, il a ajouté : « *Ce qui se trouve à Boullay-les-Troux, c'est le centre de détections radio-électriques du ministère de l'intérieur. Il existe depuis 1950, et quand vous étiez ministre de l'intérieur, il était installé à Noisy-le-Grand. Son rôle est d'écouter les radios étrangères et de détecter les émetteurs clandestins qui opéreraient en France. Je suis persuadé que le premier ministre ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'une mission parlementaire aille le vérifier.* »

» *C'est en raison de l'urbanisation de la région de Noisy-le-Grand que ce centre a été transféré à Boullay-les-Troux. Il est exact que des câbles ont été posés entre cette localité et Paris. Ils l'ont été par les services des P.T.T., afin de desservir l'ensemble de la région, dépendant du central de Gometz-la-Ville. Le centre n'est relié au réseau des P.T.T. que par un seul câble, ce qui ne saurait suffire pour une station d'écoute de grande capacité. Contrairement à ce qui a été dit, les câbles n'ont pas été livrés par une filiale d'I.T.T. Nous sommes d'accord sur un point : il est indispensable de réglementer les écoutes.*

— M. JUQUIN (P.C., Essonne) : « *De les interdire !* »

— M. PONIATOWSKI : « *Non ! Mais c'est une recommandation que je ferai au pays où vous avez des amis. Les écoutes sont nécessaires à la lutte contre la criminalité et à la défense de la sûreté du territoire. Mais elles ne doivent, en aucun cas, être autorisées pour des motifs politiques. Puisque vous avez personnellement souffert* [M. Mitterrand] *de certaines pratiques, je me référerai, pour conclure, à l'un de vos ouvrages,* Ma part de vérité, *où l'on peut lire : « Nous » avons été, mes amis Mendès » France, Defferre et moi, l'objet » des pires suspicions. Nos » communications téléphoniques » étaient systématiquement écou» tées. » « C'était,* conclut M. Poniatowski, *au temps où le président du conseil s'appelait... Guy Mollet.* »

Dans une lettre adressée mercredi, en fin d'après-midi, à M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, M. Mitterrand demande que soient pressenties soit la commission des lois, soit le bureau de l'Assemblée, pour qu'une *délégation* parlementaire puisse être constituée afin de visiter dans les plus brefs délais le centre de Boullay-les-Troux.

AU SÉNAT

Nouveau cadre juridique pour l'interprofession agricole

Le Sénat a adopté, mercredi 11 juin, en première lecture avant l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle agricole. Ce texte, a indiqué le rapporteur M. SORDEL (ind.), vise à améliorer le revenu des agriculteurs en assurant le meilleur équilibre possible entre la production et les demandes du marché. Il fournit un cadre très souple, à l'intérieur *duquel les organisations* interprofessionnelles doivent développer *leur* action. Il met à leur disposition un instrument juridique qui leur permettra de disposer de pouvoirs de contrainte et de moyens financiers. L'Etat ne reconnaît qu'une seule organisation par produit ou groupe de produits. Les interprofessions ainsi reconnues pourront prélever des cotisations qui leur assureront la masse de manœuvre indispensable à la maîtrise du marché intérieur et à la conquête des débouchés extérieurs.

« *La commission des finances*, déclare son rapporteur pour avis, M. BOSCARY-MONSSERVIN (ind.), *accepte cette notion de cotisation obligatoire ayant le caractère de créance privée. Mais quel grand pas fait le Parlement en consacrant cette notion dans la loi !* » A la formule souple qui est proposée, M. DURIEUX (P.S.) *aurait préféré celle de l'office,* dont l'Office du blé offre l'exemple. M. KAUFFMANN (union centr.), *demande que l'on protège* les intérêts des producteurs contre le négoce, et M. CHATELAIN (P.C.) réclame une modification des règles communautaires.

« *L'origine du projet*, souligne M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'agriculture, *est la conférence annuelle des organisations paysannes, qui s'est tenue l'an dernier (...)* (Le Monde *du 12 juin*). *L'intervention d'un office n'est possible que pour un produit à la fois homogène, facile à conserver, de grande diffusion et faisant l'objet d'une cotation mondiale. Il peut d'ailleurs très bien y avoir intervention publique — distillation, stockage — sans office ! La loi sur l'interprofession laitière a donné les prémices de celle-ci, qui la généralise.*

Il faut, en tout cas, que l'effort d'organisation soit assumé par tous. Tel est l'objet de la procédure d'extension et de cotisation obligatoire (...). Si la coopération n'a pas été citée, c'est qu'il n'était pas nécessaire, mais il est évident qu'elle est pour nous la base de l'organisation. J'en dirai autant des organisations interprofessionnelles existantes, qui, quoique créées à une sombre époque, donnent satisfaction. Si elles le désirent, elles pourront se placer sous l'empire du texte. »

Les sénateurs ont apporté plusieurs modifications au projet gouvernemental :

● Ils ont voulu notamment que les critères de représentativité des organisations constitutives de l'interprofession n'éliminent pas systématiquement les syndicats agricoles minoritaires au plan national.

● Pour l'extension des accords conclus dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle, ils ont institué un système d'arbitrage, si *l'unanimité ne se fait pas.*

● Le *ministre* de l'agriculture a reçu la possibilité de déléguer ses pouvoirs aux préfets de région.

● Le Sénat a aussi voulu que les organisations interprofessionnelles agricoles puissent continuer de bénéficier de taxes parafiscales pour leur permettre, dans un premier temps, de faire face à leurs dépenses de fonctionnement.

● Un amendement a été adopté, qui protège les organisations existantes, celles de la betterave, notamment.

Produits cosmétiques

Les sénateurs ont ensuite adopté, avec de nouvelles modifications, le projet de loi réglementant la mise sur le marché des produits cosmétiques.

« *Ce projet*, a indiqué le rapporteur, M. LABEGUERIE (Un. centr.), *impose aux fabricants de déclarer les personnes responsables de la fabrication, de constituer sur le produit un dossier pour faciliter les recherches en cas d'accident et de contrôler le respect des prescriptions. La formule sera transmise aux centres antipoisons. L'Assemblée nationale a pris des précautions pour sauvegarder, au moins dans la mesure du possible, le secret de la formule des parfums. L'interdiction d'utiliser certaines substances vénéneuses devient la règle. Des arrêtés fixeront les colorants et conservateurs autorisés.* »

« *L'obligation de constituer un dossier renfermant tous les éléments de nature à permettre une appréciation complète de l'identité et de l'activité du produit*, a notamment déclaré Mme VEIL, ministre de la santé, *aura l'avantage de faire prendre conscience à certains fabricants des devoirs professionnels qui seront désormais les leurs.* »

● Les sénateurs ont voulu limiter au strict nécessaire la portée de l'exception concernant les parfums.

● *Ils ont transféré à l'académie* de pharmacie les compétences que le projet conférait à l'académie nationale de médecine.

Établissements dangereux et insalubres

En séance de nuit et jusqu'à plus de 2 h. 30 jeudi matin, le Sénat a examiné le « projet de loi relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes ».

Ce texte, dont l'Assemblée nationale n'a pas encore été saisie, adapte aux nouvelles exigences de la protection de la nature et de l'environnement les moyens que donnait au gouvernement la loi de 1917. Il renforce utilement ces moyens, souligne le rapporteur M. LEGARET (ind.) Néanmoins, il ne prévoit pas un nombre suffisant d'inspecteurs pour assurer l'exécution des contraintes nouvelles.

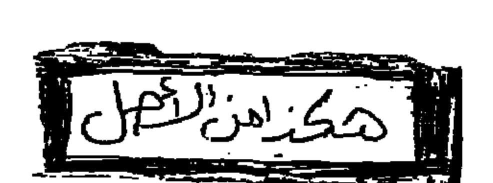
« *Il faudra certainement créer de nouveaux postes pour surveiller deux cent quarante mille installations au lieu de quatorze mille* », souligne de son côté M. DESCOURS-DESACRES (ind.) au nom de la commission des finances. M. CHAUTY (non-inscrit) justifie l'utilité de la nouvelle législation en se référant aux abus actuels de l'industrie pétrochimique.

M. JARROT, *ministre* de la qualité de la vie, défend son projet, qui lui permettra d'accentuer la lutte qu'il a déjà engagée contre les nuisances de toutes sortes.

● *Les sénateurs ont voulu que* l'avis des conseils généraux ou régionaux puisse être requis dans le cas d'installations qui risquent de polluer une superficie qui dépasse celle de la commune.

● *Ils ont aussi voté un article* additionnel qui permet à des propriétaires de faire racheter leurs terrains ou immeubles par l'établissement polluant. Cet article crée des servitudes limitant le droit de construction des terrains alentour de certaines installations. En contre-partie, le rachat par l'exploitant peut être requis. A défaut d'accord amiable, le prix est fixé comme en matière d'expropriation publique.

Les porte-parole de tous les groupes, y compris ceux du P.C. et du P.S., ont annoncé dans leurs explications de vote, qu'ils approuvaient ce projet de loi, lequel a été adopté, dans ces conditions, à main levée. — A. G.



DEVANT L'IMPRIMERIE DE LA RUE D'ENGHIEN TOUJOURS OCCUPÉE

Nouvelles manifestations de solidarité aux grévistes du « Parisien libéré »

Les ouvriers du Livre qui occupent les imprimeries du *Parisien libéré*, rue d'Enghien, ont attendu en vain, mercredi 11 juin après-midi, dans une grande animation, l'huissier qui aurait pu venir, assisté d'un commissaire de police, constater la poursuite de l'occupation des locaux. Cette constatation une fois faite pourrait amener, et seulement alors, une intervention des forces de police.

La première nuit de veille s'est passée dans le calme.

En revanche, les grévistes retranchés derrière la grille du portail de l'immeuble de la rue d'Enghien ou à l'abri des rouleaux de papier de 800 kilos disposés en barricade côté rue des Petites-Ecuries ont reçu successivement mercredi soir la visite et les encouragements de nombreux leaders politiques ou syndicaux, notamment MM. Roland Leroy, membre du secrétariat du parti communiste, Georges Sarre, membre du bureau exécutif du parti socialiste, Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., et Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T.

« Nous mettons en garde le pouvoir sur les graves conséquences que pourrait avoir une solution de force », a déclaré M. Séguy, ajoutant que *« tous les travailleurs de ce pays sont concernés. Car si le pouvoir réussissait dans son entreprise, ce serait l'ensemble des libertés syndicales qui serait remis en cause. Jamais la classe ouvrière ne battra en retraite devant les chiens policiers et les nervis »*, a-t-il précisé.

M. Edmond Maire a indiqué qu'une réunion entre les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. devait avoir lieu mercredi soir pour envisager *« tout ce qui est possible afin de ne pas laisser les ouvriers du* Parisien libéré *seuls face au coup de force que veut tenter le gouvernement »*.

« Ce combat est le nôtre, a ajouté le secrétaire général de la C.F.D.T., *car c'est un combat contre le gouvernement et le patronat. »*

Le bureau confédéral de la C.G.T., comme celui de la C.F.D.T. devaient traduire chacun pour leur part, dans un communiqué, cette mise en garde au pouvoir au cas où la police interviendrait pour faire évacuer l'imprimerie du *Parisien libéré*.

Les visites successives de ces personnalités politiques ou syndicales donnaient lieu à de petits meetings dans la rue d'Enghien, où stationnaient en permanence plusieurs centaines de travailleurs venus d'autres entreprises. Les accents de *l'Internationale* en ponctuaient chaque fois la fin.
»l'im-iéceconcermnos

« Une réplique immédiate »

Réuni mercredi pour examiner les suites du conflit du *Parisien libéré* après la décision du tribunal des référés qui, le 9 juin 1975, a décidé de faire évacuer les locaux des deux entreprises occupées de la rue d'Enghien et de la rue des Petites-Ecuries, le comité exécutif de la F.F.T.L.-C.G.T., dans un communiqué, *« s'élève et s'indigne »* :

« — Contre l'excès de pouvoir du ministre du travail, M. Durafour, qui, passant outre les décisions de l'inspection du travail et de la direction de la main-d'œuvre, a décidé SEUL *d'autoriser M. Amaury à licencier trois cents travailleurs ;*

» — Contre les menaces d'interventions policières qui portent gravement atteinte au droit de grève, aux libertés, ainsi qu'en témoignent les récentes décisions prises à l'encontre des travailleurs en lutte occupant leurs usines.

» Parce que de telles décisions et leur recrudescence mettent en cause les libertés fondamentales, le comité exécutif appelle tous les travailleurs du Livre à se mobiliser et à répondre avec force à l'intervention de la police.

» Une réplique unanime et immédiate, traduite par un arrêt de travail de vingt-quatre heures (presse et labeur), devra être observée — quel qu'en soit le moment — dès que les forces policières interviendront et, là où c'est possible, de se rendre immédiatement sur place, rue d'Enghien et rue des Petites-Ecuries.

» Des interventions sous forme de pétitions, de délégations auprès des directions, doivent être faites pour qu'elles fassent pression afin que les attaques policières cessent immédiatement.

» Dans le même temps, pour répondre à ces attaques renouvelées, les confédérations C.G.T. et C.F.D.T. appellent toutes leurs organisations à traduire leur mécontentement par des arrêts de travail et à participer activement aux manifestations organisées le 12 juin 1975 dans le cadre de cette journée d'action et de manifestations pour protester contre l'attitude de plus en plus fascisante du pouvoir portant atteinte au droit de grève, aux libertés, aux avantages acquis.

» Parce qu'ils sont touchés au premier chef par cet arbitraire et parce qu'ils entendent de toujours défendre les libertés, les travailleurs du Livre se doivent de s'associer pleinement à l'appel confédéral.

» C'est à quoi le comité exécutif les engage fermement pour faire front aux attaques réactionnaires et anti-ouvrières du pouvoir et du patronat.

» La participation des travailleurs du Livre aux manifestations organisées par les confédérations doit donc être massive et s'accompagner d'arrêts de travail suffisants pour y participer.

» En tout état de cause, le comité exécutif se réunira à tout moment pour juger du prolongement éventuel de l'action à mener. »

Soutien du comité de liaison presse - police - justice

Parmi les nombreuses organisations manifestant leur soutien aux grévistes du *Parisien libéré*, on relève notamment le bureau exécutif du Syndicat national des cadres et techniciens C.G.T. qui *« s'associe pleinement à l'appel de la F.F.T.L. »* Ce syndicat *« invite tous ses adhérents à riposter unitairement à toute action policière pouvant se manifester à l'encontre du personnel cadres et ouvriers se trouvant à l'intérieur de l'entreprise du Parisien libéré. »*

Pour sa part, le comité de liaison « presse-police-justice », dans un communiqué, *« s'élève contre la menace de mettre la force publique au seul service des intérêts patronaux dans ce conflit ;*

» — Dénonce le recours effectué par le patronat à des milices privées qui prétendent imposer par la force et dans l'illégalité les seuls intérêts de l'employeur ;

» — Souligne que les travailleurs en grève ont toujours respecté la liberté du travail, la liberté de la presse et le droit fondamental du public à l'information. » (...)

Le comité souhaite que de véritables négociations s'engagent entre les partenaires concernés pour éviter *« un recours aux forces de police qu'aucun événement grave ne justifie »*.

Le comité indique, enfin, que ce communiqué *« a été signé par les représentants des syndicats de journalistes S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., des syndicats de police F.A.S.P.-C.G.T. et C.F.D.T. et du syndicat de la magistrature »*.

Force ouvrière souhaite que la police n'intervienne pas

Le bureau confédéral de la C.G.T.-F.O., de son côté *« dénonce les interprétations volontairement mensongères qui tendent à déformer l'objectif de la fédération F.O. du Livre.*

» Le bureau confédéral déclare solennellement, ajoute le communiqué, *qu'il ne s'agit pas de mettre en cause les conditions de travail des ouvriers du Livre, mais au contraire de les garantir en tenant compte des risques sociaux qui peuvent découler de la mise en application de moyens modernes de composition et d'impression.*

» Conscient de ses responsabilités, redoutant les conséquences de l'escalade de la violence, le bureau confédéral demande instamment aux pouvoirs publics de ne pas faire intervenir les forces de police pour évacuer les ateliers occupés, poursuit le communiqué, qui précise que le bureau confédéral de la C.G.T.-F.O. *« condamne l'utilisation de la violence, comme il désapprouve à nouveau l'utilisation d'entreprises privées de gardiennage, ainsi que les méthodes d'intervention utilisées par celles-ci.*

Force ouvrière *« ne saurait admettre la limitation de la liberté du travail sous quelque prétexte que ce soit, quels qu'en soient les auteurs : Etat, employeurs ou syndicats »*.

Après avoir rappelé que *« le fait d'appartenir à une organisation syndicale ne saurait justifier le refus d'embauchage, pas plus que le droit de s'arroger un monopole quelconque »*, le bureau confédéral de la C.G.T. - F.O. demande instamment aux organisations Force ouvrière de ne pas s'associer aux manifestations décidées pour jeudi soir par la C.G.T. et la C.F.D.T.

● *Le groupe communiste* à l'Assemblée nationale demande la création d'une commission parlementaire d'enquête sur « les causes de la disparition de plus de cent vingt *quotidiens* depuis la libération et sur les entraves actuelles à la liberté d'expression dans la presse écrite », dont le conflit au *Parisien libéré* est, selon le P.C., *« la manifestation la plus récente »*.

Cette commission d'enquête *« devrait pouvoir faire le point sur les causes de la situation difficile de la presse, mettre en lumière les responsabilités des groupes financiers et de l'Etat, et étudier les mesures immédiates à prendre pour assurer la liberté de la presse »*.

● *Les journalistes de « l'Equipe »*, appartenant au syndicat C.G.C., *« unanimes, constatant que, dans une période critique pour l'avenir de la presse, leur journal, ainsi que d'autres publications sportives, a été mis deux fois cette semaine dans l'impossibilité de paraître, constatant aussi que les journaux sportifs n'ont aucune vocation à publier des communiqués de nature syndicale ou politique, regrettent des actions qui risquent de mettre en péril l'existence même de leurs journaux et de constituer une menace sur l'emploi... »*

[L'hebdomadaire « France-Football » (180 000 exemplaires) n'a pu paraître cette semaine pour les mêmes raisons que « l'Equipe ».]

DEUX COMMENTAIRES

LA LETTRE DE LA NATION : c'est la loi.

« Le conflit qui doit servir de fer de lance au mouvement est celui du Parisien libéré. *Un jugement a autorisé l'évacuation des locaux occupés. Si celle-ci est demandée, le gouvernement, qui ne tient sans doute pas spécialement à intervenir, est tenu de faire exécuter la décision de justice. C'est la loi et elle s'applique au syndicat C.G.T. du Livre.*

» En revanche, quand deux députés communistes s'associent, comme hier, à une action de force contre des camions de livraison du Parisien libéré, *ils se placent dans l'illégalité. De même, quand le comité du Livre parisien C.G.T. veut empêcher des ouvriers F.O. de travailler, il viole la loi. Il viole même le « projet de déclaration des libertés » du P.C. qui, dans son article 25, stipule : « Chacun est libre d'adhérer au » syndicat de son choix ».*

» Le monopole d'embauche ne fait pas partie des droits syndicaux et l'industrie du Livre n'est pas encore portugalisée au point d'être pliée à la règle du syndicat unique. Si d'ailleurs les travailleurs salariés des autres industries connaissaient les privilèges dont jouissent leurs camarades du Livre, ils ne seraient guère sensibles à la tentation de se solidariser pour la défense de ces privilèges. La Fédération syndicale des personnels de la préfecture de police aurait dû s'informer avant de marquer ses réticences vis-à-vis d'une intervention au Parisien libéré. »

(PIERRE CHARPY.)

L'HUMANITE : oseront-ils ?

« M. Chirac a donné de la voix pour condamner les ouvriers en grève au nom de la liberté de la presse.

» Une liberté qui permet à un groupe financier d'acheter un puissant organe de presse et de licencier, comme bon lui semble, ouvriers et journalistes.

» La liberté du renard libre dans le poulailler libre. Celle qui permet à l'argent roi de contrôler l'information et de vendre les journalistes avec les meubles.

» La vérité, c'est que MM. Giscard d'Estaing et Chirac font cause commune avec le patronat pour violer le droit de grève et le droit au travail.

» Oseront-ils lancer les forces de police contre les travailleurs en lutte pour leur pain ? Ce qui est certain c'est qu'ils y songent. Mais l'opération n'est pas sans danger, car elle ne manquerait pas de se heurter à la riposte des travailleurs. (...)

» Ce n'est pas en matraquant les grévistes que le pouvoir résoudra le problème du chômage et fera la preuve de son attachement aux libertés. En voulant intimider et diviser le mouvement ouvrier il pourrait bien, en fin de compte, aboutir à un objectif contraire. »

(RENE ANDRIEU.)

Un conflit désormais politique

(Suite de la première page.)

Faisant sienne, au fond, la thèse de M. Amaury selon laquelle le personnel du *Parisien libéré* n'est pas attaché à l'entreprise, le gouvernement autorise les licenciements, de même que, après une longue hésitation et une tentative de conciliation, le tribunal des référés ordonne l'évacuation des ateliers occupés. Ni la C.G.T., ni la C.F.D.T., dont l'appui est ici significatif, puisqu'elle se plaint, comme les autres organisations confédérées du monolithisme syndical dans la presse, ne peuvent admettre que cinq cents ouvriers soient licenciés, puis expulsés de leur lieu de travail, alors que le journal qu'ils imprimaient est fabriqué et distribué à quelques kilomètres de là. Si l'ordre légal est observé, puisque les licenciements sont autorisés, la morale sociale est, elle, sérieusement atteinte.

Nous sommes donc au début du quatrième acte. Puisque « force doit rester à la loi », il est probable (même si dans le même temps, plusieurs dizaines d'entreprises sont, en France, occupées) qu'on assistera à l'exécution de la décision d'expulsion. Le conflit dépassera alors singulièrement ses origines. La sensibilité corporative des ouvriers du Livre, dont on a tant d'exemples depuis le dix-neuvième siècle, sera atteinte et réveillée. L'affrontement entre la C.G.T. et F.O. se transformera en un duel entre la gauche et le pouvoir, un pouvoir dont on voudrait être sûr qu'il est exactement informé et qu'il a mesuré tous les risques d'une opération dangereuse. Quant à la presse, et spécialement la presse parisienne, elle risque d'être l'otage impuissant d'une querelle qui la concerne, mais la dépasse, et qu'elle ne pourra maîtriser.

Est-il encore possible de souhaiter que les vrais problèmes soient discutés, puis réglés, dans le cadre des organisations professionnelles ? Vœu pieux, probablement. On voit mal comment M. Amaury accepterait de discuter avec un personnel qu'il considère comme définitivement licencié, ni comment les ouvriers du Livre pourront s'accommoder de la publication du *Parisien libéré* dans les conditions actuelles.

L'histoire est pleine de conflits sans issue qui se sont cependant résolus. Le plus tôt sera le mieux.

JACQUES SAUVAGEOT.

Protestation des syndicats d'Usinor-Dunkerque contre l'utilisation des photos d'un pseudo-journaliste

La section syndicale d'entreprise C.F.D.T. et le syndicat C.G.T. Usinor-Dunkerque, déclarent dans un communiqué que *« durant le conflit d'Usinor, en mai, la direction de Dunkerque a obtenu du tribunal des référés l'expulsion de grévistes grâce à des photos d'un soi-disant journaliste qui se prétendait être de l'A.F.P. »*.

Le communiqué précise : *« Le 13 mai 1975, l'avocat de la direction informait le juge du tribunal de Dunkerque qu'il avait obtenu d'un journaliste de l'A.F.P. des photos de grévistes présents au piquet de grève, le 6 mai à 15 h. 30.*

» Après enquête, la C.G.T. et la C.F.D.T. savent maintenant que ledit journaliste de l'A.F.P. n'est pas journaliste, mais qu'il est tout simplement le fils de l'huissier de la direction, M° Prévost, patron de l'agence Graphic-Photo.

» La C.F.D.T. et la C.G.T., conclut le communiqué, *s'élèvent contre de telles méthodes qui ont abusé le juge, qui ont sali la profession de journaliste et engendrent de regrettables incidents entre de vrais journalistes et les travailleurs des piquets de grève. »*

Pour sa part, la délégation intersyndicale permanente des journalistes du Nord - Pas-de-Calais (S.N.J., S.N.J. - C.G.T., S.F.J.-C.F.D.T., F.O.) annonce que *« saisie de cette affaire, elle élève une vigoureuse protestation contre de tels agissements. Elle rappelle, une fois de plus, que les journalistes professionnels s'interdisent (et interdisent) toute utilisation de leur travail au préjudice de tiers. En particulier s'ils collectent normalement l'information au sujet de conflits du travail, ils ne sauraient se faire les auxiliaires de justice. »*

La délégation intersyndicale *« se déclare solidaire des délégués et travailleurs sanctionnés par le biais de méthodes pénalement condamnables. Elle a décidé de porter cette affaire devant le comité directeur de l'Union nationale des syndicats de journalistes »*.

[La direction de l'agence France-Presse tient à préciser que le photographe mis en cause travaillait très occasionnellement pour l'A.F.P. Le jour des faits évoqués, l'agence n'avait d'ailleurs pas recours à ses services puisque le reporter photographe professionnel de l'A.F.P. était sur les lieux.]

A Besançon

L'IMPRIMERIE DE L'EST VA-T-ELLE DEVOIR DÉPOSER SON BILAN ?

De notre correspondant

Besançon. — Propriété de l'archevêché de Besançon depuis soixante-treize ans, l'Imprimerie de l'Est va probablement devoir déposer son bilan. Pendant longtemps, l'Imprimerie de l'Est a eu pour activité essentielle l'impression des quotidiens et hebdomadaires catholiques du diocèse. En partie démantelée à la suite de la déconfiture des *Nouvelles* en 1962, elle imprima encore *les Dépêches de Franche-Comté* jusqu'au rachat de ce quotidien par *l'Est républicain*. Depuis, la rotative de l'archevêché a tiré diverses publications commerciales et politiques, des journaux électoraux de la majorité au *Bulletin du parti communiste*, et jusqu'aux tracts révolutionnaires de 1968. La direction se crut un moment hors de danger avec l'apparition d'un hebdomadaire centriste, *le Télégramme*, et d'un bimensuel gratuit de petites annonces, GAB. Mais cette période d'euphorie devait être de courte durée. Après avoir refusé d'imprimer un autre périodique pour ne pas déplaire à ses principaux clients, l'Imprimerie de l'Est subit la chute de tirage du *Télégramme*, qui, entre temps, avait changé de main et vit l'impression de GAB lui échapper complètement, au bénéfice des Presses jurassiennes *(la Croix du Jura)*, à Dôle, équipées en offset.

L'Imprimerie de l'Est pratiquait des tarifs relativement inférieurs à ceux de la concurrence mais qui ne pouvaient lui permettre de réaliser des investissements importants et remplacer un matériel archaïque, impropre à assurer un travail de qualité. De plus, la recherche de nouveaux clients semble avoir été négligée, ainsi que l'a reconnu l'abbé Chevalier, P.-D. G. de l'imprimerie, en avertissant le personnel de la situation critique dans laquelle se trouve l'imprimerie.

Les trente-cinq salariés, soutenus par les organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., entendent ne pas laisser fermer la dernière imprimerie de presse de Besançon.

JUSTICE

« PARIS-POUBELLE » ET LE TEMPLE DE L'AMITIÉ

Ayant accusé M. Michel Debré de s'être comporté en « vandale » comme le pire des promoteurs immobiliers, M. Georges Pillement, auteur du livre Paris-poubelle *(1), se présentait, le 11 juin, devant la première chambre de la cour d'appel de Paris pour demander l'annulation d'une ordonnance de référé du 11 juin 1974 l'obligeant à supprimer deux pages de son ouvrage concernant l'ancien premier ministre.*

Patient défenseur, depuis trente ans, du patrimoine architectural et artistique de Paris, M. Pillement reproche à M. Debré d'avoir défiguré un hôtel du seizième siècle, situé 20, rue Jacob, dans le sixième arrondissement, et acquis en 1966 conjointement avec une société immobilière. Il affirme que M. Debré en a falsifié les plans de rénovation. Il dénonce surtout la mutilation du temple de l'Amitié, édifié au dix-huitième siècle dans le jardin de l'immeuble et vestige, unique en son genre, de l'architecture maçonnique de cette époque et inscrit à ce titre à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

L'auteur rappelle que le temple était resté en bon état de conservation et que, sous couvert de restauration et en dépit des textes en vigueur, il a été complètement dénaturé — de nombreux éléments originaux de décoration, tels qu'un remarquable parquet en étoile, et des statues ayant notamment disparu. M. Pillement s'étonne que pour ces travaux M. Debré ait pu se passer des autorisations nécessaires et que, dans ces conditions, il ait pu obtenir « très rapidement » *un permis de construire, qui, d'ailleurs, est aujourd'hui attaqué devant le tribunal administratif.*

L'auteur de Paris-Poubelle *n'a pas été le premier à dénoncer le* « scandale » *du 20, rue Jacob. Les copropriétaires de l'immeuble ont, en effet, introduit diverses procédures contre M. Debré et plusieurs pétitions ont été recueillies — on y trouve entre autres noms de personnalités celui de M. Michel Poniatowski. Les avocats de M. Pillement ont souligné que ce dernier n'avait fait en grande partie que reprendre ce dont avaient déjà fait état plusieurs mois auparavant* le Canard enchaîné *et* le Monde *(2).*

M° Marie-Christine Coste-Floret et M° Henri Fabre-Luce se sont déclarés surpris que M. Michel Debré n'ait, d'une part, pas intenté de procès contre ces journaux, dont la diffusion est sans commune mesure avec celle du livre de M. Pillement, et que, d'autre part, il n'ait pas préféré à la procédure du référé celle de la diffamation. Par ironie ou excès de confiance, M° Jean-Claude Woog devait répondre pour M. Debré, comme pour justifier son choix, qu'il reconnaissait au juge des référés le mérite d'être « rapide et efficient ».

Il est vrai que la diffusion de Paris-Poubelle *est arrêtée depuis un an. En attendant l'arrêt de la cour, présidée par M. André Dechezelles, M. Pillement s'est vu remettre devant le palais de justice le prix de la société de sauvegarde S.O.S. Paris : une poubelle remplie de fleurs.*

FRANCIS CORNU.

(1) *Paris - Poubelle*, éditions Jean-Jacques Pauvert, 1972.

(2) *Le Monde* du 20 janvier 1972.

SELON SON RAPPORT ANNUEL

La Cour de cassation adopte la jurisprudence « avec prudence et détermination »

M. Adolphe Touffait, procureur général près la Cour de cassation, et M. Jean Laroque, président de la chambre sociale, représentant le premier président, M. Maurice Aydalot, empêché, ont présenté, mardi 10 juin, au cours d'une conférence de presse, le rapport annuel de la Cour suprême consacré à la période allant du 1er août 1973 au 31 décembre 1974. L'étalement de la période de référence provient du fait que l'année judiciaire irait désormais non plus du 1er août au 31 juillet suivant, mais du 1er janvier au 31 décembre.

Les statistiques établissent toutefois les comparaisons entre les périodes allant du 1er août 1972 au 31 juillet 1973, d'une part, et du 1er août 1973 au 31 juillet 1974, d'autre part : le nombre des affaires reçues par les cinq chambres civiles est passé de 6 000 environ à 6 931, tandis qu'au cours de la dernière période 6 154 affaires ont été achevées. En fin d'exercice, il restait à juger 6 926 affaires, au 31 décembre 1974, 8 177, et cette année, le fonds de roulement des cinq chambres civiles sera de 7 703.

La tendance est inverse à la chambre criminelle, qui a reçu *3 768 affaires contre 4 157* l'année précédente. Elle a rendu au cours de la dernière période 3 775 arrêts éteignant 3 629 affaires (du 1er août 1973 au 31 décembre 1974, 4 883 arrêts éteignant 4 655 affaires). Au 1er janvier 1975, il restait à juger 2 021 affaires.

Les rapporteurs qui trouvent ce bilan satisfaisant, compte tenu de l'extrême importance des pourvois examinés, ont souligné aussi le rôle joué par la Cour suprême *dans le respect des droits individuels* : droit de la défense, droits des délégués syndicaux, des délégués du personnel des membres de comités d'entreprise, droits des rentiers en face de l'érosion économique.

Ils concluent que, si « *...l'évolution profonde des idées, la transformation des mœurs, les mutations rapides de notre société en matière économique et sociale imposent à la Cour de cassation — qui ne manque pas d'être à l'écoute du monde de contribuer à l'adaptation de la jurisprudence aux problèmes de civilisation de notre temps* », elle agit à cet égard « *...avec prudence et détermination : prudence, car elle doit assurer la sécurité juridique des rapports de droit entre les citoyens, détermination, car lorsqu'elle a constaté le changement des mœurs ou le bouleversement économique d'un contrat par l'érosion monétaire o utoute autre circonstance, elle n'hésite pas à apporter les modifications nécessaires à une jurisprudence dépassée* ».

● *L'affaire du prix Bride abattue.* — M. Jean Michaud, premier juge d'instruction, a rejeté mercredi 11 juin la demande de mise en liberté de M. Patrice Des Moutis, écroué depuis le 20 février. Il a en revanche accordé la liberté à cinq parieurs marseillais, MM. Francis Cordeau, entrepreneur en maçonnerie ; Armand Agostini, Jean Agostini, employé municipal ; Richard Lembo, chauffeur de taxi, et Michel Richaud, docker.

Après l'inculpation de M. Coquidé

LA DIRECTION DES HOUILLÈRES DÉCLARE QU'ELLE COMPREND LA RÉACTION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

Celui-ci avait observé une grève de vingt-quatre heures

(De notre correspondant.)

Lille. — Après l'inculpation de M. Augustin Coquidé (*le Monde* du 7 juin) dans l'affaire de la catastrophe de Liévin, le directeur des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, M. Max Hecquet, a fait afficher dans tous les établissements dépendant des Houillères un communiqué où il est notamment déclaré :

« *Le 5 juin, le juge d'instruction a inculpé M. Coquidé, chef du siège 19 de Lens pour homicide involontaire. (...) A l'annonce de cette inculpation, les ingénieurs et agents de maîtrise des sièges 18 et 19 de Lens ont observé une grève de vingt-quatre heures. La direction du bassin regrette cette décision, qui l'a obligée à mettre en congé un certain nombre d'ouvriers, risquant de créer un malaise entre cadres et ouvriers, au moment où la solidarité de tout le personnel lui paraît plus que jamais nécessaire.*

» *Mais elle comprend parfaitement la réaction du personnel d'encadrement devant la façon dont s'est déroulée l'enquête et les motifs invoqués, si l'on en croit les informations données par la presse pour justifier cette inculpation. (...) La direction souhaite que la justice soit rendue en toute sérénité, en toute connaissance des faits et avec toutes les garanties nécessaires.* »

D'autre part la C.F.D.T. des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais a publié un communiqué dans lequel elle « *déplore qu'une fois de plus la justice se voit contrainte de mettre en cause des hommes qui sont surtout des exécutants d'une politique définie au plus haut niveau. Cette politique, plus orientée par des critères économiques que sociaux, a conduit à un niveau d'investissement insuffisant et à une gestion inadaptée du personnel, dont les effets se font sentir quotidiennement, aussi bien sur le plan de la production que sur celui de la sécurité* ».

D'autre part, deux cent quarante membres du personnel d'encadrement des Houillères ont décidé de constituer une association de défense, lors d'une récente assemblée générale.

SOCIÉTÉ

AU SÉNAT

LA COMMISSION DES LOIS ADOPTE PLUSIEURS AMENDEMENTS TENDANT A RENFORCER LA RÉPRESSION DU PROXÉNÉTISME

La commission sénatoriale des lois a examiné, mercredi 11 juin, le texte du projet, déjà approuvé par l'Assemblée nationale, qui vise à renforcer la répression en matière de proxénétisme. Plusieurs amendements ont été adoptés, qui vont tous dans le sens d'un accroissement de cette répression. La commission a pleinement approuvé les incriminations nouvelles proposées par le gouvernement et destinées à mieux combattre les formes « modernes » d'exploitation de la prostitution d'autrui (en appartement, par exemple).

Au cours de la discussion, M. Pierre Marcilhacy, sénateur de la Charente (non-inscrit), a souligné le caractère « policier » de la législation actuelle, et, au nom de la commissino, le rapporteur, M. Edgar Tailhades, sénateur du Gard (P.S.), a indiqué que l'idée d'une tolérance généralisée, comportant la réouverture des « maisons », constituerait une régression, et, sous prétexte de mettre fin à l'hypocrisie, légaliserait et favoriserait en fait, dans les pires conditions, l'exploitation de la prostitution. L'interdiction pure et simple de la prostitution — mesure adoptée notamment par les Etats-Unis et l'Union soviétique — ne constitue pas non plus, pour la commission sénatoriale des lois, une solution « claire et efficace ».

Les problèmes posés en France par la prostitution vont être, d'autre part, étudiés par un haut fonctionnaire placé sous l'autorité de Mme Simone Veil, ministre de la santé, comme l'a indiqué M. André Rossi, *porte-parole du gouvernement*, après le conseil des ministres de mercredi. Ce haut fonctionnaire sera chargé de rédiger un rapport à l'intention du ministre de la santé.

A propos, enfin, de la récente occupation des églises par les prostituées, M. Michel Poniatowski a répété mercredi soir 11 juin, au cours de l'émission télévisée « Le point sur l'A 2 », que « toute cette affaire a été organisée par les proxénètes » et qu'« aucun endroit ne peut, au regard de la loi, servir d'asile ». « Ce ne sont pas les proxénètes qui nous *ont fait entrer dans* les églises », a déclaré, de son côté, une représentante des prostituées lyonnaises. « Nous avons lancé ce mouvement seules, sans récupération politique ou autre, pour affirmer notre statut et notre liberté de femmes. »

Les cinq prostituées qui ont *été déférées*, mercredi, au parquet de Marseille (nos dernières éditions) ont été inculpées par M. Henri Coulange, juge d'instruction, de coups et blessures volontaires, menaces sous condition, violences avec préméditation et complicité. Elles ont été placées sous mandat de dépôt et incarcérées à la prison des Baumettes. Ces inculpations n'ont pas trait à l'occupation de l'église Saint-Vincent-de-Paul : il est reproché à ces cinq prostituées d'avoir effectué plusieurs « raids » en voiture dans les rues de Marseille pour contraindre certaines de leurs camarades, qui n'avaient pas respecté « l'ordre de grève », à cesser leur activité.

Une fausse solution : la réouverture des maisons closes

Faut-il qu'une « *maison close* » soit ouverte ou fermée ? Depuis la loi du 13 avril 1946, improprement appelée « *loi Marthe Richard* », la question ne devrait plus se poser en France. Et pourtant, elle revient systématiquement à chaque fois que, d'une *façon ou d'une autre, le phénomène* de la prostitution est évoqué. Périodiquement, des sondages révèlent qu'une majorité de Français et de Françaises sont favorables à la réouverture officielle des maisons de tolérance : une manière, sans doute, de conditionner l'ensemble de l'opinion.

A chaque fois, les mêmes arguments sont avancés, notamment ceux-ci : les « maisons » permettraient de circonscrire la prostitution à ces établissements spécialisés et de réduire la propagation des maladies vénériennes. Avant la loi de 1946, les « maisons » avaient, si l'on ose s'exprimer ainsi, pignon sur rue. Est-ce à dire qu'il n'y avait pas alors de prostituées sur la voie publique et que l'on ne faisait pas de rencontres dans les bois de Boulogne et de Vincennes ? Aujourd'hui, en Allemagne fédérale par exemple, l'existence des « Eros centers » interdit-elle tout racolage dans la rue ? Il suffit de se promener dans certaines rues de Francfort, Hambourg ou Munich. En fait, quels que soient les pays et l'époque, la présence de « *maisons* » n'a *jamais* empêché le développement de toutes les autres formes de prostitution, professionnelle ou occasionnelle.

Sur le plan sanitaire, presque *tous les médecins vénérologues* sont d'accord : la prostituée professionnelle, en règle générale, se surveille particulièrement, et si l'on constate actuellement une recrudescence des *maladies* vénériennes, c'est principalement en raison de la libéralisation des mœurs, laquelle n'est pas étroitement accompagnée d'une information du public suffisamment correcte. *Dans ces conditions*, « maison » ou non, cela ne change rien dans le domaine prophylactique.

La vie dans les bousbirs et autres modernes bordiaux n'est plus à décrire, et il pourra paraître choquant que l'idée de rouvrir officiellement les « maisons » renaisse, avec une particulière vigueur, l'année même de la femme... Les prostituées, notamment celles qui viennent de se « révolter », savent bien l'existence qui les attend dans ce genre d'établissement — et que mènent, du reste, certaines d'entre elles dans les hôtels du quartier parisien de la Goutte-d'Or : elles ne veulent, à aucun prix, être « *des fonctionnaires du sexe* ».

N'est-il pas choquant aussi de prétendre, comme vient de le faire d'une manière à peine voilée M. André Jarrot, ministre de la *qualité de la vie*, que la présence en France d'un fort contingent de travailleurs immigrés rend nécessaire l'existence d'établissements sexuels ? L'animation qui règne dans le quartier de la Goutte-d'Or, justement, est déjà assez pénible, *et* l'avis de M. Jarrot — « *en prenant des mesures radicales, à l'initiative de Marthe Richard, on s'est trompé (...), on n'a pas assez songé à l'arrivée des travailleurs étrangers* » — contraste singulièrement avec la décision gouvernementale de faire venir en France les familles des ouvriers immigrés, seule solution souhaitable, évidemment. Est-il besoin d'ajouter que ce ne sont sûrement pas les travailleurs étrangers qui apportent la plus grosse part des quelque 6 milliards de francs par an — chiffre donné le 10 juin par le ministre de l'intérieur — que la prostitution procurerait, à Paris, aux proxénètes ?

Pas d'autogestion

La réouverture des « *maisons* » ou la création de « cliniques sexuelles » — selon l'expression d'un député de la majorité favorable à leur institution, — c'est, disent aussi les partisans d'un retour au régime réglementariste, la mort du proxénétisme. Rien ne permet d'étayer cette hypothèse, rien ne permet de penser que les souteneurs, au lieu d'aller directement « *relever les compteurs* » dans les hôtels de passe, n'attendraient pas les prostituées à la sortie des « maisons » ou à quelque autre « coin du bois ». Les « *Eros Centers* » *allemands* ne fonctionnent pas que l'on sache selon les principes de l'autogestion.

Tous ces prétendus arguments avancés pour la réouverture des « maisons » et que l'on s'étonne de voir repris de façon souvent désintéressée par des personnalités politiques, des médecins, des avocats, etc., sont en fait commodes pour la bonne conscience de chacun. De la police d'abord : le « zonage » permettrait en effet aux brigades spécialisées d'ignorer totalement toute prostitution *extra muros*. De l'opinion publique ensuite : ce qui ne se voit pas n'existe pas, d'où une hypocrisie encore plus flagrante à une époque « *en voie de libéralisation* » que celle qui a été dénoncée par M. Michel Poniatowski.

Le ministre de l'intérieur a attendu huit jours pour briser le mouvement de protestation des péripatéticiennes dans des conditions assez peu glorieuses, avant même l'heure du laitier et alors qu'aucune autorité religieuse n'avait fait appel aux forces de police. *Dans sa déclaration* de mardi, ce qui a le plus frappé, ce n'est pas tellement l'affirmation selon laquelle cette « révolte » des prostituées aurait été orchestrée par les proxénètes — M. Poniatowski n'a pas donné de preuves convaincantes, — c'est surtout sa vive attaque contre l'actuelle législation, jugée « *hypocrite et contradictoire* ».

Certes, des aménagements sont à apporter : le délit d'habitude, notamment, que le *policier* doit prouver pour certifier la culpabilité du proxénète, est juridiquement très difficile à établir, alors que sa matérialité relève bien souvent d'une simple observation, du simple bon sens. Il ne devrait pas être besoin d'une très longue enquête pour fermer les quelques centaines d'hôteld de passes qui existent dans la capitale, au vu et au su de tout Parisien.

Mais, sur le fond, la législation française actuelle est considérée, par l'ensemble des spécialistes du phénomène prostitutionnel, comme l'une des meilleures du monde. Elle considère en effet que le fait de se prostituer est une affaire de stricte conscience individuelle et qu'il ne peut donc constituer « *un délit en soi* ». *ce n'est pas le cas actuellement...* Quelle attitude plus libérale adopter ? Interdire la prostitution en France ne ferait que rejeter le phénomène dans une clandestinité encore plus grande que celle dénoncée aujourd'hui par certains, et la réglementer reviendrait à faire de l'État le plus grand proxénète du pays. Quoi qu'on en dise,

« Le racolage va trop loin »

Cette législation ne réprime que les « *aspects extérieurs* » de la prostitution, notamment le racolage actif et le proxénétisme. A cet égard, elle n'a qu'un défaut : *elle est très mal appliquée... Pour* ce qui concerne le racolage, les prostituées se plaignent, souvent avec raison, des multiples amendes — infligées la plupart du temps de façon discriminatoire — et des fréquentes arrestations (presque toujours illégales) dont elles sont l'objet. Mais M. Michel Poniatowski n'a pas tort non plus lorsqu'il affirme qu'à Paris, notamment, « *le racolage va trop loin* ». Une révision des textes et... des attitudes est, ici, souhaitable.

Quant au proxénétisme, c'est l'inverse : rares sont les proxénètes qui sont sévèrement punis. Les articles 334 et 335 du code pénal sanctionnent pourtant ce délit d'une peine allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 250 000 F d'amende, et la loi, adoptée par l'Assemblée nationale et examinée aujourd'hui par le *Sénat, prévoit* des dispositions encore plus rigoureuses. Or policiers et magistrats s'accusent mutuellement d'inefficacité : les premiers font grief aux seconds de prononcer de faibles condamnations et les magistrats reprochent généralement aux policiers de ne leur présenter que des hommes de paille, des prête-noms. Le jugement qui sera rendu le 1er juillet par la 17e chambre correctionnelle de Paris, dans une affaire de proxénétisme hôtelier qui a révélé la culpabilité de deux véritables propriétaires d'établissements de prostitution, est attendu avec intérêt.

MICHEL CASTAING.

L'INTERVENTION DE LA POLICE A ÉTÉ TRISTEMENT PRIVÉE DE TOUT SENS DE L'HUMOUR écrit le « Times »

La décision prise par le gouvernement français de faire évacuer les églises occupées par les prostituées a été, dans l'ensemble, vivement critiquée par la plupart des journaux britanniques.

Sous le titre « Pas de sanctuaire pour les filles de joie », le *Times* souligne que l'intervention de la police a été à la fois « *tristement privée de tout sens de l'humour et lourdement menée* ». Le *Times* souligne d'autre part que « *le dossier de la police était affaibli par le fait qu'au cours des dernières années un certain nombre d'officiers de police français ont été condamnés pour avoir tiré profit de la prostitution* ».

De son côté, le correspondant parisien du *Financial Times* estime que, « *si quelqu'un a perdu du prestige jusqu'à présent dans cette affaire, ce ne sont pas les quelques centaines de prostituées militantes mises à la porte des églises, mais bien le ministre* dans le vent *chargé de la condition féminine, Mme Françoise Giroud* ». « *Son récent refus de rencontrer une délégation de prostituées qui voulaient lui expliquer leurs difficultés et demander son aide a provoqué une tempête de critiques* », indique le *Financial Times*.

« LIONNES » OU « FILLES »

La prostitution est *un fait*. Des « filles » sacrées de l'antiquité aux « respectueuses » d'aujourd'hui, sans oublier les « ceintures dorées », nées de l'imagination pudibonde d'un roi de France, c'est la même offre qui se perpétue *dans* les maisons, sur les trottoirs. L'ancienneté est gage de la pérennité.

La loi, qui ne réprime pas cette prostitution mais en interdit l'exercice paisible grâce à la spécieuse jurisprudence sur le racolage passif, est aussi une réalité, une réalité variable. Entre l'une et l'autre, les ministres de l'intérieur successifs naviguent comme ils le peuvent. Aucun ne prétend supprimer la prostitution. Tous paraissent le promettre. De sorte que l'échec est toujours double : les femmes continuent d'arpenter les trottoirs, les lois d'avoir une crédibilité mesurée à l'aune de leurs résultats.

A-t-on assez répété, d'un ancien préfet du Rhône (à l'époque des maisons de Lyon) aux dirigeants actuels, que le commerce des charmes (si incertains et passagers, le plus souvent, que soient les plaisirs qui en naissent) était nécessaire pour les solitaires ou les plus timides, les plus vieux aussi, les étrangers (que leur couleur de peau désigne), sans oublier ceux qui se sont lassés d'un corps trop connu.

Et les autres... Aucun client virtuel *ne manifestera* contre la disparition d'un tel commerce, aucun ne s'en trouvera durablement *privé*. La prostitution — que tout pays connaît — ne peut avoir de fin. Nul ne le voudrait, pas même les praticiennes, que nul n'a vu ni entendu remettre en cause le principe du métier *qu'elles exercent*.

Car c'est bien d'un métier qu'il s'agit. L'expression « *le plus vieux métier du monde* » n'est pas qu'un truisme à l'usage du pharmacien Homais dans le monde d'Emma Bovary. *Elle est aussi la preuve que* « *ces dames* », comme on les appelle, en feignant d'ignorer leur utilité, *exercent* une fonction sociale. Le Conseil d'Etat, lui-même, l'a reconnu, dans un arrêt du 28 février 1919, dit Dames Dol et Laurent, qui traite gravement de la liberté individuelle des « *filles galantes* ».

Constater que, là aussi, on punit le scandale, comme en 1919, puisque les *prostitués mâles à l'usage* des femmes — plus effacés, arpenteurs de salons plutôt que de bitume — ne subissent pas les brimades réservées à l'autre sexe, se serait voir qu'une partie du problème. *Mais une partie essentielle.*

Dans une société de pharisiens qui, sans peine, survit à tous les régimes, la répression s'exerce, non pas contre un comportement que nulle loi, pas même les fragiles lois *internationales n'incriminent, mais* contre la publicité, donc le scandale qui risque de s'ensuivre. Les chefs d'Etat dînaient avec les « lionnes » dans le secret des cabinets particuliers. Leur police pourchassaient les prostituées. Les discriminations sociales sont partout.

La solution vient trop vite à l'esprit des moralistes. Tolérons l'inévitable en faisant en sorte que rien *n'en apparaisse*. Les *hypocrites*, usagers eux aussi, y trouvent leur compte. Les financiers également. Qui peut douter que la réouverture des maisons serait manière de « blanchir » des fonds qui, à présent, doivent emprunter le canal des fausses factures ou de la corruption pour se réinsérer dans le circuit commercial légal ? Mais qui peut consentir à cela ?

La sécurité illégale

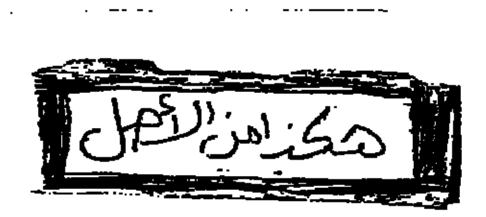
La prostitution n'est-elle pas, par essence, un geste — pas forcément un choix — individuel ? Comment, alors, se faire à l'idée qu'il puisse en être tiré profit par un tiers ? Sauf à considérer que l'esclavage n'est supprimé que dans les textes mais pas dans les mœurs.

C'est la grande question du proxénétisme qui est ainsi posée. Aussi vaste qu'irrésolue. On laisse complaisamment dire à son propos que c'est le grand combat. On le laisse trop dire, et par des bouches trop augustes. C'est une manière de calmer l'opinion qui se donne à elle-même globalement le spectacle d'une vertu que les individus se gardent de réclamer.

Il est vrai que le « *petit* » proxénète est difficile à combattre. Si vrai que la loi envisage une liste de critères, tellement longue et minutieuse qu'on pourrait, sans trop de mal, poursuivre *pour ce motif un malheureux chômeur. C'est pourtant contre* ces « *petits-là* » que s'exercent la bonne conscience aidant mais avec circonspection, les rigueurs de la loi ; avec les succès incertains que l'on imagine.

Là n'est pas, ne doit pas être la solution car les « *petits* » seraient plus inquiets de leur sécurité illégale si une vigoureuse entreprise était engagée contre les véritables piliers du proxénétisme : les plus grands que rien n'atteint, trop imbriqués dans un système où le montant du profit est plus important que sa source. Encore faudrait-il que la société veuille appliquer les lois qu'elle *se donne. Rien ne prouve*, si par extraordinaire cela était, que le problème de la prostitution se trouverait moins insoluble qu'il ne l'est aujourd'hui.

PHILIPPE BOUCHER.



LE PROCÈS A ROUEN DU GYNÉCOLOGUE OPPOSÉ A L'AVORTEMENT

Le procureur de la République a demandé la relaxe du professeur Duval

Rouen. — Le professeur Duval, chef de service de gynécologie de l'Hôtel-Dieu de Rouen, comparaissait mercredi 11 juin devant le tribunal correctionnel de cette ville. Il lui était reproché d'avoir refusé d'accueillir, le 18 mars dernier, une jeune femme, Mme Capron, venue solliciter une interruption de grossesse, et par là de s'être rendu coupable de « non assistance à personne en péril ».

Au terme d'un débat de huit heures et demie, durant lequel des heurts se sont produits autour du Palais de justice, surtout entre partisans de l' « avortement libre et gratuit » et forces de l'ordre ; la défense, soutenue par le procureur de la République, a demandé la relaxe pure et simple du professeur Duval. Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 9 juillet prochain.

LA « LOI VEIL » EN ACCUSATION

De notre envoyé spécial

Le 18 mars dernier, Mme Renée Capron, vingt et un ans, trois enfants, enceinte de sept semaines, se présente au service du professeur Duval, en compagnie de trois autres femmes, pour demander à subir un avortement. Les quatre postulantes sont accompagnées de quatre militants du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (M.L.A.C.). Le groupe est tout d'abord reçu par le docteur Dehapiot, déléguée régionale à la condition féminine, et le docteur Pietrapiana, inspecteur régional de la santé, tous deux prévenus par un tract du M.L.A.C. distribué la veille de cette démarche.

Le professeur Duval refuse ensuite d'examiner Mme Capron, qui finit par obtenir un rendez-vous pour la consultation du mardi suivant. Le 25 mars, Mme Capron, examinée par une assistante du professeur Duval, est invitée à revenir le mercredi 2 avril, « *avec ses affaires* ». Le jour dit, se présentant à l'hôpital, Mme Capron s'entend dire : « *La commission n'a pas retenu votre cas.* »

Pour l'accusation, forte de cinq avocats, le professeur Duval, coupable de n'avoir pas examiné Mme Capron le 18 mars, s'est, de ce fait, mis dans « *l'impossibilité de juger de l'état de péril* », il doit, estiment les avocats, être condamné, conformément à l'article 63 du code pénal. Mais, plus largement — les débats l'ont montré, — l'accusation voulait poser le problème même des difficultés d'application de la loi du 17 janvier 1975 sur l'interruption volontaire de la grossesse. Les deux acteurs principaux, Mme Capron, petite femme brune paraissant dix ans de plus que son âge, et le professeur Duval, presque chauve, le regard étonné derrière ses lunettes, ont semblé parfois étrangers aux débats, qui rappelaient parfois le procès de Bobigny. Furent ainsi exposées au tribunal, en termes parfois émouvants, la détresse, la solitude et la détermination des femmes résolues à interrompre une grossesse non désirée.

Pour le procureur de la République, nul doute, semble-t-il, que le professeur Duval ait violé la « *loi Veil* » : le refus de pratiquer l'avortement n'a pas été clairement signifié, dès la première entrevue, à Mme Capron ; aucun dossier-guide, même provisoire, aucun certificat médical ne lui ont été remis, et c'est une « *commission de sélection* », non prévue par la loi, qui a tranché en dernier ressort. Mais puisque le législateur lui-même n'a pas prévu de sanctions à ces infractions à la loi, comment se substituer à lui ? Quant à l'accusation de « *non-assistance à personne en péril* », à supposer que l'on puisse assimiler « *détresse* » — la loi dit que « *la femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander...* » — à « *péril* », elle tombe dès que l'on considère que, d'elle-même, la postulante peut renoncer à cette situation de détresse, en acceptant de garder son enfant.

Comment assimiler une manifestation, annoncée par voie de tracts, à une consultation médicale ? Pour le bâtonnier Emo, qui défendait le professeur Duval, celui-ci non seulement n'a pas enfreint la loi — il a dit le 18 mars à Mme Capron qu'il ne faisait pas d' « *avortements de convenance* » — mais il a entrepris, dès le 28 janvier, des démarches pour la faire appliquer dans son service. Une demi-douzaine de collaborateurs du professeur Duval sont venus témoigner pour dire que ce dernier les a toujours laissés libres de pratiquer ou non des avortements. Bien plus, comment parler de détresse, puisque Mme Capron a trouvé, dans le délai légal, le moyen de se faire avorter dans un autre hôpital public ? « *Mme Capron n'est qu'un instrument* », conclut le bâtonnier Emo, et il convient, en relaxant le professeur Duval, de montrer « *à l'ensemble du corps médical que la clause de conscience subsiste encore* ».

S'agissait-il d'un faux débat, de la recherche d'une tribune politique ? Le manque relatif de cohésion de l'accusation et les incidents qui se déroulaient au même moment autour du palais de justice ne peuvent que faire accréditer cette thèse. Ce procès aura au moins eu le mérite de faire ressortir certaines ambiguïtés ou insuffisances de la « *loi Veil* ». Quelle est la portée de la clause de conscience, comment peut-elle intervenir lors des réunions de service (« commissions de sélection ») où il faut bien, faute de place, refuser à certaines femmes le bénéfice de la loi du 17 janvier, telles semblent être les vraies questions posées, que le jugement du 9 juillet prochain laissera probablement sans réponse.

XAVIER WEEGER.

LE TRIBUNAL ASSIÉGÉ

Un tribunal assiégé dès 13 heures par des militants, partisans ou adversaires de l'avortement, la salle d'audience comble dès l'ouverture, aux trois quarts remplie par des militants de Laissez-les vivre, la difficulté de certains avocats ou journalistes à pénétrer dans l'enceinte même du tribunal, transformé par la police en place forte : tout laissait présager un débat passionné. La passion, en fait, se manifesta surtout à l'extérieur du tribunal quand, vers 15 heures, militants du M.L.A.C. et de Laissez-les vivre en vinrent aux mains. La police intervint rapidement, « protégeant » les opposants à l'avortement, qui se regroupèrent au pied du palais, tandis que leurs adversaires occupaient les rues avoisinantes, harcelant les forces de l'ordre jusqu'à une heure avancée de la nuit. Il y a eu quelques blessés légers.

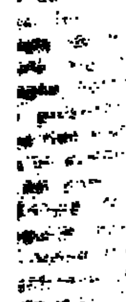
Il semble que l'on puisse renvoyer dos à dos les deux parties, également coupables d'intolérance. — X. W.

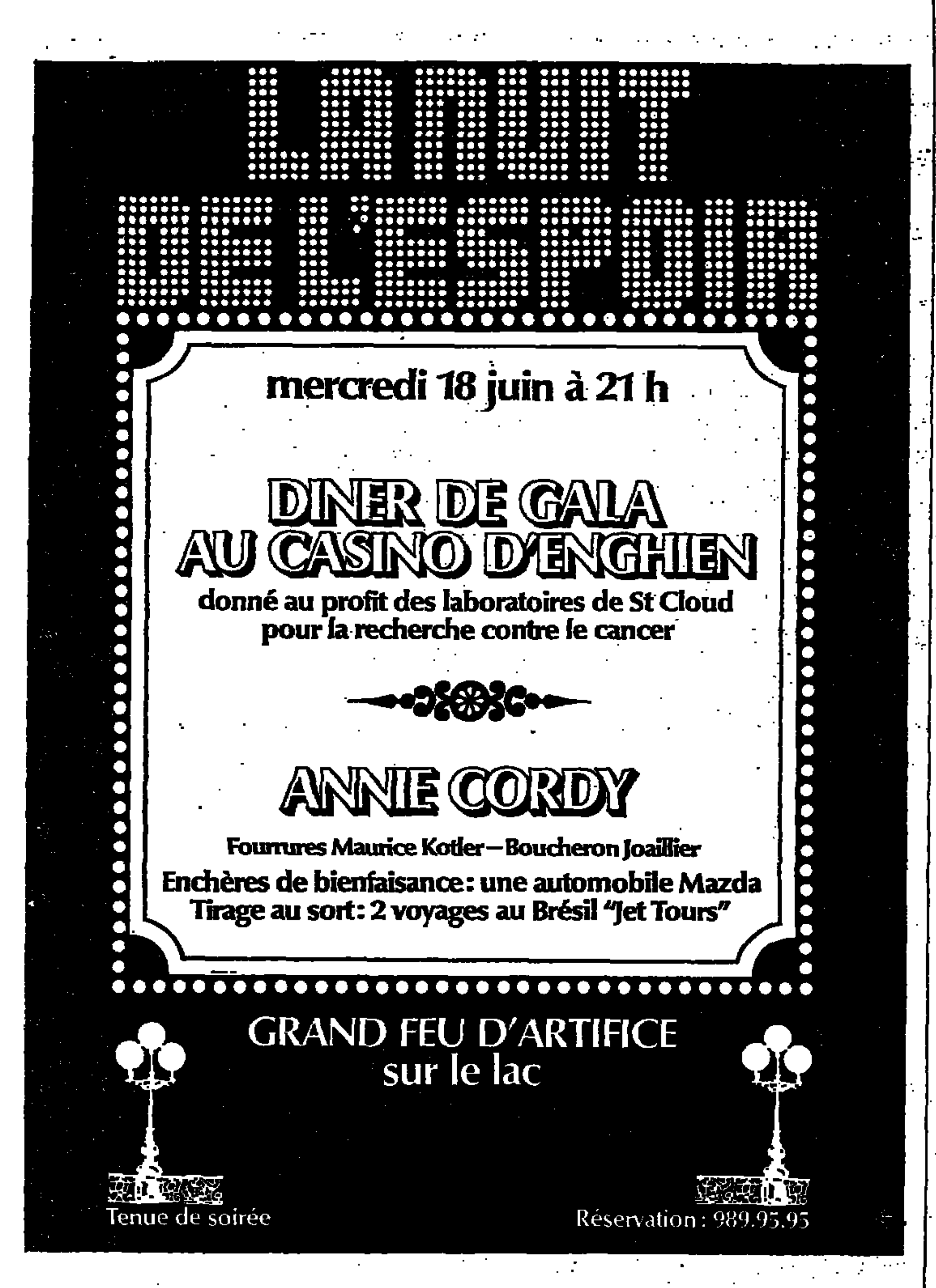
DES RÉACTIONS

● LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE dénonce les carences de la loi sur l'avortement.

● POUR LE GROUPE INFORMATION SANTE (GIS) : « *Le procès de Renée Capron s'inscrit dans un ensemble d'actions menées en France depuis plusieurs années par des milliers de femmes et d'hommes organisés pour libérer l'avortement d'abord, faire appliquer une loi bafouée par la grande partie du corps médical ensuite* ».

● POUR LE MOUVEMENT D'ACTION JUDICIAIRE - NORMANDIE, le procès de Rouen révèle que « *la soi-disant liberté d'avorter accordée par la loi à la femme n'est qu'un leurre* ».





SOCIÉTÉ

L'association en difficulté

(Suite de la première page.)

Les fondations et les mouvements aptes à *déterminer* de grandes générosités privées n'ont jamais pris, en France, un essor comparable à celui de leurs homologues anglo-saxons, scandinaves, etc. Or, les ministères qui sont en rapport avec les associations se méfient d'organismes qui prétendent à l'autonomie sans en avoir les *moyens*, et ils les *soumettent* à des contrôles souvent paralysants quand ils leur viennent en aide. Ce faisant, ils gênent davantage ce qui va ou pourrait aller bien qu'ils n'évitent les abus, faute d'avoir établi des relations contractuelles mieux élaborées. Les fonctionnaires français, de l'ordre technique ou de l'ordre financier, n'aiment guère ou ne savent pas « faire-faire ». Ils ont tendance à passer du laisser-aller à l'obstruction, du soupçon paralysant au *laxisme*, sans réussir, assez souvent, dans l'entre-deux, à établir de bonnes règles du jeu, à n'être, grâce à des pactes clairs, ni dupés ni tyranniques.

Cependant, les animateurs d'associations les plus capables et leurs correspondants administratifs les plus motivés, également lucides et de bonne foi, sentent bien que les domaines où ils se rencontrent sont propices à une « *politique contractuelle* ». Comment les aider à s'entendre ? Comment faire pour que le concours indispensable des fonds publics respecte la liberté d'associations responsables, sans tolérer chez elles la désinvolture ni la négligence ?

2) La forme de l'association est si commode pour les actions de progrès qu'on y a de plus en plus recours. Mais cette adoption n'est pas toujours de bon aloi. Des services publics d'un côté, des entreprises commerciales de l'autre, s'en servent comme de travestis. Tantôt, les contraintes administratives, tantôt les servitudes fiscales, les poussent à constituer des associations fictives pour agir plus librement. Les réactions que provoquent ces *faux-semblants*, à la *Cour* des comptes notamment, retombent parfois sur les associations authentiques, qui sont ainsi plus gênées que flattées par l'imitation. S'il convient de permettre à des administrations d'être *novatrices et dynamiques*, à des entreprises d'exercer des activités vraiment généreuses, il y a certainement d'autres moyens à leur offrir.

3) Les associations « gestionnaires » qui font des prestations de services, ont des activités de plus en plus *semblables* aux activités commerciales. *Leur singularité* — quant aux objectifs poursuivis, quant à la nature des services rendus et des bénéficiaires, quant aux modes de rémunération — nécessite et justifie qu'elles ne soient pas soumises au droit commun, spécialement en matière fiscale. Les concurrents, qu'elles ont ou paraissent avoir du côté du commerce (dans le domaine hôtelier ou hospitalier, par exemple), poussent l'administration des impôts à des rigueurs qui peuvent être mortelles, après avoir été odieuses. Encore faut-il, pour empêcher cela, que le bon droit des organismes non assujettis soit rendu clair, grâce à des critères d'exonération excluant l'ambiguïté et l'arbitraire. Le « non-profit », comme disent les Anglo-Saxons, et le bénévolat doivent être prouvables et prouvés, sans excès d'inquisition, ni abus *de* confiance. Agissant isolément, des associations, tantôt espèrent s'en tirer mieux que d'autres en bénéficiant d'une tolérance particulière plus favorable qu'une règle générale, tantôt se défendent plus mal que d'autres vis-à-vis de tortionnaires du « saint fisc ». N'ont-elle pas intérêt à constituer un front commun pour qu'on détermine une *jurisprudence* équitable ?

4) Ces mêmes associations connaissent, depuis peu, des difficultés sociales analogues à celles des entreprises. Les dames patronnesses comme employeurs, les personnes « dévouées » comme employés ont fait place, souvent, à des *partenaires sociaux*, dont les motivations restent encore différentes de celles des salariés ordinaires (plus chaleureuses, sinon « *désintéressées* » comme on disait, non sans équivoque), mais dont les intérêts *légitimes*, dont les attitudes naturelles rejoignent peu à peu le cas général des relations *du travail. Les structures internes* de ces entreprises sans but lucratif, quand il y a un personnel et des usagers assez nombreux, ont besoin d'être revues, pour éviter ou pour régler des conflits « sociaux » qui n'ont rien d'anormal. La loi de 1901 autorise, en ce sens, toutes les combinaisons. Encore faut-il que les formules nouvelles soient bien étudiées et que l'expérience de chacun serve à tous pour limiter les faux-pas.

5) En matière de finances, beaucoup d'associations ont à concilier des besoins semblables à ceux des entreprises et des moyens qui ne le sont pas. Quelques-unes, bien dotées ou bien patronnées, ont su trouver le chemin des banques et bénéficier d'une sympathie sans complaisance pour régler leurs problèmes d'investissement et de fonds de roulement, dans les conditions ordinaires. Mais la plupart restent quelque peu désemparées, parce qu'*elles ne peuvent* répondre aux exigences formelles des prêteurs, bien qu'elles soient capables de solvabilité. Il leur faut, à la fois, des conseils pour se conduire de manière à inspirer confiance et des procédures spéciales pour dominer leurs handicaps. Que d'actions utiles, que d'innovations intéressantes *sont mort-nées*, faute de fonds propres suffisants ou de crédits susceptibles d'en tenir lieu ! Que de poursuites ou de développements ont été stoppés par des maux d'argent qui n'étaient pas tous incurables !

Une coopération nécessaire

Les associations de progrès sont encore enserrées dans une autre contradiction : farouches quant à l'indépendance, *elles* ont *cependant* besoin *les* unes des autres. Malgré la nécessité de la coopération, il est peu de catégories où l'on soit moins enclin à l'association que chez les associations ; cette allergie au groupement, déterminée par la crainte de l'inféodation, est légitime, mais peu pratique.

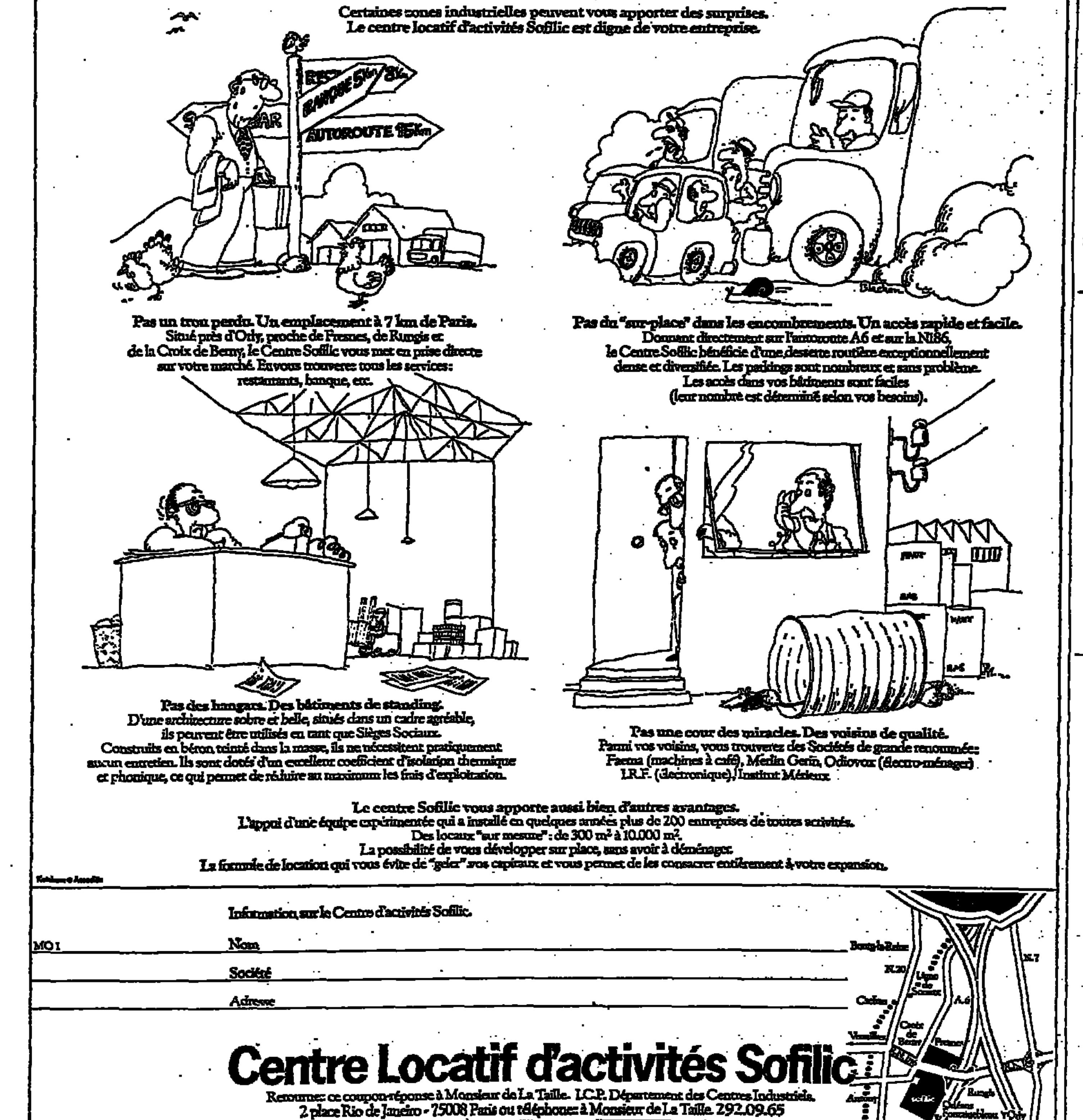
C'est aussi pour aider à sortir de cette dernière contradiction que les auteurs de l'étude citée plus haut viennent de créer, avec d'autres personnalités qui se sont jointes à eux, une association qui s'interdit de coiffer, de fédérer, qui n'ambitionne que de seconder, d'aider (2).

Cette association *pour* les associations annonce qu'elle va mettre en place quelques organes légers d'assistance technique, en matière financière et fiscale notamment, qu'elle mènera des études, effectuera des démarches et se dissoudra quand elle aura rempli la mission que ses fondateurs lui assignent.

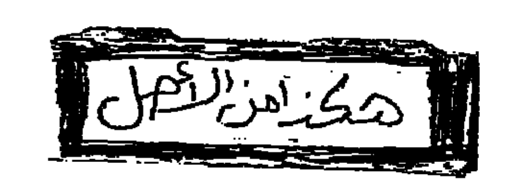
Le gouvernement a *déjà*, par quelques déclarations, marqué l'intérêt qu'il entend porter à la vie associative et ce qu'il attend d'elle pour que les citoyens participent *plus activement* à la gestion des affaires collectives. Mais la principale impulsion ne peut, sans contresens, venir de lui. C'est aux associations elles-mêmes de dire ce qu'elles veulent et de faire ce qu'elles peuvent. L'avenir du « tissu *démocratique* », auquel elles sont absolument nécessaires, dépend de la vitalité confortée de leurs réseaux multiformes.

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ.

(2) Association « Pour le développement des associations de progrès » — ADAP — 30, rue Cabanis, Paris (14e).







SOCIÉTÉ

UN CENTRE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

Une porte ouverte dans la ville

Cet homme de quarante-cinq ans, marié, père de famille, était bien assis dans la société. Tout le monde, *en tout cas, le croyait. Mais il était,* depuis quelques semaines, porteur d'un secret intime et désespérant : son médecin lui avait annoncé qu'un mal incurable le rongeait. Impossible d'en parler à son épouse, qui n'aurait pas supporté le choc. Plus absurde encore d'en parler à ses enfants. Inutile d'en parler à ses collègues de travail : dans la grande entreprise où il était cadre supérieur, parler de sa vie, de ses émotions et même de ses joies, cela n'était pas convenable. Les semaines passant notre homme n'y tint plus et se présenta au local de l'association La porte ouverte, à Paris, où il put très simplement parler à *quelqu'un qui l'écouta. Il est revenu* régulièrement parler de sa maladie avec des inconnus.

Etonnant paradoxe : en même temps qu'elle multiplie les causes de l'angoisse et du mal à l'âme, la société industrielle — et son corollaire, l'urbanisation — supprime peu à peu les lieux et les temps de parole où cette angoisse pourrait s'exprimer et s'amoindrir. Quelques hommes et femmes de bonne volonté ont créé à Paris, en 1971, sur l'initiative d'un ancien prêtre dominicain, une association qui s'est donné pour seul but de gérer un lieu où la parole puisse s'échanger, sans prétentions forcément thérapeutiques.

Non loin de la place Pigalle, le local de La porte ouverte est situé au rez-de-chaussée et donne directement sur la rue. Trois petites pièces — une salle d'attente, une salle d'écoute et un bureau — sobrement mais joliment aménagées par les membres de l'association. Depuis bientôt quatre ans les murs tendus de toile de jute ont vu défiler des centaines de personnes, accueillies, écoutées, respectées par les animateurs.

Ecouter ne s'improvise pas : il y a mille et une manières de dresser, entre celui qui vient pour parler et celui qui accepte de l'entendre, des barrières infranchissables, de susciter des blocages. Les « accueillants » de La porte ouverte — actuellement sept hommes et vingt-trois femmes — sont tous des bénévoles, mais non des spécialistes de la psychologie. La manière dont on les recrute s'est affinée au cours des mois, et une véritable sélection s'opère. Dans un premier temps, le candidat est reçu par le permanent de l'association, M. Daniel, puis il a un entretien avec un psychanalyste chargé, explique le permanent, de « *tester sa résistance à l'angoisse* », enfin il est reçu par *la psycho-sociologue qui contrôle* régulièrement les activités des équipes d'accueillants. Après une réunion de synthèse de ces trois personnes, le candidat est admis — ou non — aux réunions de l'équipe : il y assiste pendant deux mois avant de tenir lui-même des permanences.

Cette procédure pourra paraître bien complexe et laborieuse pour choisir des gens qui sont disponibles à autrui et acceptent de prêter aux autres une oreille attentive ! Mais ces précautions sont — l'expérience l'a montré — tout à fait indispensables. Elles paraîtront même sommaires aux professionnels de la psychologie ou de la psychanalyse qui ne voient pas sans une certaine méfiance des amateurs — et des bénévoles — se livrer à une activité quasi thérapeutique ou thérapeutique sans le savoir.

Du clochard au magistrat

Les dirigeants de l'association — et principalement son fondateur — ne sont pas, en psychologie, nés de la dernière pluie. Ils connaissent leurs limites mais aussi constatent que La porte ouverte répond à un besoin puisque le nombre de visiteurs ne cesse de croître et que la plupart d'entre eux reviennent régulièrement. « *On nous accuse,* disent-ils, *de soigner les effets et pas les causes. Peut-être, mais nous sentons qu'il y a des choses qui se passent, que des gens changent.* » C'est peut-être l'essentiel, en tout cas pour ceux qui ont recours aux accueillants de La porte ouverte.

« *Dans un village de quatre cents habitants,* explique M. Daniel, *une institution comme la nôtre n'aurait pas de sens. Il faut que les visiteurs soient sûrs de conserver l'anonymat. La dépersonnalisation dans les villes, l'accroissement des distances, les agressions de la vie quotidienne expliquent que nous recevions des gens de toutes les classes sociales, du clochard au magistrat. Nous ne cherchons pas à établir de relation thérapeutique entre le visiteur et la personne qui le reçoit et à qui il se raconte en face à face.*

» *On ne sait jamais, quand on vient ici, qui sera de permanence. A chaque personne rencontrée ici correspond pour le visiteur une relation différente. C'est l'équipe tout entière qui doit l'aider. La plupart de ceux que nous recevons ont déjà vu des médecins, des assistantes sociales, des fonctionnaires de tous ordres. Ils viennent un peu ici comme d'autres vont chez le guérisseur après avoir fait le tour de la médecine officielle. Mais, souvent, c'est bien tard.* »

Mères de famille sans emploi, professeurs, ingénieurs, cadres de banque, secrétaires ou... conducteur de taxi, les accueillants de La porte ouverte sont tous bénévoles : l'absence de considérations financières entre le visiteur et l'institution est, pour les dirigeants de cette dernière, une garantie d'authenticité de la relation qui s'établit dans les face-à-face. Cela ne facilite pas l'extension des activités de La porte ouverte qui, pourtant, est ambitieuse et voudrait créer des permanences dans d'autres quartiers de Paris.

BRUNO FRAPPAT.

QUELQUES ADRESSES

Une fédération des centres d'aide morale et psychologique le La porte ouverte est en voie de constitution. Elle regroupera tous les centres qui existent actuellement à Paris et en province, ainsi que les associations qui souhaitent ouvrir des permanences.

● PARIS : 21, rue Duperré, Paris (9e). Tél. : 874-69-11. Permanence tous les jours de 14 h. à 22 h., sauf le dimanche.

● BORDEAUX : B.P. 37 - 33600 Pessac.

● CLERMONT - FERRAND : 2, rue Andoltent. Tél. : 91-31-21.

● DIJON : 37, rue Amiral-Roussin.

● LYON : 32, rue du Président-Herriot (1er). Tél. : 28-66-71.

● ROUEN : 107, rue Beauvoisine. Tél. : 70-67-03.

MÉDECINE

AUX ASSISES NATIONALES DE TOURS

Mme Veil définit de nouvelles missions pour les sages-femmes

De notre correspondant

Tours. — Les sages-femmes sont attentives aux évolutions de la société et de la législation française. La prise de conscience que leur action (certaines ont parlé même de leur mission) devait aujourd'hui s'adapter aux besoins des couples, de la famille, s'inscrit dans tout l'éventail des moyens disponibles allant de la dissuasion de l'interruption de grossesse jusqu'aux conseils de contraception en passant par la surveillance des grossesses pour permettre la venue au monde d'enfants sains. C'est dans cet esprit que se sont tenues les sixièmes assises nationales des sages-femmes à Tours en présence de plus de cinq cents d'entre elles.

Mme Veil, ministre de la santé, a fait une rapide apparition à l'ouverture du congrès, ce qui lui a notamment permis de préciser sa conception du rôle des sages-femmes dans les actions d'information, à propos des problèmes de vie et de naissance. Le ministre de la santé envisage ainsi l'intervention de ces praticiennes dans la surveillance à domicile auprès des femmes enceintes. « *Trop de mères célibataires,* a-t-elle dit, *échappent encore à toute surveillance médicale au cours de leur grossesse. Il faut combler les lacunes de notre système préventif des P.M.I.* » En outre, dans la perspective d'une nouvelle approche de la médecine scolaire, le ministre de la santé envisage que la sage-femme soit associée aux séances d'information auprès des adolescents scolarisés.

Les nouvelles missions qui s'ajoutent à l'intervention des sages-femmes dans les centres de planification et de conseil familial laissent largement ouverts les débouchés professionnels. Neuf mille cent soixante-quinze sages-femmes sont recensées en France par l'ordre. Pour Mme Solange Troisier, présidente de cet organisme, le doublement de cet effectif n'est pas illusoire. Les quelque cinq cents diplômées qui sortent actuellement chaque année des écoles trouvent sans trop de peine le moyen d'exercer leur profession, le secteur libéral étant encore ouvert.

Des conditions difficiles

Les préoccupations, les soucis des sages-femmes, se manifestent principalement au niveau des conditions matérielles faites à leur profession. Les actes médicaux, les actes obstétricaux sont remboursés par les caisses d'assurance-maladie, estiment-elles, à des tarifs qui ne sont absolument plus en harmonie avec les honoraires des médecins.

Les conditions d'emploi des sages-femmes dans les maisons de santé privées sont par ailleurs dénoncées avec vigueur. Leurs horaires de travail, leur rémunération, sont assurés dans un système qui « *frise le plus souvent l'illégalité* » et le désir que soit rendu obligatoire un contrat précis contrôlé par le conseil de ordre a été exprimé avec fermeté. C'est dans ce sens, pour une meilleure considération et pour la reconnaissance du caractère spécifique de leur profession (celle-ci est classée comme profession médicale par le code de la santé publique), que va leur revendication d'un statut de la sage-femme en milieu hospitalier, dont l'étude a été entreprise au ministère de la santé.

BERNARD POUPEL.

Au cours de sa semaine d'information

LE GIS A PRÉCONISÉ LA DISPARITION DU « POUVOIR MÉDICAL »

La médecine du travail, l'arbitraire du pouvoir médical, la signification de l'absentéisme étaient quelques-*uns des thèmes choisis par le* Groupe information santé (GIS) (1) pour la semaine d'information sur la santé qu'il organisait à Paris du 3 au 8 juin. Au cours de débats souvent passionnés, militants du GIS et militants ouvriers ont évoqué les divers aspects de luttes pour la santé déjà menées ou en cours (dans l'industrie chimique, de la métallurgie, dans les P.T.T.) tout en s'efforçant de situer ces luttes dans le cadre du système de production et de ses finalités.

Ces militants veulent « *remettre en cause le pouvoir traditionnel du médecin qui, sous le couvert du savoir, collabore avec les dirigeants du système, en tant que médecin du travail, parfois en participant au contrôle patronal sur les ouvriers malades, presque toujours en prenant part à la médicalisation généralisée des problèmes du monde du travail* ».

Mais d'autre part, en raison même du caractère dialectique qu'ils souhaitent donner à leur prise de conscience et à leur pratique, ils mettent en garde contre le glissement possible de ce que l'on peut appeler « le pouvoir médical de droite » vers un « pouvoir médical de gauche » qui n'en serait que le calque. La démédicalisation des problèmes, leur prise en charge collective devrait, au contraire, amener la disparition de tout pouvoir médical. Celle des médecins aussi ? Non, si l'on veut bien admettre avec ce militant ouvrier qu'« *on peut tous être médecins* ».

La prochaine illustration sous forme de résumés vidéo de ces débats pourrait être la première participation du GI à un *institut ouvrier pour le développement des pratiques collectives,* actuellement en projet, qui s'efforcerait de « *favoriser l'expression collective des travailleurs et de contribuer à diffuser cette expression collective* ».

(1) G.I.S., 32, rue Henri-Barbusse, 75005 Paris, tél. 033-29-23.

Un nouvel appareil de lecture d'écriture et de calcul pour les aveugles

En marge du congrès international pour le cent cinquantième anniversaire du système Braille réuni au siège de l'UNESCO les 22, 23 et 24 mai, à l'initiative du Comité national pour la promotion sociale des aveugles (1), a été présentée samedi dernier à Paris une invention qui modifiera sans doute considérablement la vie de nombreux aveugles dans les années à venir.

Il s'agit d'un appareil, le digicassette, qui permet de lire, d'écrire et de calculer en braille rapidement et silencieusement.

Le prototype présenté à Paris sous l'égide de l'association Valentin-Haüy (2) a l'apparence d'un petit magnétophone à cassettes traditionnel qui comporte en outre un clavier de commande à dix touches pour l'écriture en braille et un petit tableau d'affichage à douze caractères où apparaît en relief le texte lu ou écrit. De la bande magnétique au tableau et dans le sens contraire, la transcription en braille s'effectue par l'intermédiaire d'une mémoire-tampon. L'appareil offre toutes les possibilités de relecture et de rectification des machines à écrire les plus perfectionnées.

Peu encombrant et léger, l'appareil, qui peut fonctionner sur secteur et de façon autonome grâce à une batterie, utilise les cassettes compactes les plus courantes. Le problème lancinant du stockage et de la nécessaire « sélection » des encombrants livres en braille se trouvera ainsi peut-être résolu dans un proche avenir, puisqu'une cassette enregistrée de quatre-vingt-dix minutes peut contenir au moins cinquante mille mots en braille (c'est-à-dire la totalité d'un livre courant).

D'autre part, en raison de la maniabilité de l'appareil, tout exposé oral plus ou moins didactique (cours, conférences, émissions radiophoniques...) peut être « noté » par un aveugle et « relu » par lui aussi souvent qu'il le souhaite.

A ces perspectives didactiques — au nombre desquelles il faut mentionner l'apprentissage des langues vivantes puisque le digicassette peut être utilisé comme un magnétophone ordinaire et qu'une cassette peut servir de support à des enregistrements sonores et en braille — s'en ajoutent d'autres qui concernent la vie professionnelle des aveugles. Le digicassette peut, en effet, être couplé avec une calculatrice *de poche ou comporter une* calculatrice intégrée, ce qui permet aux utilisateurs d'effectuer et de contrôler les opérations simples et les calculs les plus complexes.

Une présérie de cet appareil est en cours de réalisation. Sa fabrication en série devrait commencer dans quelques mois. Son usage entraînera vraisemblablement, dans les années à venir, de profondes modifications des possibilités de formation et d'insertion socio-professionnelles des non-voyants.

(1) 58, avenue Bosquet, 75007 Paris, tél. 555-67-54.

(2) 5, rue Duroc, 75007 Paris, tél. 734-07-90.

Le mouvement Santé et Socialisme propose un catalogue d'actions pour faire sauter les « verrous »

Quels moyens d'action sont envisageables, aujourd'hui, pour faire sauter les « *verrous de la santé* » ? Plus largement, quelles actions faudra-t-il mener, dans le cadre d'un gouvernement d'union de la gauche et dans le passage au socialisme, pour transformer l'ensemble des secteurs de la santé ? A ces deux interrogations, près de deux cents personnes ont tenté d'apporter des réponses, au cours du premier colloque du mouvement Santé et Socialisme (1), organisé les 7 et 8 juin à Paris.

Faisant le bilan de la situation actuelle, où « *subsiste une grande inégalité devant la santé* », où « *la médecine du travail joue mal son rôle* », où « *le pouvoir médical pèse sur l'ensemble du système* », et où « *le profit reste le principal moteur* », les participants au colloque ont proposé un « *catalogue* » d'actions concrètes : ils ont notamment suggéré la publication d'une « *carte des scandales* » en matière sanitaire ; le dépôt de proposition de loi tendant à supprimer les « *lits privés* » à l'intérieur des établissements publics ; la lutte pour le respect de la législation actuelle sur la médecine du travail ; l'instauration d'un congé payé pour l'un ou l'autre parent dont un enfant est malade. La modification de la loi sur la Sécurité sociale a aussi été prônée, y compris la suppression de l'article 18 de la convention nationale des médecins, entravant le développement des centres de soins, et l'instauration d'un plafonnement du nombre d'actes médicaux journaliers du praticien.

En ce qui concerne la séparation des fonctions et des grades hospitaliers, la nationalisation de l'industrie pharmaceutique, le développement des « autres » systèmes d'hospitalisation (hôpitaux de jour, hospitalisation à domicile) et, généralement, le contrôle général par des comités d'usagers, Santé et Socialisme considère que ces dispositions seront à prendre immédiatement... si la gauche parvient à prendre le pouvoir.

« *Un exemple de pouvoir d'en bas* » : tel se voudrait, dans cette dernière hypothèse, ce jeune mouvement, qui, pour l'heure, est avant tout un lieu de réflexion et de rencontre pour les usagers et les professionnels de la santé.

(1) 41, boulevard Magenta, Paris (10e).

CHARTRES, ORLÉANS, STRASBOURG :

En attendant la réforme de l'enseignement

LA formation des maîtres, c'est la tarte à la crème des réformes en matière d'éducation. On en parle depuis toujours. Chaque ministre propose son plan : de M. Alain Peyrefitte en 1968 à M. Joseph Fontanet en 1974, en passant notamment par les instituts de formation (I.T.F.P.), devenus centres de formation (C.F.P.M.), de M. Olivier Guichard. A chaque fois, c'est un tollé, tant est grande, chez les professeurs comme chez les étudiants, la crainte que le nouveau système soit pire que celui auquel ils s'étaient habitués.

Et pourtant, il y a maintenant dix candidats pour un poste aux concours de recrutement des professeurs du second degré. Et pourtant, hormis les instituteurs, les enseignants reçoivent une formation pédagogique — théorique et pratique — très insuffisante et trop tardive. Et pourtant, la diminution des postes est maintenant une réalité avec laquelle il faut compter (1) : les effectifs d'élèves se stabilisant, le recrutement des enseignants ne pourrait reprendre une courbe ascendante que si le gouvernement décidait de réduire les effectifs d'élèves par classe.

Devant les difficultés de la tâche, M. René Haby, ministre de l'éducation, comme en son temps M. Olivier Guichard, a renoncé, provisoirement, à sauter l'obstacle, annonçant que la question serait à nouveau à l'étude... l'an prochain. Certains propos du ministre laissent inquiets sur ce projet : M. Haby confiait récemment à un groupe de journalistes qu'il ne croyait guère à une formation des maîtres autre que « sur le tas ».

Dans le dispositif actuel — écoles normales d'instituteurs (4 740 « normaliens »), centres de formation de P.E.G.C. (6 053 stagiaires) et de maîtres de la filière III (2 968), écoles normales nationales d'apprentissage (1 858 pour la dernière promotion) et centres de formation de professeurs techniques adjoints (178), écoles normales supérieures (2 942 élèves), centres pédagogiques régionaux, centres régionaux de documentation pédagogique, instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques... — le meilleur côtoie le pire, des expériences se font (2). C'est cette réalité concrète de la formation, à Chartres, à Orléans, à Strasbourg... que nous avons voulu décrire ici. En attendant une véritable réforme. — Y. A.

(1) En 1975 : 1 800 postes à l'agrégation, 5 346 pour le certificat d'aptitude ou professorat de l'enseignement secondaire (CAPES), 454 pour le CAPET. En 1974, ces chiffres étaient : 2 200, 6 776, 374.

(2) Parmi les études publiées récemment sur le sujet, signalons le nº 9 du *Bulletin de liaison des universités françaises* (173, boulevard Saint-Germain, 75272 - Paris Cedex 06) et le numéro de mai-juin du *Français dans le monde* (79, boulevard Saint-Germain, 75261 Paris Cedex 06).

L'école normale d'instituteurs de Chartres

LES BUTOIRS DE L'INNOVATION

Chartres. — Semblable à ses consœurs, l'école normale de Chartres — les écoles normales de Chartres, celle de garçons et celle de filles, soigneusement isolées par un pâté de maisons — forme, autour de jardinets bien entretenus, un fer à cheval sans surprise : carrelage de mosaïque, plantes vertes, classes alignées le long des couloirs, haut relief en stuc dédié « aux instituteur d'Eure-et-Loir morts pour la France ».

Aujourd'hui, la mixité est entrée dans les mœurs, le son de la cloche ne rythme plus, comme autrefois, les jours paisibles de ce couvent laïque. Mais le poids des traditions se fait encore sentir, contrastant étrangement avec les efforts entrepris pour injecter un sang neuf dans une institution vénérable.

De notre envoyé spécial

La grande révolution pédagogique n'est certes pas pour demain. Les Chartrains en ont pris leur parti. Mais ils ne versent pas pour autant dans le fatalisme, convaincus qu'avec un peu de bonne volonté et beaucoup d'imagination le changement pourrait sourdre des interstices d'une réglementation jugée volontiers insuffisante.

« *Nous n'avons guère d'initiatiatives,* note avec résignation M. Jean-Louis Bénichou, le directeur. *L'école normale de Chartre est contrainte de ressembler à celle de Vannes ou à celle de Strasbourg. Quant au programme, c'est le saucissonnage à la française : tout est calibré, découpé, organisé.* »

Depuis 1968, pourtant, plusieurs circulaires ont tenté d'améliorer l'organisation des études dans les écoles normales d'instituteurs. La scolarité a été portée de un à deux ans après le baccalauréat. En seconde année, les normaliens doivent assurer durant trois mois la responsabilité complète d'une classe. Cet apprentissage « en situation » s'ajoute aux « stages d'observation » suivis, à trois reprises, durant quinze jours, par les élèves de première année. L'enseignement des disciplines fondamentales — français, mathématiques, pédagogie, sociologie — « *peut* », dit une circulaire, être assuré en collaboration par plusieurs professeurs, de façon à améliorer le « rendement » des cours magistraux traditionnels. Enfin, les élèves sont invités à s'initier au rôle d'animateurs s'initier au rôle d'animateurs d'activités post et péri scolaires.

Ce cadre rénové ne satisfait pas pour autant les normaliens de Chartres. « *Prenez les stages d'observation de quinze jours,* dit M. Bénichou, *la plupart du temps, le stagiaire est installé au fond de la classe et assiste sans broncher à un spectacle. C'est un véritable entraînement à la passivité* ». Selon les Chartrains, la formule a besoin d'être améliorée: « *Nous allons essayer de la remplacer par un détachement d'une journée par semaine, durant toute l'année,* ajoute M. Bénichou. *Ainsi, le normalien deviendra-t-il petit à petit membre à part entière de l'équipe éducative* ». Jugée séduisante par M. André Hermeline, instituteur à Mainvilliers, commune proche de Chartres, l'idée ne constitue pas pour autant un remède miracle : « *Le plus grand obstacle que doit affronter le jeune instituteur, c'est la solitude. L'individualisme de certains de ses collègues est un réflexe bien ancré.* »

L'apprentissage sur le terrain est une idée qui paraît essentielle aux enseignants de Chartres. Ils y voient un correctif à l'enseignement traditionnel et souhaitent faire de l'école normale un véritable centre de formation professionnelle où les stages représenteraient en dernière année la moitié de la scolarité. Quant à l'enseignement théorique, ils sont persuadés de pouvoir également lui faire franchir une étape décisive. Cette année, les élèves de première année ont consacré les deux dernières semaines du mois de mai aux disciplines optionnelles — philosophie, arts plastiques, dramatiques, musique... Mais, plus que le contenu, c'est la méthode suivie qui leur paraît importante. Utilisant la vidéo, la caméra ou le stencil, les élèves ont travaillé seuls ou en petits groupes et présenté les résultats des thèmes d'études qu'ils s'étaient fixés : rôle et statut de l'instituteur, apprentissage et arbitrage du hockey, l'Indochine à travers la presse, etc. La formule, selon M. Bénichou, doit être généralisée. Il souhaite qu'elle représente, dans l'avenir, en première année, 40 % de l'emploi du temps, une autre tranche de 40 % étant consacrée aux disciplines fondamentales et 20 % aux stages nouvelle manière.

Ces projets, en réalité, n'ont qu'un but : lutter contre la passivité des élèves et les rendre davantage autonomes. « *Nous avons à tenir compte d'un lourd héritage : celui du lycée,* observe M. Bénichou. *Quand un élève arrive ici, il n'est pas rare qu'interpellé par l'un d'entre nous dans un couloir il se sente immédiatement coupable de quelque chose.* » La pente n'est pas toujours facile à remonter. L'objectif, pourtant, est essentiel : « *Il faut former les « formateurs » selon des règles et des méthodes semblables à celles que l'on souhaite les voir utiliser pour former leurs propres élèves* ».

Pour y parvenir, enseignants et normaliens ont élaboré en commun un « code intérieur » qui régit la vie de l'établissement. Une assemblée générale se réunit deux fois par semaine. Elle a vocation, sur la base du principe « un homme, une voix », à trancher de toutes les questions inscrites librement à son ordre du jour. Un pouvoir de décision est également accordé aux unités de base, c'est-à-dire à « *tout groupe ayant des intérêts communs dans l'école* » : première ou deuxième année, élèves mariés, internes, enseignants, agents de service, etc. Une « *commission veto* », composée du directeur, de l'intendante et de cinq membres élus, dont un agent de service, peut s'opposer aux décisions, en principe souveraines, des unités de base ou de l'assemblée générale. Mais ses délibérations sont publiques et elle doit justifier et préciser ses décisions par des références « claires » aux textes officiels.

Ainsi, lorsque l'assemblée générale a voté une motion réclamant l'attribution à tous du certificat de fin d'études, la « *commission veto* » a été contrainte de rappeler la législation en vigueur. « *Bien des illusions réformistes sont tombées* », observe, sarcastique, un élève. De fait, l'enthousiasme des premiers temps a sensiblement décru. Le « butoir » d'une réglementation tatillonne a dissipé quelques illusions.

A dire vrai, cela n'a pas été une révélation. Une sourde inquiétude ronge les quelque soixante-quinze normaliens de la promotion 1975. Fin mai, cinquante postes manquaient encore à l'appel dans le département. Le chômage, plus ou moins déguisé, les remplacements, l'attente, guettaient la plupart des élèves de deuxième année. Sensibles au vent nouveau qui semble souffler dans l'école, désireux de voir étendre les expériences en cours, les normaliens de Chartres ne leur accordent que finalement assez peu de poids, eu égards à leurs propres perspectives d'avenir.

BERTRAND LE GENDRE.

AU C.R.D.P. D'ORLÉANS

Dix jours d'autoformation

(De notre envoyée spéciale.)

LE Centre de recherche et documentation pédagogiques (C.R.D.P.) d'Orléans a proposé une « autoformation » à quatre cents professeurs de 1er cycle (certifiés, agrégés, P.E.G.C.), pendant dix jours, répartis de décembre 1974 à avril 1975.

« *Les objectifs étaient de sortir les maîtres de leur isolement, les revaloriser à leurs propres yeux, rompre la monotonie de leur fonction,* explique M. Ricaud-Dussarget, inspecteur d'académie, directeur du C.R.D.P., *mais surtout d'encourager, de faciliter et de soutenir le changement pédagogique.* » Il n'a pas été question d'imposer telle ou telle pédagogie aux stagiaires, mais de proposer un certain nombre d'activités, ou plutôt de découvrir ensemble, animateurs et stagiaires — répartis par groupes de quinze, — des possibilités de changement dans l'attitude par rapport aux élèves.

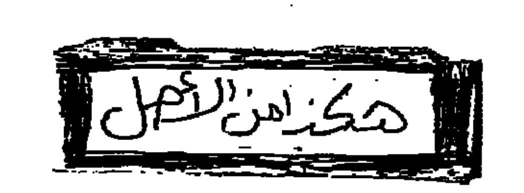
L'idée était originale, mais ses finalités étaient, pour beaucoup, difficiles à cerner. Elles dépendaient entièrement de la volonté des stagiaires, appelés plus communément F 1 (les F 2 étant les animateurs et les F 3 les formateurs d'animateurs). Elles n'ont pas toujours été bien perçues. Presque tous les enseignants se sont plaints de ne pas y avoir été psychologiquement préparés. Le manque d'information — que certains disent volontaire — à l'inscription est à l'origine de nombreux quiproquos. Beaucoup désiraient une formation théorique. D'autres, plus rares il est vrai, ont avoué être venus dans un but de promotion : « *Pour se rencontrer et faire plaisir à l'inspecteur.* » Or celui-ci était absent du stage proposé par le C.R.D.P...

Six journées étaient consacrées aux travaux inter-disciplinaires ; les quatre dernières l'étaient aux disciplines. Les expériences individuelles ou collectives ont considérablement varié d'un groupe à l'autre. Certains stagiaires, surtout les historiens et les géographes, ont travaillé à l'élaboration de fiches pédagogiques, à la création de tableaux, de montages audiovisuels, etc. D'autres, un groupe de professeurs de français notamment, ont refusé dès le départ tout travail concret et également tout animateur, directif ou non...

Le malaise s'est accentué par le « *manque de poids* » que des stagiaires ont reproché aux animateurs. Les F 2 eux-mêmes, dans une « journée bilan », ont reconnu que leur formation avait été très rapide : dix jours, c'est trop peu pour s'imprégner de l'animation semi-directive qu'on leur a demandée. On ne s'improvise pas animateur en quelques jours.

En mai, des « F 1 » réunis pour une autre « journée bilan » se sont interrogés sur les finalités de leur stage et sur ses apports. A la quasi-unanimité, les stagiaires ont conclu que cette période leur avait surtout appris à vivre en groupe, notamment lors des journées interdisciplinaires. Le C.R.D.P. désirant, à juste titre, que les contacts entre enseignants se prolongent après le stage, avait veillé à ce que plusieurs professeurs d'un même établissement s'inscrivent aux journées de formation. L'efficacité de celles-ci ne semble pourtant pas évidente : la moitié des stagiaires, seulement, déclarent avoir déjà tiré profit de leur formation pour leur travail en classe.

CHRISTIANE CHOMBEAU.



TROIS EXPÉRIENCES DE FORMATION DES MAITRES

NON A LA RÉFORME DE PETER !

par GEORGES GLAESER (*)

L'ÉDUCATION nationale est secouée périodiquement par de grands projets de changement : à l'usage, l'essentiel n'est pas modifié. Faudra-t-il encore, face au projet Haby, attendre stoïquement les « réformes » des ministres suivants ?

Mais le plan Haby est beaucoup plus original que tous ceux de ses prédécesseurs : tout en proclamant le contraire, le texte du ministre organise *l'abolition de la formation professionnelle des enseignants*. Il légalise un processus engagé depuis vingt ans. Par le jeu du fameux *principe de Peter* (1), on recrute systématiquement des maîtres sans qualification et l'on utilise ceux qui ont acquis quelque compétence en dehors de leur spécialité.

Sait-on que le tiers du corps enseignant n'a reçu aucune formation et que la moitié enseigne des matières qu'elle n'a jamais apprises ? C'est ce qu'illustre le tableau ci-joint. On utilise couramment des psychologues pour enseigner l'anglais, la musique ou la technologie. On feint de croire qu'un bachelier littéraire qui a étudié un peu de biologie est apte sans autre préparation à enseigner les mathématiques en troisième. Nombreux sont les professeurs, jetés dans un enseignement auquel rien ne les a préparés, qui font, à leurs frais, de méritoires efforts pour acquérir une formation initiale. Ils sont les premiers à condamner le système bureaucratique de recrutement qui se soucie peu des aptitudes et des connaissances réelles de chaque individu.

La réforme de l'enseignement dont nous avons besoin est une *politique de formation des maîtres* : c'est précisément à cette conception que la « réforme » Haby tourne délibérément le dos. Le projet prévoit l'institution d'une catégorie de « *personnels brevetés* » (2). Voici donc un *instituteur brillant*, dont les qualités ont été remarquées. On pourrait songer à lui faire parcourir une carrière d'animateur *pédagogique pour qu'il puisse contribuer à la formation de ses collègues moins expérimentés*. Le système *ne prévoit pas* de carrière décente pour un avancement à l'intérieur d'une catégorie professionnelle où l'on est particulièrement compétent.

La bonne case dans la grille

Pour améliorer sa situation matérielle, notre instituteur n'a qu'un seul espoir : *l'accession rapide à son niveau d'incompétence*. On lui donnera quelques facilités pour préparer un DEUG (diplôme universitaire de premier cycle), et il obtiendra alors un poste, sous-rémunéré, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire

Le profane pensera sans doute que les deux années d'études complémentaires donneront à l'instituteur les compléments de formation qui lui permettront d'enseigner décemment dans son nouvel emploi. Un examen superficiel révèle que l'accroissement de culture que représente un DEUG ne couvre qu'en partie les besoins les plus urgents d'un enseignant dans le premier cycle. Ainsi, l'enseignement de la géométrie est confié, en majorité, à des maîtres qui n'ont jamais étudié cette science et qui n'ont jamais eu l'occasion de résoudre un véritable problème.

Une politique de formation des maîtres porte son attention sur le *profil des capacités et des connaissances* du personnel que l'on recrute. Pour le projet bureaucratique Haby, le facteur important c'est l'*indice de traitement*. Qu'importe que le professeur de natation sache enseigner le crawl pourvu qu'il occupe la bonne case dans la grille du personnel.

On trouve des anomalies analogues dans l'institution des conseillers d'éducation (p. 34). Le texte n'indique pas pourquoi on les recrute, ni ce qu'on va leur faire faire, ni les aptitudes requises pour ces fonctions.

C'est sur la formation initiale des maîtres (pages 35 et 36) que le projet Haby devient sublime. Il prévoit un organisme qui se réduit « *à un directeur, éventuellement assisté de directeurs d'études et d'un secrétariat* ». Dans la pratique, ce directeur sera peut-être un professeur d'université arraché à sa spécialité. Il devrait avoir comme mission de concevoir une formation professionnelle destinée aux élèves-maîtres *dans toutes les disciplines*. Comme il n'existe pas aujourd'hui d'individu ayant une telle compétence globale, le principe de Peter atteint ici sa dimension ubuesque. Le directeur ne pourra que faire remplir des dossiers. On saura qu'un élève-maître est apte à enseigner l'espagnol si l'ordinateur révèle que son carton a été perforé aux bons endroits. Le contenu de la formation ne *fera l'objet* d'aucune réflexion d'ensemble ; nul ne prendra en charge la préparation au futur métier.

Certaines académies essaieront, comme dans le passé, de mettre en place, à titre officieux, des organismes qui s'attaqueront au véritable problème, en espérant que l'administration les tolérera. C'est grâce à de telles initiatives que l'éducation nationale parvient en France à fonctionner un peu mieux qu'à Haïti.

Mais l'étude attentive du texte Haby révèle, à chaque paragraphe, une accumulation d'obstacles administratifs qui rendront difficile la *résistance à l'abolition de la formation des maîtres* qui nous menace.

Le cri d'alarme est lancé. Le projet de Peter ne doit pas aboutir !

(1) L.-J. Peter et R. Hull : *le Principe de Peter*. Livre de poche et édition Stock, Paris.

(2) René Haby. *Propositions pour une modernisation du système éducatif français*. Documentation française, février 1975.

★ Professeur de l'université Louis-Pasteur, directeur de l'IREDI de Strasbourg.

LA QUALIFICATION DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

Proportion des enseignants ayant un niveau de formation seulement égal au baccalauréat (scientifique ou non)

Classes	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie
Sixième.....	53 %	39 %	23,7 %	36,6 %	40,9 %
Cinquième..	47,5 %	31,7 %	30,4 %	35,5 %	42,1 %
Quatrième..	43,5 %	41,3 %	28 %	33,3 %	41,9 %
Troisième...	50 %	35,6 %	22,2 %	35,6 %	40,6 %

Ce tableau a été établi à partir d'une enquête *statistique effectuée par* l'IREM de Grenoble pour l'année scolaire 1974-1975, et indiquant, pour chaque catégorie d'enseignants agrégés, certifiés, P.E.G.C., maîtres auxiliaires) la formation reçue. Parmi les enseignants ayant un niveau de formation égal au baccalauréat figurent notamment les instituteurs considérés comme P.E.G.C. Pour juger si un bachelier littéraire peut enseigner les mathématiques ou la technologie, il suffit de comparer ce qu'on lui demande d'enseigner avec ce qu'il a appris.

L'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques de Strasbourg

D'abord se faire plaisir

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — « *Nous sommes un institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques, pas un institut de recyclage pour enseignants minables.* » M. Georges Glaeser, directeur de l'IREM de Strasbourg, a des idées bien arrêtées sur l'orientation de son établissement. Comme ailleurs, l'IREM c'est, ici, une petite équipe (neuf universitaires, la plupart assurant à l'IREM la moitié de leur « service », et autant de professeurs du secondaire, aussi à mi-temps), dont les bureaux, ouverts en permanence, forment une petite ruche au premier étage de l'Institut de recherches de mathématiques approfondies (IRMA), dépendant de l'université Louis-Pasteur (Strasbourg I). Comme ailleurs, la ruche s'anime *tous les mercredis* : quelque deux cents enseignants du second degré viennent y travailler trois heures ensemble, par groupe de dix ou quinze chaque semaine ou tous les quinze jours.

Mais pour faire quoi ? Les IREM, selon le rapport Lichnerowicz de 1967, qui a demandé leur création, avaient deux missions : assurer la formation continue de tous les enseignants de mathématiques, et « *organiser les expériences désirables sur l'enseignement des mathématiques, afin de pouvoir faire passer des conclusions éventuelles dans les faits, de manière plus ou moins progressive* ». Dans le domaine pédagogique, ils devaient notamment « *faciliter ou provoquer le travail en équipe des enseignants, et tisser un réseau d'équipes à travers l'académie* ». En fait, avec l'application des nouveaux programmes de mathématiques dans le second degré, la plupart des IREM ont été absorbés uar le recyclage des enseignants.

Mais plus récemment, certains IREM, notamment les plus anciens, ont entrepris de revenir à ce qu'ils considèrent comme leur véritable vocation. Cette évolution est particulièrement marquée à l'IREM de Strasbourg, qui, créé en janvier 1969, est un des établissements de la « première génération » : on tente d'y associer formation continue, recherche et publication de documents pour une sorte d'animation « tous azimuts » de l'enseignement des mathématiques dans la région.

Aujourd'hui, l'activité de « *mise à jour des connaissances* » proprement dite (correspondant à un enseignement de maîtrise ou de première année d'université par petits groupes) a disparu. Si des groupes étudient des programmes de premier ou de second cycle, ou de collège technique, le travail porte sur les difficultés rencontrées en cours d'année par des enseignants des mêmes classes, qui confrontent leurs expériences, et choisissent leurs thèmes, ou sur des domaines particuliers (géométrie, analyse, informatique, par exemple).

Les animateurs de l'IREM souhaitent provoquer un changement d'attitude des professeurs : il s'agit d'enlever à l'enseignement des mathématiques son aspect « *dogmatique* » et « *formaliste* » souvent dénoncé, pour faire régner dans la classe un esprit de recherche. Ainsi s'efforce-t-on de faire travailler des professeurs sur « *tout ce qui n'est pas magistral* », par exemple des « *manipulations* » (réalisations qui mettent en jeu des raisonnements mathématiques). L'IREM a commencé la publication de « *livres du problème* » de mathématiques et bientôt de physique. Plusieurs groupes de professeurs se sont consacrés à l'heuristique : les participants proposent périodiquement des problèmes « hors programme » à leurs élèves et examinent ensuite ensemble la façon dont ceux-ci s'y sont pris pour les résoudre. « *Il faut*, dit M. Glaeser, *cesser de considérer que sécher sur un problème est inutile. Mais il faut sécher activement.* » Des professeurs de physique ont aussi recherché la façon de poser et de traiter des problèmes de physique (Que se passe-t-il, par exemple, lorqu'on essaie de réaliser l'expérience des vases communicants en apesanteur ? Pourquoi l'avant d'une voiture se soulève-t-il lorsqu'elle démarre ? Quelles peuvent être les positions d'équilibre d'une série de billes disposées en collier ?...) et essayer d'en trouver d'autres. « *Cela nous a fait prendre conscience de la façon dont nous travaillons*, dit une physicienne. *Pourquoi prend-on tel type d'exercice ou tel autre ? Le plus souvent, c'est par intuition.* »

Cette réflexion sur la pratique de la classe, d'autres enseignants l'ont poussée plus loin : se rendant mutuellement visite dans leurs classes, ils confrontaient régulièrement, avec l'aide d'un psychologue, leurs observations sur la façon dont les élèves « communiquaient » entre eux et avec le professeur.

Mais la prise de conscience ne s'est pas toujours faite sans mal : certains, par exemple, doutant de la validité des « manipulations », hésitaient à les soumettre aux élèves. Ce n'est que peu à peu que manipulations et problèmes, ont commencé à constituer un élément habituel de la classe, permettant de découvrir d'autres attitudes.

Qu'a apporté l'IREM aux « stagiaires » ? Pour certains, c'est une façon de retrouver un plaisir de la reflexion mathématique : « *On s'est bien amusé* » souligne un professeur de terminale. Et un autre, qui suit depuis deux ans un groupe « informatique », répond en écho : « *Ce que je cherchais ? D'abord à me faire plaisir.* » Besoin aussi de « motiver » des élèves, qui, même lorsqu'ils s'appliquent, « subissent » les mathématiques plus qu'ils ne les choisissent.

« Difficile et rébarbatif »

Mais cela vaut-il pour tous ? Beaucoup de P.E.G.C. attendent avant tout de l'IREM une aide pour résoudre les difficultés présentées par de nouveaux programmes : « *S'informer seulement en lisant des livres, c'est difficile et rébarbatif.* » Malgré le temps que cela exige, travailler avec et sur les fiches de l'IREM permet de « *mieux comprendre* ». Cela n'exclut pas que l'on prenne goût aussi aux « manipulations ».

Renoncer au « recyclage » ne revient-il pas, dans ces conditions, à abandonner une partie des enseignants, ceux-là mêmes qui ont la formation la moins poussée ? Alors que les P.E.G.C. formaient au départ plus de 80 % de la « clientèle » de l'IREM de Strasbourg, ils n'en représentent plus que 60 % aujourd'hui. La pratique de l'IREM n'est-elle pas « élitiste » ? M. Glaeser s'en défend. Le complément de formation initiale nécessaire ne relève pas des IREM, mais plutôt d'un traitement « personnalisé ». « *Ce recyclage ou plutôt ce « cyclage » ne faisait guère qu'apprendre un vocabulaire aux professeurs de collège.* » C'est par d'autres moyens que l'IREM aide les enseignants, par les publications en particulier : ainsi, des fiches de premier cycle mises au point par l'IREM sont utilisées dans de nombreuses classes de l'académie de Strasbourg. « *Ce que nous cherchons, c'est une réorientation de l'enseignement des mathématiques : créer un nouveau climat dans la classe. Déjà, dans un nombre non négligeable de cas, les élèves vont avec plaisir en classe de mathématiques. Ce n'est pas encore la majorité, mais c'est un phénomène nouveau.* »

G. H.



ÉDUCATION

A la Conférence européenne des recteurs réunie à Vienne

LES UNIVERSITÉS DE L'EST ET DE L'OUEST N'ONT PU ABOUTIR A UN COMPROMIS

De notre correspondante

Vienne. — Le chemin qui doit mener à la coopération de toutes les universités d'Europe — *de l'Est comme de l'Ouest* — *semble* encore long. Du moins si l'on en juge par le déroulement de la sixième assemblée générale de la Conférence européenne des recteurs (CER) qui vient de se réunir à Vienne.

Les deux cent soixante délégués devaient discuter des modifications à apporter aux statuts de la conférence, afin que puissent y adhérer les cent trente-quatre universités des pays de l'Est qui en ont fait la demande.

La pierre d'achoppement des discussions a été le refus des universitaires de l'Est de se rallier aux formules sur la *« liberté de l'enseignement et de la recherche »* et sur la *« liberté d'opinion »* figurant dans les statuts de la CER. Les délégués des pays communistes souhaitaient les voir remplacer par une phrase indiquant que la science doit être *« au service de la paix »*. Selon un rapport du président de la CER, M. Ludwig Raiser (Tübingen, République fédérale allemande), cette exigence avait déjà été exprimée par les pays de l'Est au cours des discussions qui ont eu lieu depuis la précédente assemblée générale, réunie à Bologne l'été dernier (*le Monde* du 11 septembre 1974).

Les représentants de l'Est demandaient, en outre, la création d'une organisation nouvelle, commune aux universités de l'Ouest et de l'Est : *« l'Union européenne des universités »*. Selon M. Sergueiev, pro-recteur de l'université de Moscou, la CER rappellerait *« trop le temps de la guerre froide »*.

Un compromis semblait pouvoir être trouvé à Vienne sur ce point. Mais, très vite, deux groupes *se formèrent. Les Allemands*, les Autrichiens, les Néerlandais, les Britanniques et des Scandinaves défendirent fermement leur position sur la nécessité de reconnaître expressément la liberté de l'enseignement et de la recherche. De leur côté, les Italiens, les Yougoslaves, les Polonais et les Français souhaitaient arriver à un compromis. M. François Luchaire (président de l'université de Paris-I) devait déclarer à ce propos que *« la coopération dans toute l'Europe est beaucoup trop importante pour qu'on la mette en danger en butant sur des formules »*. Selon lui, cette coopération offrirait en elle-*même* une meilleure possibilité pour la défense de la liberté de la science que l'attachement à certains principes ou certaines expressions.

Divers votes ayant montré que les partisans de la ligne « dure » étaient largement majoritaires (100 à 125 voix, contre 40 à 70 voix), le groupe favorable à un compromis quitta la salle de la réunion. Cet éclat mettait fin au débat. Cependant, les « durs », n'ayant pas obtenu la majorité des deux tiers des voix, n'ont pas eu définitivement gain de cause. Les discussions devront donc être reprises ultérieurement.

ANITA RIND.

A la rentrée de 1975

LES BOURSES DE SECOND DEGRÉ AUGMENTERONT LÉGÈREMENT

Le montant de la « part unitaire » servant au calcul de bourses nationales d'études du second degré, qui était de 141 francs pour l'année scolaire 1974-1975, passe à 147 francs (+ 4,25 %) pour 1975-1976, annonce une circulaire parue au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation du *12 juin 1975*. De novembre 1974 à avril 1975, l'augmentation de l'indice officiel des prix a été de 5,4 %.

Le nombre de *« parts unitaires »* que comporte chaque bourse est fonction du *« quotient familial »*, qui est lui-même obtenu en divisant les ressources de la famille (sur la base des déclarations d'impôts) par le nombre des *« points de charge »* correspondant à sa situation (nombre d'enfants, père et mère tous deux salariés, etc.).

Dans le premier cycle, les bourses s'échelonnent entre deux parts (294 F) pour un quotient familial compris entre 850 et 1 310, et six part (882 F) pour un quotient égal ou inférieur à 450. Dans le second cycle, elles vont de trois parts (441 F) pour un quotient entre 1 210 et 1 310, et dix parts (1 470 F) pour un quotient égal ou inférieur à 550.

D'autre part, le *« crédit complémentaire spécial »* mis depuis quelques années à la disposition des recteurs et des inspecteurs d'académie pour leur permettre d'accorder des bourses ou des compléments de bourse que l'application stricte du barème ne permettrait pas d'attribuer est fixé pour l'année 1975-1976 à 12 % du montant des bourses nouvelles contre *10 %* en *1974*-1975.

L'ENSEIGNEMENT MARITIME

Le Comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) vient de publier une nouvelle édition du *Livret-guide pour le futur navigant* Cette brochure explique les perspectives de carrière dans la marine marchande en 1975, la formation des capitaines de première et de deuxième classe. Elle publie la liste des écoles nationales de la marine marchande et des écoles d'apprentissage. *(C.C.A.F.*, 73, boulevard Haussmann, 75008 Paris.)

UN COLLOQUE INTERNATIONAL D'ÉDUCATION COMPARÉE

L'enseignement peut-il être seulement l'affaire des enseignants ?

Un colloque international, organisé par l'Association européenne d'éducation comparée, vient de se tenir à Sèvres sur le thème « l'Ecole et la Communauté ». Quatre-vingt-trois participants venus de dix-sept pays européens — dont plusieurs pays *socialistes*, — ont tenté de comparer leurs conceptions pédagogiques, parfois très contrastées en ce qui concerne les pays à régimes sociaux différents, et les efforts accomplis pour faire pénétrer dans la vie de l'école ces « étrangers » que sont les parents et les voisins. Le précédent congrès de l'association avait eu lieu en 1973 à Frascati (Italie).

« Est-ce au gouvernement central ou à l'autorité locale qu'il appartient de prendre en main l'éducation ? Les personnalités extérieures doivent-elles, sur le plan local, accroître leur emprise sur l'éducation par rapport à celle de l'enseignant ? » En ouvrant le colloque, M. Holmes, professeur à l'université de Londres et président de l'Association européenne d'éducation comparée, posait les deux questions principales.

Quatre thèmes étaient retenus : « La communauté en tant qu'éducateur » ; « Education et Urbanisation » ; « La participation à l'école » ; « Ecole et Travail ». La plupart des communications se faisant en anglais, il en résultait parfois quelques imprécisions tenant aux différences de civilisation : ainsi le mot *« community »*, qui a une valeur très riche en anglais, n'est que partiellement *rendu en français* par *« communauté »*, peut-être précisément parce que le rôle des associations locales, de petites organisations de toutes sortes est moins important dans les pays latins que dans les pays anglo-saxons. A l'éducation dirigée et planifiée par l'Etat, les participants anglo-saxons opposaient ainsi une éducation moins *« bureaucratique »* et prise en charge par *« une communauté à l'échelle humaine »*.

M. Grant, professeur à l'université d'Edimbourg, a, dans le même esprit « libéral », souligné le *« danger des programmes où tout est orienté par la profession future »*, mettant en cause notamment la formation technique en U.R.S.S. :

« Ce type d'éducation risque de ne plus convenir à une époque où, avec l'évolution des techniques, certains métiers n'ont une durée de vie que de dix ou quinze ans. Cette évolution ne réhabilite-t-elle pas à la fois la notion d'éducation générale, indépendante du monde du travail, et le principe philosophique selon lequel un homme ne se définit pas uniquement par son métier ? expliquait M. Grant. *N'est-il pas préférable d'apprendre à apprendre, plutôt que d'apprendre une technique qui risque un jour d'être dépassée ? »*

Des conceptions anarchiques

C'est dans un tout autre sens qu'est allé M. Georges Agoston, professeur de pédagogie à l'université de Szaged (Hongrie), mettant en garde contre les formules de *« désinstitutionalisation de l'éducation et de déscolarisation totale de la société »*. *« La pédagogie socialiste est en opposition avec ces conceptions anarchiques (...) qui réduisent l'importance de l'instruction et de l'apprentissage systématique et dégradent le travail sérieux à l'école »*, a-t-il notamment déclaré.

Le problème de la participation des personnalités extérieures à l'école a été évoqué suivant les modalités propres aux différents pays, les Anglo-Saxons mettant en avant l'idée que c'est la petite communauté locale elle-même qui devrait pouvoir éventuellement s'occuper de la désignation des professeurs. *« Il faut que les adultes reprennent l'habitude de s'engager sur le chemin de l'école. Des repas en commun pourraient être une incitation... »*

L'Australie constitue néanmoins à cet égard un contre-exemple. En 1973, le ministre de l'éducation de l'Etat de la Nouvelle-Galles du Sud proposait la constitution de « conseils scolaires » composés du directeur, de représentants des enseignants; et de membres élus par les parents et les citoyens. La suggestion que ces conseils pourraient s'occuper aussi des programmes souleva un véritable tollé.

Le cas de l'Italie, où des millions de parents ont récemment élu — pour la première fois — leurs représentants dans les établissements scolaires, a *été évoqué* mais la question de savoir si leur rôle est purement consultatif ou réellement lié aux prises de décision a été controversée. En ce qui concerne l'Allemagne fédérale, les parents sont apparus plus préoccupés de la préservation théorique de leurs *« droits légitimes » sur* le *contenu* de l'éducation destinée à leurs enfants, que de participation réelle à la vie des établissements scolaires.

Sur les relations entre le travail et l'école, M. Grant a conclu de façon très britannique : *« En Chine, c'est le travail, l'activité professionnelle qui est utilisé comme moyen de sélection pour l'entrée dans l'enseignement supérieur. Cette pratique, bien qu'un peu aberrante, est tout à fait honorable. »*

DOMINIQUE DHOMBRES.

L'ENVIRONNEMENT VU PAR DES ÉLÈVES DE PARIS

« Du bitume en guise de gazon »

Des infirmiers, mi-hommes, mi-poissons, aux corps écaillés et aux yeux à fleur de tête, transportent sur une civière un de leurs semblables. Deux hommes se battent sur le couvercle d'une poubelle géante dans un univers de détritus, tandis que, de la ville, montent de noires fumées. Ces images ne sont pas issues d'un film de science-fiction, mais de dessins d'élèves d'écoles primaires et de collèges réalisés sur le thème de « l'environnement vu par les jeunes » exposés à la Sorbonne à l'occasion des Etats généraux de la défense de Paris.

Les élèves de soixante collèges d'enseignement secondaire de Paris et de la région parisienne ont effectué, sous la direction de leurs professeurs, dans le cadre des « activités du 10 % », des travaux sur douze sujets : « L'eau, la forêt, la chaîne alimentaire, l'écosystème, les réserves naturelles, population et nourriture, les parcs naturels, la pollution de l'eau, celle de l'air, le bruit, les déchets et la ville. »

Répartis sur des panneaux aux titres provocateurs « Mangez-vous les une les autres », « Poubelle en hausse », « Décibel à en mourir », « La vie dans le béton », *ces dessins nous entraînent souvent dans un univers cauchemaresque (d'ailleurs largement inspiré par l'actualité : la pollution par le mercure à Minamata (Japon) et la* « marée noire » *en Bretagne, où les robinets déversent de l'eau sale, les rivières regorgent de détritus et les hommes ne sortent plus que protégés par des masques à gaz.*

Tino Rossi chante « Les boues rouges » *et les slogans publicitaires sont inversés :* « Le thon est-ce bon ? » *Ailleurs, une baleine à l'air désabusé lance un jet d'encre de chine par le derrick fixé sur son épine dorsale.*

Sur le thème de « La faim dans le monde », *des hommes-poissons, dont on ne voit plus que les arêtes, voisinent avec un homme-baudruche à la panse rebondie.* « Votre nourriture est empoisonnée » *prévient une pancarte, qui montre la nocivité des composants de certains produits courant : bonbons, chewing-gum, moutarde apéritifs. Les enfants, toutefois n'en restent pas aux constatations négatives : des solutions sont envisagées, comme la récupération et la réutilisation des déchets, et l'emploi de produits non polluants, comme la lessive biodégradable et les emballages en papier et en carton.*

MICHAËLA BOBASCH.

★ L'environnement vu par les jeunes. La Sorbonne, 47, rue des Ecoles. Jusqu'au vendredi 14 juin, de 10 heures à 19 heures.

Deux nouveaux présidents d'université

● M. Pierre Karli à Strasbourg-I.

M. Pierre Karli, professeur de biologie médicale et de physiologie à la faculté de médecine de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg (Strasbourg-I), a été élu président de cet établissement. Il remplace M. Guy Ourisson, professeur de chimie. M. Karli a été élu au second tour par 63 voix sur 68 votants, M. Chaumont, seul autre candidat, professeur de médecine légale, s'était retiré à l'issue du premier tour.

[Né le 2 février 1926 à Strasbourg, M. Pierre Karli y a accompli également ses études secondaires au lycée Fustel de Coulanges, puis ses études médicales à la faculté de médecine. Licencié ès sciences en 1953, puis agrégé des facultés de médecine (mention physiologie) en 1958, il est, depuis 1967, professeur titulaire de la chaire de biologie médicale et de physiologie à Strasbourg. Il est également directeur du laboratoire de neuro-physiologie au sein du centre de neuro-chimie de Strasbourg, qui dépend du C.N.R.S.]

● M. Jacques Rebecq à Chambéry.

M. Jacques Rebecq, professeur de biologie, vient d'être élu président du centre universitaire de Savoie à Chambéry, succédant à M. Roger Decottignies qui termine son mandat.

[M. Rebecq est né en 1927 à Hyères. Après des études supérieures à Marseille, il assura, de 1950 à 1953, la direction du centre d'études des pêches de Port-Etienne, en Mauritanie. Il a enseigné à la faculté des sciences de Marseille, comme assistant puis chef de travaux et maître-assistant, de 1954 à 1964 ; à la faculté des sciences de Rennes, comme maître de conférences puis professeur, de 1965 à 1968. Nommé ensuite au collège scientifique universitaire de Chambéry, M. Rebecq était élu, à la création du centre universitaire de Savoie en 1971, vice-président du centre et directeur de l'U.E.R. des sciences exactes et naturelles.]

La titularisation des instituteurs remplaçants

LE MINISTÈRE LIMITE LE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX AUXILIAIRES

Une nouvelle procédure d'inscription sur les listes départementales des instituteurs remplaçants est organisée par une circulaire publiée au Bulletin officiel du ministère de l'éducation du 12 juin. Le plan de titularisation des personnels auxiliaires du premier degré, décidé par le gouvernement en décembre 1974 — après négociation avec le Syndicat national des instituteurs, — prévoit, en effet, l'arrêt du recrutement d'instituteurs remplaçants après la rentrée de 1977 et la fin des opérations de « stagiarisation » pour 1980.

D'une part, il sera distingué, dans chaque département (la « gestion » des instituteurs est départemental), deux listes d'instituteurs remplaçants, selon qu'ils enseignent dans les écoles ou dans les collèges de premier cycle. Un maximum sera fixé pour les écoles : la priorité est accordée pour l'inscription à ceux qui sont déjà instituteurs, ou l'ont été. En revanche, en l'attente d'instructions plus larges concernant le personnel de remplacement dans les collèges, les nouvelles inscriptions d'instituteurs remplaçants sur la liste « collèges » sont suspendues.

D'autre part, le ministère interdit, sauf dérogation spéciale, l'engagement de nouveaux *« suppléants éventuels »*.

Au conseil des ministres

UN PROJET DE LOI POUR ÉTENDRE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE DES UNIVERSITÉS

Le conseil des ministres du mercredi 11 juin, en approuvant le projet de loi modifiant l'article 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, étend l'autonomie financière des universités en leur transférant la gestion des crédits de vacation et d'heures complémentaires d'enseignement. Ces crédits pourront dès lors être reportés d'une année sur l'autre (« le Monde » du 12 juin).

Le porte-parole du gouvernement a ajouté que la décentralisation des crédits de vacation aux universités correspondait à un transfert de 200 millions de francs, alors que la masse globale des crédits gérés actuellement par les universités s'élève à 650 millions de francs.

DÉFENSE

A Cherbourg

UN SOUS-MARIN LANCÉ EN CATIMINI

(De notre correspondant.)

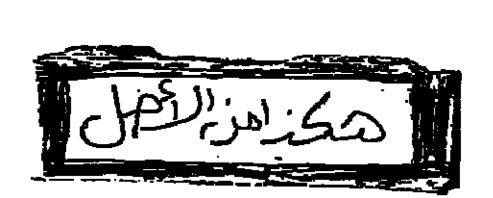
Cherbourg. — *Pour la première fois de son histoire, l'arsenal de Cherbourg n'organisera pas de cérémonie à l'occasion du lancement d'un sous-marin. Pour la mise à l'eau, samedi 14 juin, du* Bévéziers — *deuxième des quatre sous-marins de 1 200 tonnes de la marine nationale, — de nombreuses invitations avaient pourtant été adressées, comme à l'accoutumée, à des personnalités civiles et militaires. Mais le vice-amiral Frédéric-Moreau, préfet de la 1re région, a annulé toutes les cérémonies,* « pour des raisons indépendantes de la volonté des autorités relevant du ministre de la défense ».

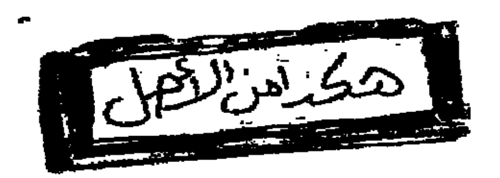
Le motif de cette décision, qui n'a pas de précédent, tient dans le désordre affectant l'ensemble des arsenaux, où, à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., un nouveau système de grève tournante a été adopté par les personnels de l'Etat pour faire aboutir des revendications qui touchent aux horaires de travail, aux statuts et aux salaires.

C'est ainsi que, depuis une quinzaine de jours, l'arsenal de Cherbourg, qui occupe plus de cinq mille personnes, est pratiquement désorganisé par des arrêts de travail et des défilés dans les ateliers, avec déguisement et pique-niques à l'intérieur de l'enceinte militaire et en ville.

Pour éviter de courir le risque d'un incident, le quatre-vingt-unième sous-marin construit par l'arsenal sera, par conséquent, lancé en catimini et mis à l'eau samedi, en fin de matinée, en présence des seuls militaires, ingénieurs ou techniciens réquisitionnés du chantier.

R. M.





Le Monde DES LIVRES

QUESTIONS A PIERRE DAIX

Aragon, le surréalisme, le parti

★ ARAGON, UNE VIE A CHANGER, Pierre Daix. Le Seuil. 448 pages. 47 F.

CETTE biographie d'Aragon par Pierre Daix ne se lit pas sans gêne. Point de vue d'un vivant sur un autre vivant. Ce serait au second de répondre si le portrait est juste, les faits bien établis. Mais Aragon ne veut rien dire. C'est une affaire à laquelle il entend ne pas être mêlé. On reconnaît là sa façon de parler. Un livre est né, qu'il suive son cours. Trop de relations antérieures l'ont rapproché de l'auteur.

Ce pourrait être, pour celui-là, un avantage, mais là aussi le bât blesse. Pierre Daix, entré aux « Lettres françaises » en 1946, puis rédacteur en chef quand Aragon en est le directeur, jusqu'à la mort déplorable de l'hebdomadaire, faute de soutien, à l'automne de 1972. Plus de vingt ans de travail en commun et dans des circonstances difficiles : la guerre froide, le stalinisme, la déstalinisation, la Hongrie, l'explosion de Mai 68, la Tchécoslovaquie... On s'attendrait, sur cette période, à un récit de première main : des souvenirs, un *témoignage*. Cette partie-là tient en quatre-vingts pages, sur les quatre cent cinquante, minutieuses, qui nous sont servies. Et il n'y aura que l'affaire du « Portrait de Staline », par Picasso, le 12 mars 1953, à être rendue sur le vif. On est surpris de cette distance après tant d'heures rouges et noires où les deux hommes ont été liés.

Puis, récemment, ils divergent soudain. Pierre Daix, en février 1974 — à l'occasion du bannissement de Soljénitsyne, — sort du parti qu'Aragon n'a jamais voulu quitter. Et cette divergence accroît encore la difficulté. De quel poids pèse-t-elle sur la biographie qui nous est donnée ? Absolution ? Règlement de comptes ? Ces questions, nous les avons posées à Pierre Daix qui ne s'y est pas dérobé.

● *Est-ce possible un Aragon du vivant d'Aragon ?*

— Plus que possible, nécessaire. L'idée m'en est venue après ma biographie de Picasso. J'avais pu avec lui rétablir les rapports avec les surréalistes qui avaient été faussés. Sur cette époque déjà j'avais laissé échapper le témoignage de Paul Eluard, celui de Tristan Tzara. Je ne laisserais pas s'évanouir celui d'Aragon. Il devenait de plus en plus prolixe sur sa jeunesse. Dans *les Lettres françaises*, tout lui était prétexte à retour en arrière, un article critique, un discours politique. A partir de 1966, les préfaces aux *Œuvres romanesques croisées* ont multiplié les confidences, souvent à dessein brouillées, contradictoires entre elles ou avec celles des autres surréalistes dont les Mémoires commençaient à sortir.

» L'homme était là avec qui je pouvais démêler l'écheveau d'une vie de toute part censurée. Censurée par Aragon lui-même, par les surréalistes qui avaient écrit l'histoire de leur mouvement quand il n'en était plus, par le parti ensuite, par Elsa elle-même quand il s'agissait des amours.

● *Il vous a aidé ?*

— Il a accepté de répondre à des questions sur sa vie privée, sur son œuvre, mais non sur sa vie politique.

» J'ai voulu rassembler les éléments du puzzle personnel qu'il a jetés à travers une œuvre infiniment nombreuse et diverse, mais d'une inspiration beaucoup plus autobiographique qu'on ne le croit. Même dans sa période surréaliste, même quand il se réclame du réalisme socialiste. J'ai tenté de lever les censures et les masques. Et d'abord sur les origines. Enfant naturel, on le savait. Mais à l'absence du père, s'ajoute la prétendue absence de la mère qui se fait passer pour la sœur. Je ne crois pas qu'on ait dit à quel point il avait été dramatique pour Aragon que par mensonge on ait fait de lui un enfant orphelin qui jusqu'à la mort de sa mère n'a pu l'avouer pour telle. Et cela bien qu'à vingt ans il eût appris la vérité de sa bouche à elle.

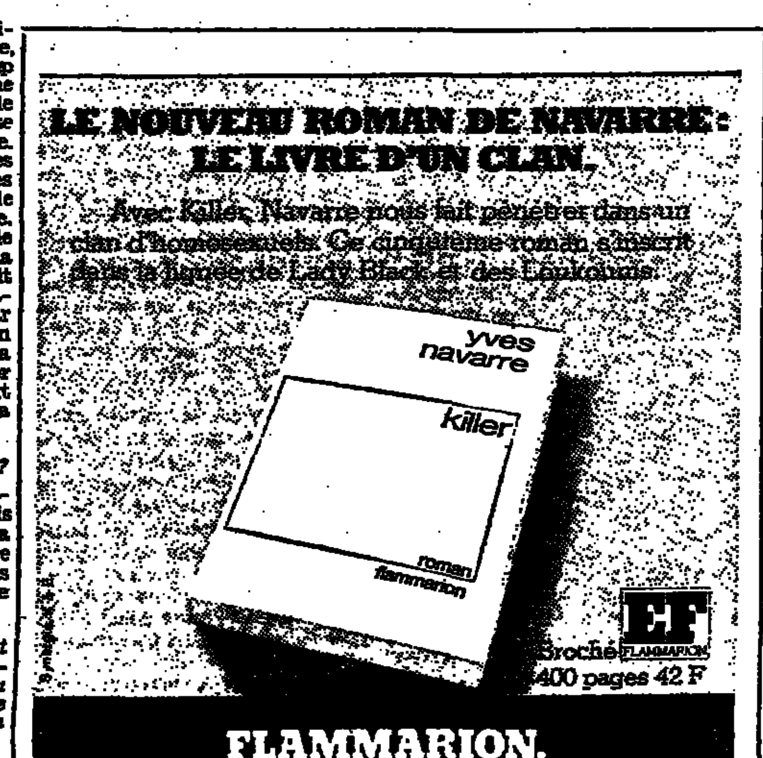
● *Si dramatique vraiment ?*

— Des premiers essais romanesques à Théâtre roman, je vois Aragon essayer de dominer sa propre histoire pour la rendre avouable et de plus en plus avouée à mesure qu'il surmonte le drame de son enfance.

● *Pourtant il définit tout autrement sa création littéraire : savoir le pourquoi du langage et du rêve, soit une réflexion du créateur sur sa création.*

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 26.)



UN ANNIVERSAIRE

Pierre Louÿs, poète maudit

LE 4 juin 1925, au terme d'une longue agonie physique et morale, mourait à Paris l'un des *hommes les plus remarquables d'une* génération qui en fut prodigue, Pierre Louys. Il avait cinquante-quatre ans. Ce qu'il avait souhaité être, et qu'il fut en effet — un poète admirable et un grand érudit, — est *aujourd'hui* ignoré. Depuis la grande édition critique des poèmes par Yves-Gérard Le Dantec (Albin Michel, 1945), aujourd'hui introuvable, rien ou à peu près n'a été fait pour sauver le souvenir de Pierre Louys poète : un inconnu pour le jeune et même moins jeune public de 1975. Ce n'est plus qu'à travers trois œuvres, aimables, belles souvent, mais que lui-même considérait comme de peu de poids, *les Chansons de Bilitis*, *Aphrodite* et *la Femme et le Pantin*, que son nom survit dans *notre histoire littéraire. Heureux* encore quand celle-ci ne le considère pas avec quelque dédain comme un mystificateur ou un *pornographe*, indigne d'étude et de considération.

Nymphes et satyres

A vingt ans, sa prodigieuse connaissance du grec ancien, sa culture, sa curiosité, sa beauté enfin (« Plus beau qu'il n'est permis à un homme », dit de lui Oscar Wilde), ont fait de lui l'étoile la plus brillante d'une pléiade exceptionnelle *d'étudiants assoiffés comme lui* d'art pur et d'écriture parfaite, dont les maîtres sont aussi bien Verlaine, auquel Pierre Louys rend visite, en janvier 1890 (il a dix-neuf ans), à l'hôpital Broussais, que José Maria de Heredia (dont il épousera la fille en 1899), et, bien sûr, Mallarmé, à qui, « pour le jour où il eut cinquante ans », le jeune poète dédie un sonnet de facture très... mallarméenne. C'est pour cette pléiade de jeunes dieux de la poésie que P. Louys fonde à vingt et un ans, sitôt quitte du baccalauréat et sorti du lycée, une revue littéraire confidentielle, *la Conque* (1891), dans laquelle, outre lui-même, André Gide, *Léon Blum, Charles Morice, M. Quillot*, feront leurs débuts poétiques, et qui accueille les premiers vers de Paul Valéry, dont P. Louys s'est constitué le maître et l'ami élu :

Je vous prendrai la main dans le [silence, diacre,
Et nous marcherons deux par [des chemins étroits.
J'aurai le tournesol rayonnant [dans les doigts ;
Vous porterez le lys comme un [vase de nacre...

Pour sa part, Louys a déjà derrière lui une œuvre poétique relativement *considérable* : une centaine de poèmes de jeunesse, ou d'ébauches, qui le montrent hésitant entre les inspirations diverses de Chénier, de Verlaine et de Heredia, et cherchant à travers elles sa voie propre. Il donne à *la Conque* sa première œuvre achevée, *Astarté*, vingt-cinq poèmes d'inspiration grecque, d'une élégance qui nous apparaît aujourd'hui un peu surannée, mais d'un travail irréprochable.

JACQUES CELLARD.

(Lire la suite page 26.)

« LA DANSEUSE »

A OSCAR WILDE.

Elle tourne, elle est nue, elle est grave ; ses flancs
Ondulent d'ombre bleue et de sueur farouche.
Dans les cheveux mouillés s'ouvre rouge la bouche
Et le regard se meurt entre les cils tremblants.
Ses doigts caressent vers des lèvres ignorées
La peau douce, la chaleur molle de ses seins.
Ses coudes étendus comme sur des coussins
Ouvrent le baiser creux des aisselles dorées.
Mais la taille, ployée à la renverse, tend
Le pur ventre, gonflé d'un souffle intermittent,
Et sous l'arachnéen tissu noir de sa robe
Ses bras tendres, avec des gestes assoupis,
Ses pieds froids sur les arabesques des tapis
Cherchent l'imaginaire amant qui se dérobe...

26 février-2 mars 1891.

UNE MORT DE PAUVRE

« Le malheur indifférent », de Peter Handke

LE manque de pudeur des écrivains est proverbial. Leurs secrets les plus précieux, ceux de leurs proches, tout ce qu'on en veut aux autres de ne pas garder pour soi, eux se font gloire d'en user sans vergogne, sous prétexte qu'on l'a pardonné aux génies, leurs pairs. Même une douleur sacrée entre toutes, comme celle de la mort d'une mère, on compte les artistes, y compris les plus retenus, qui ne finissent pas par la plier à leur cabotinage. Bravade ou complaisance, c'est à qui évoquera sans broncher le plus de détails navrants et triviaux, donnés pour des effets de l'art.

Avec Peter Handke, on pouvait redouter que le sujet ne servît à une nouvelle provocation. Cet Autrichien de trente-deux ans a en effet débuté en 1966 par une pièce — *Outrage au public* (L'Arche édit.) — qui refusait violemment tous les usages de la vie sociale à travers la convention du théâtre. Première en date (1968) d'une série d'œuvres tirées du « cas Hauser », *Gaspard* (L'Arche) visait également à montrer la sauvagerie recelée par la conversation la plus policée. Même refus des faux-semblants dans *la Traversée du lac de Constance*, présentée il y a deux ans à l'Espace Cardin, et dans son dernier roman traduit, *l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty* (Gallimard, 1972), qui suivait les déambulations et les songeries d'un criminel dépourvu de toute conscience morale comme de tout réflexe dit civilisé. Dieu sait quelle profanation il allait tirer d'un événement aussi entouré de tabous que la mort d'une mère !

C'EST exactement le contraire qui s'est produit. De tous les textes qu'on a pu lire récemment sur ce thème, de Simone de Beauvoir à Jacques Borel, *le Malheur indifférent* est de loin le plus chargé de pitié et de piété.

Parce que la disparue s'est suicidée ? Nullement. En bon a-moraliste, l'auteur n'attache pas plus de mérite à ce geste qu'à aucun autre comportement. Il se trouve en revanche que sa mère était pauvre, et empêchée, comme telle, de se prendre pour sujet de sa propre histoire, de ses simples paroles. Contrairement aux fils de bourgeoises, il ne peut avoir pour cette *irresponsable ni* rancune ni mépris. L'insensibilité appuyée est un luxe goujat d'orphelins nantis. Dans le peuple, c'est assez de l'indifférence générale où les gens ont vécu. Les enfants à qui le destin et l'effort ont donné le droit à l'expression se voient dans l'obligation presque physique de témoigner pour leurs parents, de dire en leur nom le néant de bêtes auquel la société réduit ses pauvres, en plein vingtième siècle humaniste.

Sans pause, presque sans phrase, c'est ce devoir instinctif que Handke remplit aujourd'hui en se faisant, à l'aide de petits faits *laconiques*, le sociologue, l'ethnologue, de l'existence inexistante des siens.

SA mère est née vers les années 20 dans la campagne slovène. On y vivait encore comme au Moyen Age ou, du moins, comme en Russie au siècle dernier. Possédés avec la terre, les paysans n'avaient guère à eux que leur costume de fête, avec lequel on les enterrait. Le temps coulait entre les fêtes religieuses, les chorales, le bœuf bouilli du dimanche, de rares bals. Pour les femmes, il n'y avait d'autre espoir que de s'attarder à la cuisine après la vaisselle et de regarder les gouttes d'eau sur les cordes à linge, en attendant les varices et le cancer des ovaires : un vague bonheur animal réglé sur les saisons, sans monde extérieur, sans parole, presque sans désir.

Placée comme femme de chambre dans un hôtel, elle y développe son goût franc de la compagnie. Elle sort, elle danse. Mais ce n'est que façon d'étourdir la crainte de la sexualité où sa classe est entretenue. L'absence de contacts est telle que l'annexion nazie de 1938 est ressentie comme une délivrance : à voir les événements présentés comme des spectacles naturels et la nature décorée, à chanter en chœur et à danser en rythme, la vie collective prend une certaine cohérence et donne une confuse fierté. La guerre ajoute à cette lueur de conscience de soi en accroissant, c'est Clausewitz qui le dit, « l'incertitude de toute circonstance ».

Mais l'amour n'est qu'un marché de dupes. Les sous-officiers allemands qu'elle fréquente l'engrossent, l'oublient. Eduquée à rougir de ses droits comme de ses envies, elle devient classiquement l'épouse résignée d'un buveur qui la bat. A trente ans, elle parle déjà du passé comme une vieillarde. Le sens de l'épargne tient lieu de morale, presque de métaphysique. On met sous clef la montre offerte à la première communion et on attend que les chaussures du dimanche prennent le relais de celles de la semaine. Toutes les mesquineries de la sagesse bourgeoise sans les apaisements matériels qui la récompensent chez les vrais possédants.

PASSEE de l'Est à l'Ouest en 1948, la famille ne voit pas sa vie changée profondément par le paradis capitaliste. Maladies, avortements, pertes d'emploi jalonnent les années. Même les événements heureux ont quelque chose de maussade, faute de savoir se les raconter.

Car sa classe n'a pas plus la parole sur elle-même qu'en politique. On l'a

Par Bertrand Poirot-Delpech

persuadée qu'elle n'a rien à dire sur soi. Les ivrognes ne savent que sangloter mystérieusement. Quiconque parle de ce qu'il éprouve est trouvé bizarre. Le mot individu n'a de sens que comme insulte. Aller se promener un jour de semaine, tomber amoureuse une deuxième fois, boire seule un alcool à l'auberge du village, c'est déjà la débauche !

La mère de Handke cède un moment à cette tentation de ce qu'elle croit de la haute frivolité. Elle achète un corsage à la mode, fume en public, et gagne un concours de bal costumé : on lui fait miroiter qu'il n'y a pas de barrière de classe pour le pauvre qui sait être correct et rigolo. Mais l'habitude de ne pas avoir d'histoire à soi et l'absence de meneurs insolents ramènent aux idéaux farouches d'économie et de propreté. Bientôt le fer à repasser électrique et la machine à coudre jettent dans la cuisine archaïque leurs illusions chromées d'un luxe que d'autres n'ont pas.

TROP tard, aussi, pour s'ouvrir au reste du monde par la culture. A lire Dostoïevski ou Faulkner, que son fils lui prête, la mère de Handke conçoit moins de lucidité nouvelle que de dépit de n'avoir eu personne à admirer. « J'ai toujours été forte, dit-elle, et j'aurais tellement *aimé être faible !* »

La politique ? Elle vote pour les socialistes « parce qu'ils se soucient plus des ouvriers », mais par... paternalisme, car elle ne se sent pas elle-même prolétaire. Il ne lui vient pas à l'esprit que son sort a dépendu de rapports sociaux, réduits pour elle à des proclamations abstraites. « De toute manière, pense-t-elle, on ne peut pas parler de la plupart des choses. » C'est en vain qu'elle a cherché à convaincre son mari et son autre fils de ne pas boire. A quoi bon les mots s'ils ne servent même pas à cela !

Ce qui reste en elle de liberté et d'aspiration à vivre sa vie se réfugie dans le soin des cheveux et des ongles, dans certains éclats de rire aussi, mais quand elle est seule. Ses joies se comptent sur une seule de ses mains engourdies par les lessives : le bowling, où elle glousse à la pensée de quelque cataclysme impossible, ou encore le jour où ses parents de Berlin-Est lui ont dédié, à la radio, l'Alleluia de Haendel...

VIENNENT enfin les premiers signes d'un mal dont on ne saura jamais, faute du droit à s'analyser, ce qu'il doit au corps, à l'âme, ou à l'être social bafoué de naissance.

Un beau jour, il est seulement clair qu'elle doit prendre appui des deux mains sur la table de cuisine pour se lever de sa chaise. Au lieu de coller les photos dans l'album de famille, elle les « met de côté ». Quand son mari rentre du travail, elle s'étonne machinalement : « Ah, c'est toi ? » Sa tête bourdonne si fort qu'elle ne la touche plus que du bout des doigts. Elle l'incline sur l'épaule pour fuir la douleur, qui l'y poursuit. Elle manque des marches. Elle ne comprend plus rien à la télévision, au mouvement des portes. Tout, en elle, a l'air déboîté, fracturé, à tous les vents.

Dans un dernier sursaut, elle voyage, jette un coup d'œil curieux dans les maisons, fait des conserves, songe à adopter un enfant. Elle va jusqu'à adresser la parole au chancelier fédéral, un jour qu'il distribue des œillets dans le village. « Et moi, on m'oublie ? », demande-t-elle. « Excusez-moi, chère madame », répond l'homme d'Etat. La gloire, en somme...

MAIS en elle grandit un malheur « indifférent », ou plutôt « sans désir », comme l'homme de Musil était sans qualités ; une détresse neutre. Les maux remplacent les mots. Sa tête vibre et siffle. Le brouillard des collines descend dans ses yeux. Vivre devient une torture. Elle rédige alors un testament, l'adresse à son fils en recommandé, achète des somnifères et, Dieu sait pourquoi, un beau parapluie rouge, passe chez le coiffeur, regarde la télévision avec son fils cadet, l'envoie se coucher, ferme le poste, suspend à l'armoire un tailleur brun, avale ses comprimés, fait par avance sa toilette de morte — on est soigné, chez nous ! — s'entoure le visage d'une mentonnière, enfile une longue chemise de nuit et pose bien ses mains l'une sur l'autre. « Tu ne comprendras pas », a-t-elle écrit à son mari.

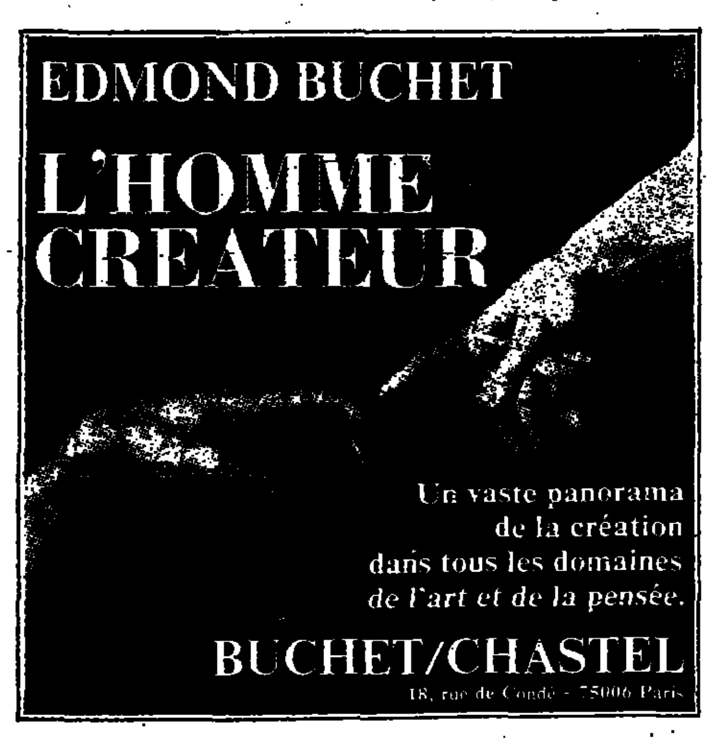
Le fils, lui, a compris. Si bien, même, qu'il a su, comme elle, ne pas céder aux sentiments. Non seulement lors de l'enterrement — où les cœurs s'étonnent généralement de leur calme — mais après. Alors que de tels récits abondent en souvenirs, en robes d'été, en cerises aux oreilles, Handke s'en tient à quelques notations glacées comme le visage de la morte, où l'eau bénite ne sèche plus.

ENTRE la foule attendrie de réminiscences singulières et la froide idée générale, entre l'envahissement par le personnage et son effacement derrière les abstractions, entre l'indicible et l'explicable, il a choisi le recul comptable, à la manière de Brecht dans *la Vieille Dame indigne* et de Pascal Lainé dans *la Dentellière*.

Comment prêter sa voix après coup à des parents qui en étaient privés, sans tomber dans le misérabilisme plaqué ou la hargne stérile ? Cette forme nouvelle de désespoir que tant d'écrivains fils de prolétaires ont échoué à traduire, Handke lui trouve l'expression la plus convaincante qui soit, parce que la plus proche, par la musique, du silence de mort dont elle est née.

★ LE MALHEUR INDIFFERENT, de Peter Handke, traduit de l'allemand par Anne Gaudu. Gallimard. 132 pages, 21 F.

LITTÉRATURE







Questions à Pierre Daix à propos d'Aragon

(Suite de la page 21.)

— Je vais plus loin encore, tant cette enfance si romanesque me paraît être une clé. Non seulement elle m'a permis de comprendre beaucoup d'allusions voilées des poèmes ou des romans, mais elle rend compte du besoin qu'Aragon a eu d'appartenir à un groupe, qu'il considérait comme *les siens*, et avec qui il entretenait des rapports passionnels. Ces rapports sont les mêmes avec les surréalistes ou le parti. Prenez ses relations avec Breton : il est à la fois son ami loyal, son second, prêt à se lancer dans n'importe quelle offensive et, en même temps, il cultive un jardin secret : il écrit en cachette un roman. C'est *la Défense de l'infini*, qu'il va pourtant brûler en 1927.

● *La Défense de l'infini, arrêtons-nous un instant. Après l'autodafé, il en restera des fragments. Entre autres, nous apprenez-vous, le merveilleux « érotique » d'Irène, dont ici tout à fait publiquement la paternité et la gloire sont rendues à Aragon.*

— En 1932 le domaine réservé d'Aragon triomphe. Il va se donner le droit d'écrire des romans. Mais déjà dans *le Paysan de Paris*, qui fut mal accueilli par le groupe, il détournait les moyens que le surréalisme appliquait au déchiffrement du monde intérieur vers la saisie du monde réel. Au fond, Aragon n'a jamais été surréaliste au sens où l'entendait Breton.

» Plus tard, à l'intérieur du parti, en marge du réalisme socialiste, il retournera à son jardin secret. Dans *les Voyageurs de l'impériale*, c'est un grand-père maternel qu'il s'invente. *Aurélien* est nourri de ses amitiés et de ses amours de jeunesse. Quant aux dernières grandes œuvres, de la *Mise à mort* à *Théâtre/Roman*, elles mettent toutes sa vie en scène.

» Il ne se détournera de l'inspiration personnelle que pendant sa période stalinienne, quand il écrit *les Communistes*. Encore y retrouve-t-on la bataille de Dunkerque, dont il fut.

● *Pourquoi, dans ce quart de siècle où vous avez travaillé à ses côtés, votre témoignage personnel est-il si mince ?*

— Ce retrait est volontaire. Je n'ai pas voulu mêler mes souvenirs aux aveux écrits d'Aragon, tels que je les recueillais dans les œuvres où il parlait de lui en clair, tels que je les dépistais au détour des poèmes et des romans. Le livre est bâti sur ce double registre d'aveux dont j'ai cherché à établir la coïncidence. Je n'allais pas en ajouter un troisième.

● *Si l'on entend peu votre voix à cette époque, en revanche, sur les années antérieures, vous ne négligez aucun témoin.*

— Pas même ceux qu'a récusés Aragon, Marcel Thirion, par exemple, dont les souvenirs comblent les blancs laissés jusqu'ici par lui sur sa rencontre avec Elsa, sur ses débuts dans le parti. Je crois aussi avoir été objectif vis-à-vis de Breton. Mais j'ai tout de même voulu écrire l'histoire du surréalisme tel que l'avait vécu Aragon.

» Après c'est à l'histoire du parti communiste que j'ai eu affaire, puisque Aragon y participe depuis quarante-quatre ans. Je l'ai traitée du même point de vue. Non pas le parti en lui-même, mais les rapports d'Aragon avec lui. Contrairement à ce qu'on pense, ils n'ont pas été roses au début, on ne l'a pas accueilli à bras ouverts.

» Dans cette période, j'agis en défricheur. L'histoire des intellectuels communistes n'est pas écrite. J'établis les faits, je produis les textes, j'essaie aussi de comprendre. Comment Aragon et Elsa, cette dernière surtout, qui ont multiplié, de 1930 à 1936, les séjours en U.R.S.S., ont ils pu ignorer la triste réalité ? Ils croyaient en Gorki. Gorki chantait les camps où se régénérait l'humanité. Breton, lui, écoutait Victor Serge, et il a su.

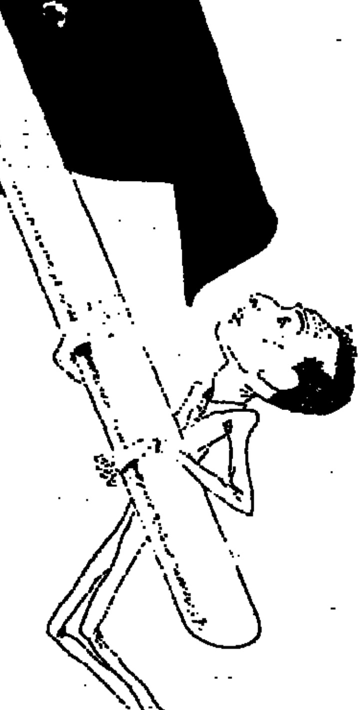
● *Auriez-vous écrit le même livre si vous n'aviez pas récemment quitté le parti ?*

— A quelques phrases près, je crois que oui. Mais je n'aurais peut-être pas parlé de l'affaire Nizan comme je l'ai fait. J'étais bien décidé à la tirer au clair. Mais je ne savais pas avant ma rupture que la source des calomnies répandues — Sartre a dit : par Aragon — sur Nizan — et qui faisaient de lui un indicateur de police — émanait de Thorez lui-même, d'un de ses articles publiés en 1940, en Suède, par *Die Welt*, après qu'il eut quitté la France. Je reviendrai plus tard sur l'affaire Nizan, qui me semble très importante, tout à fait symbolique de l'attitude du parti après le pacte germano-soviétique. Ici je ne pouvais pas m'étendre.

» Après 1947, le livre s'accélère. Là encore je défriche, mais le travail m'est plus facile puisque j'ai participé à toute cette activité. En accord avec Aragon. Je n'ai voulu retenir que son apport personnel à la politique du parti. Il est indéniable qu'il a contribué à définir la ligne stalinienne : soutien à Jdanov, à Lyssenko, à la peinture de Fougeron... Là encore, j'essaie de comprendre. La guerre avait été l'occasion d'une rencontre entre le poète et l'histoire. Sitôt après, l'histoire s'est retirée, et cette poésie du monde extérieur de l'événement qui avait été la sienne pendant la Résistance s'est échouée. Elle allait à contre-courant de l'évolution poétique. Le jdanovisme a pu paraître à Aragon comme un moyen de maintenir son esthétique à flot.

● *Comme sur d'autres affaires intérieures assez retentissantes de l'après-guerre...*

— *Je n'écrivais pas une histoire* du parti communiste français, mais la biographie d'un créateur. En suivant les traces multiples, contradictoires, brouillées de la vie dans l'œuvre, je voudrais avoir servi celle-ci, comme Henri Martineau a servi celle de Stendhal. »


Portrait d'Aragon, par Adolf Hoffmeister.

RECOUPEMENTS

Le poète par lui-même au temps de « Front rouge »

★ Œuvre poétique. Tome V. Club du livre progressiste, édition reliée.

UNE des objections qu'on aurait à faire à Pierre Daix, c'est que sa biographie d'Aragon est prématurée. Comme s'il voulait le démontrer, Aragon, dans le cinquième tome de son œuvre poétique, nous donne des Mémoires sur les années 1930 à 1933. Une préface morcelée occupe les deux tiers du livre, enchâssant les quelques textes de ces années-là. Essentiellement les poèmes capitaux de *Front rouge* et *Persécuté persécuteur*. Un fameux tournant dans l'œuvre et dans l'existence.

A peine née, voici la biographie de Daix en retard d'une charretée d'aveux ! Certains sont fort intimes, comme Daix les aime ; sur l'entrée d'Elsa dans la vie d'Aragon, serrée entre Nane (Nancy Cunard) pas tout à fait quittée et une éphémère danseuse allemande. Et comment vint l'amour après deux mois « d'incroyables incidents, ma violence et mes incertitudes ». Et comment il allait venir aussi à d'autres, à Paul Eluard et à Nusch, déserter André Breton, d'où est né ce poème « *beau comme... mais il n'y a pas de complément au comme* ». Et Aragon raconte comment il prit connaissance de l'*Union libre*, de Breton. « *Ce chant que j'ai toujours comparé à un diamant noir.* »

Ces pages légères, émues, heureuses, graves sur les plaisirs et les amours de cinq jeunes gens, sont évidemment à faire pleurer le biographe.

Et il y a bien d'autres choses importantes ; le premier voyage en U.R.S.S. : *écrites de Moscou, des lettres inédites à Gide qui prépare son voyage* ; le jugement sur *Front rouge*, « ce poème que je déteste » ; toute une suite de critiques sévères sur sa production de cette époque. Enfin la version d'Aragon sur la cause immédiate de sa rupture avec Breton : une note en bas de page ajoutée par Breton à *Misère de la poésie*. Au contenu de la note près, Daix voit sa version de l'affaire authentifiée. Une chance.

Mais non, tout ne tourne pas si mal pour lui ! Ce qui se passe entre les deux amis pendant ces années cruciales pour leurs rapports, où en trouve-t-on le plus complet récit ? C'est chez lui, Daix. Le congrès de Karkhov par exemple, et l' « autocritique » qui suivit ? Aragon n'y touche pas, « ce n'est pas ici que je vais raconter ce congrès ». Un article de l'époque ici republié lui suffit.

Les Mémoires d'Aragon, quel récit plein de charme, ...avec des trous !

* * *

Quoiqu'il mette à juste titre l'accent sur son caractère autobiographique, ce n'est pourtant pas pour son explication de l'œuvre qu'on retiendra ce gros ouvrage, long à lire sans jamais être fastidieux. Mais d'abord pour la moisson de textes d'Aragon qu'il apporte, dont beaucoup sont difficilement accessibles : préfaces à des éditions de luxe ; articles publiés dans des journaux aujourd'hui disparus ; sans compter la plongée dans le massif mieux connu des grandes œuvres, vers et prose mêlés ! C'est surtout par les soixante ans d'histoire que cette vie réactive. Suivre Aragon, au-delà de sa trop romanesque enfance, c'est retrouver à l'aube d'un *demi-siècle* les batailles d'idées et de rêves dont les nôtres procèdent.

En 1924, on discutait déjà révolution, culture de masse qu'on appelait prolétarienne, Aragon répondait : culture tout court et lançait avec insolence cette phrase qu'il est encore bon d'entendre aujourd'hui et que l'écrivain n'a pas fait mentir : « *Une insuffisance de syntaxe et de vocabulaire ne saurait suffire à vous ranger parmi les ouvriers.* » Leçons de mots, leçons de choses, *leçons de sagesse aussi, durement* payées d'erreurs, d'échecs, de démentis et conduisant finalement à la tolérance le vieux lion qui toute sa vie « *a cru désespérément à certaines choses* ».

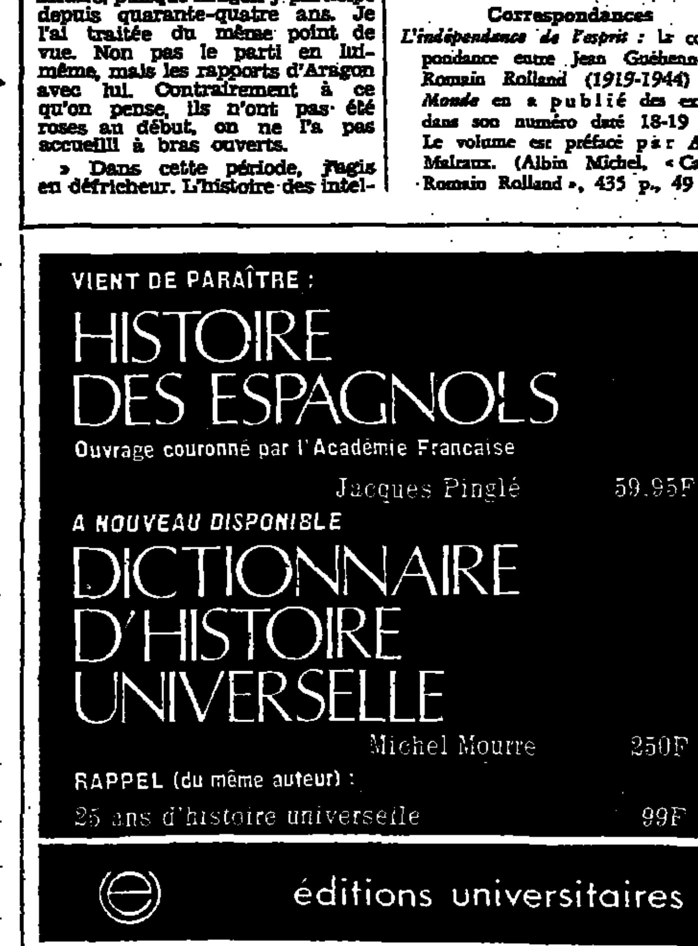
On peut faire des objections à Pierre Daix, ne serait-ce que de reprendre chez un autre des fautes qu'il a lui-même partagées. Du moins n'a-t-on pas à lui reprocher de traiter Aragon comme autrefois celui-ci Anatole France. Son livre est moins brillant, moins drôle, moins expéditif qu'*Un cadavre*. *Mais de ce portrait en* pied sans méchanceté ni complaisance, où le modèle garde sa stature, il y a plus de profit à tirer.

JACQUELINE PIATIER.

Vient de paraître

Correspondances

L'indépendance de l'esprit : la correspondance entre Jean Guéhenno et Romain Rolland (1919-1944) : *le Monde* en a publié des extraits dans son numéro daté 18-19 mai. Le volume est préfacé par André Malraux. (Albin Michel, « Cahiers Romain Rolland », 435 p., 49 F.)



Société

SOLANGE PETIT : *les Américains de Paris*. — Une enquête sociologique sur les Américains vivant à Paris. Préface de Jean Stoetzel. (Editions Mouton, 149 p., 38 F.)

BRUCE JACKSON : *Leurs Prisons*. — Une enquête sur les prisons américaines auprès des détenus ou des ex-détenus. (Plon, coll. « Terre humaine », Trad. de l'anglais par Maurice Rambaud, 491 p., 50 F.)

GUY DE FARAMOND : *la Suède et la qualité de la vie*. — L'auteur, qui fut correspondant du *Monde* en Suède de 1968 à 1974, fait une description nuancée de l'expérience menée dans le pays. (Le Centurion, 135 p., 15 F.)

Mémoires

ALEXANDRA DAVID NEEL : *Journal de voyage (1904-1917)*. — Ce journal a été composé par Marie-Madeleine Peyronnet à partir des lettres adressées par Alexandra David Neel au cours de ses premiers voyages aux Indes. (Plon, 445 p., 50 F.)

AGNÈS CAPRI : *Sept épées de la Mélancolie*. — Pour la première fois, Agnès Capri fondatrice des cabarets-théâtres en 1938 et directrice de la Gaîté-Montparnasse écrit et nous livre ses souvenirs. (Julliard, 320 p., 35 F.)

Critique littéraire

J.-P. INDA : *Francis Jammes*. — Une image du poète sous ses vices et débarrassée de ses images d'Epinal, par un professeur spécialiste de F. Jammes. (Editions Marrimpouey-Pau, 219 p., 45 F.)

Motifs et Figures : ouvrage collectif du Centre d'art, d'esthétique et de littérature de l'université de Rouen, dirigé par Joseph Bailbé. Ce centre interdisciplinaire étudie notamment les rapports entre musique, peinture, danse et littérature. On trouve dans ce recueil des études sur le *Freischütz* de Weber, entre autres Champfleury, Courbet, Max Ernst et Eluard, Henri Michaux, etc. (P.U.F., 35 p., 40 F.)

Littérature étrangère

JAMES AGEE : *Une mort dans la famille*. — Une nouvelle traduction du roman autobiographique de l'écrivain américain James Agee mort en 1955, et que révéla « *Louons maintenant les grands hommes* », publié en dans la collection « Terre humaine » chez Plon. Traduit de l'anglais par Jean Queval. (Flammarion, « Connections », 302 p., 38 F.)

Bande dessinée

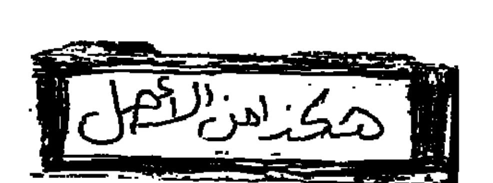
Tintin et moi : une série d'entretiens de Numa Sadoul avec Hergé, le père de Tintin. (Casterman, 159 p., 39 F.)

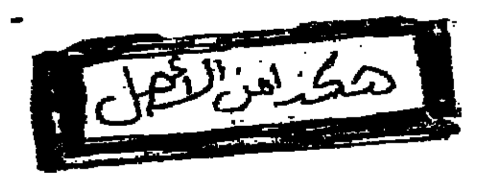
Poésie

VENUS KHOURY-GHATA : *Au sud du silence*. — Les poèmes d'une Libanaise, vivant à Paris. Son troisième recueil, après *les Visages inachevés* et *Terres stagnantes*. (Librairie Saint-Germain-des-Prés, 91 p., 15 F.)

Essais

REMY MORHANGE : *les Chasseurs de traîtres*. — L'histoire du « réseau Morhange », organisation de contre-espionnage de la Résistance française. (Flammarion, 303 p., 38 F.)





ET CRITIQUE

F.-J. TEMPLE

« Les Eaux mortes » de l'enfance

★ LES EAUX MORTES, de F. J. Temple. Albin Michel, 189 pages, 24 F.

« *LA jeunesse passe comme le mercure que les doigts impuissants ne peuvent retenir : mais elle laisse des taches, des tatouages indélébiles.* »

Ces « tatouages indélébiles » hantent le « roman » de F.-J. Temple. Roman ? *Les Eaux mortes* ne sont pas plus un roman que ne le sont certaines proses narratives d'André Pieyre de Mandiargues ou *le Serpent à plumes* de D. H. Lawrence.

F.-J. Temple est de la race des Cendrars. Amoureux du réel immédiat, d'une odeur de tabac, d'un parfum de roses sur des terrasses de midi, d'une place de Santa-Cruz. J'imagine l'écrivain, jeune, avide, fou de vie, d'espace, d'inconnu, de rencontres baroques et violentes. J'imagine l'adolescent vierge sous le visage tanné, barbu, que je connais, ce visage de capitaine condamné à rester à quai et que ronge la nostalgie comme une malaria.

Ce jeune homme d'autrefois hante les marges ardentes des « eaux mortes ». F. J. Temple, pas plus que d'autres, ne guérit de l'enfance perdue. Entre cette enfance perdue et l'homme de l'âge mûr, l'écrivain qui relit avec ironie sa bibliographie (*les Œufs de sel, Foghorn, Henry Miller*, etc), continuent de se dresser les ruines intérieures laissées par la guerre.

Il n'est guère besoin de réfléchir pour comprendre que le père du roman, cet homme réfugié au bord de la mer, dans une cabane, près d'une ville du Sud — Toulouse ou Montpellier, — n'est autre que l'auteur lui-même.

Cette nuit-là, en ouvrant une cantine égarée, en dénouant une liasse de feuillets jaunis, un homme libère les obsessions, les fantasmes du passé. Et une sorte de combat dans lequel le héros serait quelque chose comme le capitaine Achab va commencer. En essayant d'achever le récit entamé vingt ans auparavant, le héros tente désespérément de donner cohérence à une vie hachée, qui fut étoilée de promesses, de corps aimés, d'amitiés, de douleurs, d'ombres aussi.

Tout se mêle, s'emmêle : Grégor du « récit » et Bret de la « réalité » d'antan, et Liselotte et la *Chevauchée des Walkyries*, et la *Folle* de l'enfance perdue, et la tempête qui torture la porte de la cabane, et la lumière rose de la cité natale. Alors, au plus fort des hurlements des vents et des eaux, tandis que la mer crache ses épaves comme la mémoire ses lambeaux de vie morte, le héros se laisse aller aux imprécations, au cri nu de l'angoisse, à l'aveu de l'immense amour qui occupe toute la place quand, ainsi que le dit D.H. Lawrence, « *il n'y a rien à sauver, maintenant que tout est perdu, sauf un minuscule noyau de silence dans le cœur comme l'œil d'une violette* ».

Ce roman retrace une sorte d'ascèse, le cheminement d'un être en quête d'harmonie, en quête du « oui » à dire en acquiesçant au mystère du monde. Mais, fort heureusement, cette « marche spirituelle » s'enracine dans une terre concrète, une mémoire qui a gardé sa fraîcheur pour ressusciter ce qui fut le « vécu » indélébile.

ANDRÉ LAUDE.

LE PRIX DES CRITIQUES

Jean-Loup Trassard ou le discours de la nature

★ L'ANCOLIE, de Jean-Loup Trassard. Collection « Le Chemin ». Editions Gallimard. 225 pages, 29 F.

AVEC *l'Ancolie*, qui lui a valu le prix des critiques, Jean-Loup Trassard poursuit ce véritable discours de la nature dont le cadastre à la fois imprécis et enraciné s'établit depuis *l'Amitié des abeilles* et les deux volumes qui suivirent. On parle à ce propos de « récits », et c'est ce mot qui est inscrit par l'éditeur sur la couverture de l'ouvrage. J'aimerais que l'on dise plutôt « rêveries », et surtout de ce recueil-ci, dont le titre évoque la fleur que préféraient Charles Nodier et Gérard de Nerval.

Le nom de cette fleur, l'ancolie, signifie étymologiquement : « Qui recueille l'eau. » De la même façon, le livre de Jean-Loup Trassard cueille les mots, recueille ce qui s'enfuit dans l'écoulement du temps : les hordes de loups dans les hivers anciens du Cher ou du Maine, la forêt avant qu'elle ne fût éventrée, les haies et les ronciers abolis par le *remembrement des terres, le métier* et le vocabulaire du sabotier. A la place de ces choses disparues, il reste les mots usés, insolites, qui disent désormais l'absence, qui convoquent le fantôme d'une existence accordée aux voix naturelles. C'est cela, sans aucun doute, qui est le vrai propos de Jean-Loup Trassard : une fusion totale avec les éléments, opération dont les mots seraient les médiateurs. Il le dit clairement : « *Il voulait réveiller la conscience profonde d'appartenir aux éléments. Par la beauté du verbe proposer une fusion inouïe.* » Dès lors, ce qu'on pourrait prendre pour préciosité, ici, n'est autre que le divorce qui s'est fait entre les mots et les choses. Plus exactement : entre les mots dont la signification se perd, et les objets disparus qu'ils nomment : une archéologie en quelque sorte, à la fois nostalgique et désespérée.

Jean-Loup Trassard consacre des pages admirables à la chasse : une telle chasse n'est plus aujourd'hui qu'une *légende*, disparue avec les *loups*, parce que la forêt a cessé d'être interminable et mystérieuse. Elle est présentement domestiquée. Le vertige qu'elle provoquait s'est effacé. Du coup, la chasse devient exercice mondain, et non plus célébration païenne et rituel. Elle a perdu cette signification énigmatique qui était jadis la sienne, et qui scellait, par le sang de la bête morte et l'errance dans les sous-bois, les marais et les halliers, l'union de l'homme et de la terre. « *J'écoute,* confie l'auteur, *le rêve de tant d'arbres qui s'enfoncent infiniment dans la terre.* »

La rêverie de Jean-Loup Trassard a partie liée avec le paganisme. Particulièrement, par la conception qu'on y trouve d'un temps cyclique, rythmé par les saisons qui ne sont que recommencement perpétuel. « *La neige en se posant,* écrit-il, *ramène la neige ancienne.* » Et la forêt ? N'est-elle pas justement le signe de ce qui s'oppose avec le plus de poids et d'évidence au temps de l'histoire ? : « *La forêt était un immense présent.* » Le lecteur voit, à partir de cela, s'établir la conviction de Jean-Loup Trassard qu'au monde extérieur répond un monde intérieur non pas divergent, mais semblable : identique ! « *La nuit, parfois, je nage, lentement, dans les eaux qui me sont intérieures.* » Dès lors, écrire, c'est tirer du profond de soi ce qui est extérieur à soi. C'est dire la forêt réelle en évoquant, au jour des mots, la forêt intime. S'il nous donne à voir les ornières, les châtaigniers, les ruisseaux, c'est que, dans le même temps, il s'offre lui-même, s'avoue. Il s'obstine à parler de ce qui n'est plus ? C'est qu'il parle de lui !

« *Toute la campagne est un intérieur* », dit-il. Or ce qui est présentement rompu, c'est ce qui faisait de la campagne un univers clos, un « *immense présent* ». Cette « *étendue* » d'hier est remplacée par une géométrie aux lignes droites et pavées, par où tout s'évade. Au moins faut-il, alors, tendre la main armée d'une plume pour retenir les mots qui disaient ce monde ! Et comprendre aussitôt que ce monde est celui de l'enfance. C'est l'enfance qui est trahie, puis la vie même bafouée. Que la mort serait légère dans le creux des éléments naturels, hors des jours pressés du commerce ! Ce serait simplement s'endormir dans l' « *ample désordre végétal* », — comme si rien ne s'était passé...

Jean-Loup Trassard est un écrivain doué *d'un indéniable* « *phrasé* » : on songe aux textes de Julien Gracq, à certaines pages d'André Pieyre de Mandiargues. Il appartient à ceux que l'on reconnaît « à l'oreille », tant il a perfectionné, élaboré, un style qui n'est qu'à lui.

HUBERT JUIN.

ÉCHOS ET NOUVELLES

par l'Association départementale du tourisme et du thermalisme du Puy-de-Dôme, viennent d'être décernés pour la dix-huitième fois.

Le Prix du roman, d'une valeur de 5 000 F, est allé à Antonine Maillet pour « Mariaagélas », édité chez Grasset (voir « le Monde » du 21 février 1975).

Le Prix de l'essai (5 000 F) a récompensé Claude Michelet pour « J'ai choisi la terre » (Laffont).

Le Prix de poésie (2 000 F) a été partagé entre F.-J. Temple pour « Foghorn » (Grasset), et François Pradelle pour « les Naïves Amours » (Ed. du Cerf-Volant).

— LE PRIX DU ROMAN D'AVENTURE DU « MASQUE » a été attribué à Hélène de Monaghan, pour « la Mauvaise Part ». C'est le cinquième roman policier de l'auteur.

— LE 28e GRAND PRIX DE LITTÉRATURE POLICIÈRE a récompensé Yvon Toussaint pour son roman, « Un incident indépendant de notre volonté » (Albin-Michel).

— LES ORGANISATEURS DU « SYMPOSIUM JAMES JOYCE » (16-20 juin) nous prient de préciser que, contrairement à ce qui a été originellement prévu, pour des raisons techniques, l'animation artistique du Symposium ne se fera pas dans le cadre du Festival du Marais. Dans le même temps, la Bibliothèque publique d'information organisera, sous la direction de Bernard Gheerbrandt, une exposition « James Joyce à Paris » comportant des souvenirs inédits de Joyce et de ses compagnons de travail.

CORRESPONDANCE

Au secours de George Sand !

M. Jean Starck, secrétaire général adjoint de la Société générale (1), *nous écrit :*

Une opération de mécénat (toute petite !) est-elle d'actualité ? Je crains la réponse.

Pourtant le président de la Société générale m'a autorisé à en tenter une.

Il s'agirait d'aider à poursuivre la publication de la *Correspondance de George Sand*, par Georges Lubin. L'ampleur de cette correspondance dépasse l'entendement. Tout y est abordé, des sujets les plus intimes, comme dans cette lettre à Grzymala, où celle qui va bientôt devenir l'amie de Chopin s'explique longuement sur l'amour physique, aux innombrables discussions sur les problèmes politiques ou littéraires de cette partie si riche du dix-neuvième siècle. Des milliers de lettres (douze mille, dont huit mille entièrement inédites), beaucoup paraissant aujourd'hui d'une singulière actualité, constituent une mine quasi inépuisable pour les érudits et un roman passionnant pour le grand public. Mais les publications antérieures, très incomplètes, pleines d'erreurs et peu documentées, étaient décourageantes.

Un homme s'est attelé à la tâche énorme d'une édition intégrale, résolument critique, appuyée sur un appareil de notes véritablement étonnant.

Georges Lubin s'y est consacré avec l'amour du Berrichon pour la dame de Nohant. Dix gros volumes ont déjà été publiés, et les voix les plus autorisées ont salué les exceptionnelles qualités de cette œuvre.

Mais la rentabilité d'une telle publication est nulle, en dépit d'une aide du Centre national des lettres, et l'éditeur (Garnier) ne peut envisager la sortie du onzième tome, dont le manuscrit est prêt. Il faudrait une aide complémentaire de 42 000 francs.

J'ai pris l'initiative de la rechercher. La Société générale a bien voulu s'inscrire pour 10 000 F. L'éditeur offrira une collection des onze volumes parus à tout donateur d'au moins 2 000 F.

Je recueille les fonds en chèques à l'ordre de la Société générale, et, bien entendu, je les restituerai si je n'arrivais pas à réunir les 42 000 F nécessaires.

(1) 30, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

SCIENCES HUMAINES

Un réquisitoire de Phyllis Chesler

« LES FEMMES ET LA FOLIE »

★ LES FEMMES ET LA FOLIE, de Phyllis Chesler. Trad. de l'américain par J.-P. Cottereau. Ed. Payot, coll. « Traces », 264 pages, 36 F.

POUR ma part, je souscris volontiers à l'affirmation de Phyllis Chesler selon laquelle le Mouvement de libération de la femme rend les femmes plus combatives, plus confiantes, plus audacieuses — et même plus morales. Tant il est vrai qu'il n'y a pas de morale *possible dans* la *servitude.*

Cependant, si j'en juge d'après les témoignages recueillis par Phyllis Chesler, ce point de vue semble totalement étranger aux psychiatres et aux psychothérapeutes américains, autant d'ailleurs qu'à la grande majorité de leurs honorables confrères. Une femme « libre », qui refuse le mariage et les grossesses, qui assume son homosexualité, une « guérillère », pour reprendre le titre d'un roman de Monique Wittig, souvent cité par Phyllis Chesler, ne peut être qu'une provocatrice infantile, une aliénée potentielle — une menace en tout cas. Psychiatres et psychothérapeutes sont passés maîtres dans l'art de dompter, d'asservir quiconque choisit la voie de la démesure — la seule qui mène au palais de la liberté.

A une jeune femme, Donna, l'un d'eux tient les propos suivants : « *Pourquoi ne vous arrangez-vous pas mieux ; vous ressemblez à un clochard — et je croirais presque que vous avez peur des hommes !* » Pas un mot commente Donna, pour dire à quel point nous avons raison d'avoir peur. Pas un mot sur le sport, le saphisme, la politique ou mon âme éternelle. *Une seule* preuve de santé mentale : « *Se faire belle pour papa.* »

En d'autres termes : se marier, avoir des enfants, mener une « vie tranquille ». Et même le *psychiatre le plus « libéral » que* Marylin rencontrera au cours de sa longue carrière de patiente psychiatrique ne pourra s'empêcher de glisser la petite phrase perfide : « Je ne comprends pas pourquoi Marylin fait partie du Mouvement de libération de la femme : elle est jolie, élégante et féminine. »

C'est l'un des mérites de Phyllis Chesler que de donner la parole à des femmes : féministes, lesbiennes, patientes ayant eu des rapports sexuels avec leur psychiatre, femmes du tiers monde. Non sans raison, elle estime que les dialogues nous révèlent plus de choses sur la condition féminine que les tests ou les statistiques.

Le « malaise » généralisé

Car, enfin, il reste vrai que le corps de la femme est aussi colonisé que n'importe quel ghetto ou pays du tiers-monde. Et que, comme l'écrit Phyllis Chesler, « les femmes sont empalées sur la croix de l'abnégation ». Contrairement aux hommes, ajoute-t-elle, on leur dénie catégoriquement l'expérience de la suprématie culturelle, de l'humanité et du renouveau basés sur leur identité sexuelle. Leur « folie » ne serait-elle pas alors essentiellement l'expérience intense de la castration biologique, sexuelle et culturelle ?

Cette « folie » que vivent « quelques-unes » (près de six cent mille femmes internées aux *Etats-Unis...*) et ce « malaise » que ressentent presque toutes, n'ont, bien sûr, rien de révolutionnaire. *Ce* sont des symptômes. Et les employés de la santé mentale en sont pour l'instant les *vigilants gardiens.*

Cependant, le Mouvement de libération de la femme, en modifiant les règles du jeu, en mettant à jour et en démontant les techniques sociales et psychologiques d'asservissement, peut peut-être rendre aux femmes leur dignité et leur personnalité.

Et comment ne pas donner raison à Margaret Mead qui affirmait que chaque fois qu'une femme se libère, un homme est libéré du même coup ?

Réquisitoire violent et tendre, juste et injuste à la fois, « les Femmes et la folie », comme tout livre important, a l'immense mérite de « troubler le sommeil du monde ».

ROLAND JACCARD.

UN ESSAI D'HENRI LEFEBVRE

Hegel, Marx, Nietzsche et la modernité

Dessin de Julem

★ HEGEL, MARX, NIETZSCHE OU *LE ROYAUME DES OMBRES, de* Henri Lefebvre, Casterman, 224 p., 36 F.

« LA beauté du surhumain m'est apparue comme une ombre » — *c'est sur cette* parole énigmatique de Zarathoustra que s'ouvre le nouveau livre d'Henri Lefebvre. Livre passionnant, dont l'itinéraire sinueux, tourmenté, fait de lumière et d'ombre, veut nous faire découvrir le visage défiguré de la civilisation moderne, la trahison des rêves et l'oppression acceptée du vécu. En nous invitant à une nou*velle lecture, philosophique, politique,* sociologique, de Hegel, Marx et Nietzsche, Henri Lefebvre tente aussi *de découvrir le fondement de toute* son œuvre : ni philosophe ni sociologue, il se veut le défenseur d'un *nouveau style de pensée critique.*

Plus de trente-cinq ans après son premier essai sur Nietzsche, il s'efforce *de nous montrer l'évidence qui* guide tous ses travaux : il y a, même pour un marxiste, beaucoup à apprendre de la philosophie, lorsque celle-ci ne se limite pas à un simple exercice universitaire ou à la célébration de sa propre mort, quand elle descend parmi les hommes et les choses pour poser les questions quotidiennes de l'existence, avec le sérieux tragique que prennent de telles questions lorsqu'elles concernent une vie, *ni « heureuse » ni « malheureuse »*, une vie tout ordinaire qui s'en va à la dérive.

« *Le monde moderne est* hégélien, le monde moderne est marxiste, le monde moderne est nietzschéen. » *Cette affirmation paradoxale* de Lefebvre, inaugure sa longue errance parmi les systèmes philosophiques et les paysages de la modernité. L'hégélianisme n'est pas mort, c'est le sol sur lequel nous vivons, travaillons et mourrons. C'est le monde de l'Etat-nation, de la société civile policée, de la division du travail. Le marxisme, ce n'est pas seulement une *doctrine*, une *science*, *c'est la présence constante* du capital, de l'aliénation, de l'oppression, de la *lutte des classes, qui déferle dans* les rues. *Quant* à Nietzsche, c'est celui qui nous enseigne moins l'Eternel Retour que la *révolte du* corps meurtri, *des désirs et de* l'imaginaire bafoués, truqués, monnayés. *Il y a, dans la joie sauvage* de la destruction des interdits et des dogmes, quelque chose de dionysiaque. La *lutte contre les idéologies*, les arrière-mondes, pour une vie qui voudrait connaître dans l'instant sa *plénitude et son éternité* est aussi un programme politique. Au-delà de Nietzsche, Lefebvre entrevoit Vailland, Artaud, Bataille comme autant de signes vers un ailleurs qui reste à conquérir.

L'Etat et le bonheur

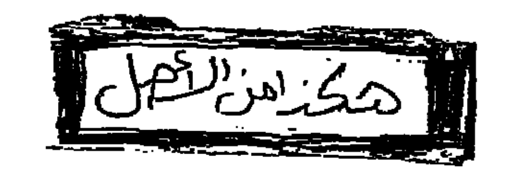
Aussi les trois « dossiers » *proposés* ne se veulent-ils pas une contribution à l'histoire de la philosophie. Souvent, ce *sont* Hegel et Nietzsche qui permettent de comprendre Lefebvre. L'historien se sentira agressé *par ces analyses étranges*, ces raccourcis abrupts qui ouvrent les linceuls des philosophes pour les faire surgir comme des interlocuteurs quotidiens. Au moment où la philosophie voit son droit à l'existence remis en question, où son inutilité est déclarée scandaleuse, Lefebvre nous montre que ces attaques elles-mêmes font partie de son histoire et de son destin.

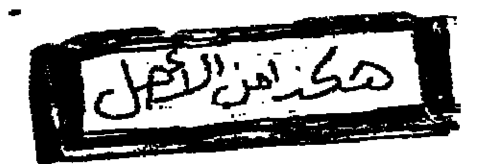
Hegel n'a pas succombé aux coups des jeunes *hégéliens. Il est assassiné* chaque fois que l'Etat se transforme en instrument d'oppression. Il *est présent, invisible, dans chaque* débat sur le pouvoir. Le développe*ment* des sciences humaines, l'avè*nement des technocrates*, l'optimisme rationnel, résultent de l'éclatement *du système hégélien*. Si Lefebvre *n'a aucune pitié à l'égard de ceux* qui affirment que Marx est mort *ou dépassé*, il ne pardonne pas non plus à ceux qui ont confisqué à leur profit la dialectique et déclarent réaliser le règne du rationnel *dans des institutions répressives* Nul, selon lui, n'a le droit de se proclamer le seul héritier de Marx. Le marxisme est beaucoup trop important pour cela. Par-delà tout dogmatisme, il montre que la révolution qui s'impose toujours, c'est la révolution contre l'Etat.

Si Hegel a vu en lui « le divin sur la terre », Lefebvre, comme Nietzsche, *le* nomme « *le plus froid des monstres* ». *Les prophéties du* solitaire de Sils-Maria, nous les avons réalisées : on aménage le désert, on accepte de ne *plus avoir de rêves, sauf ceux qu'on nous pro*pose, et le souffle d'un autre monde, d'une autre sensibilité s'étiole. Le « dernier homme », dit Nietzsche, est celui qui vivra le plus longtemps. Il cligne des yeux et dit : « Nous avons inventé le bonheur. »

Des *cendres* de la philosophie occidentale, Lefebvre veut faire jaillir des flammes, montrant que ces pensées, au fond, nous ne les avons pas comprises. On étudie aujourd'hui Nietzsche comme on lit Breton ou Rimbaud : *sans que* le caractère subversif de leurs paroles, de leurs images nous assaille encore... A soixante-dix ans, Lefebvre est le plus jeune de nos philosophes. Qu'il parle de la Grèce, de Goethe, *de l'Etat*, du capital, c'est toujours *pour y* déceler une certaine conception de la vie, des rapports à autrui. A ceux qui lui réclament des réponses, il dit seulement : « *Le royaume des ombres, mythiquement, de la poésie homérique à la* Divine comédie, *possédait entrée et sortie, parcours guidé et puissances médiatrices. Il avait des portes, celles d'une ville souterraine, dominée par la Cité terrestre et la Cité de Dieu. Aujourd'hui, où sont les portes du royaume des ombres ? Où est la sortie ?* »

JEAN-MICHEL PALMIER.





LETTRES ÉTRANGÈRES

MÉMOIRES D'UN ÉDITEUR ESPAGNOL

Carlos Barral le navigateur solitaire

EN Espagne et en Amérique latine, il fait figure, depuis vingt ans, d'éditeur d'avant-garde, « contestataire » ou « à la mode » selon le point de vue auquel on se place. Contesté aussi. Mais quelle personnalité ne l'est pas ?

Celle-là, il est vrai, est spectaculaire. A quarante-sept ans, avec son visage de Christ cendré, son charme sec d'hidalgo et ses capes noires, Barral semble éternellement sortir d'une pièce de Calderon. D'un remake, plutôt, qui s'intitulerait quelque chose comme « L'édition est un songe ».

Et pourtant ! Qui, plus que lui, a réveillé ses compatriotes, a secoué et animé l'édition hispanique, depuis vingt-cinq ans qu'il est entré chez Seix-Barral, la vieille affaire de sa famille ? Qui d'autre a imposé la publication des grands méconnus de ce siècle, des romanciers qu'on pourrait appeler les classiques contemporains, et des jeunes auteurs ? Aussi bien, Barral a édité Gertrude Stein, Bruno Schulz, Giorgio Bassani, Boris Pasternak, Uwe Johnson, Peter Handke ou Le Clezio. Notamment, et sans compter les écrivains latino-américains d'avant le « boom » et du « boom », bien sûr, dont il a été l'introducteur en Europe : Cortazar, Fuentes, Vargas, Llosa...

Désireux de faire découvrir, mais aussi de protéger contre la censure vigilante en Espagne, un certain nombre de grands noms de la littérature actuelle, Barral inventa — il y a une quinzaine d'années — plusieurs prix littéraires : le Formentor, décerné sur manuscrit par un jury d'éditeurs de différents pays, *le Prix international de littérature*, donné par un jury international de critiques et d'écrivains, qui couronna Borges et Gombrowicz, et le prix Biblioteca Breve, donné, lui aussi, sur manuscrit mais uniquement à des écrivains de langue espagnole.

On a souvent dit qu'il était le Gallimard espagnol, mais peut-être serait-il plus juste de voir en lui un mélange d'Einaudi et de Feltrinelli, dans la mesure où, toujours, il marie au souci de la qualité l'audace. Car ce Catalan impénitent est célèbre pour ses « coups ». Il en commit un certain nombre, dont celui-ci, « à rebours », qu'il évoque avec un humour hautain et qui, simplement, consista à *ne pas* publier *Cien años de soledad*, d'un certain Garcia Marquez, dont il n'aimait guère le style, à l'ancienne, de conteur oral. C'était en 1967. On sait la suite : le livre devint l'un des plus gros succès d'édition en langue espagnole de cette seconde moitié de siècle...

Parmi les autres faits d'armes de Carlos Barral, il y a la rupture violente avec Seix-Barral, en 1970. La politique éditoriale de la maison lui apparaissant comme trop commerciale et trop peu littéraire depuis la mort de Victor Seix (survenue en 1967 à la Foire du livre de Francfort), il s'en alla, en solitaire — car ses auteurs ne le suivirent pas tous, — fonder sa propre maison : Barral Editores.

Dans l'entresol d'un de ces ineffables immeubles « gaudesques » de Barcelone, au milieu d'affiches Art nouveau (dessinées par son père), de livres empilés dans tous les coins et d'une poignée de collaborateurs (quinze en tout), Carlos Barral poursuit son action... ou son rêve. *A son catalogue actuel, sous l'égide des* dauphins joueurs, sont réunis entre tant d'autres : Soljenitsyne, Pound, Gadda, Nabokov, Gunter Grass, Dubuffet, T.S. Eliot, Robbe-Grillet, Nathalie Sarraute, Illich, Deleuze...

La Restauration

Voilà pour le personnage. La personne, elle, c'est dans les *Mémoires* qui viennent de paraître et défrayent abondamment la chronique en Espagne qu'il faut la chercher. C'est un premier tome. Barral y raconte ses années d'apprentissage, de 1939 à 1949. Pour l'Espagne, ce sont, comme le titre du livre l'indique, *les années de pénitence* (1). En effet, du collège de jésuites où il entre à dix ans (sombre prison de pierre artificielle après les étranges vacances que furent la guerre civile) à l'Université où il fera son droit, ce dont souffre le plus Barral est de devoir grandir dans un pays où triomphe la Restauration, énergique reprise en main qui ressemble à un rite expiatoire.

Parce que l'ordre nouveau s'exerce plus durement dans l'ancienne zone républicaine, ce jeune Catalan *bien né subit avec désespoir* l'impérialisme culturel castillan. Il est témoin de la décomposition progressive du monde barcelonais « d'avant la guerre », qu'il décrit bien et beaucoup, et sa solitude est accusée du fait qu'il n'y a pour *lui* aucun système de valeurs de rechange, après cette débâcle. Il se raccroche d'autant plus au passé que, en ces années où se déchaîne la seconde guerre mondiale, tout patriotisme, tout nationalisme lui sont *interdits*.

Sa famille, riche et argentine du côté maternel, bourgeoise, traditionnelle et catalane du côté paternel, ne lui offre pas non plus de refuge contre le conformisme ambiant. Barral s'absorbe dans les livres — très tôt les grands étrangers, Balzac, Stendhal, Voltaire — et dans ce qui sera définitivement son mythe, son opium, son véritable élément : la mer.

Comme tous les Barcelonais, Barral se sent plus phénicien qu'espagnol, tournant le dos comme eux à la meseta, et regardant la Méditerranée dans la fascination, dit-il, de ce qu'elle a de « dur », de « religieux ». Les plus belles pages du livre sont celles qui disent Calafell, village de pêcheurs, résidence d'été des Barral, paradis de l'enfance heureuse où Carlos recevra son vrai baptême et ses plus belles leçons. Il y apprendra le catalan et la navigation. Aujourd'hui encore, il n'imaginerait pas sortir sur un autre bateau que le sien, local traditionnel, aux couleurs des vases grecs *(orange et noir) et mû, comme dans l'Enéide*, par une voile triangulaire latine. Malheureusement, l'orgueilleuse Calafell, à l'image du reste de la côte catalane d'Espagne, sera vite la proie des nouveaux riches de l'industrie textile barcelonaise, puis du tourisme, et, défigurée, elle fera de Barral, une fois de plus, un survivant.

Passé les années d'un onanisme très imaginatif qu'il évoque en détail (fait pour le moins surprenant dans un pays où la confession et le journal intime sont quasi inexistants), le jeune bachelier en culottes de golf qui, l'hiver en ville, avec ses copains boit crânement du *« coñac con sifon »*, découvre les itinéraires labyrinthiques du barrio Chino que Mandiargues, *bien plus tard, retracera dans la Marge* il multiplie les aventures amoureuses.

Dans le même temps, il est au centre d'un groupe de jeunes intellectuels la plupart poètes, *comme lui*, et promis, comme lui, à la *célébrité : Jaime Gil, José-Maria Castellet*, Alfonso Costafreda, Jorge Folch, Gabriel Ferrater, les frères Goytisolo, etc. Sa vocation poétique se précise. Il découvre les romantiques allemands et transcrit — lui qui sera le traducteur de Rilke en espagnol — des comédies de Molière. Bientôt le service militaire le mène d'Andalousie à Gerona, où il connaît, entre le bordel et la cathédrale d'ailleurs voisins, une vie de garnison digne des récits de Maupassant qu'il affectionne, et l'entrée dans la vie active, imminente.

Pour personnelle qu'elle soit, cette autobiographie est exemplaire d'une génération. Et Barral, s'il n'est pas le premier qui ait tenté de dire et d'interroger ces années-là, est le seul qui ait osé aller jusqu'au bout, et qui y ait réussi. Il lui fallait du courage, un sens de la mise en perspective, un certain recul, qui sont aussi les vertus cardinales du navigateur.

FRANÇOISE WAGENER.

(1) *Años de penitencia*. Alianza Tres. Madrid 1975.

Les lettres de prison d'Eva Forest

★ EDITIONS DES FEMMES, édition bilingue, 519 p., 40 F.

ARRETEE le 16 septembre 1974, gardée neuf jours dans les locaux de la direction générale de la sécurité, transférée à la prison de Yésérias de Madrid, où elle est d'abord mise au secret pendant dix-sept jours, puis incarcérée dans des conditions plus « normales », Eva Forest s'adresse dans ce *Journal et Lettres de prison* (1) à ses enfants, Juan, étudiant à Cuba, Pablo, étudiant à Madrid, puis à Rome, Eva, collégienne à Madrid.

La première fonction de ces lettres et de ce journal est évidemment, comme le dit l'auteur dans le prologue, *« une manière de m'agripper à une réalité concrète et profonde : un peu comme un rendez-vous que je ne pouvais pas manquer, comme une douce obligation, un engagement qui m'a permis de garder le moral pendant les jours les plus durs »*. On ne trouve pourtant dans le livre que peu de traces de cet effort qu'Eva Forest a dû accomplir pour se détourner du cauchemar vécu. Les allusions aux tortures physiques et *morales subies, aux accusations portées* contre elle, aux procès qui se préparent, sont rares et n'interviennent *que* pour attirer l'attention des enfants sur les leçons qu'elles doivent *inspirer* ; les rêves ou les rêveries éveillées dans lesquelles la famille se retrouve réunie en pleine nature sont *les seules expressions* de la lassitude qu'engendre l'univers carcéral. On ne parlera pas d'optimisme, mais plutôt d'une immense vitalité *qui* fait que ce dialogue d'Eva *Forest avec ses enfants est une très* belle méditation sur la vie et sur son sens.

Il faut que la vie continue comme avant, c'est tout d'abord ce que la mère dit à ses enfants. *Il faut* que Juan, Pablo, Eva continuent leurs études, apprennent le français, le russe ou l'italien, lisent, aillent au théâtre, au musée, ne se referment *pas sur eux-mêmes mais, au contraire*, sortent, voient leurs amis ou leurs parents. Même au secret, Eva Forest conseille à ses enfants de lire Shakespeare ou *l'Histoire du mouvement ouvrier*, de Tunon, comme, plus tard, elle s'occupera des vêtements qu'il faut acheter à Eva ou d'organiser les vacances de Noël ou de Pâques, citera à chacun des livres à lire, demandera à chacun d'exposer ses problèmes et s'efforcera d'y répondre.

Dans cette attitude il y a sans doute la volonté de croire que les *événements* vécus par la famille ne constituent qu'un entracte déchirant dans une vie qui reprendra son cours. Toutefois les recommandations faites aux trois enfants s'insèrent dans deux certitudes qui traversent tout le livre d'Eva Forest. La première est le rôle irremplaçable dans la vie de *l'affectivité, de l'amitié, de l'amour* et de l'union familiale, qui ne sont jamais donnés mais doivent, au contraire, se cultiver ou se conquérir, y compris dans des épreuves telles *que celles subies par Eva, son mari* et ses enfants ; la seconde est que l'homme n'est grand que par la connaissance, celle de soi, du monde ou de l'histoire, que l'homme ne se *libère que par le savoir qui lui donne* le « pourquoi » des situations auxquelles il est confronté.

C'est ainsi que s'ouvre l'aspect proprement politique du livre. Il est *vrai qu'Eva Forest rappelle* sa solidarité avec les luttes de *« tous nos frères opprimés »* et particulièrement avec les Vietnamiens qu'elle admire assez pour dire de sa mère qu'elle *aurait* pu être *« par son courage une vieille Vietnamienne du F.L.N. »* ou pour se réjouir que son fils Juan ait reçu *« la nouvelle de ce qui nous est arrivé comme un vrai combattant vietnamien »*. Toutefois, comme elle l'explique à plusieurs reprises, cette solidarité immédiate doit se *comprendre à partir de ce qui est* le but ultime du combat mené en commun avec son mari Alfonso Sastre : la naissance d'un *« homme nouveau »* qui pense, travaille, regarde les choses *à fond* et s'interroge sur elles, accède à ce savoir qui *« est un besoin si humain »*, à la vérité. Mais l'essentiel de ce si beau livre n'est-il pas dans cette phrase : *« Plus on a de connaissances, plus on a de liberté, plus on est engagé ; c'est cela le prix de la liberté. »* ?

COLETTE YSMAL.

(1) Editions des Femmes, édition bilingue, 519 p., 40 F

UN ANNIVERSAIRE

Pierre Louÿs, poète maudit

(Suite de la page 21.)

Découverte d'un paganisme (plus mythique que réel) raffiné, sensuel, voué aux émois et aux frissons des corps jeunes et libres ! Après *Astarté* un long cortège de déesses et d'héroïnes, Iris, Danaé, Cléopâtre, Chrysis, les Amazones, les Hamadryades et les Ægipans, anime et scande des poèmes d'une préciosité un peu décadente mais d'un savoir-faire sans faiblesse :

Nymphes en pleurs. Le vent disperse leur cortège.
La naïade allongée au creux des ruisseaux froids
Contre sa bouche bleue assemble ses dix doigts,
Et les satyres morts ont des tombes de neige.

Un auteur à la mode

Pierre Louys avait publié, en 1893, une traduction des œuvres de Méléagre de Gadara, poète grec du Ier siècle av. J.-C. : entreprise sérieuse et qui lui avait valu (à vingt-deux ans !) une notoriété méritée de grand helléniste. Il eut alors l'idée, mystification bien innocente, d'inventer une poétesse grecque dont il aurait retrouvé et traduit les chants de tendresse lesbienne. Ce furent *les Chansons de Bilitis* (1894), et le succès fut immédiat. L'antique, le péplum et le khitôn étaient à la mode, Pierre Louys aussi. La recette — érudition et érotisme — était bonne. Il récidive l'année suivante (1895) avec un roman de mœurs alexandrines, *Aphrodite*, et ce fut cette fois le triomphe, lancé par un mot de François Coppée : « Vous n'avez pas lu *Aphrodite* ? Alors, qu'est-ce que vous faites entre vos repas *(sic)* ? »

Le succès se prolongera en 1898 avec *la Femme et le Pantin*, andalouserie un peu lourde dans la veine de Mérimée et de Georges Bizet. Dans le même temps paraissent des œuvres plus confidentielles et plus intéressantes, un conte (*la Maison sur le Nil ou les Apparences de la vertu*, 1894), des suites poétiques (*Léda*, 1893, *Danaé*, 1895).

A la fin de 1898, il cesse sinon d'écrire du moins de publier, à l'exception des *Aventures du roi Pausole* en 1901, et de quelques contes ; se cloître, devient le solitaire de plus en plus oublié du « hameau de Boulainvilliers », et engage ce long travail de destruction de lui-même qui fera peu à peu du poète chéri des dieux une ombre parmi les vivants.

Un écrivain « léger »

L'auteur du succès avait assassiné le poète. *Les Chansons de Bilitis* et *Aphrodite* donnaient une image de lui — écrivain léger, aimable, mystificateur, égrillard — qui répondait beaucoup plus à l'attente d'un public de salon qu'à la réalité de P. Louys. Mystificateur, il l'était en un sens ; « léger » comme l'entendait Nietzsche, c'est-à-dire à la fois très et très peu sérieux, se plaisant, même sur le tard, accablé de maux et de douleurs, à faire sourire et à amuser.

L'un de ses disciples, Maurice Quillot, après des débuts littéraires prometteurs, avait fait fortune dans le lait condensé et les pâtes alimentaires. Resté son ami, Pierre Louys le bombarde de pseudo-publicités burlesques :

Je suis Quillot. J'ai fait, de mes mains abhorrées,
Du lait blafard avec mes pâles gonorrhées,
Et je le crie encor du fond de mon tombeau,
Plus je faisais du lait, plus tu faisais du beau.

Hugolienne encore (P. Louys était un admirateur inconditionnel de Hugo, sentiment plutôt rare à l'époque), cette « Tristesse d'Olovio » dans laquelle il se venge avec esprit d'un certain Loviot, duquel il avait des raisons de se plaindre :

Les œufs n'étaient point frais, la chair n'était pas [bonne.
Non. Le plat noir bavait sur la main de la bonne
Un triste ruisselet.
Olovio, souffrant, détaillait sur sa chaise.
Une odeur d'hôpital et de Père-Lachaise
S'élevait du poulet.

Dans la veine des libertins de l'âge classique, ce « *Dizain régulier à quadruple rime masculine... sur les ravages causés par les mauvaises lectures* ». C'est une mère qui parle :

Docteur, ma fille me désole :
Sept fois par jour elle relit,
Avec une main qui s'isole,
Bilitis et le Roi Pausole.
L'émotion qui la remplit
A taché les fauteuils, le lit,
Les tapis, les poufs, le cannage...
Sept fois par jour ! Quel surmenage !
Plus ça va, plus elle pâlit.
C'est tout moi quand j'avais son âge.

Mais ce plaisantin fut aussi et surtout un prodigieux érudit, un chercheur. Une bibliothèque exceptionnellement riche, un sens très sûr des textes et un immense labeur poursuivi plus de vingt ans lui ont permis d'apporter à notre connaissance de la littérature du seizième et du dix-septième siècle une contribution importante et reconnue. C'est à Pierre Louys qu'on doit entre autres l'hypothèse de « Corneille sous le masque de Molière », qui souleva fureurs et sarcasmes, et un déferlement d'ignorance insultante dont il ressentit profondément l'injustice ; le problème reste cependant encore posé aujourd'hui.

La chair et l'esprit

Il y aurait aujourd'hui de la naïveté ou de l'hypocrisie à paraître ignorer la place que l'amour, et pour parler clair, ce qu'il y a de plus physique dans l'amour, a tenu dans la vie et l'œuvre de Pierre Louys. Le goût de la femme et des femmes, une sensualité passionnée et une ardeur de collégien ou de jeune vieillard à dire ce goût et cette sensualité sont des aspects de la personnalité et de l'œuvre du poète qu'il n'y a pas à cacher ni à condamner. Les plus indulgents de ses critiques y voyaient « le fruit d'une inspiration maladive ». Nous préférons parler aujourd'hui d'une bonne santé païenne, d'un amour du corps et des corps, dont l'Antiquité grecque et la Renaissance lui donnait des exemples éclatants.

Lui-même n'a jamais renié cet appétit de plaisir. « *C'est que la sensualité*, écrit-il dans la préface d'*Aphrodite est la condition mystérieuse, mais nécessaire et créatrice, du développement intellectuel. Ceux qui n'ont pas senti jusqu'à leur limite, soit pour les aimer, soit pour les maudire, les exigences de la chair, sont par là même incapables de comprendre toute l'étendue des exigences de l'esprit.* »

Il est à son honneur qu'aucune des œuvres érotiques qu'on peut lui attribuer avec quelque certitude ne fut imprimée de son vivant, à l'exception peut-être du charmant *Manuel de civilité pour les petites filles à l'usage des maisons d'éducation*, qui ne le fut en 1919 qu'à quelques exemplaires d'amis. On ne peut pas plus ignorer le Pierre Louys du « second rayon » que le Cocteau du *Musée secret* ou l'Apollinaire des *Onze mille verges*. Mais on ne peut pas davantage le réduire à ces badinages un peu forts.



(Dessin d'Ortic.)

Si la part de la chair est grande dans les poèmes du *Cœur féminin* ou dans le *Trophée des vulves légendaires*, l'esprit a déjà triomphé dans les quatre admirables poèmes du *Pervigilium mortis* (1) l'un des plus beaux cris de notre littérature lyrique.

Ouvre sur moi tes yeux si tristes et si tendres,
Miroirs de mon étoile, asiles éclairés,
Tes yeux plus solennels de se voir adorés,
Temples où le silence est le secret d'entendre...

Un souffle d'île heureuse et de santal soulève
Tes cheveux, innombrables ailes, et nous fuit
De la nuit à la rose, arôme, dans la nuit,
Par-delà ton sein double et pur, Delphes du rêve.

Enlaçons-nous. Le vent vertigineux des jours
Arrache la corolle avant la feuille morte.
Le vent qui tourne autour de la vie et l'emporte
Sans vaincre nos désirs peut rompre nos amours.

Eros et Thanatos, Amour et Mort, Pierre Louys a toujours vécu dans leur double familiarité. A vingt et un ans, sur la foi d'un diagnostic maladroit, il se croit phtisique, condamné à une mort prochaine. Ce n'est qu'un asthme chronique dont il souffrira toute sa vie. Mais les Caroline, les Claudine et les Paula se succéderont autour de lui sans jamais apaiser son donjuanisme, sa soif d'aimer.

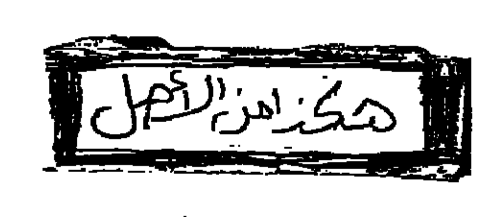
Thanatos l'aura emporté une fois au moins sur Eros, en 1898. Le *Pervigilium mortis*, cette veillée funèbre tendre et tragique, est écrit pour une jeune femme très aimée, et qui allait mourir. La plainte que lui prête Pierre Louys est d'un admirable classicisme :

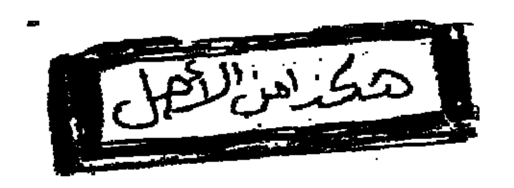
Périr ! Et le savoir ! N'attendre que l'effroi !
Regarde s'étoiler mes jeunes doigts funèbres.
Je touche en me haussant les ailes des ténèbres.
Par quel matin d'hiver crierai-je que j'ai froid ?

Poète maudit à coup sûr. Esprit trop libre, talent trop multiple, cœur trop exigeant, génie déconcertant. « *Quand on a mis tant d'énergie et de désir, tant de patience et de réflexions dans la préparation de son œuvre*, écrivait de lui Paul Valéry, *on peut exiger après soi d'être longuement et studieusement regardé. L'heure viendra de ce regard pieux.* » Ce cinquantième anniversaire devrait donner, en bonne justice littéraire, l'occasion et le signal de cette réhabilitation.

JACQUES CELLARD.

(1) Le *Pervigilium Veneris* (la Veillée de Vénus) est un poème latin connu du IIe siècle après Jésus-Christ, incitation à l'amour et au plaisir, que les jeunes Romaines chantaient à la veille des fêtes de Vénus. Pierre Louÿs en modifie le titre en *Pervigilium mortis*, veillée de la mort.




هكذا من الأصل

CNP

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE PARIS

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

PLACE DU CHATELET - 12, Avenue Victoria - PARIS 1er

MARDI 24 JUIN, à 14 h. 30, 15 h. 15, 16 h. et 17 h.

ADJUDICATIONS DE LA VILLE DE PARIS à 14 h. 30

UN DROIT AU BAIL COMMERCIAL

DURÉE 9 ans de 2 locaux, 2 réserves, 1 entrepôt, 1 local

21, RUE DE PROVENCE - PARIS (9e)

MISE A PRIX : 30.000 F. - Consignation pour enchérir : 6.000 F. par chèque certifié à l'ordre de Me BONNEL.
Me BONNEL, not., 79, bd Malesherbes, Paris (8e), tél. 387-89-10, de 14 heures à 16 heures exclusivement. - Pour visiter téléphoner à Préfecture de Paris, 2, rue Lobau, M. SAVIN, 277-15-40, poste 51-32.

ADJUDICATIONS DE LA VILLE DE PARIS à 14 h. 30

— 2 APPARTEMENTS 2 P. 23 m2 et 26 m2

60, RUE RAYMOND-LOSSERAND, PARIS (14e)

LIBRES - MISES A PRIX : 35.400 F - 49.100 F
Vis. sur place à la Concierge les mercredis et vendredis de 14 à 17 h.

— LOGEMENT 4 P. 77 m2 - CAVE

141, AVENUE GALLIENI - ST-MANDÉ (94)

LIBRE - MISE A PRIX : 88.000 F
Vis. sur place à la Concierge les mercredis et vendredis de 14 à 17 h.

— CHAMBRE - 33, RUE BONAPARTE, PARIS (6e)

LIBRE - MISE A PRIX : 18.000 F
Vis. s. pl. à la Concierge, mardi 9 à 11 h., jeudi 14 à 16 h., jusq. 19-6.
Consignation pour enchérir 20 % des mises à prix par chèque certifié à l'ordre de Me BONNEL.
Me BONNEL, not., 79, bd Malesherbes, Paris (8e), tél. 387-89-10, de 14 heures à 16 heures exclusivement.

ADJUDICATIONS DE LA VILLE DE PARIS à 14 h. 30

— 1 CHAMBRE - 2 LOGEMENTS de 1 et 2 P.

16, rue Visconti, PARIS-6e

LIBRES - VENDUS EN TROIS LOTS
MISES A PRIX : 42.000 F - 67.000 F - 72.000 F

— 2 CHAMBRES - 1 CHAMBRE avec GRENIER

12, place des Victoires - Paris (2e)
LIBRES - VENDUS EN TROIS LOTS
MISES A PRIX : 24.000 F - 25.000 F - 25.000 F
Consignation pour enchérir 20 % de la mise à prix par chèque certifié.
Mes MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT, LIEVRE, notaires associés, 14, rue des Pyramides, Paris (1er), tél. 260-31-12.
Pr VISITER Rue Visconti : Sur place à la Concierge, mardi de 9 h. à 11 h., et jeudi de 14 h. à 16 h. ; Place des Victoires : mardi et jeudi de 14 à 16 h., s'adr. à Mme DONZE, Mairie du 2e arr.

ADJUDICATION A 15 h. 15

APPARTEMENT LIBRE 200 m2 - PARIS-8e

61, rue d'Anjou, 2e étage, 6 PIECES PRINCIPALES, salle de bains, cabinet de toilette, 2 w.-c. - 2 CAVES - 2 CH. SERVICE au 6e étage.
Mise à Prix 400.000 F Consignation pour enchérir 100.000 F par chèque cert. à l'ordre de Me REGENT, not.
Rens. Me REGENT not., 12, rue du 4-Septembre, Paris (2e), tél. 742-29-70, et pour visiter sur place lundi, jeudi, de 10 h. à 12 h., samedi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

ADJUDICATION A 15 h. 15

UN APPARTEMENT LIBRE

Au 4e étage droite : 3 pièces, cuisine, salle d'hygiène, w.-c., dégagement, 72 m2 environ ; et une cave au sous-sol. Dans l'immeuble no 2, escalier C, dépendant de l'ensemble immobilier 2 à 20, square du Pont-de-Sèvres, ledit appartement situé dans l'immeuble

à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

14, SQUARE DU PONT-DE-SÈVRES

Vues - Facilités de transport (METRO - BUS) - Proche commerces.
MISE A PRIX : 120.000 F
S'adresser Me GUITTON, notaire à Paris, 19, boulevard de Courcelles.

ADJUDICATION A 15 h. 15

PAVILLON LIBRE à CHAVILLE (92)

PRES BOIS ET CENTRE COMMERCIAL
6, r. Jules-Ferry, ss-sol us. cave., rez-de-ch., cuis., 2 p., gren., wc, jard., chauff. central - Conten. 195 m2 et d'après les titres 210 m2. MISE à PRIX : 100.000 F
Consignat. pour ench. 10.000 F (chèque cert.), faculté surench. Rens. Me DEJEAN DE LA BATIE, not., Paris, 10 bis, bd Bonne-Nouvelle, tél. 523-35-35.

ADJUDICATION SANS MISE A PRIX EN TROIS LOTS à 17 heures
Dans un ensemble immobilier à PARIS (17e), quartier RESIDENTIEL

139, BOULEVARD MALESHERBES

angle 74, RUE CARDINET (proche PLACE MALESHERBES)

1) HOTEL PARTICULIER LIBRE

élevé sur sous-sol, d'un rez-de-ch. de 3 pces ; d'un 1er ét. de 2 pces ; d'un 2e ét. de 4 pces ; d'un 4e ét. de 3 pces ; GARAGE dans la cour.
2) CHAMB lib. au rez-de-ch. av. toil. et wc. 3) LOGEMENT de 2 pièces, cuis., au 6e étage. LOUE.
Consignation : 1er lot, 150.000 F ; 2e lot, 4.500 F ; 3e lot, 9.000 F.
S'adr. Mes LEFEVRE et MAGNAN, notair. assoc. à Paris, 6, rue Biot ; Me FONTANA, notaire à Paris ; Me PINEAU, notaire à Paris, et à Mes BARON, HUSSENOT-DESENONGES et REGNIER, not. ass., Paris.

ADJUDICATION SANS MISE A PRIX A 17 h.

19, avenue de Choisy - PARIS-13e

UN STUDIO 24 m2 ENV. coin cuisine, entrée, salle de bains, w.-c., cave - PARKING.
UN APPARTEMENT 41 m2 ENVIRON 2 PIÈCES
entrée, salle de bains, w.-c., cave - PARKING.
Consignat. pour ench. : Studio 25.000 F - Appart. 30.000 F, chèq. cert.
Renseignements à Mes BOUVET, ALLIX, EGRET, notaires associés, 16, place de la République, Paris (10e), (202-71-11) et à 073-88-13.
Vis. sur place mercredi et samedi de 11 à 17 h. ou s. R.-V. à 073-88-13.

ADJUDICATION SANS MISE A PRIX à 17 h.

DANS IMMEUBLE GRAND LUXE

avec vue imprenable sur parc 5.000 m2

16, RUE AMIRAL-D'ESTAING - PARIS (16e)

2 APPARTEMENTS SUR 2 ÉTAGES - LIBRES

Comprenant chacun :
1er niveau : salon, salle à manger, salle de séjour, etc.
2e niveau : 3 chambres, 3 salles de bains avec w.-c., 3 dressing-rooms. escalier intérieur et ascenseur - Une chambre indépendante - Parking
VENDUS SEPAREMENT - ETAGES 1-2 et 3-4
Consignation pour enchérir 200.000 F chaque par chèque certifié.
Me PREA, notaire, 70, bd Garibaldi, Paris (15e), tél. 566-61-11.

ADJUDICATION SANS MISE A PRIX à 17 heures

PARIS (7e) - 2 à 14, RUE MASSERAN

10 à 16, rue Duroc, 7 à 13, rue Eblé et à 13, rue du Général-Bertrand

3 APPARTEMENTS LIBRES

3 PIECES, 102,50 m2 env., s. de bns, cab. toil., terrasse, 2 park.
4 PIECES, 132 m2 env., 2 salle de bains, balcon, 2 parkings
5 PIECES, 168,50 m2 env., 2 salles de bains, salle d'eau, 2 park.

2 CHAMBRES DE 19 m2 ENV. AVEC CAVE - LIBRES

7 PARKINGS DONT UN DOUBLE - LIBRES

TOUS CES LOTS VENDUS SEPAREMENT
Consignations pour enchérir : 200.000 F pour chaque appartement, 20.000 F pr chaque chambre, 8.000 F pr chaque park. (chèq. certifiés).
Me CHAMPENOIS, notaire, 6, rue de Miromesnil, Paris (8e), Tél. : 266-24-06. VISITES sur place mercredi et samedi de 11 à 17 h. s'adresser au gardien - ou sur rendez-vous à 073-20-92.

ADJUDICATIONS A 16 HEURES

UNE BOUTIQUE D'ANGLE 45 m2 ENVIRON

16, avenue Emile-Zola et 61, avenue Victor-Hugo

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

avec débarras et 2 caves - Louée - Loyer annuel : 12.324 F

MISE A PRIX : 110.000 FRANCS

Consignation pour enchérir : 32.000 F (chèque certifié)

6 STUDIOS DE 30 m2 ENVIRON AVEC CAVE

Cuisine et salle de bains avec W.-C.
57, quai de Bonneuil, SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Chauffage central collectif
En société civile immobilière, soit 1.008 parts de la S.C.I. PATRI-EST
Tous loués - Loyer annuel : 5.000 à 5.400 chaque.
VENDUS SEPAREMENT

MISES A PRIX : DE 56.600 à 62.800 FRANCS

Consignation pour enchérir : 11.000 F chaque (chèque certifié)

27 APPARTEMENTS 2 PIÈCES 40 m2 ENVIRON

Cuisine, salle de bains, balcon, cave - Chauffage central collectif (dont 16 avec Parking extérieur)

181 et 183, RUE DE BRIE à CRÉTEIL

Tous loués 6.000 F par an chaque - VENDUS SEPAREMENT
MISES A PRIX :
Avec parking : 66.000 F - Sans parking : 63.000 F
Consignation pour enchérir : 13.000 F chaque (chèque certifié)

2 LOCAUX COMMERCIAUX DONT 1 LIBRE

30, rue de Passy et 5, impasse des Carrières

PARIS-16e

en S.C.I. soit 1975 parts de la S.C.I. TEBA de PASSY
210 m2 environ + réserve 40 m2 environ, LOUE
Loyer annuel : 300.000 F + T.V.A.
100 m2 environ + réserve 30 m2 environ, LIBRE
VENDUS EN UN SEUL LOT

MISE A PRIX : 3.400.000 FRANCS

Consignation pour enchérir : 780.000 F (chèque certifié)

UNE BOUTIQUE AVEC DÉPENDANCES

36 m2 environ + sous-sol

94, RUE LEGENDRE - PARIS (17e)

Louée - Loyer annuel : 12.000 F

MISE A PRIX : 130.000 FRANCS

Consignation pour enchérir : 36.000 F (chèque certifié)

UN LOCAL COMMERCIAL 224 m2 ENVIRON

21, RUE DU VIEUX-COLOMBIER - PARIS (6e)

3 NIVEAUX - LOUE - Loyer annuel : 150.000 F + T.V.A.

MISE A PRIX : 1.250.000 FRANCS

Consignation pour enchérir : 350.000 F (chèque certifié)

UN IMMEUBLE DE RAPPORT

Commercial et Habitation

32, BD DES BATIGNOLLES - PARIS (17e)

et 2, rue des Batignolles - Comprenant :
UN LOCAL COMMERCIAL 2 NIVEAUX
850 m2 environ - Loué - Loyer annuel : 275.000 F + T.V.A.
31 STUDIOS avec CUISINE
Salle d'eau avec W.-C.
6 APPARTEMENTS 2 PIECES
Cuisine, salle d'eau avec W.-C.
46 STUDIOS avec KITCHENETTE
Salle d'eau avec W.-C.
Surface totale 1.600 m2 environ EN PARTIE LIBRE
PARTIES LOUEES (envir. 90 %) : loyer annuel : 461.000 F
L'ensemble vendu en un seul lot

MISE A PRIX : 8.500.000 FRANCS

Consignation pour enchérir : 1.700.000 F (chèque certifié)

UNE PROPRIÉTÉ EN SAONE-ET-LOIRE

à LA CHARMÉE - Lieudit « LES BRUYERES »
MAISON 36 PIECES PRINCIPALES
Sous-sol, rez-de-chaussée - 2 ét. - Grenier - Dépendces - Ascenseur
COUR - PARC - CONTENANCE 15.180 m2 environ
Occupation précaire jusqu'au 31-8-1975

MISE A PRIX : 750.000 FRANCS

Consignation pour enchérir : 180.000 F (chèque certifié)

CENTRE COMMERCIAL 2.800 m2 env.

56, BD DE ROCHECHOUART - PARIS (18e)

Angle rue Sevestre et impasse du Cadran
Sous-sol - Rez-de-chaussée et 3 étages
Partie libre 538 m2 environ - Partie louée 1.148 m2 environ
Partie libre 538 m2. Partie louée 1 148 m2 env.
Partie louée loyer annuel : 927.000 F + T.V.A.

MISE A PRIX : 9.000.000 DE FRANCS

Consignation pour enchérir : 2.000.000 de francs chèque certifié.

7 BUREAUX DONT 3 LIBRES 112 m2 ENVIRON

80, AVENUE VICTOR-HUGO - PARIS (16e)

en S.C.I. soit 226 parts de la S.C.I. Résidence ST-HONORE-D'EYLAU
Les 4 bureaux loués représentant un loyer annuel de 46.800 F + TVA

MISE A PRIX : 1.000.000 DE FRANCS

Consignation pour enchérir : 250.000 F, chèque certifié.

UN IMMEUBLE DE RAPPORT

23, BD DE CLICHY - PARIS (9e)

et 10, rue Duperré
SURFACE TOTALE : 2.500 m2 environ, comprenant :
LOCAUX COMMERCIAUX sur plusieurs niveaux 2.050 m2 environ
et locaux d'habitation 450 m2 environ
Rez-de-chaussée et 1er étage LIBRES : 906 m2 environ
Loyer annuel locaux occupés : 440.000 F

MISE A PRIX : 8.000.000 DE FRANCS

Consignation pour enchérir : 1.800.000 F chèque certifié.

CENTRE COMMERCIAL SUR PLUSIEURS NIVEAUX

en copropriété, dans immeuble

120 et 120 bis RUE D'ALESIA - PARIS (14e)

Surface : 2.600 m2 environ y compris espaces communs dont 900 m2 environ loués. Loyer annuel : 227.000 F + TVA

SURPLUS LIBRE

MISE A PRIX : 8.000.000 DE FRANCS

Consignation pour enchérir : 1.800.000 F, chèque certifié.

Frais de vente et frais préalables en sus à déterminer lors de la vente (chèque certifié)

S'adresser pour tous renseignements et visites à
Me FRICOTEAUX, notaire à SAINT-DENIS, 11, rue des Ursulines, Tél. 820-63-77 (Mme TRANCHIDA).

Possibilités de prêts du Crédit Foncier de France pour tous immeubles d'habitation

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Vente sur licitation au Palais de Justice à Paris, le lundi 30 juin 1975, à 14 h.
EN QUATRE LOTS

1er Lot : UNE PROPRIÉTÉ

sise à

CHAMPAGNE-SUR-OISE (Val-d'Oise)

Rue François-Collas (sans numéro), dénommée « LE SABLONNET »
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION - MISE A PRIX : 200.000 F

2e Lot : BIENS RURAUX - Contenance : 4 ha 52 a 84 ca

sis commune de

SAINTE-MARIE-KERQUE (Pas-de-Calais)

Lieudit l'Anfort
LOUÉS - MISE A PRIX : 24.000 F

3e Lot : UNE PROPRIÉTÉ

sise à

PRESLES (Val-d'Oise)

118, rue Pierre-Brossolette
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION - MISE A PRIX : 70.000 F

4e Lot : DROITS INDIVIS DANS UN DOMAINE

situé commune de

BUNO-BONNEVAUX et MILLY-LA-FORÊT (Essonne)

et TOUSSON (Seine-et-Marne)

LOUÉS - MISE A PRIX : 100.000 F
S'adresser pour tous renseignements à :
Me Yves TOURAILLE, avocat à Paris, 48, rue de Clichy ;
Me JARRY, avocat à Paris, 50, boulevard Malesherbes ; Me BAILLY, avocat à Paris, 18, rue Duphot.

Vente au Palais de Justice, le mercredi 25 juin 1975, à 14 h. - EN 14 LOTS

IMMEUBLE à CHATILLON-S.-BAGNEUX (92)

1, RUE D'ESTIENNE-D'ORVES

MISES A PRIX : DE 100 F A 45.000 F

S'ad. Me Guy BERNARD, avoc., Paris (7e), 37, r. Lille ; Me Jean DEFOSSEZ et Me Eric VARAUT, avoc., Paris ; ts av. pr. T.G.I. Bobigny, Créteil, Nanterre.

Vente sur saisie Palais Justice Meaux (77), mercredi 18 juin 1975, à 14 h.
PROPRIETE SISE A LA FRINGALE - Commune de JOUARRE (77)
MAIS. D'HABITAT. - Bât. chenil, volières - Terrain - Cont. 99 A. 91 CA
M. à Px 150.000 F Pr ts rens. s'adr. Me NORET, avocat à Meaux (77), 19, place Henri-IV (B.P. 132), tél. 434-00-27.

Vente au Palais de Justice de Paris, le mercredi 25 juin 1975, à 14 heures

Imm.-Paris (6e)-superf. 408 m2 au sol env.

13, RUE GARANCIÈRE 3 corps de bâtiments élevés sur terre-plein de 1 et 2 étages.

MISE A PRIX : 700.000 F

S'adr. Me DILLEMANN, avocat à Paris-16e, 74, av. P.-Doumer ; Mes Georges BERTIN, DUCLOS, DAZY, Michel LAMOTTE, Robert LEROI, avoc. à Paris, et à ts avocats postul. pr. tribunaux de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Vte s. sais. Pal Just Pontoise (95), jeudi 19 juin 75, 9 h. 30. En 1 seul lot

Cne de Chaussy (95) Parcelles de TAILLIS, FUTAIES, TERRE, PRÉ

1 HA. 02 A. 32 CA. Lieudit « Sur le Bois », cadastré section D no 3
21 HA. 11 A. 18 CA. Lieudit « Sur le Bois », cadastré section D no 4
Subdivisée en 2 parcelles 16 HA. 01 A. 58 CA., section D no 220 et 5 HA. 09 A. 60 CA. Section D no 221.
7 HA. 67 A. 85 CA. Lieudit « La Pointe », cadastré section D no 5
6 HA. 82 A. 71 CA. Lieudit « La Pointe », cadastré section D no 8
6 HA. 99 A. 46 CA. Lieudit « La Pointe », cadastré section D no 9
Subdivisées en 3 parcelles 1 HA. 85 A. 71 CA. section D no 209
19 HA. 22 A. 89 CA Section D no 210, 36 A. 89 CA. Section D no 213
1 HA 25 A. 48 CA. Lieudit « L'Erable », cadastré section D no 6
3 HA. 98 A. 30 CA. Lieudit « L'Erable », cadastré section D no 7
M. à P. : 350.000 F C. pr ench. 70.000 F. S'adr. pr rens à Me MALHERBE, avocat, Pontoise (95), 22, rue de la Coutellerie, tél. 464-17-16.

Vente s. sais. Palais Justice Pontoise, jeudi 19 juin, 9 h. 30 - En 1 seul lot

Commune de GENAINVILLE (95) PARCELLE DE BOIS

15 A. 85 CA. Lieudit « La Croix-Blanche », cadastré section D no 1.012
8 A. 40 CA. Lieudit « La Croix-Blanche », cadastré section D no 1.013
16 A. 10 CA. Lieudit « La Croix-Blanche », cadastré section D no 1.014
27 A. 95 CA. Lieudit « Le Bas de la Croix-Blanche », cadast. sect. D no 1.022

Cne d'OMERVILLE (95) Parcelle de TERRE 34 ha 88 a 13 ca

Lieudit « La Croix-Blanche » cadastré section Y no 11
M. à P. : 180.000 F C. pr ench. 55.000 F. S'adr. pr ts rens. Me MALHERBE, avocat, Pontoise (95), 22, rue de la Coutellerie, tél. 467-17-16.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 26 juin 1975, à 14 heures

PROPRIÉTÉ à ST-MAUR-DES-FOSSÉS (94)

6 bis, rue du Temple - Comprenant PAVILLON, rez-de-chaussée et un étage - SUPERFICIE 275 m2 environ.

MISE A PRIX : 180.000 FRANCS

S'adresser à Me G. BLIAH, avocat à Paris, 43, rue de Richelieu, tél. 742-66-21 et 073-92-38 ; et à tous les avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

ERRATUM

SERVICE DES DOMAINES
Adjudication le 26 juin 1975, à 14 heures, Préfecture de Paris

IMMEUBLE sur TERRAIN 505 m2

à PARIS (20e)
1, rue de la Banque et rue des Petits-Champs

seuls les 3 ÉTAGES à usage de Bureaux sont LIBRES

Vente sur publ. jud., mardi 24 juin 1975, 14 h., Palais Just. Corbeil-Essonnes
IMMEUBLE à MASSY (91) 91, rue Gabriel-Péri - Cont. 6 A. 85 CA. en faç. sur rue, une mais. rapport él. s. cave et terre-plein - Rez-de-ch. : Boutique, arr.-bout., et 2 app. de 2 p., cuis., s. d'eau, wc ; 1er ét. : 1 app. 3 p., cuis., s. d'eau et wc, et 2 app. 2 p., cuis., s. d'eau, wc ; 2e ét. mansardé : 3 app. de 2 p., cuis., s. d'eau et wc ; et 1 app. de 2 p. avec wc et 1 chambre - Couvert en tuiles.
Cour av. hangar - Eau, gaz, électricité - Chauff. cent. collectif par radiateurs
M. à P. : 250.000 F Consignat. pr ench. 50.000 F. S'adr. à Corbeil-Essonn. Me DU CHALARD, avoc., 088-14-84 ; Me HABBE, avoc., 496-30-51.

ET VENTES PAR ADJUDICATION

SCIENCES

PENDANT LA DÉCENNIE 1980-1990

L'Europe pourrait réaliser jusqu'à six laboratoires orbitaux habités

A l'occasion du Salon du Bourget, MM. Roy Gibson, directeur général de l'agence européenne ESA, et James Fletcher, administrateur général de la NASA, ont procédé, pendant deux jours, à un examen du projet de laboratoire orbital européen Spacelab, qui sera en 1980 lancé par la navette américaine.

Selon les deux partenaires, l'étude et la réalisation du laboratoire se déroulent normalement, et les problèmes qui surgissent régulièrement sont peu à peu résolus et maîtrisés. Un nombre important d'ingénieurs et de techniciens de la NASA suivent les travaux européens avec attention et les contrôlent, prêts à intervenir en cas de difficulté majeure. Le problème de l'Europe serait plutôt de ne pas opposer, à cette force de frappe américaine, assez de spécialistes et d'ingénieurs à cause d'une enveloppe budgétaire très serrée. Mille deux cents Européens travaillent aujourd'hui sur le Spacelab.

Contrairement à ce qui se passait il y a deux ans, la NASA n'a plus guère de crainte que le Congrès américain refuse les crédits pour le nouveau moyen de lancement, mi-fusée, mi-avion, qu'est la navette. M. Fletcher paraît convaincu que le premier vol habité de la navette aura bien lieu dès 1980. En principe, le Spacelab devrait être prêt à voler à la même date. Les crédits sont suffisamment restreints pour que les Européens n'aient pas prévus de phase prototype. Seule une maquette d'engénierie sera réalisée, et le premier Spacelab commencera à être construit en 1977.

La NASA s'est engagée à utiliser deux modèles de Spacelab, et le recensement de toutes les missions possibles pendant la décennie 1980-1990 peut permettre d'utiliser jusqu'à sept navettes spatiales et six laboratoires européens, car une vingtaine de vols par an sont envisagés.

Le Dr Fletcher paraît d'ailleurs assez optimiste quant à l'utilisation commerciale de la navette et du Spacelab. Trois applications notamment sont à l'étude : la fabrication des sérums dans l'espace, la production de cristaux très purs pour l'industrie électronique, et la fabrication d'alliages nouveaux. Même compte tenu du prix de chaque vol de la navette, le marché pourrait être rentable, et la NASA avance le chiffre de 1 à 2 milliards de dollars par an comme marché potentiel.

Des équipages internationaux

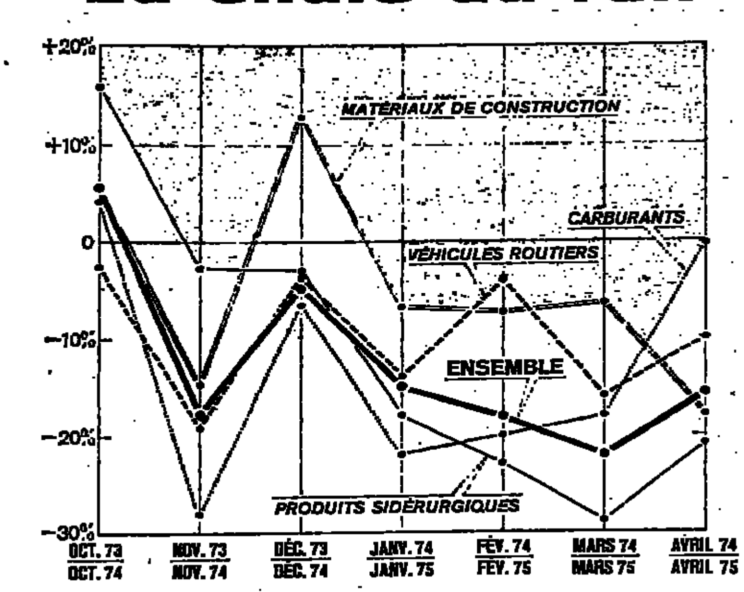
Il y aura naturellement un astronaute européen à bord du premier Spacelab que la navette emmenera dans l'espace, ou plutôt un spécialiste des expériences retenues. Le choix des premières expériences donne d'ailleurs lieu à de difficiles discussions. Ces expériences seront communes à l'Europe et aux Etats-Unis, mais les propositions faites sont particulièrement nombreuses. Lors des vols suivants, les expériences pourront être américaines, ou européennes, ou communes. Ni la NASA ni l'ESA ne refusent la présence de spécialistes d'autres nationalités à bord du Spacelab si les expériences qui pourraient être proposées par les Soviétiques, ou les Japonais ou d'autres pays sont retenues.

La NASA et l'ESA paraissent déterminées à poursuivre leur coopération au-delà de cette première étape. Par exemple, l'Europe participera probablement, soit au niveau de la réalisation, soit au niveau de l'utilisation, au projet américain de grand télescope sur orbite (large space telescope). D'un diamètre de 3 mètres, ce télescope sera inhabité, et largué dans le vide par la navette pour faire des observations astronomiques pendant une dizaine d'années.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

La chute du rail



L'évolution du trafic de marchandises — tous moyens de transport confondus — est un bon indicateur de la santé économique du pays. Or, depuis le début du quatrième trimestre de l'an dernier, on assiste à une baisse quasi générale du fret acheminé par la voie d'eau, le chemin de fer et la route.

De tous les moyens de transports terrestres, c'est la batellerie qui connaît la plus forte chute de trafic : environ — 25 % au premier trimestre 1975 par rapport à la période correspondante de l'an dernier. La diminution d'activité du train dans le secteur des marchandises se situe autour de 18 % (voir le tableau). Pour les poids lourds, la baisse de trafic est de l'ordre de 10 %. « Depuis environ le milieu de mai, des indices d'une amélioration sensible ont été constatés », a indiqué récemment M. Marcel Cavaillé, secrétaire d'État aux transports.

● UN AÉROPORT POUR ANDORRE. — Des terrains ont été achetés à Adrall, village des environs de Seo-de-Urgel (ville catalane de la province de Lérida, où réside le prince-évêque d'Andorre), en vue d'y construire un aéroport pour accueillir les avions-charters.

Cet aéroport sera situé à 12 kilomètres de la principauté d'Andorre et à 52 kilomètres de Puigcerda. Les Andorrans fondent de grands espoirs sur ce projet en raison des difficultés de liaison par route avec l'aéroport de Gérone, qui dessert principalement la Costa-Brava.

Paris

LES POS EN VITRINE

Une exposition sur le plan d'occupation des sols est organisée dans les mairies de la capitale, jusqu'au 30 juin, tous les jours sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures. Les deuxième et troisième arrondissements sont groupés à la mairie du troisième ; ceux des premier et quatrième arrondissements à la mairie du premier ; ceux des huitième et dix-septième arrondissements à la mairie du dix-septième.

Pas plus que l'exposition organisée dans le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, ces manifestations n'ont fait l'objet d'aucune publicité importante. Il est regrettable que les Parisiens ne soient pas plus largement informés de ces initiatives qui perdent ainsi beaucoup de leur valeur.

POINT DE VUE

Le secret des dieux

par MONIQUE HERVO (*)

LES Parisiens peuvent accéder au « secret des dieux » en se rendant à l'Hôtel de Ville, où une exposition les attend. Dès le salon d'accueil, le visiteur est saisi par une volonté délibérée de refus de toute concertation avec le public : là, dans une atmosphère de musée, s'offre une suite de panneaux qui, par leur manque de détails, sont comme un trompe-l'œil fait pour rassurer sur l'actuel bouleversement urbain (bulldozers en activité, destruction d'immeubles, démantèlement de quartiers). L'ensemble est statique, figé, incomplet. Obtenir un inoffensif renseignement sur la destinée de l'immeuble que l'on occupe ou sur un îlot de son quartier est impossible. Chut ! Ici, on ne doit rien dire, rien demander, rien discuter, et si quelques réflexions viennent à l'esprit, tout semble fait pour inciter à les garder pour soi.

Ce n'est que si l'on a la chance, en jetant un coup d'œil sur les visiteurs, d'apercevoir l'un d'eux feuilletant une brochure sur le POS et que l'on ose lui demander où il se l'est procurée qu'on a alors droit à cet insignifiant document. Sinon il ne faut pas s'attendre à en voir traîner un seul exemplaire au voisinage des piles de dépliants de toutes sortes n'ayant rien à voir avec ce que l'on cherche, mais qui s'amoncellent sur les tables.

Absents également, les comptes rendus des débats publics du Conseil de Paris, absente l'analyse des positions de chacun des groupes politiques de l'Assemblée parisienne sur le plan d'occupation des sols, et cela malgré la demande présentée au préfet, par des conseillers de Paris, à qui fut répondu que cela nuirait au strict esprit d'objectivité ! Sans doute est-ce ce que la préfecture appelle une « large information du public »... Et pourtant, d'entrée de jeu, l'exposition précise qu'il sera tenu compte des observations de la population. Alors, où le cahier pouvant recueillir ces données ? Où l'urne spéciale dans laquelle les Parisiens pourraient glisser leurs critiques ? Que penser d'ailleurs de l'absence totale de publicité autour de cette exposition, qui ne voit passer des Parisiens qu'en nombre restreint, si ce n'est qu'elle est le signe d'une volonté délibérée de les mettre à l'écart ?

La seule parade à une éventuelle contestation, la préfecture de Paris l'a cherchée dans l'alliance sélective avec certaines associations de quartier. Naturellement, un choix s'imposait ! Sans entrer dans une polémique stérile, force est de constater que ceux qui détiennent le pouvoir s'allient toujours aux groupes dont ils ont le moins à redouter. Pourquoi en effet n'avoir pas admis une représentativité plus large que celle des associations regroupées dans la plate-forme des comités parisiens de participation à l'urbanisme et à la vie de la cité ? Pour quelles raisons S.O.S.-Paris, le bureau de liaison des associations de défense de la région parisienne, les comités de quartier et de défense, syndicats, associations familiales et de locataires, qui, tant par leur multiplicité que par leur différenciation, représentent un beaucoup plus large éventail de la population, ont-ils été exclus de ces rencontres avec la préfecture et la direction de l'urbanisme et du logement ? Pourquoi aucune information n'est-elle faite auprès des Parisiens sur cette procédure, que sa discrétion exemplaire rend pour le moins curieuse ?

Tout cela parce qu'on ne veut pas accorder à la population les moyens nécessaires pour prendre conscience des problèmes de la ville. Ce n'est pas en un mois d'exposition au sein de l'arrondissement qu'on peut donner des informations suffisantes pour permettre aux habitants d'avoir une idée précise sur ce qu'ils voudraient faire de leur quartier. Aurait-on peur, en les informant trop complètement et trop bien, de leur permettre de concevoir des modalités d'action pour y demeurer malgré les promoteurs et la spéculation foncière ?

Ce n'est en tout cas pas en étudiant le POS en petits groupes soigneusement sélectionnés auxquels la population n'a pas accès ni en préparant des modifications sans qu'elle en ait connaissance que l'on contribuera à son information et que l'on s'assurera de son adhésion active. On crée ainsi inévitablement un cercle vicieux : les habitants, n'étant pas informés, ne peuvent s'exprimer, et, croyant qu'ils ne le peuvent pas, ou ne voulant pas qu'ils le puissent, on ne les informe pas.

(*) Responsable du service habitat-urbanisme de la Cimade.

LES LEÇONS D'UNE EXPOSITION

La capitale a toujours été sous tutelle

Il y a quelques jours s'est ouvert au musée Carnavalet, dans la grande galerie et les appartements habités par Mme de Sévigné et qui viennent d'être complètement restaurés, une très intéressante exposition sur le thème : « L'ancien Hôtel de Ville de Paris et la place de Grève. » Elle retrace à la fois l'histoire de l'édifice, le récit des événements qui s'y déroulèrent et l'histoire des institutions qui présidèrent à la vie de la capitale, du règne de François Ier jusqu'au soir du 24 mai 1871, date de l'incendie de l'ancien Hôtel de Ville par les insurgés de la Commune.

C'est Dominique Boccardois, dit Cortone ou le Boccador, qui éleva à partir de 1594 l'Hôtel de Ville, dont la première pierre avait été posée en 1533. Élégante construction surmontée d'un beffroi et ornée de clochetons, de lucarnes et d'une statue de Henri IV sculptée sur la porte principale, l'ancien Hôtel de Ville, encadré des vieilles maisons à pignon et à boutiques multicolores de la place de Grève, était resté, pour le peuple de Paris, son ancien « parloir aux bourgeois » en même temps que le siège du l'existence communale et de la municipalité qui sous le nom de « corps de ville » demeurait le véritable représentant de la population.

Et pourtant Paris n'avait pas de charte lui conférant des libertés politiques et une représentation et une juridiction propres à ses habitants. Sous l'Ancien Régime, le prévôt royal élu pour deux ans, rééligible trois fois, parmi les ministres d'État et qui devait être né à Paris, administrait la capitale avec le concours de quatre échevins élus et de trois personnalités ayant acheté leur charge, conservée d'ailleurs jusqu'à leur mort.

Malgré la considération qui entourait ces édiles, l'autonomie de la ville était limitée. Les rapports (si l'on excepte la révolte d'Étienne Marcel, la Fronde et la période révolutionnaire) entre le pouvoir royal et la municipalité restaient paisibles, mais la tutelle monarchique, assez lourde, limitait les attributions de la Ville : si le corps municipal avait, en principe, la haute main sur les finances locales, c'est en réalité les offices royaux qui réglaient finalement les affaires.

Festivités et réjouissances

Le rôle qui était dévolu à la municipalité parisienne consistait surtout à organiser des festivités et à célébrer, par des réjouissances, divers événements et anniversaires heureux. Dans ce domaine, les édiles parisiens de l'Ancien Régime ont excellé et donné à de nombreux artistes l'occasion de devenir célèbres.

C'est ce que l'on peut constater en parcourant l'exposition organisée à Carnavalet où sont exposés de nombreux portraits d'échevins, parfois signés de très grands noms comme Philippe de Champaigne, Jean-François de Troy, Largillière et aussi de larges compositions commémorant un événement important, comme la « Publication de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1749 », de Dumont le Romain dont l'esquisse à la plume accompagnait le marché passé entre la Ville et l'artiste.

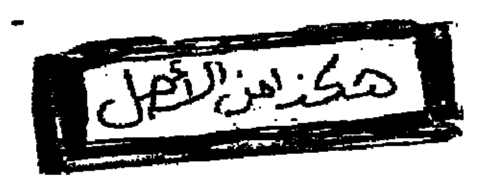
Cette façon de joindre les esquisses aux contrats était très répandue, ce qui nous vaut d'admirer une extraordinaire collection de dessins originaux appartenant au fonds de Carnavalet et qui n'avaient jamais été présentés au public : contrats de commande pour des arcs de triomphe provisoires, projets de feux d'artifice, fontaines à vin pour les réjouissances populaires, forment un ensemble de dessins d'une richesse extraordinaire.

Figurent aussi en bonne place à l'exposition une série d'estampes de la période révolutionnaire, des projets pour les fêtes du Premier Empire, des gravures relatant les événements dont l'Hôtel de Ville fut le théâtre de 1830 à 1848 et de : esquisses de Delacroix et de Ingres pour les peintures qu'ils devaient exécuter sous Louis-Philippe lors des agrandissements de l'édifice.

Une place importante a été ménagée à la dernière fête donnée sous l'Ancien Régime : le festin et le bal masqué qui eurent lieu en janvier 1782 pour célébrer la naissance d'un premier dauphin, dernier écho d'un temps révolu dont le luxe fut tel que, s'il faut en croire Sébastien Mercier, la location seule des casseroles atteignit la coquette somme de 18 000 livres. Pour illustrer cet événement, on fit appel à Moreau le Jeune, qui exécuta les très beaux croquis qu'on peut voir dans les vitrines de Carnavalet.

ANDRÉE JACOB.

★ Musée Carnavalet, rue de Sévigné, aux heures de visite du musée



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Paris

L'AMÉNAGEMENT DES HALLES

L'État peut intervenir mais il doit y mettre les formes déclare M. de la Malène

M. Christian de La Malène (U.D.R.), conseiller de Paris, rapporteur général du budget de la capitale et président de la Société d'aménagement des Halles (SEMAH), précise, dans une longue interview accordée au mensuel « Vous en région parisienne » (1), sa position sur le projet d'aménagement du carreau des Halles.

A la question : « Estimez-vous normal que le chef de l'Etat intervienne comme il l'a fait dans les réalisations de la Ville de Paris ? », *M. de la Malène fait la réponse suivante :*

« S'il s'agissait d'une autre ville, je dirais non. Mais il s'agit de Paris, qui est un peu la ville de tous les Français. Cela dit, constatons que le chef de l'Etat a changé d'avis. Ministre des finances, il était favorable à la construction du centre de commerce international ; président de la République, il ne l'est plus. Pourtant l'urbanisme cela ne se conçoit pas en un jour. Que dirait-on d'un forestier qui, tous les deux ans, arracherait ses plants de sapins pour mettre des bouleaux ? Je pense que l'Etat, qui intervient financièrement, et largement, dans ce genre d'opération, a son mot à dire. Mais il doit y avoir les formes. Nous sommes pour la concertation, à condition qu'elle intervienne au début de l'opération et que le partenaire ne change pas d'avis. De toute façon, les municipalités, en vertu des textes, gardent le dernier mot. Après tout, c'est l'essentiel. »

M. de La Malène qui précise, d'autre part, le calendrier de réalisation de l'opération (« les trains du R.E.R. pourront rouler dans le fond du trou avant la fin de l'année. Le jardin (...) sera achevé en 1978, au pire en 1979. Les immeubles seront livrés deux ans après, c'est-à-dire en 1981 »), *donne encore les indications suivantes :*

« Cet espace ne sera pas un « carrefour vert » entre les différentes rues qui y aboutissent. Ce sera un jardin, organisé sur un axe est-ouest et bordé de bâtiments qui seront ordonnés. Quelque chose dans le style du Palais-Royal ou du jardin du Luxembourg. »

Les architectes réunis par la SEMAH vont présenter « dans quelques mois » *un nouveau plan,* « pas une maquette », *qui ne sera sans doute pas rendu public.*

A propos de la présentation, en avril dernier, de trois maquettes d'architectes et des réactions du public, M. de La Malène déclare :

« On a eu tort de faire des maquettes et de présenter ces maquettes au public sans précaution. Bernard, Bofill et La Tour d'Auvergne nous avaient bien dit : « *Jugez sur » les volumes, pas sur l'architec- » ture.* » C'était en effet notre travail. Mais le public n'a vu que le gothique des uns, le jardin des autres, cela n'avait pas de sens. Sur le projet Bofill, d'un extrême mauvais goût, soit dit en passant, on pouvait concevoir quatre-vingts autres projets d'architecture. »

(1) Ce mensuel est édité par le conseil d'administration du district de la région parisienne, 29, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7e.

A PROPOS DE...

LA TRANSFORMATION DES PONTS ET CHAUSSÉES

Les maires et leurs ingénieurs

Les ingénieurs des ponts et chaussées et les collectivités locales : sur ce thème, le syndicat autonome des ingénieurs des ponts et chaussées, qui groupe la grande majorité des fonctionnaires possédant ce titre, a organisé un colloque à Paris le mercredi 11 mai.

« Toute forme d'isolement de notre administration vis-à-vis des collectivités locales est une erreur majeure », a *déclaré M. Robert Galley, ministre de l'équipement, qui a, en outre, recommandé aux fonctionnaires de* « conseiller plutôt que de faire directement ». *C'était répondre aux préoccupations des ingénieurs des ponts et chaussées soucieux d'effacer une image de marque qui fait d'eux* « les grands prêtres de la décision technocratique ». *Les ingénieurs ont, en effet, tenu à affirmer qu'ils étaient d'ardents partisans de la décentralisation.*

En conclusion du colloque, M. Jacques Tanzi, président du syndicat, a souligné la nécessité d'un « dialogue équilibré » *entre élus et techniciens, et a suggéré plusieurs moyens pour y parvenir. A l'effort de spécialisation entrepris dans les années 1960 dans les services locaux de l'administration doit se substituer un effort d'humanisation et d'information qui permette de nouer de meilleurs contacts avec les élus. La possibilité pour les communes d'instruire et de délivrer elle-même les permis de construire doit être plus largement accordée, notamment pour les villes de moins de cinquante mille habitants. Les collectivités locales devront enfin s'efforcer de mettre en commun leurs moyens techniques et financiers. Ces vœux n'ont pas suffi à rassurer tous les élus locaux présents à la* « table ronde ». *Ainsi, M. Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg, a estimé que les ingénieurs étaient souvent atteints de* « perfectionnisme ». *Il a regretté que sous leur influence et parfois* « avec la connivence des élus », *une superpriorité soit accordée aux routes dans les investissements en négligeant la protection de l'environnement. Un sondage fait auprès des maires par le syndicat autonome, et diffusé au cours du colloque, montre qu'une minorité non négligeable d'élus pensent encore que les ingénieurs* « tentent d'imposer leur point de vue » *ou* « n'ont pas le sens de la diplomatie ».

Le colloque a laissé dans l'ombre des questions délicates comme celle de la « double casquette » *que portent les ingénieurs, agents permanents de l'Etat mais aussi agents occasionnels des collectivités locales et rémunérés en conséquence. Il témoigne toutefois, après la récente réunion des directeurs départementaux de l'équipement (le Monde du 24 mai), du vent nouveau qui souffle parmi les fonctionnaires du ministère de l'équipement et de leur souci d'exposer au grand jour leurs intentions et leurs difficultés.*

ÉTIENNE MALLET.

FAITS ET PROJETS

Environnement

● GRÈVE DE LA FAIM ANTI-NUCLÉAIRE. — Un journaliste d'*Ouest-France*, M. Jean Verneuil, jeûne depuis le 22 mai pour obtenir « *un véritable débat démocratique et un référendum* » sur l'implantation des centrales nucléaires. Installé avec sa famille en pleine campagne, à quelques kilomètres d'Ancenis (Maine-et-Loire), il poursuit son action en solitaire.

M. Jean Verneuil demande la garantie qu'il n'y aura pas de centrales nucléaires dans les régions où les populations consultées par référendum s'y seront opposées. — *(Corresp.)*

● ÉVACUATION DU SITE NUCLÉAIRE DE KAISERAUGST. — Ayant obtenu l'assurance que la construction serait suspendue et que leurs représentants seraient prochainement reçus par le gouvernement helvétique, les adversaires de la centrale nucléaire de Kaiseraugst, près de Bâle, ont décidé d'évacuer le chantier qu'ils occupent depuis le 1er avril. A la faveur du débat ainsi engagé, les opposants suisses du nucléaire vont demander par voie d'« *initiative populaire* » une modification de la Constitution pour « *sauvegarder les droits de la population et la sécurité lors de la construction et l'exploitation d'installations atomiques* ».

● LABORATOIRE ANTIBRUIT. — Un laboratoire destiné à étudier l'insonorisation des villes a été inauguré à Grenoble par M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat au logement. Ce laboratoire, unique en Europe, qui occupera une quarantaine de chercheurs, pourra indiquer aux urbanistes les moyens de neutraliser les bruits de circulation. Son financement est assuré par les ministères de l'équipement et de la qualité de la vie.

Lorraine

● M. CHIRAC EN LORRAINE. — Le bureau du conseil régional de Lorraine a décidé d'accepter de siéger avec le comité économique et social pour recevoir le premier ministre, M. Jacques Chirac, le 2 juillet, « *dans le but de ne pas amorcer une rupture de l'unité de la région* ». Les deux assemblées seront réparties par ordre alphabétique. La C.G.T. et la C.F.D.T., qui n'ont jamais siégé au comité économique et social, appellent à une journée d'action comportant notamment une manifestation régionale à Metz.

Paris

● LES COMMUNISTES FACE A LA PRESSE. — Que signifie le nouvel « urbanisme giscardien » ? Quel urbanisme pour Paris ? Sur ces thèmes, la fédération de Paris du parti communiste organise un débat Face à la presse » le mercredi 18 juin à 20 h. 30 à la Mutualité, 24, rue Victor, Paris (5e).

P.T.T.

Les usagers demandent la création d'un budget autonome des télécommunications

La mission de M. Pierre Mauger, député U.D.R. de la Vendée, auprès du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, s'achève le 19 juin (« le Monde » du 19 décembre). M. Mauger, qui a présidé le comité des usagers des P.T.T., vient de remettre au secrétaire d'Etat, M. Aymar Achille-Fould, une liste de dix-huit propositions faites par le comité pour améliorer le fonctionnement de ce service public. Il demande notamment que le budget des postes soit séparé de celui des télécommunications.

Les douze membres (1) du comité des usagers se sont réunis deux fois par mois à partir du mois de janvier. Ils ont entendu les techniciens des postes et ceux des télécommunications leur exposer les difficultés de leurs services ; ils en ont débattu et sont parvenus à des conclusions : « *Nous n'avons rien inventé*, déclare M. Mauger. *Nous avons constaté, après bien d'autres, que les P.T.T. ne marchent pas parce que, depuis 1935, on n'a pas construit de grands centraux téléphoniques ni amélioré l'infrastructure postale. Le Français a, dans le même temps, changé ses habitudes de communication. Il téléphone plus et expédie plus de lettres. Nous avons découvert avec effarement que le mauvais fonctionnement du téléphone aboutissait à un manque à gagner économique s'élevant à 2 % du produit national brut. Pour remplir leur mission, les P.T.T. doivent devenir un véritable établissement public à caractère industriel et commercial où tous les agents, du directeur au préposé, assumeront leurs responsabilités. Il ne faut plus que les usagers soient contraints d'accepter les oukases de l'administration. Au contraire, ils doivent recevoir le meilleur accueil, en particulier dans les bureaux des grands centres urbains, où le manque d'hôtesses se fait cruellement sentir.* »

Tarifs réduits le samedi après-midi

Le comité formule dix-huit propositions pour parvenir à ces résultats. On y retrouve nombre de revendications de l'Association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications. Par ordre décroissant d'importance, il suggère de maintenir les comités d'usagers ; de séparer le budget des postes de celui des télécommunications ainsi que ceux des services financiers ; de diminuer la tutelle du ministère de l'économie et des finances grâce à un contrôle *a posteriori* ; de faire rémunérer par l'Etat à un juste prix les fonds collectés par les chèques postaux et par la Caisse nationale d'épargne ; de financer directement les investissements des P.T.T. grâce aux dépôts dans les chèques postaux et la Caisse nationale d'épargne ; d'élaborer une loi-programme de cinq ans révisable chaque année ; de faire une étude prévisionnelle approfondie des besoins et de la demande potentielle ; de se soucier de l'avenir des systèmes de financement privé du téléphone en milieu rural ; d'installer massivement des postes de téléphone publics ; d'étendre au samedi après-midi et de 18 h. 30 à 20 h. les tarifs téléphoniques réduits et de diminuer la taxe de raccordement, qui s'élève à 1 100 francs ; de recruter le personnel des P.T.T. à l'échelon régional et de le former de telle sorte qu'il soit polyvalent et stable ; de réviser le code des P.T.T., qui défavorise l'usager ; d'améliorer la qualité des télécommunications ; de fixer un délai approximatif d'attente aux demandeurs de raccordement téléphonique ; de rendre effective la priorité des transferts d'abonnement téléphonique ; de traiter de façon plus conciliante les contestations de facture et d'introduire la justification détaillée pour les communications interurbaines et internationales ; d'accélérer les procédures d'agrément des matériels nouveaux.

M. Mauger est très content de son passage aux P.T.T. : « *Avant, j'ignorais tout de cette maison* », reconnaît-il. Revenu à l'Assemblée nationale, il regardera désormais d'un œil critique le fonctionnement des postes et des télécommunications : « *Il faudra d'ailleurs multiplier les parlementaires en mission. Ça changera le climat à l'Assemblée. Avant de venir avenue de Ségur, je me faisais « avoir » comme mes collègues, par le ministre et par ses conseillers. Mais maintenant...* »

ALAIN FAUJAS.

(1) Le parlementaire en mission, un agriculteur, deux membres des chambres de métiers, un maire, un conseiller municipal, un entrepreneur de P.M.E., un cadre commercial, un exportateur, un représentant de l'Association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications, une secrétaire, un membre du comité d'information civique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'EURE PROPOSE UN RÉFÉRENDUM SUR LA RÉUNIFICATION DE LA NORMANDIE

(De notre correspondant.)

Le Havre. — La réunification de la Normandie continue à provoquer des remous. Ainsi le conseil général de l'Eure a consacré entièrement sa dernière session à ce problème. Après avoir écouté le compte rendu de la récente réunion d'Honfleur fait par le président, M. Gustave Héon, sénateur (gauche démocratique), qui a dit sa déception devant « *le durcissement des représentants de la Seine-Maritime* » et a souhaité que le conseil général maintienne ses positions en attendant l'arbitrage du gouvernement, les conseillers ont à nouveau songé à la procédure du référendum. Ils ont adopté à l'unanimité la motion suivante :

« *Le conseil général de l'Eure, approuvant l'attitude de son président quant à la réunification des deux régions normandes...* »

« *Estimant nécessaire de poursuivre sans défaillance une lutte dont dépend la prospérité normande et la personnalité des départements composant la région ;*

» *Préconise une solution démocratique de caractère référendaire ;*

» *Précise que, si dans l'année qui vient une procédure législative de référendum n'a pu être obtenue, le département de l'Eure organisera lui-même cette consultation.* »

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la Fête nationale, l'ambassadeur des Philippines et Mme Luis Moreno-Salcedo ont donné, le jeudi 12 juin, une réception.

Naissances

— M. Jacques Claude et Mme, née Marie-Thérèse Cornette, ont la joie d'annoncer la naissance de

Bérénice,

le 25 mai 1975.
24, rue Balard,
75015 Paris.

— M. et Mme Yves Coulon et leur fille Sophie ont la joie de vous annoncer la naissance de

Hélène,

Le 6 juin 1975.
31, rue de Varennes,
77380 Combs-la-Ville.

— M. Eric Gilles et Mme, née Bouzard, laissent à Etienne la joie d'annoncer la naissance de leur fille et petite sœur

Maureen,

Le 8 juin 1975.
5, square Lancelot,
78460 Chevreuse.

— Françoise et François Madignier, Cécile et Vincent ont la joie d'annoncer la naissance de

Rémi,

Le 24 mai 1975.
7, square Charles-Laurent,
75015 Paris.

Fiançailles

— M. et Mme Louis Bidreman,
Mme Pierre Combin,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants

Isabelle et Philippe.

3, boulevard Richard-Wallace,
92200 Neuilly.
14, avenue Stéphane-Mallarmé,
75017 Paris.

Mariages

— Le docteur et Mme Albert Davidau,
M. et Mme Édouard Leclerc
ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants

Georges et Dominique,

Le 14 juin 1975.
42, rue de Berri,
75008 Paris.
9, rue Henri-Martin,
62200 Boulogne-sur-Mer.

— M. Bernard Guillemain, professeur à l'université de Bordeaux-III, et Mme,
M. Bernard Curie et Mme,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Claire Guillemain
et
Michel Curie,
correspondant du « Monde » à Amiens,

qui sera célébré le samedi 14 juin en l'église de Bougainville (Somme).
7, rue de la Chênaie,
33170 Gradignan.
8, rue Marmont,
21400 Châtillon-sur-Seine.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Louis ANGELVIN,

survenu le 5 juin 1975, à Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Pierre Angremy, inspecteur divisionnaire à la police nationale,
M. et Mme Chardon et Sébastien,
M. et Mme Le Corre et Valérie,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gabriel, ses parents,
Mme Vve Antoine Angremy,
M. et Mme Guy Angremy,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maria ANGREMY,
née De Encarnaçao,

survenu le 10 juin 1975, dans sa quarante-neuvième année.
Les obsèques auront lieu le lundi 16 juin, à 15 h. 30, en l'église Saint-Jacques-le-Majeur, 92120 Montrouge.

— Mme Adrien Auger,
née Prouvost,
M. et Mme Philippe Auger et leurs enfants,
M. et Mme Gilbert Auger et leurs enfants,
Mlle Monique Auger,
M. Christian Auger,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Adrien AUGER,
ingénieur des arts et manufactures,
croix de guerre 1914-1918

rappelé à Dieu le 10 juin 1975.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 14 juin à 10 h. 30, en l'église Saint-Nicolas de Ville-d'Avray (92) où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu à Ville-d'Avray dans le caveau de famille.
17, avenue de Balzac,
92410 Ville-d'Avray ;
18, rue Voltaire,
78100 Saint-Germain ;
10, rue Cernuschi, 75017 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Olivier BERGMANN,
ancien élève de l'Ecole polytechnique

De la part de :
Mme Olivier Bergmann,
Mme Paul Grunebaum-Ballin,
M. et Mme Denis Bergmann et leurs enfants,
Le général et Mme Pierre Astorg et leurs enfants,
M. Bernard Porte.
10 juin 1975.
22, rue de l'Université, 75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le retour à Dieu de

Norman Minotti BOHN,
commandeur de l'ordre de St-Olaf,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 6 juin à La Croix-Valmer dans sa quatre-vingt-huitième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, en l'église de Ramatuelle.
L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille au cimetière de Montpeyroux (Puy-de-Dôme).
De la part
du comte et de la comtesse Alphonse Kinsky,
de Cyril et Marie-Pauline Kinsky,
ses enfants et petits-enfants,
et de Mme Louisette Dodd, sa fidèle gouvernante.
Héraclée, 83420 La Croix-Valmer ;
27, Cadogan Square, Londres SW1.

— Mme Jean Cassel et sa famille, ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Jean CASSEL,
administrateur délégué de la société
Melia Antsirabé (Madagascar)

survenu à Boulogne, le 10 juin 1975.
Les obsèques auront lieu à Notre-Dame de Boulogne (avenue Jean-Baptiste-Clément, 92 Boulogne), le vendredi 13 juin 1975, à 15 h. 30.
7 bis, boulevard Anatole-France,
92100 Boulogne.

— Nous apprenons le décès de

Jean DELPUECH,

maire des Salles-du-Gardon, conseiller général communiste (depuis 1964) de La Grand-Combe (Gard).

[Jean Delpuech s'était présenté aux élections législatives de 1967, 1968 et 1973 comme suppléant de M. Roger Roucaute, député communiste de la troisième circonscription du Gard.]

— Le 10 juin, le Seigneur a rappelé à Lui, dans sa soixante-dix-septième année,

Mme Jean DIERICX
DE TEN HAMME,
née Jeanne Pichavant,

De la part de
M. Jean Diéricx de Ten Hamme,
Ses cousines, Mlles Kerling,
Sa fidèle et dévouée amie,
Mlle Selfouline,
Et toute la famille.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, en l'église de Montfort-l'Amaury, le vendredi 13 juin, à 15 h. 30.
Sans fleurs ni couronnes selon volonté.
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, rue Pétau-de-Maulette,
78490 Montfort-l'Amaury.

— M. et Mme Henri Dreyfus et leurs enfants,
M. et Mme Gaspard-Dreyfus et leurs enfants,
Mlle Anne Flick,
Les familles, parents et alliés,
font part du décès de

Mme veuve Jean DREYFUS,
née Cécile Rittel,

enlevée subitement à leur affection dans sa quatre-vingt-sixième année.
Les obsèques ont eu lieu le mardi 10 juin 1975 dans l'intimité de la famille.
1, rue Engelmann,
Mulhouse.
Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Romain Vignaux,
M. et Mme Jean-Philippe Pichot et leur fils,
M. et Mme Bruno Vincent-Genod et leurs enfants,
M. Bernard Vignaux,
Mme Jeanne Vignaux,
Et toute la famille,
ont la très grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Romain VIGNAUX,

leur époux, père, grand-père, *fils et parent*,
survenu le 8 juin dans sa cinquante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 juin à 16 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris (17e), suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles.

« Il était heureux du bonheur qu'il donnait aux autres. »

14, rue Brémontier,
75017 Paris.

Avis de messe

— L'Association des Français libres fera célébrer le dimanche 15 juin à 11 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides une messe (portes ouvertes) pour commémorer l'appel du général de Gaulle et honorer sa mémoire ainsi que celle des combattants de la France libre morts au champ d'honneur. Cette messe sera suivie d'un dépôt de gerbe au monument de la France libre, avenue du Président-Wilson.

Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter cet avis à la connaissance de leurs membres et d'y déléguer leur porte-drapeau.

Communications diverses

— Au centre communautaire, 19, boulevard Poissonnière, Paris-2e, sous la présidence d'honneur de l'ambassadeur d'Israël en France, dîner-débat animé par Victor Malka, lundi 16 juin 1975 à 20 heures, avec Michel de Saint-Pierre à l'occasion de la parution de son livre : « Je reviendrai sur les ailes de l'aigle ». Renseignements : tél. 236-07-00, 233-64-96.

— L'Union sioniste de France organise son dîner de clôture d'activités pour l'année 1975, le mercredi 25 juin à 20 h. 30, au Pavillon Dauphine, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 75016 Paris, avec la participation de M. Lapid, consul général d'Israël en France et du R.P. Riquet. Réservations : tél. 878-18-33.

— L'Association des anciens du 11e bataillon parachutiste de choc invite tous les anciens aux cérémonies du retour en France de la dépouille mortelle du colonel Yves Godard (Saint-Cyr, promotion Joffre (31/32). L'inhumation aura lieu à Thones (Haute-Savoie, 74230), le 21 juin 1975.
Ce même jour, l'Association tiendra son assemblée générale.
Renseignements aux secrétariats de l'Association : Paris : C. Lalis, 47, rue du Javelot, tél. : 583-18-61 ; Perpignan : M. Boyer, 21, avenue Gilbert-Brutus, tél. : 34-69-61 ; Lille : B. Poinsignon, 91, rue Brûle-Maison, tél. : 57-46-57.

Soutenances de thèses

— Vendredi 13 juin à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Quinet, M. Efim Etkind, soutenance sur travaux : « La matière du vers et les problèmes de la traduction poétique en Russie ».

— Samedi 14 juin à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Louis-Liard, M. Jean-Claude Hocquet : « Histoire économique et sociale du sel à Venise (XIe-XVIe siècles). Le commerce maritime du sel ».

— Samedi 14 juin à 14 h. 30, université des sciences humaines de Strasbourg, salle de la Table-Ronde, M. Michel Baude : « P.H. Azaïs témoin de son temps d'après son journal inédit (1811-1844) ».

— Samedi 14 juin à 14 heures, université de Paris-VII, institut Charles V, salle du conseil, Mme Dupeyron Marchessou : « William Shenstone (1714-1763). Le jardin d'un poète ».

— Samedi 14 juin à 14 h. 30, université de Paris-X Nanterre, salle du conseil (bâtiment B), M. Jean-Marc Pastre : « Rhétorique et adaptation dans la littérature allemande du Moyen-Age ».

— Samedi 14 juin à 14 h. 30, université de Paris-X Nanterre, salle C. 25, M. Pierre Seghers : soutenance sur travaux.

Avis de concours

— A la Réunion, un concours sur titres est ouvert à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale en vue du recrutement de médecins à temps complet du service de protection maternelle et infantile. Renseignements et inscriptions (jusqu'au 15 juillet) : à la D.D.A.S.S., bureau du personnel, à Saint-Denis-de-la-Réunion.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

VENTES

S. 1 - Tableaux anc. Mobilier XVIIIe. MM. Lemonnier, Le Fuel, Praquin. Mes René et Claude Boisgirard.

S. 5 - Monnaies Antiques et mod. Peintures anc. et mod. Tableaux de Forain. Bibelots. Meubles. Tapis. S.C.P. Pechon/Delavenne.

S. 7 - Tissus, dentelles. Tableaux. Mme Danielle, MM. Pacitti, Maréchaux. S. C. P. Couturier / Nicolay.

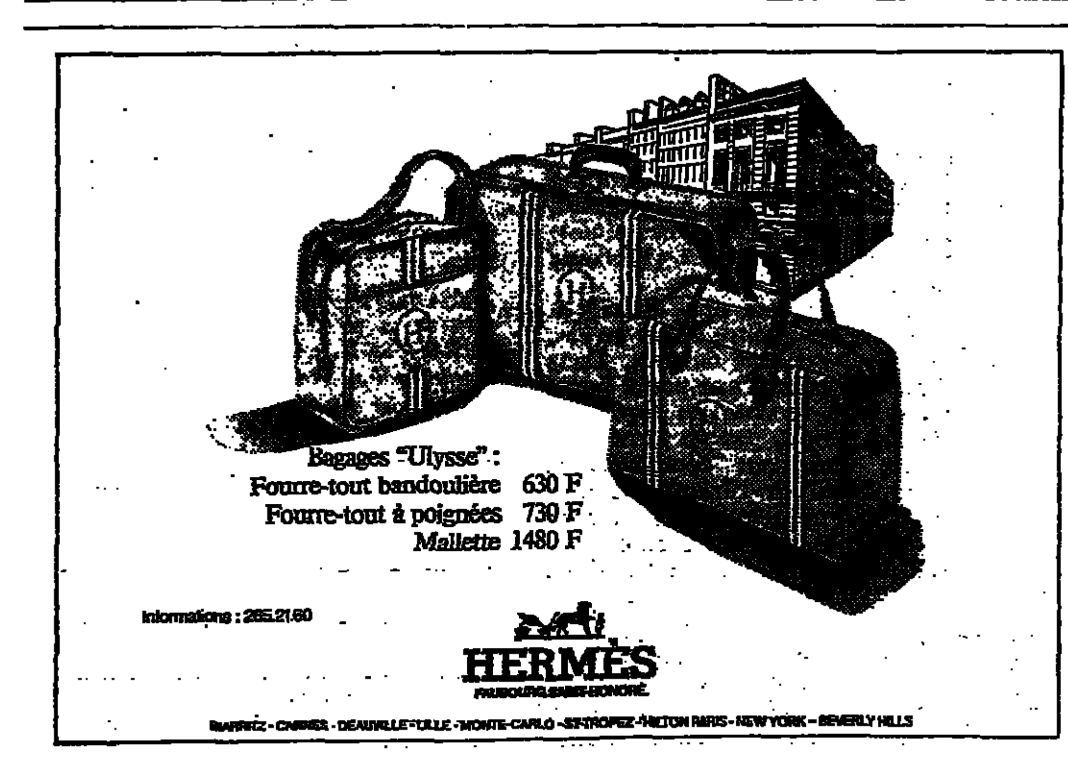
S. 8 - Céramique ancienne. Beaux Bijoux. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.

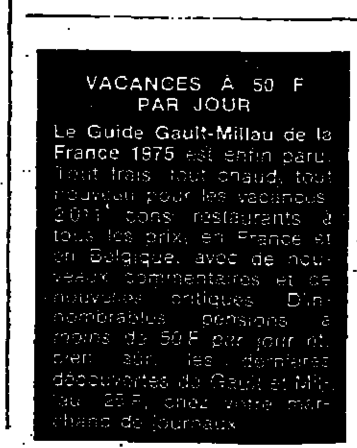
S. 10 - Bijoux. Argenterie ancienne et moderne. MM. Fromanger, de Fommervault, Monnaie, Dillée, Déchaut. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 11 - Dentelles. Objets de vitrine Extrême-Orient. Mes Godeau, Solanet, Audap.

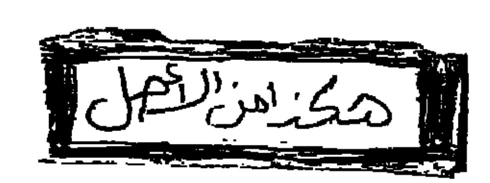







VACANCES À 50 F PAR JOUR

Le Guide Gault-Millau de la France 1975 est enfin paru. Tout frais, tout chaud, tout nouveau pour les vacances : 2011 bons restaurants à tous les prix, en France et en Belgique, avec de nouveaux commentaires et de nouvelles critiques. D'innombrables pensions à moins de 50 F par jour et, bien sûr, les dernières découvertes de Gault et Millau. 25 F, chez votre marchand de journaux.



ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

« CLAUDINE », de John Berry

C'est une production d'une compagnie américaine indépendante créée par des artistes noirs. C'est un film réalisé par John Berry (cinquante-huit ans), ancienne victime du maccarthysme, qui n'avait plus tourné aux Etats-Unis depuis 1950 (*Menace dans la nuit*) et dont on avait eu le temps d'oublier la « carrière française », d'ailleurs décevante.

Claudine est une comédie réaliste-intimiste sur la vie quotidienne à Harlem, à travers une histoire d'amour. « Black love story », dit la publicité, ce qui n'est pas exact car il n'y a rien ici de douceâtre et de mélodramatique. Mais le film de Berry est distribué par la très hollywoodienne 20th Century Fox...

Claudine, femme noire de trente-six ans, seule avec six enfants, vit donc, à Harlem, grâce à l'aide sociale et à un travail (non déclaré) de femme de ménage. Elle s'éprend de Ruppert, éboueur quadragénaire, qui a, quelque part, des enfants élevés par ses anciennes belles-mères. La petite famille de Claudine s'oppose d'abord à sa liaison avec Ruppert, puis l'accepte, mais l'homme finit par se dérober devant les difficultés. On ne manquera pas de relever que ni Claudine, ni Ruppert, ni leur entourage aperçu, n'ont de « conscience politique », mais le propos n'est-il pas de donner à cette « *majorité silencieuse* » noire une identité que ne lui a jamais accordée le cinéma hollywoodien ?

Les détails comiques, savoureux, dramatiques, de l'intrigue comptent moins que les notations portées par John Berry. Il s'élève contre la charité hypocrite de l'allocation chômage, montre la misère décente des logements de Harlem, indique le salaire annuel (12 000 dollars) d'un éboueur. Il place ses personnages devant les problèmes d'existence (travail, amour, rapports avec les enfants) que peuvent affronter les Blancs de même condition sociale mais qui sont rendus plus pesants, plus compliqués par le fait d'être Noir

De plus, ce film est orienté vers un féminisme chaleureux. C'est Claudine (sobrement, magnifiquement interprétée par la chanteuse noire Diahann Carolls) qui en est le pivot, le personnage fort, et nouveau. Elle assume les responsabilités, les luttes quotidiennes, les déceptions, les frustrations. Elle « craque » parfois, mais ne renonce jamais. Elle possède cette virilité qui n'a plus pour Ruppert qu'une signification sexuelle et que refuse, en plein désarroi, son fils aîné. Par-là, cette femme noire de Harlem 1975 se trouve placée à égalité avec un certain type de femme blanche moderne. Plutôt que de voir dans la fin heureuse de l'histoire une astuce commerciale, il faudrait l'accepter comme le triomphe — même provisoire — du courage et de la volonté d'une Claudine qui ne se lamente plus sur un air de blues.

JACQUES SICLIER.

★ Quintette, Elysées-Lincoln (v.o.).

Danse

Jeunes chorégraphes au Théâtre de la Ville

Sont-ils vraiment plus jeunes et différents dans leur manière d'aborder la danse, ces chorégraphes ? On n'en jurerait pas ; mais il est certain que le second programme du B.T.C. au Théâtre de la Ville, qui leur est « réservé », est gai et varié. Claudine Allegra n'est pas une inconnue. Depuis dix ans, elle n'en finit pas de débuter et de refaire le même ballet où les danseurs se moquent gentiment de la technique classique dans une suite *de mimes, de pas cocasses et de gags ponctués par les rires francs* de la salle : « Un poco più ma non troppo » est le titre de cette charge.

Edouard Saint-Denis, jeune Américain de la troupe, est peut-être doué, mais il est difficile de s'en rendre compte dans son exercice « Intersection II », où il accumule les poncifs et les schémas normalisés d'une pseudo-danse moderne redoutablement ennuyeuse. René Goliard a beaucoup travaillé pour la télévision. Il a de l'aisance, du savoir-faire, mais n'a pas su choisir un style bien défini. Son ballet « Mobilissimo » hésite et change constamment de cap. Le décor, les maillots de Calder, très colorés, vont à merveille avec la musique facétieuse de Charles Ives, une musique qui évoque une Amérique de kermesse, de défilés militaires, d'ice-creams et de parties de foot.

L'Argentin Oscar Araiz, lui, s'est laissé envahir par elle, et sa choré-groupe Arco Iris ; il s'est même *laissé envahir par elle et sa chorégraphie n'en est qu'une illustration* gestuelle, intuitive et soumise. Dans le chatoiement des costumes de Suzanne Leal, on côtoie parfois le music-hall. C'est une fête pour les yeux où les danseurs ne ménagent pas leurs efforts et leur entrain.

Tout cela ferait une soirée bien inégale et un peu amateur s'il n'y avait « Sans titre », de Lar Lubovitch, un des chorégraphes américains les plus doués du moment. Stravinski lui a inspiré un pas de deux subtil et bien dessiné, jeu déconcertant, nerveux, où Martine Parmain et James Urbain rompent constamment leurs gestes ou leur trajectoire comme on passe du rire aux larmes. On a beau être attentif, écarquiller les yeux, on se laisse sans cesse surprendre par cette suite d'esquisses et de feintes parfaitement exécutées.

M. M.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30.

M. GISCARD D'ESTAING A L'OPÉRA

M. Giscard d'Estaing, accompagné de son épouse, a assisté, mercredi 11 juin, à la représentation de « Faust » à l'Opéra, dans la mise en scène de Jorge Lavelli, malgré la grève des machinistes et des accessoiristes qui se poursuit et prive le spectacle de ses décors.

A l'entracte, M. Giscard d'Estaing s'est entretenu avec Jorge Lavelli et avec le chef d'orchestre Michel Plasson. A l'issue de la représentation, il a félicité les principaux chanteurs, présentés par M. Rolf Liebermann, administrateur de la R.T.L.N.

La seule manifestation des grévistes s'est traduite par le déploiement d'une banderole sur la façade du palais Garnier, et portant l'inscription : « Machinistes et accessoiristes : grève ».

Musique

MILSTEIN, BARENBOIM ET LA QUATRIÈME SYMPHONIE DE BRUCKNER

Le public empanaché des galas a fait mercredi soir un accueil enthousiaste au nouveau chef de l'Orchestre de Paris, Daniel Barenboïm, et à Nathan Milstein, inlassablement rappelé après le Concerto *pour violon de Mendelssohn. Interprétation rigoureuse, sensible et belle, sans épanchements suspects, où la cadence semble sortie d'une partita de Bach, grand style qui souligne la sonorité d'un scintillement extrême.*

Puis l'on s'enfonçait dans l'immense rêve, l'immense contrée de la Quatrième Symphonie *« romantique » d'Anton Bruckner, ce pays du lyrisme, de l'héroïsme et de la tendresse où tant de retraites bienfaisantes s'ouvrent à la contemplation et au bonheur des hommes, pour peu que l'on sache se mettre au tempo de cette rêverie, s'attarder au détour de ces développements qui toujours apportent de nouvelles richesses, savourer ce merveilleux tissu contrapuntique sans raideur. Daniel Barenboïm, à trente-deux ans, n'a pas encore toute la maturité d'un Jochum ou de son maître Klemperer qui permet de déployer toute la grandeur de Bruckner jusqu'aux confins de la grandiloquence naïve, mais il dirige avec le profond amour que mérite cette musique et lui donne toute sa couleur, son intimité et sa profondeur, avec un Orchestre de Paris conquis à cette magnificence symbolique, aux admirables mélanges wagnériens qui s'épanouissent dans la lumière, même si les cuivres, les cors notamment, n'atteignent pas encore pleinement la plénitude brucknérienne, ce chaleureux rayonnement dans la transparence.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le même programme est redonné, ce jeudi, au Palais des congrès (20 h. 30). Signalons le magnifique enregistrement des « Sonates et partitas pour violon seul » de Bach par Nathan Milstein, qui vient de paraître (trois disques DG 2.709-047)

En bref

Cinéma

« Divine »

Rentrée de Danielle Darrieux dans une comédie musicale « à la française », écrite pour elle par Jean-Pierre Ferrière, mise en scène pour elle par Dominique Delouche, dont elle fut déjà l'interprète pour *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme*.

Danielle Darrieux réalise, ici, un rêve : ne plus être seulement une femme charmante, une sorte de mythe, mais jouer un vrai rôle de composition qui tienne compte de sa maturité. Dans *Divine*, elle est donc Marion Renoir, une idole de la scène et de l'écran, qui échappe au personnage édifié par son impresario en s'enlaidissant, en se vieillissant pour décourager un trop jeune admirateur.

Dans des décors sophistiqués, la caméra de Delouche filme les métamorphoses, parodiques et sérieuses, de Danielle Darrieux, trace, dans deux belles séquences, des arabesques à la manière de Max Ophuls (qui réalisa, en France, dans les années 30, une *Divine* tout à fait différente mais dont le titre a été repris en hommage). Plus timidement, Delouche esquisse une réflexion sur le théâtre et la vie qui est un autre hommage au *Carrosse d'or* de Renoir (Jean). Mais le film reste un divertissement qui vise le public populaire.

Danielle Darrieux déploie (pour ses admirateurs) tous ses dons. Auprès d'elle : Richard Fontana, Martine Couture et Georgette Plana, une « nature » que le cinéma français devrait bien employer. — J. S.

★ Bonaparte, Biarritz.

Expositions

Les « travaux » de Gette

Le 25 juillet 1973, sur la plage de Malmö à 12 heures, la température, à la surface du sol, était de 32,2° C, au soleil, et de 26,7° C à l'ombre. La température de l'eau était de 22° C. A partir de 12 h. 30, le ciel était devenu nuageux..., etc.

Dans sa « contribution à l'étude de milieux restreints », titre général de ses travaux depuis 1968, Gette donne toujours un point de départ scientifique à son approche des lieux. Mais l'ensemble des observations, mesures, textes, photographies, diapositives, films, constituent, en fait, un dossier qui, sous le couvert de l'objectivité, débouche sur une évocation poétique et subjective du milieu. C'est un jeu des images et des textes qui ne coïncident pas, un enchaînement, ou une confrontation d'images banales et de faits enregistrés qui ne constituent en aucune manière une démonstration. Qu'il s'agisse de la plage de Malmö ou du jardin de la fondation Rothschild, où Gette se plaît à filmer des fillettes qui herborisent, ou ne font rien du tout, ces travaux cinématographiques et vidéographiques se prêtent à évoquer des souvenirs et forcent à découvrir la richesse du lieu à travers des notations très banales. — G. B.

★ CNAC, 11, rue Berryer, jusqu'au 14 juillet.

Musique

Byron Janis et le National

En inscrivant, en début de programme, la *Deuxième suite pour petit orchestre*, de Stravinski, que, sauf erreur, Celibidache avait donné en bis lors de son concert de rentrée en septembre dernier, Eliahu Inbal s'exposait d'emblée à des comparaisons inévitables. Sans que cela doive remettre en cause les qualités très réelles de ce jeune chef, il faut bien constater que l'*Orchestre national* de France ne trouve pas sous sa direction cette cohérence, cet équilibre entre les *pupitres*, qu'avait si bien réalisé son aîné ; Celibidache savait, en outre, mettre dans ces pochades de Stravinski une verve et un humour à froid qui en sont la principale raison d'être.

Morceau de virtuosité orchestrale également, les *Tableaux d'une exposition* ont été particulièrement enlevés, mais sans plus : le piège caché de cette partition, c'est qu'elle sonne bien avec un minimum de précautions ; cependant, elle ne captive vraiment que lorsque le chef ajoute un peu de son alchimie personnelle à celle de Ravel. Inbal est resté un peu trop extérieur, mais l'ensemble du programme, qui comportait également le *Troisième Concerto*, de Prokofiev, n'allait-il pas lui-même dans ce sens ?

Cette dernière œuvre, dont les naïvetés « modernistes » et néo-classiques ne semblent pas disparaître au fil des années, a néanmoins permis à Byron Janis de démentir les craintes qu'avait inspirée son dernier récital parisien. Attaquant les touches de son instrument avec une vivacité extrême, comme si elles étaient chargées d'électricité, ce grand pianiste ajoute des dimensions fantastiques à des pages d'une écriture pourtant bien convenue : ce n'est pas son moindre mérite. — G. C.

LA RÉFORME DU CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE

Le conseil supérieur du Conservatoire national d'art dramatique a donné à l'unanimité un avis favorable au projet de réforme de l'enseignement proposé par le directeur Jacques Rosner (*le Monde* du 3 juin) qui doit être soumis à la signature du ministre.

Le conseil supérieur est composé de MM. Jean-Claude Grumberg (auteur) ; Serge Moati (réalisateur de télévision) ; Pierre Dux, administrateur ; Mme Denise Gence et M. Jacques Toja, sociétaires de la Comédie-Française, MM. Brajot, Lerminier et Deherpe, représentant le secrétariat d'Etat à la culture ; MM. Perinetti, directeur du Théâtre national de Chaillot, et Danet, directeur des Tréteaux de France ; Mme Maria Mauban (Union syndicale des artistes), MM. Denis Maurey (président du Syndicat des directeurs de théâtres privés) ; Christian Boutrou, délégué des élèves ; Jacques Thomas, chargé de cours ; Jean Meyer, professeur doyen ; Antoine Vitez, délégué des professeurs.

■ **Elèves et professeurs du lycée d'Issoudun joueront l'« Antigone » d'Anouilh, le samedi 14 juin, à 21 h., au Théâtre Jacques-Cœur, à Bourges.**

■ **Le mime Pradel donnera une représentation, le vendredi 13 juin, à 21 heures, au Théâtre Daniel-Sorano, 1, rue Charles-Pathé, 80, avenue de la République, à Vincennes, au cours du troisième Festival international de Vincennes (2-29 juin). Tél. 808-73-74.**

Le Théâtre Hébertot annonce que sa clôture annuelle débutera le 15 juin et que la réouverture aura lieu le 18 juillet avec « L'AMOUR FOU » d'André Roussin.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Coppélia.
Opéra-Studio, 20 h. 30 : Ensemble national folklorique du Mali.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Monsieur Le Trouhadec saisi par la débauche.
Petit-Odéon, 21 h. 30 : les Longs Chapeaux.
Chaillot : voir Cité internationale — Salle Gémier, 20 h. 30 : la Mort de Danton.
TEP, 20 h. : l'Ultimo Giorno di scuola prima delle vacanze di natale ; Njangaan (Quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes).

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 Valses de Vienne
Le Nouveau Carré, 20 h. : Cirque Gruss ; 21 h. : Folk (G. et T. Woods, J.-L. Vincent) ; 21 h. : Concert (les compositeurs noirs).
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Taos Amrouche ; 20 h. 30 : Ballet-Théâtre contemporain (deuxième programme).

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Atelier, 21 h. : Tutti Frutti.
Biothéâtre, 21 h. Andromaque.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 45 : Dommage qu'elle soit une putain.
Parvis de la faculté de Censier, 20 h. 30 : les Troyennes.
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 19 h. 30 : Faust-Salpêtrière.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Plus on est de fous, plus on rit.
Comédie des Champs-Elysées, 21 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.
Conservatoire d'art dramatique, 20 h. 30 : le Loup-Garou.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : La golden est souvent farineuse ; 22 h. : Elle, elle et elle.
Dix-Heures, 20 h. 15 : France, terre d'asiles.
Espace Cardin, 21 h. : Pilobolus Dance Theatre.
Essaïon, 20 h. 30 : l'Ecole des femmes ; 22 h. 30 : le Petit Chaperon rouge.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : le Fléau des mers.
Galerie 55, 21 h. : On purge bébé ; Bonjour, monsieur Courteline.
Gymnase, 20 h. 30 : le Saut du lit.
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. les Branquignols.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Ce soir, on fait les poubelles ; 22 h. 15 : Sade.
Michodière, 16 h. 30, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Hommage à Pierre Fresnay (films).
Moderne, 21 h. : les Nonnes.
Mouffetard, 20 h. 30 : Jeunes Barbares d'aujourd'hui.
Palais-Royal, 20 h 30 : la Cage aux folles.
Le Palace, grande salle, 21 h. : Athanase — Petite salle, 18 h 30 : Trois passagers clandestins.
Poche-Montparnasse, 20 h 45 : le Premier.
Récamier, 20 h. 30 : le Balcon. — Petite Salle, 22 h. 30 : Molly Bloom.
Renaissance, 21 h. : Luxe.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Croque-Monsieur
Théâtre Campagne-Première, 19 h. : le Cracheur de phrases ; 20 h. : le Presse purée ; 21 h. 30 : Mantrick Fusz
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Van Gogh, le suicidé de la société. — La Galerie, 21 h. : la Nuit du 28 septembre — Grand Théâtre (Chaillot), 21 h. : C'est pitié qu'elle soit une putain.
Théâtre de l'Ecole normale supérieure, 20 h. 30 Histoire merveilleuse de Karamalzaman et de la princesse Boudour.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : The Glass Menagerie, de Tennessee Williams (en anglais).
Théâtre de Fortune, 21 h. : Saint-Prépuce, ventriloque.
Théâtre Fou, 21 h : Perseverare Diabolicum est.
Théâtre Oblique, grande salle, 21 h. : Rodogune.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Entre Tonnerre et Oiseau ; Orange.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Ah bon !
Troglodyte, 22 h. : Xahat.

Les théâtres de banlieue

Chelles, Centre culturel, 21 h. : l'Oiseau dodo.
Ivry, Studio, 21 h. : Phèdre.
Montreuil, salle Marcellin-Berthelot, 20 h. : Maître Puntila et son valet Matti.
Saint-Denis, basilique, 21 h. : Berliner Konsert.
Sceaux, les Gémeaux, 21 h. : Gouverneurs de la rosée.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Marionnettes de Bratislava. — Petite salle, 21 h. : le Jardin mécanique.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Les autres c'est moi, mais moi c'est qui ? ; 21 h. 30 : Théâtre de Carouge-Genève ; 23 h. : Libido et Cie.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : Philippe Val et Patrick Font. Philippe Val et Patrick Font ; 22 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac.
Café d'Edgar, 20 h. : Malakovski ; 21 h. : Sylvie Joly.
Café de la Gare, 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de Neuilly, 22 h. : les Noces de Paracelse.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : les Chants de l'inexplable ; 21 h. 30 : Y a pas de quoi se les mordre.
Le Fanal, 21 h. et 22 h. 30 : Monsieur Barnett.
Le Jour de Fête, 22 h. : Michel Truffaut ; 23 h. : Jean Mauzac ; 24 h. : Christian Mousset.

Jeudi 12 juin

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Le Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45 : le Clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Jean Bois ; 22 h. 15 : P. et M. Jolivet ; 23 h. 15 : Y. Dautin et Renaud.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 : J' vais craquer.
La Vieille-Grille, 21 h. 30 : Y en aura pas pour tout le monde.

Les concerts

Palais des congrès, 20 h. 30 : N. Milstein, violon, et l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Mendelssohn, Bruckner).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Ch. Lilamand, piano (Schubert, Chopin, Debussy).
Salle Rossini, 20 h. 30 : Musique de chambre.
Radio-France, 20 h. 30 : Orchestre de chambre, dir. D. Chabrun (Denisov, Malec, Krause, Takemitsu, Boncourechliev).
Théâtre des Champs-Elysées, 21 h. : S. Askenase, piano (Chopin).
Nouveau Carré, 21 h. : F. Hall, piano (les compositeurs noirs américains).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. A. Myrat.
Eglise des Billettes, 21 h. : Trio de luth français.
Abbaye de Port-Royal, 21 h. 30 : France Clidat, piano (Chabrier, Granados).

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange-Bleu, 23 h. : Spectacle de Jean-Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Super-beautés.
Kiss me, 22 h. : Bons baisers de Paris.

Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q... Nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Tour Eiffel, 20 h. : Tempête cosaque.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 15 : Mozartement vôtre (théâtre).
Hôtel de Donon, 21 h. : Dracula (théâtre)
Place du Marché-Sainte-Catherine, 20 h. 30 : la Farce de Maître Pathelin.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : le Cabot de la République.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du père et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : Persiflons.

Le music-hall

Bobino, 21 h. : Dzi Croquettes.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Revue de Roland Petit.
Elysée-Montmartre, 20 h. 45 : Histoire d'oser.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 30 : les Shadowns. — Taverne, 22 h. : Zao.
Voir Opéra-Studio, Théâtre de la Ville et Espace Cardin.
Palais des sports, 20 h. 45 : The Alvin Ailey City Center Dance Theater

Le jazz

Mouffetard, 22 h. : Bernard Vitet, Jonk Minor.
Théâtre Essaïon, 22 h. 30 : Message from Japan.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : L'enfer est pour les héros, de D. Siegel ; 18 h. 30 : la Ciociara, de V. de Sica ; 20 h. 30 : Okinawa, de L. Mileston ; 22 h. 30 : Abattoir 5, de G. Roy Hill.

Les exclusivités

L'AGRESSION (Fr.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Impérial, 2e (742-75-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Trois Murat, 16e (288-99-75).
AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All.), v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19)
ALICE N'EST PLUS ICI (A.), v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Mistral, 14e (734-20-70).
ALLONSANFAN (It.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98).
ALOISE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
ANTHOLOGIE DU PLAISIR (A.) (**) v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Liberté-Club, 12e (343-01-59) ; Cambronne, 15e (734-42-96)
LA BALADE SAUVAGE (A.) v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; jusqu'au 12 : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
BELLADONNA (Jap.), v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
LE BLANC, LE JAUNE ET LE NOIR (It.), v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CE CHER VICTOR (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-04-22) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
LA CLEPSYDRE (Pol.) v.o. : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h. et 22 h. 15.
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), H. sp.
EMILIENNE (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Images, 18e (522-47-94) ; Omnia, 2e (231-39-36) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
FOUS DE VIVRE (Ang.) v.o. : 14 Juillet, 11e (700-51-13), à 17 h et 20 h. 30.
FRANKENSTEIN JUNIOR (A.) v.o : Marignan, 8e (359-92-82) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Templiers, 4e (272-94-56).
LA GUERRE DES MOMIES (Chil.) v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
LE HAREM (It.) v.o. : Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; U.G.C Marbeuf, 8e (225-47-19).
HISTOIRE DE WAHARI (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 14 h. 15 et 16 h.
L'IBIS ROUGE (Fr.) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47) ; Plaza, 8e (073-74-55).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A.) v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71)
ILS ONT COMBATTU POUR LA PATRIE (Sov., v.o.) Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Balzac, 8e (359-52-70).
LE JARDIN QUI BASCULE (Fr.) Pagode, 7e (551-12-15).
LE JARDIN DE TANTE ISABELLE (Mex., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
KAFR KASSEM (Lib., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LILY AIME-MOI (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38).
MITHILA (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) (H. Sp.).
LES NOCES DE PORCELAINE (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES ORDRES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Royal Passy, 16e (527-41-16).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (033-07-76), jusqu'au 12 ; Marignan, 8e (359-92-82).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
SECTION SPECIALE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Galande, 5e.
TOMMY (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Lux Bastille, 11e (343-79-17), Boul'Mich, 5e (033-48-29).
LA TRAQUE (Fr.) : Les Nation, 12e (343-04-67), jusqu'au 12, Ambassade, 8e (359-19-08), Berlitz, 2e (742-60-33), Caravelle, 18e 387-50-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
TRAVAIL OCCASIONNEL D'UNE ESCLAVE (All., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.f.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
TROP, C'EST TROP (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), ABC, 2e (236-55-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Fauvette, 13e (331-56-86)
UN DIVORCE HEUREUX (Fr.) : Trois Murat, 16e (288-99-75) ; version sous-titrée angl. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

Les films nouveaux

DIVINE, film français de Dominique Delouche, avec Danielle Darrieux : Biarritz, 8e (359-42-33).
CLAUDINE, film américain de John Berry, avec Diahann Caroll, James Earl Jones et L.H. Jacobs : V.o. : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40).
LA CAGE, film français de P. Granier-Deferre, avec Lino Ventura et Ingrid Thulin : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Telstar, 13e 331-06-19), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LENNY, film américain de Bob Fosse, avec Dustin Hoffman et Valérie Perrine : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
VILLA DES DUNES, film français de Madeleine Hartmann : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE, film anglais de Joseph Losey, avec Glenda Jackson et Michael Caine. : V.o. : Concorde, 8e (359-92-84), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; V.f : Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 6e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'ANTECHRIST, film italien de Alberto de Martino, avec Carla Gravina et Mel Ferrer : V.f. : Maine Rive gauche, 14e (567-06-96), Galaxie, 13e (580-76-86), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Moulin Rouge, 18e (606-34-25), Marivaux, 2e (742-83-90), George-V, 8e (225-41-46.) Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75).
DR JEKYLL ET MISTER HYDE, film anglais de Roy Ward Barker, avec Ralph Bates et Gerald Sim : V.o. Styx, 5e 633-08-40), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

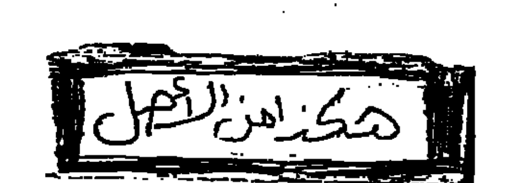
A partir du 13 :

L'INTREPIDE, film français de J. Girault, avec L. Velle et Cl. Auger : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Caravelle, 18e (387-50-70), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

VIOLENCE ET PASSION (It., v. angl.) : Mayfair, 16e (525-27-06), Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Templiers, 3e (272-94-56).
VIVRE A BONNEUIL (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13), à 15 h. 15, 18 h. 45 et 22 h 15.

Les festivals

AMERIQUE LATINE (v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (743-67-42) : l'Enfant de la tentation ; la Grande Ville.
J. LEWIS (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : *Un galop du diable.*
LA VIOLENCE ET LA ROUTE (v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42) : Bonny and Clyde.
SEMAINE DU CINEMA BELGE : Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : le Nosferat.
I. BERGMAN (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) : le Silence.
HOMMAGE A MICHEL SIMON : André-Bazin, 13e (337-74-39) : Blanche.



RADIO-TÉLÉVISION

VU

FACE A FACE

La mode n'est plus aux longues interviews fouillées, aux confessions, aux tête-à-tête, style Desgraupes et Dumayet. On préfère aujourd'hui la formule Pivot, la discussion autour d'un thème, le débat, le forum. On s'en lassera. On cherchera autre chose. Pour trouver quoi ? C'est ce que nous nous demandions en voyant Pierre Dumayet s'attaquer, mercredi sur FR 3, à Roland Dubillard, proie fuyante dont la trace risque de se perdre à la moindre alerte, proie facile, si on arrive à l'attirer sous le feu des projecteurs.

S'attaquer, non, le mot est trop fort s'agissant d'un entretien mené à la façon d'une psychothérapie. On ne voyait que cela à l'époque. Tout le monde s'y était mis. Mme Denise Glaser, ponctuant de silences lourds, attentifs, ouatés, infiniment compréhensifs, les fausses confidences d'un Aznavour ou d'une Vartan. C'était assez cocasse.

Dumayet, lui, jouait — joue toujours — les sceptiques, les sévères. Embusqué, impassible derrière les vitres de ses lunettes, pipe au bec, il est celui à qui on ne la fait pas. Alors, vraiment, Roland tu... Non, on va se dire vous, c'est plus correct — ils se sont connus il y a trente ans et perdus de vue, — vous ne craignez pas de devenir fou ? Ou gâteux ? Et l'autre, bouffi, mal rasé, col tripé, son petit œil bleu profondément cerné, l'autre, de sa voix lente, tâtonnante : fou, non, gâteux, sûrement. Gâteux, oui, c'est bien ce que craignait Dumayet. Il ne le disait pas, bien sûr, il se contentait de le suggérer, de la lippe, du regard.

C'est un peu facile. Et cela s'est beaucoup fait. Il suffirait de très peu de chose au fond pour renouveler, pour relancer le procédé, il patine. Allons, un peu de courage, pensez enfin tout haut ce que vous vous dites tout bas. Pourquoi tourner alternativement autour du pot ? Pourquoi ne pas demander carrément à Dubillard, par exemple, quel plaisir il trouve à boire ? Il aime l'alcool et ne s'en cache absolument pas. Il y a d'ailleurs fait allusion à l'écran. Pourquoi surtout ne jamais relever la réponse à la question qu'on vient de lancer ? Bonne ou mauvaise, elle arrive, tombe et roule à nos pieds sans que personne jamais vienne la ramasser, l'examiner, la critiquer, la renvoyer.

On ne dispute pas une partie, on fait passer un examen, un test. On ne rétorque pas, on note, avec, selon son humeur, son caractère, la froide ironie du « pion », avec l'enthousiaste complicité du « fan ». Si l'on s'engageait au même titre que son invité, si l'on s'affrontait à armes égales, à visage découvert, ces face-à-face prendraient — nous en sommes convaincus — une force, une dimension, et trouveraient une audience inattendue.

CLAUDE SARRAUTE.

D'une chaîne à l'autre

M. CHIRAC SUR ANTENNE 2

● M. Jacques Chirac, premier ministre, sera l'invité d'un numéro spécial du magazine *le Point* sur l'A 2, lundi 16 juin, à 20 h. 35, et répondra aux questions des journalistes à propos des assises nationales de l'U.D.R.

SONDAGES EN DIRECT SUR TF1

● « Soixante minutes pour convaincre », de Jean-Marc Lech, Elie Vannier, Jacques-Olivier Chattard et François Moreuil, va remplacer, sur TF 1, l'émission « Chez vous, ce soir ».

Ce nouveau magazine mensuel aura pour objet de confronter à l'opinion publique, sur un sujet controversé (tel que le tiercé, le service militaire ou la censure), les arguments d'un spécialiste exprimant le sentiment de la minorité.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 12 JUIN

— *M. Jean Lecanuet*, ministre de la justice, répond aux questions d'Etienne Mougeotte sur Europe 1, à 19 h. 20.

— *Les jeunes dirigeants d'entreprise* exposent leur opinion à la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *Les lycéens* font l'objet d'un dossier de TF 1, à 22 h. 5.

VENDREDI 13 JUIN

— *M. Edouard Gierek*, premier secrétaire du parti ouvrier polonais, est l'invité de Jean-Pierre El-Kabbach au cours du Journal de France-Inter, à 13 heures.

— *La Fédération de l'éducation nationale* (FEN) exprime son point de vue à la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

LES PROGRAMMES

JEUDI 12 JUIN

● CHAINE I : TF 1

19 h. 45 Feuilleton : Christine.

20 h. 30 Série : Columbo. « En toute amitié », avec P. Falk.

Deux amis commettent un meurtre et se procurent mutuellement un alibi.

22 h. 5 Des faits et des hommes, de J.-L. [illegible]

Un dossier en dix chapitres, et à dix personnages, sur la drogue, la sexualité, l'éducation sentimentale, religieuse et politique des lycéens. Un reportage réalisé en 1re C au lycée Honoré-de-Balzac.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 44 Feuilleton : Pilote de courses.

20 h. 35 Dramatique : « les Renards », de J.-M. Soyez. Réal. P. Joulia, avec G. Toso, C. Marin, E. Swann.

Au bord des étangs de la Brenne, un étranger au pays et un renard chassé de son gîte par les travaux des hommes se rencontrent et se comprennent.

22 h. 5 Personnages de la vie : Marie Cardinal. R. Vailland, réalisation Jean Prat, avec J.-C. Rolland, C. Confortes, D. Argence, C. Maurier.

La romancière présente son livre : « les Mots pour le dire », et raconte sa cure psychanalytique. Avec la participation de Gisèle Halimi et Lucien Bodard.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : « Professeur Balthazar » et « La vie familiale à travers le monde ».

19 h. 40 Tribune libre : Les jeunes dirigeants d'entreprise.

20 h. Jeu : Altitude 10 000.

20 h. 30 Un film, un auteur : « le Reptile », de J.-L. Mankiewicz (1969), avec K. Douglas, H. Fonda, H. Cronyn, B. Meredith, W. Oates.

Enfermé dans un pénitencier du désert de l'Arizona, un vaurien prépare son évasion. Avant d'être pris, il a caché 500 000 dollars volés dans un nid de serpents. Son magot suscite des convoitises.

FRANCE-CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « l'Ignorant et le Fou », de Th. Bernhardt, traduction M. Demet, avec J. Danno, D. Emilfork, A. Talnsy, P. Garin (réalisation J.-P. Colas) ; 22 h., De la nuit ; 22 h. 30, Entretien avec James Baldwin ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 20 (S.), Les jeunes Français sont musiciens, P. Cochereau, orgue, et R. Delmotte, flûte (Telemann, Bach, Ricier, Langlais, et improvisations) ; 22 h. (S.), Le concert du bibliophile : A propos de « Souffrances et grandeur de Richard Wagner », par Th. Mann. A propos de l'essai d'A. Gobin sur le flamenco. A propos des « Cinq Mille Nuits à l'Opéra », de Sir R. Bing ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde des jazz : L'œuvre de Charlie Parker ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Pop-music.

VENDREDI 13 JUIN

● CHAINE I : TF 1

14 h. 5 Tennis : quarts de finale des Internationaux de France à Roland-Garros.

19 h. 45 Feuilleton : Christine.

20 h. 35 Au théâtre ce soir : « Tresor Party », de B. Régnier, mise en scène J. Ardouin, réal. P. Sabbagh, avec A. Alane, Armontel, J.-S. Prévost, E. Perrin.

A la recherche d'un sac de diamants et d'un collier de perles, un majordome amnésique croise, dans un vieux manoir anglais, une végétarienne, un fils à papa, des cambrioleurs et un détective privé. Mais les honnêtes gens ne sont pas ceux que l'on croit...

22 h. 40 Concert : Orchestre national, dir. G. Ferro, sol. L. Guitton.

« Le Printemps » de Cl. Debussy, « Shéhérazade » de M. Ravel.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 44 Feuilleton : Pilote de courses.

20 h. 35 Variétés : « Bouvard en liberté », réal. A. Tarta. Invité : Jacques Chazot.

21 h. 40 Apostrophes, de B. Pivot, avec G. Lapouge et C. Barma, réalisation R. Kahane.

« La Sexualité racontée par les hommes », avec MM. Jean Freustié (pour « Loin du paradis »), Romain Gary (pour « Au-delà de cette limite, votre ticket n'est plus valable »), le docteur Michel Meignant (pour « Je t'aime »), Cécil Saint-Laurent (pour « La Bourgeoise »), Gérard Zwang (pour « Lettre ouverte aux mal-baisants »).

22 h. 55 Ciné-club.

« Chasse à l'homme », de F. Lang (1941), avec W. Pidgeon, J. Bennett, G. Sanders, J. Carradine (V.O. sous-titrée N.).

Chassant sur les terres de Berchtesgaden en 1939, un Anglais met en joue Hitler. Arrêté par la Gestapo, il refuse de se prêter à un chantage, et parvient à s'enfuir en Angleterre. Mais les agents nazis le traquent.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Oum le dauphin et Télescope.

19 h. 40 Tribune libre : La Fédération de l'éducation nationale.

20 h. Emissions régionales.

20 h. 30 Feuilleton : « Paul Gauguin » (quatrième épisode). Réal. R. Pigaut, avec M. Barrier, A. Lonnberg, P. Lafont, G. Berner, E. Niermans.

21 h. 25 Série prix Nobel : Charles B. Huggins.

Né au Canada, Charles B. Huggins a reçu le prix Nobel de philosophie et de médecine en 1966 (en même temps que Peyton Rous) pour ses travaux sur le cancer.

FRANCE-CULTURE

7 h., Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : le Québec (les jeunes) ; 8 h. 32, Les plantes aromatiques ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, La matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « Ce que je crois », de Maurice Clavel ; 11 h. 2, Ecouter pour voir, par A. Almuro ; 12 h. 5, Parti pris, avec René Rémond, président de l'université de Nanterre : « Le charme en politique » ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Instruments rares ; 14 h., Poésie ; 14 h. 5, Les après-midi de France-Culture ; 14 h. 15, L'ange du bizarre : « Larmes de crocodiles », par M.-H. Baconnet ; 15 h. 2, La musique une et divisible ; 15 h. 30, Dossier : Max Ernst, par P. Descargues ; 17 h. 5, Un livre, des voix : « Tous feux éteints », de Montherlant (réalisation B. Latour) ; 17 h. 45, Archives musicales ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Maître et Marguerite » ; 19 h., Les grandes avenues de la science moderne, par le professeur P. Auger : La physique des particules ; 19 h. 55, Poésie ;

20 h. (S.), « Ulisse », opéra de Dallapiccola, avec C. Desdier, C. Herzog, G. Cornell, M. Wright, D. Boltard, W. Workman, orchestre et chœurs de Radio-France, direction E. Boor ; 22 h. 30, Entretien avec J. Baldwin ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Petites pages musicales : Mélodies d'Amérique ; 7 h. 40 (S.), Actualité du disque ; 8 h. 35, Incognito : jeu repris à 14 h. 30, 20 h. 25, 23 h. ; 8 h. 40 (S.), Au programme cette semaine ; 10 h., Que savons-nous de... la littérature d'orgue : L'orgue au vingtième siècle, avec X. Daresse ; 11 h. 30 (S.), Interprètes d'hier et d'aujourd'hui : H. Puig-Roget (piano), D. Milhaud (au piano) ; 12 h. (S.), Musique aux Champs-Elysées ; 12 h. 37 (S.), Nos disques sont les vôtres ;

20 h. 30 (S.), En direct du Studio 105, Lever de rideau, avec le concours de M. Etcheverry, mezzo-soprano, A. Maurette, flûte à bec et viole de gambe, A. Parker, clavecin, P. Ros, viole de gambe et violon : « Cantate Lucrèce » (Haendel), Airs de la Cantate BWV 39 et de la Cantate BWV 162 » (Bach), « Cantate » (Scarlatti), « Sonate pour flûte, clavecin et basse continue en si bémol majeur » (Telemann), « Sonate pour clavecin, flûte et basse continue en la mineur » (Haendel), « Cantate » (Legrenzi) ; 22 h. (S.), Jardin à la française : « Divertissement » (Ibert), « Turner » (Constant), « le Musicien dans la cité » (Baudrier) ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.



SPORTS

AUTOMOBILISME

Les Vingt-Quatre Heures du Mans : une épreuve sans grands favoris

De notre envoyé spécial

Le Mans. — Pour une fois, il n'y a aucun favori dans les Vingt-Qautre Heures du Mans. Personne ne serait vraiment étonné que ce soit un équipage peu connu ou même inconnu du grand public, sur une voiture presque banale, qui franchisse le premier la ligne d'arrivée dimanche 15 juin.

Les années précédentes, un ou deux constructeurs, bien établis dans la notoriété, semblaient ne pas pouvoir perdre. Ainsi, selon les années, Ferrari, Ford, Porsche, Matra. Rien de tel en 1975. Il reste, bien sûr, des voitures beaucoup plus rapides que les autres, capables même de hautes performances — comme les Mirage ou les Ligier, — mais leur robustesse, qualité essentielle pour une épreuve d'endurance de vingt-quatre heures, est sujette à caution.

C'est que Mirage et Ligier, les deux constructeurs qui tiennent malgré tout la vedette au Mans, utilisent l'un et l'autre des moteurs Ford-Cosworth, conçus pour les grands prix de formule 1, donc pour un *service bref* et non pour un galop de fond de plus de 4 000 kilomètres. Même si les moteurs ont été spécialement préparés chez Cosworth pour obtenir une plus grande longévité, ce serait pour beaucoup une surprise que ces voitures ne perdent pas, au fil des heures, par des arrêts répétés à leurs stands, les avantages gagnés initialement.

Beltoise et Jarier, qui forment l'un des trois équipages Ligier, partagent assez cette crainte pour avoir choisi de prendre le départ sur la seule Ligier équipée d'un moteur Maserati, moins puissant mais réputé, à tort ou à raison, plus robuste.

Ickx : meilleur temps aux essais

La limitation de consommation en carburant, s'ajoutant à la nécessité de ménager les moteurs, fera sans doute que les *Vingt-Quatre-Heures du Mans* ressembleront peu aux éditions précédentes où le panache jouait son rôle. Pas question de voir une des voitures de pointe caracoler en tête, presque à la limite de ses responsabilités, dans les premières heures.

Au contraire, chaque équipage est bien conscient que le succès dépendra pour une bonne part d'une certaine modération dans les efforts sollicités des moteurs.

Le Belge Jacky Ickx (Mirage), qui a réalisé le meilleur temps des essais le 11 juin, avait d'ailleurs gagné ainsi les Vingt-Quatre Heures du Mans il y a six ans. Parti le dernier, il avait eu l'habileté d'amener sa Ford dans la meilleure position et dans sa meilleure forme mécanique pour disputer le sprint à une Porsche 3 litres plus moderne et plus rapide et le gagner.

La nouvelle réglementation des Vingt-Quatre Heures du Mans, qui autorise le remplacement de nombreuses pièces mécaniques, y compris le bloc moteur, ne paraît pas proposer de solution convenant réellement aux préoccupations des équipages Mirage et Ligier. Alors qu'il est possible de changer assez rapidement un bloc moteur sur les Porsche, et même sur le prototype Alpine-Renault 2 litres de Marie-Claude Beaumont et de Lella Lombardi, la même opération pour remplacer un Cosworth relèverait d'une perte de temps trop considérable.

On y pense quand même chez Mirage, et c'est un aspect nouveau des Vingt-Quatre Heures du Mans que de voir les moteurs de rechange, *sur leur chevalet*, prêts à toute éventualité. On y pense beaucoup chez Renault, où une répétition en grand style aura lieu le 12 juin. Pour la voiture de l'équipage féminin, Marie-Claude Beaumont et Lella Lombardi, la durée prévue de l'intervention est d'une heure environ.

FRANÇOIS JANIN.

TENNIS

Les deux « ravageurs » de Roland-Garros

C'est le rôle d'un grand championnat comme les Internationaux de Roland-Garros, avec ses matches marathon en cinq sets, de démontrer la véritable trempe des joueurs qui durcissent leurs énergies au fur et à mesure de leur progression sur le tableau. Ainsi le petit Américain Eddie Dibbs gagnant son quart de finale à l'arraché, le mercredi 11 juin, devant le Mexicain Raul Ramirez, ainsi l'autre petit Américain Harold Solomon terrassant Brian Gottfried après des luttes de quatre heures. Peut-être manque-t-il précisément à leurs prochains adversaires Borg et Vilas, écrasants vainqueurs de Smith et de Kodes d'avoir été poussés dans leurs retranchements.

Borg et Vilas incarnent ces jeunes champions implacables que nous avons appelés les iconoclastes du tennis : dotés de nerfs d'acier, d'une technique à toute épreuve et d'une détermination farouche motivée par des prix en espèces qui les rendent millionnaires à vingt ans, ils font régner sur la terre battue une surpuissance musculaire qui les égale aux athlètes olympiques.

Au point de vue du tennis pur, Guillermo Vilas est de loin le plus intéressant. Ce jeune Argentin, né le 17 août 1952 à Mar-Del-Plata, s'était révélé tout gamin dans ces mêmes Internationaux, il y a trois ans. Il a pris depuis lors des épaules de déménageur, et son développement physique lui permet aujourd'hui de délivrer des coups gagnants dans tous les compartiments du jeu, notamment un drive de revers unique dans l'histoire du tennis et surtout dans la galerie des gauchers. La faiblesse du gaucher est de couper son revers, et seul le grand Rod Laver, dans un passé récent, a pu donner l'exemple « *top spin* » (1) exécuté du ventre. Vilas, lui, le frappe entièrement détaché du corps dans un *mouvement superbe qui en fait un* modèle de pugnacité et de régularité. Son smash d'une force extrême est son autre arme infaillible.

Bjorn Borg, de quatre ans son cadet — il est né le 16 juin 1956 à Stockholm, — possède, en revanche, un jeu beaucoup moins orthodoxe, grand drive lifté assené à tour de bras, revers à deux mains pas spécialement joli, mais son rythme de « bourre-tout », sans cesse en accélération, suffoque et laisse pantelants ses adversaires les plus coriaces.

Les rencontres et tournois font de Borg et de Vilas des partenaires de double sur le terrain et des copains inséparables dans la vie. Leurs cheveux blonds répandus à la manière des nouveaux bardes de leur génération, serrés dans des blue-jeans, dédaignant la cravate, ils se jouent interminablement des « tubes » et écument les discothèques. Borg ne lit que des « comics » et couche avec sa raquette, alors que Vilas se pique de poésie et est capable d'oublier le tennis en hivernant en Argentine pour pratiquer d'autres sports.

Tous deux poursuivis sous toutes les latitudes par les entreprises d'amazones de vingt printemps, eux-mêmes pas toujours rebelles aux amours juvéniles, ils ne redeviennent adultes et inhumains que sur le court.

L'événement des Internationaux 1975 serait de retrouver en finale ces deux « ravageurs » face à face.

OLIVIER MERLIN.

(1) *Impulsion donnée* à la balle par le haut, contrairement à la plupart des coups de revers où la balle est attaquée par en dessous.

LES RESULTATS

SIMPLES MESSIEURS

Huitièmes de finale. — Andrews (E.-U.) b. Van Dillen (E.-U.), 6-8, 7-5, 0-6, 2-6, 6-3.

Quarts de finale. — Dibbs (E.-U.) b. Ramirez (Mex.), 4-6, 7-6, 6-1, 5-7, 6-4 ; Vilas (Arg.) b. Parun (N.-Z.), 6-2, 6-2, 7-6.

Mardi, Borg avait battu en trois sets Smith, 6-2, 6-3, 6-0.

SIMPLES DAMES

Quarts de finale. — Mlle Navratilova (Tch.) b. Miss Ganz (E.-U.), 6-1, 6-1 ; Miss Newberry (E.-U.) b. Mlle Szabo (Hong.), 6-1, 6-2 ; Mlle Morozova (U.R.S.S.) b. Mlle Giscafre (Arg.), 7-5, 6-7, 6-0 ; Miss Evert (E.-U.) b. Mlle Sawamatsu (Jap.), 6-1, 6-2.

ATHLÉTISME

LE MEETING SCOLAIRE INTERNATIONAL DE POITIERS

La neuvième marche

De notre envoyé spécial

*Poitiers. — Le temps s'était enfin mis au beau fixe et les gamins qui recueillaient des autographes cabalistiques sur leurs calepins trouvaient décidément bien sympathiques les jeunes Chinois. Sur la piste, des athlètes indiens portaient, piqués dans des chignons de jais, de jolis nœuds tout blanc. La moindre prouesse brésilienne, provoquant des sifflets d'allégresse, était saluée aussi frénétiquement que le millième but de Pelé au stade de Maracana. Mise à contribution pour chaque remise de médailles, l'harmonie municipale répéterait plus de trente fois, sans signes excessifs de lassitude, quelques mesures de l'*Ode à la joie.

Bref, tout aurait pu faire de ce troisième meeting mondial d'athlétisme scolaire, qui, les 6 et 7 juin, rassembla un important public et quelque quatre cent cinquante concurrents de seize pays, un franc succès. Les dirigeants de l'Association du sport scolaire et universitaire (ASSU) avaient, en effet, lieu d'être satisfaits. Ayant poussé à la création, en 1972, d'une fédération internationale du sport scolaire aujourd'hui forte de trente-deux membres, ils sentaient justifiés leurs espoirs. L'adhésion récente de la Chine populaire constituait, notamment, un renfort considérable.

Des points de discordance

Quant au niveau des performances, il était excellent. Supérieur, en tout cas, à ce qu'il avait été en 1973, à Athènes, et l'an dernier, à Florence. Il ne saurait être question de souligner quelques exploits particuliers alors que les huit premiers de chaque épreuve, mis sur pied d'égalité, prenaient place sur un podium dont les marches s'élevaient identiquement. Trouvant sans doute le symbole trop peu appuyé, les organisateurs avaient même ajouté une neuvième marche qui, fut-il précisé, aurait pu être occupée par un perdant.

Fallait-il voir un autre symbole dans le fait que, avant que ne commence la compétition, les participants furent présentés à la population sur la place d'armes de Poitiers ? Car dans cet aimable tableau, les points de discordance ne manquèrent pas. Déjà, le Gabon et le Sénégal, dont l'engagement avait été confirmé, s'étaient ravisés au dernier moment. Officiellement, pour des raisons financières. Mais il n'était pas interdit de se souvenir de la tournée de l'équipe de France de rugby en Afrique du Sud.

Les interférences de l'actualité ne devaient pas s'arrêter là. Dans la première série du 100 mètres, celle à laquelle participait l'Israélienne Kale, le couloir réservé à une cadette chinoise demeura vide. S'avançant silencieusement sur la pelouse avec une banderole revendicative, un groupe d'une trentaine d'étudiants en éducation physique fut rapidement encerclé par les forces de l'ordre. Ces manifestants souhaitaient pourtant simplement que la rencontre « ne revête pas un caractère de diversion ». *Enfin, tombant sans raison du ciel, des parachutistes interrompirent le concours du lancement du javelot et retardèrent le départ du relais 4×100 mètres des juniors, ce qui ne fut pas du goût de tout le monde.*

Il fallut, après la cérémonie de clôture, une farandole unissant pêle-mêle tous les concurrents pour faire oublier une présence policière quelque peu pesante : un C.R.S. par intervalle de 20 mètres sur la piste ! Est-il désormais obligatoire que les fêtes de la jeunesse se déroulent à l'ombre des matraques ?

RAYMOND POINTU.

FAITS DIVERS

LA DÉPRESSION DU COMMISSAIRE CANOET N'A RIEN A VOIR AVEC L'ENQUÊTE SUR LAQUELLE IL TRAVAILLAIT, déclare M. Poniatowski.

Interrogé, mercredi soir 11 juin, au cours de l'émission « Le point sur Antenne 2 », sur le commissaire Canoet, M. Michel Poniatowski a déclaré : « *Le commissaire a cédé à une dépression nerveuse, phénomène lié à la vie moderne. Il est soigné et se remettra : nous pourrons alors l'interroger. Mais sa dépression n'a rien à voir avec l'enquête sur laquelle il travaillait et qui est encore couverte par le secret d'Etat.* »

● *Six arrestations après le viol d'une jeune femme.* — Après avoir séquestré pendant dix-neuf jours, près de Roanne (Loire), une femme âgée de vingt ans, six ressortissants nord-africains ont été arrêtés et écroués le 11 juin. Cinq d'entre eux auraient abusé d'elle. Bien qu'ils affirment que la jeune femme était consentante et nient l'avoir violentée, ils ont été inculpés de séquestration et de viol.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

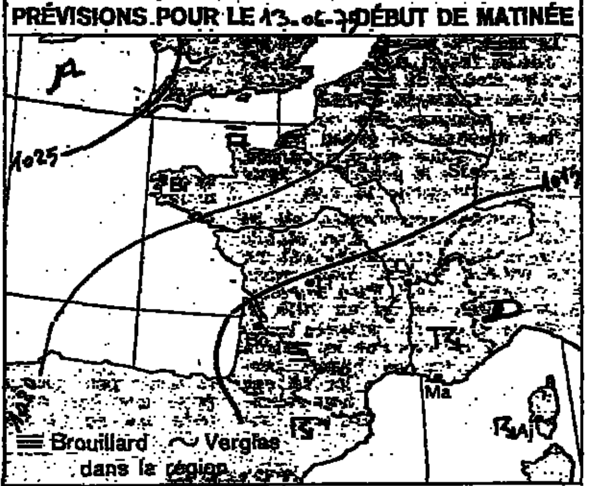
FOOTBALL. — *Le joueur brésilien Pelé a signé, le mardi 10 juin, le contrat par lequel il s'engage à jouer pendant une période de trois ans pour le New York Cosmos* (le Monde *du 19 mai*). *Le célèbre footballeur, qui est âgé de trente-quatre ans, recevrait pour ce contrat 7 millions de dollars (environ 28 millions de francs).*

RUGBY A XV. — *Pour son sixième match en Afrique du Sud, l'équipe de France a obtenu le 11 juin, à Port-Elisabeth, sa cinquième victoire face à la sélection de l'Eastern Province, battue 18 à 9.*

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 12 juin à 6 heure et le vendredi 13 juin à 24 heures :

Un courant perturbé, de secteur sud-ouest, s'établit de l'Atlantique au nord de l'Europe, mais les hautes pressions qui persistent des Açores à la Pologne maintiennent la France à l'écart de ce courant.

Vendredi 13 mai, dans la moitié sud du pays, le temps restera nuageux et orageux. Il sera temporairement couvert et brumeux le matin dans l'extrême Sud-Ouest, où des brouillards et des nuages bas tendront ensuite à se désagréger. Des éclaircies assez belles apparaîtront, mais le ciel sera variable, et les *orages qui éclateront — surtout* l'après-midi — seront parfois violents avec de fortes rafales. Dans la moitié nord, le temps restera chaud et le plus souvent ensoleillé. On notera, toutefois, des nuages bas assez abondants en début de journée près de la Manche orientale et de la mer du Nord. Les vents, modérés, souffleront du nord-est ou du nord.

Jeudi 12 mai, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016,6 millibars, soit 762,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 juin ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12) : Biarritz, 16 et 15 degrés ; Bordeaux, 26 et 13 ; Brest, 24 et 11 ; Caen, 19 et 11 ; Cherbourg, 20 et 13 ; Clermont-Ferrand, 21 et 13 ; Dijon, 23 et 15 ; Grenoble, 22 et 14 ; Lille, 26 et 15 ; Lyon, 24 et 14 ; Marseille, 19 et 16 ; Nancy, 22 et 15 ; Nantes, 27 et 15 ; Nice, 18 et 15 ; Paris-Le Bourget, 24 et 16 ; Pau, 15 et 14 ; Perpignan, 19 et 16 ; Rennes, 24 et 14 ; Strasbourg, 24 et 14 ; Tours, 23 et 15 ; Toulouse, 20 et 15 ; Ajaccio, 23 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 26 et 12 degrés ; Athènes, 28 et 19 ; Bonn, 23 et 10 ; Bruxelles, 25 et 15 ; Le Caire, 26 et 23 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 19 et 8 ; Genève, 22 et 13 ; Lisbonne, 26 et 16 ; Londres, 26 et 12 ; Madrid, 25 et 9 ; Moscou, 13 et 9 ; New-York, 21 et 16 ; Palma-de-Majorque, 23 et 15 ; Rome, 24 et 16 ; Stockholm, 22 et 15 ; Téhéran, 36 et 30.

Stages

● *L'Institut national agronomique* de Paris-Grignon propose aux diplômés de l'enseignement supérieur du niveau deuxième cycle un stage (voyages et conférences) de six semaines portant sur les structures et le fonctionnement des institutions mutualistes agricoles. Les étudiants et les élèves des grandes écoles seront admis sur l'avis d'une commission technique. (S'adresser à Mme Ewald, centre de perfectionnement de l'INA, 16, rue Claude-Bernard, 75005 Paris. Tél. : 707-39-79.)

P.T.T.

● *Quinze mille six cents lignes téléphoniques supplémentaires pour le quatorzième arrondissement de Paris.* — La mise en service de l'extension du central téléphonique Brune fournit, depuis le 10 juin, une capacité supplémentaire de quinze mille six cents lignes ordinaires et de trois mille cinq cents lignes à fort trafic. Ces nouvelles installations permettront de soulager progressivement les centraux Vaugirard, Ségur, Danton, Gobelins et Bobillot, qui sont saturés.

Visites, conférences

VENDREDI 13 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h. 30, place de l'Opéra, Mme Oswald : « Palais Garnier - L'Opéra de Paris ». — 15 heures, 22, rue des Saules, Mme Bachelier : « Ecrivains et peintres montmartrois au Lapin agile ». — 15 h., 42, avenue des Gobelins, Mme Garnier-Ahlberg : « La manufacture des Gobelins et ses ateliers ». — 21 h., marches église Saint-Gervais : « Le Marais illuminé ».

Réunion des musées nationaux, 10 h. 30 et 15 h., musée du Louvre : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (français et anglais).

15 h., musée du Louvre : « Fin du Moyen Age » (Mme Angot). — 15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (A travers Paris). — 15 h. 30, métro Pont-Marie : « Hôtels du Marais » (Mme Camus). — 21 h., métro Saint-Paul : « Le Marais illuminé » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., boulevard Edgar-Quinet : « Cimetière du Vieux-Montparnasse » (Mme Hager). — 15 h., 60, rue des Archives : « Le Musée de la chasse et de la nature à l'hôtel de Guénégaud » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 14 h., Université Paris-I, amphithéâtre Turgot, M. Jacques Bariéty : « De l'exécution à la négociation, l'évolution des relations franco-allemandes après la première guerre mondiale (11 novembre 1918 - 10 janvier 1925). — 15 h., Sorbonne, galerie Richelieu, M. le recteur Ahmed Abdesselem : « L'histoire dans le monde arabe, et plus particulièrement le Maghreb ». — 20 h., 12, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève : « Scientology. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle (Eglise de Scientology de France) (entrée libre). — 20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Jean-Pierre Gaillard : « Méditation et prise de conscience de la dualité » (L'Homme et la Connaissance). — 20 h. 30, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Pierre Vidal : « Giacomo Puccini : de l'Eglise à l'Opéra » (Groupe des Sept).

RAPATRIÉS

Les associations se retirent de la commission de concertation

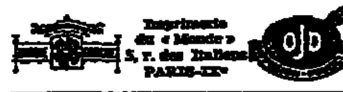
Un incident très vif a opposé mercredi 11 juin les dirigeants des sept associations de rapatriés et spoliés, membres de la commission de concertation, à M. Faussemagne, préfet hors cadre ; celui-ci avait récemment remplacé M. Mario Benard, qui avait reçu de M. Chirac le titre de chargé de mission auprès du premier ministre.

Les présidents de l'ANFANOMA, du Front national des rapatriés, du RANFRAN, de France-Afrique, du Groupement national pour l'indemnisation, de la Maison des agriculteurs d'Algérie et de l'Union des comités de défense des agriculteurs rapatriés, ont constaté *« que les limites fixées par le gouvernement à M. Faussemagne ne peuvent, en aucune façon, donner satisfaction à leurs légitimes revendications »*. Ils ont, à l'unanimité, pris la décision de ne plus participer aux travaux de la commission. Ils n'acceptent de reprendre la discussion *« que si la question primordiale de l'indemnisation des spoliés est mise à l'étude en priorité absolue en même temps que le problème de la réinstallation et de la réparation des dommages »*.

Les associations de rapatriés ont rappelé, dans un communiqué, que M. Giscard d'Estaing, le 23 avril dernier, au retour de son voyage en Algérie, avait déclaré : *« Une concertation avait été déjà engagée avec M. Mario Benard. Ce dernier doit déposer ses conclusions. A partir de ces dernières, je souhaite que le gouvernement recherche les mesures complémentaires qui pourront être prises et décidées. »*

Par leur retrait de la commission de concertation, les dirigeants des rapatriés confirment leur volonté de faire modifier la loi dite *« de contribution nationale »* du 15 juillet 1970 et le décret du 5 août 1970, notamment en ce qui concerne les retraites et les barèmes qui devraient être établis en francs constants. — L. P.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX°

loterie nationale

Liste officielle des sommes à payer, tous cumuls compris, aux billets entiers

Terminaison	Finales et numéros	Signes du Zodiaque	Sommes à payer F.
1	2 321	sagittaire	5 000
		autres signes	500
	6 061	vierge	5 000
		autres signes	500
	8 141	lion	10 000
		autres signes	1 000
	32 331	poissons	12 000
		autres signes	500
	31 841	lion	100 000
		autres signes	5 000
2	2	tous signes	50
	32	tous signes	150
	482	tous signes	250
	8 442	verseau	5 050
		autres signes	550
	9 032	capricorne	10 150
		autres signes	1 150
	32 332	poissons	12 150
		autres signes	650
3	93	tous signes	100
	333	tous signes	200
	503	tous signes	200
	4 533	gémeaux	5 000
		autres signes	500
	32 333	poissons	12 200
		autres signes	700
	15 283	gémeaux	100 000
		autres signes	5 000
4	8 404	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	32 334	poissons	12 000
		autres signes	500
	20 384	poissons	100 000
		autres signes	5 000
	35 434	cancer	100 000
		autres signes	5 000
5	085	tous signes	200
	1 255	cancer	5 000
		autres signes	500
	9 855	capricorne	5 000
		autres signes	500
	32 335	poissons	12 000
		autres signes	500
	11 875	sagittaire	100 000
		autres signes	5 000
	28 085	capricorne	100 000
		autres signes	5-000
6	3 796	scorpion	5 000
		autres signes	500
	7 186	poissons	5 000
		autres signes	500
	8 086	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	8 756	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	32 336	poissons	12 000
		autres signes	500
	30 936	bélier	100 000
		autres signes	5 000
	31 606	verseau	100 000
		autres signes	5 000
7	7	tous signes	50
	07	tous signes	150
	647	tous signes	450
	8 777	lion	5 050
		autres signes	550
	6 477	bélier	10 050
		autres signes	1 050
	6 987	poissons	10 050
		autres signes	1 050
	9 977	scorpion	10 050
		autres signes	1 050
	32 337	poissons	12 050
		autres signes	550
8	278	tous signes	200
	748	tous signes	200
	6 498	balance	10 000
		autres signes	1 000
	03 178	taureau	100 000
		autres signes	5 000
	30 278	vierge	100 200
		autres signes	5 200
	35 428	scorpion	100 000
		autres signes	5 000
	32 338	poissons	1 500 000
		autres signes	15 000
9	69	tous signes	100
	9 039	balance	5 000
		autres signes	500
	3 359	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	3 459	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	4 219	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	32 339	poissons	12 000
		autres signes	500
	23 879	balance	100 000
		autres signes	5 000
0	4 100	taureau	5 000
		autres signes	500
	8 460	bélier	5 000
		autres signes	500
	32 330	poissons	12 000
		autres signes	500

Liste établie par le Secrétariat Général de la Loterie Nationale

Signes du Zodiaque
Tirage du 11 juin 1975
75 — PROCHAIN TIRAGE LE 18 JUIN 1975 à PARIS (8ème) au Grand Palais — 28e

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 12 juin 1975 :

UN DECRET

● Modifiant certaines dispositions du décret n° 45-0117 du 19 décembre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut du notariat.

UN ARRETE

● Modifiant et complétant le tarif interministériel des prestations sanitaires.

DES LISTES

● Des élèves de l'Ecole spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie ayant obtenu à la fin de l'année scolaire 1973-1974 le diplôme d'ingénieur ou le diplôme de conducteur, ou le certificat de fin d'études de cet établissement ;

● Complémentaire d'aptitude des officiers à admettre dans le cadre spécial de l'armée de terre en 1974 ;

● D'aptitude des officiers à admettre dans le cadre spécial de l'armée de terre en 1975.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 1174

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II									■
III			■					■	■
IV					■				
V				■					
VI		■			■				
VII						■			
VIII	■								
IX						■	■		
X			■	■					■
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Autant s'en débarrasser au plus vite ! ; Terme musical. — II. En Australie. — III. Préfixe ; Belle promise. — IV. Ce que l'on prend avant de partir ; Lance dans le public. — V. Lettres de félicitations ; Soumit à de lourdes charges. — VI. Initiales d'un historiographe français ; Atténue quelque peu la simplicité d'un appareil. — VII. Vin estimé ; Vieux caractère (inversé). — VIII. Rejeter. — IX. Elle cherche toujours à s'élever ; S'entend dans une clique. — X. Préfixe ; En Turquie. — XI. Une qui n'est pas du tout d'avis que l'appétit vient en mangeant !

VERTICALEMENT

1. Menues rations d'entretien d'un tendre sentiment ; Cher au cœur de Jacob. — 2. Se montra doublement édifiante, sa vie durant ; C'était un endroit très mal éclairé. — 3. Terme musical ; Plus ou moins distingués. — 4. Traduit un coup ; Habille une bergère. — 5. Combinaison qui se présente sous différents aspects ; Déperdition salutaire. — 6. Barbotent dans le Nord ; Ile. — 7. Rendis moins confus ; Commence furieusement. — 8. Préposition ; Esquiveras. — 9. Usera d'arguments frappants ou essaiera de remédier temporairement à des ennuis financiers.

Solution du problème n° 1 173

Horizontalement

I. Tableau. — II. Union ; Pi. — III. Ré ; It ; Nis. — IV. Crinoline. — V. Tu ; Mer. — VI. Réparable. — VII. Ria. — VIII. Eponges. — IX. Son ; Et ; De. — X. Ive ; Amis. — XI. Eleveurs.

Verticalement

1. Turc ; Rues. — 2. Anerie ; Poil. — 3. Bi ; Prouve. — 4. Lointain ; Ev. — 5. Entourage. — 6. Etau. — 7. Nimbus ; Mr. — 8. Pinel ; Dis ! — 9. Miséreuses.

GUY BROUTY.

Philatélie

● *Trois timbres-poste canadiens sont mis en vente simultanément à Paris et au Canada.* — Depuis le mercredi 11 juin, trois timbres postes canadiens sont en vente à l'exposition Arphila, qui se déroule au Grand Palais en même temps que dans les bureaux de poste canadiens. Les vignettes, dont la valeur faciale est respectivement de 20, 25 et 50 cents, représentent un athlète ; elles ont été émises à l'occasion des prochains Jeux olympiques de Montréal.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	168 F	238 F	309 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

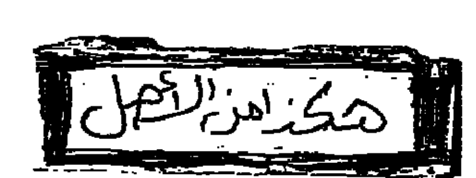
Par voie aérienne tarif sur demande

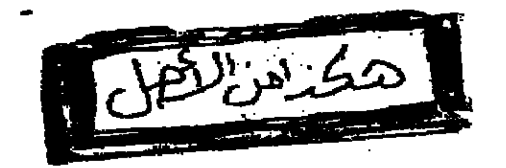
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.





ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER - Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE METALLURGIQUE FRANCAIS
recherche

chef du service du personnel

pour une de ses Usines (800 personnes)
située en proche BANLIEUE EST DE PARIS

Le poste englobe tous les aspects de la fonction Personnel et bénéficie d'une très large autonomie dans le cadre de la Direction Personnel de la Société.

Les candidats doivent répondre aux exigences suivantes :
- Formation supérieure (Sciences Humaines),
- Agé : 30 ans minimum,
- Expérience de 4 à 5 ans dans la fonction Personnel de préférence en milieu usine.

La primauté sera donnée aux qualités humaines nécessaires à la fonction sur les connaissances administratives ou techniques.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 18.459
E.R.P.M. — 100 av. Ch. de Gaulle, 92522 NEUILLY S/SEINE

Développant les activités
— essentiellement Commerciales —
de nos filiales françaises et étrangères
(chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard)

et accélérant son programme d'expansion, notre GROUPE renforce son ETAT-MAJOR

et recherche un homme de premier plan de formation H.E.C., E.S.S.E.C., SUP de CO, etc... Agé de 32 ans minimum, apte à prendre des

Responsabilités de Direction Globale

La candidature devra être justifiée par 8 à 10 années d'une expérience professionnelle menée avec une incontestable réussite dans une direction d'exploitation.

Les postes antérieurement occupés auront formé leur titulaire à l'exercice de la gestion sous tous ses aspects.

Rémunération élevée

Env. lettre man. avec C.V. (ou déposer en cas de grève) sous n° 11.865, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE recherche pour SERVICES COMPTABLES et FINANCIERS
JEUNE **ESC, DECS**
OU EQUIVALENT
Ecr. av. C.V. et prét. n° 5.301 SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

Sté Colombes - Recherche :
COMPTABLE EXPERIMENTE (E)
pour responsabilités complètes. Poste stable. Initiative, avenir, position cadre. Env. C.V. et réf. sous n° 18.438 à :
JRP 39, rue de l'Arcade, Paris (8e), qui trans.

SETT 1, RUE THERESE PARIS-1er - Rech.
fibres suite, proximité Villeneuve-Saint-Georges
AT 2 - AT 3 PHYSICIENS
Etudes et mesures. Technique du vide et radio-activité.
742-87-10 - 873-93-54

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
INGENIEUR
grande école, ayant de bonnes connaiss. en économie et statistiques. Expér. professionn. souhaitée. Env. C.V. au Service du traitement de l'information et des statistiques industrielles, 85, bd du Montparnasse, 75270 PARIS CEDEX 06.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS FRANÇAIS
Siège Levallois
recherche
pour son Agence Régionale de Paris

ATTACHE COMMERCIAL

Secteur : Seine-St Denis, Val de Marne, Val d'Oise.
Le candidat aura une formation commerciale supérieure.
Visitant la clientèle, il devra acquérir une parfaite connaissance de son marché pour tenir informé son chef d'Agence et effectuera les études qui lui seront demandées. Une période de formation de plusieurs mois est prévue.

13,3 *mensualités - Avantages Sociaux.* Indemnités kilométriques.
Prise en charge par la Société de l'assurance automobile.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo, prétentions à la
Direction du Personnel
35, rue Paul Vaillant Couturier
92301 LEVALLOIS-PERRET

IMPTE SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS
REGION PARISIENNE
recherche pour son service
JURIDIQUE et ADMINISTRATIF

UNE COLLABORATRICE
ayant une certaine expérience en matière de gestion des assurances d'une société.

LIEU DE TRAVAIL :
Zone d'emploi Vélizy-Villacoublay

Env. candidat. et C.V. man., n° 12.157, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, 75001 Paris, qui transmettra.

Nous sommes une société civile, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans les interventions pour la formation et le développement des ressources humaines de l'entreprise, notamment dans les domaines de l'amélioration des conditions de travail et de l'adaptation au poste, auprès des personnels ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise.

Dans le but valoriser la formation dispensée à ces personnels, nous recherchons un

spécialiste de la gestion et des ressources humaines

Le candidat :
- âgé d'au moins 30 ans
- de formation grande école de commerce de préférence ou universitaire complétée par un stage de longue durée type ICG - CPA....
- aura une expérience professionnelle d'au moins 5 années de la gestion en général et en particulier des problèmes de personnel.

Chargé de prospecter la clientèle et de diagnostiquer ses besoins, il aura aussi pour rôle de définir et mettre en oeuvre les actions de formation, d'étude et d'organisation.

Le poste est à pourvoir à Paris et comporte des missions dans toute la France

Envoyer C.V. photo et prétentions sous réf. M.13.

G-CAM-Sinorg CONSEIL
7, rue Royale 75008 - PARIS
à qui nous avons confié ce recrutement

IMPTE SOCIETE MATIERES PLASTIQUES
filiale d'un groupe puissant dans le domaine des produits de grande consommation
recherche
UN
DESSINATEUR-MODÉLISTE
possédant au minimum 3 ans d'esthétique industriel. - Ecrire lettre manuscr. avec C.V., prét. et photo, n° 30.114 B, à BLEU, 17, r. Lebel, 94 Vincennes, q. tr.

Société distribution Haute Couture
recherche
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO CONFIRMÉE
28 ans minimum, pour sa direction commerciale.
Profil nécessaire : excellente présentation.
Sens des responsabilités. Initiative, ordre et méthode. Habitude des contacts.
Conditions départ : 2.800 × 13 - Hor. : 5 × 8
Envoyer lettre candidat. man. + C.V. et photo : numéro 6.972, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e, qui transm.

AUDIT MANAGER
Impt cabinet quartier CHAMPS-ELYSEES rech.
1 AUDIT MANAGER
ayt une bonne connaissance
— des pratiques anglo-saxonnes.
— Intéressé par l'application de technique d'Audit faisant appel à la science statistique.
— Titulaire du diplôme d'expertise comptable ou diplôme étranger équivalent ou mémorialiste.
— Pratique courante de la langue anglaise écrite et parlée.
Env. C.V. et prétent. ss réf. 2.808 à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

Sté Engineering Electronique et Informatique recherche
JNE INGENIEUR d'Etudes
lib - ste (2 à 3 ans expér.) ayant compét. Electroniq. Télécommunicat. et not. Inform., possib. carrière intéress. av. évolut. rapide pour candidat dynam. ayt goût responsabil., rémunérat. en conséquence. Env. C.V. précis, expér., dipl. et prét. à SECOM, 73, rue de Miromesnil, 75008 PARIS.

Sté Ed. Pub. (Porte Maillot) recherche Assistante ou technicienne de Fab. pour une période de 3 mois (15 juin-15 sept.)
Tél. : 758-11-30. Poste 260

Cherche J. F., F. ou H. *lecture courante anglais, allem.* Initiative et méthode, pour gestion bibliothèque et abonnements, dépouillement presse économ. internationale, travail en équipe.
Env. C.V. manuscrit à n° 90, Ferrand, 98, rue de la Victoire, Paris-9e, qui transmettra.

TRES IMPTE SOCIETE
BANLIEUE NORD
MISSION TEMPORAIRE DE 3 à 6 MOIS
JNES COMPTABLES
HOMMES ou FEMMES
BAC G2 - B.P. - B.T.S. - I.U.T. - E.S.C. - D.E.C.S.
Vous pouvez acquérir une formation pratique de la comptabilité.
Votre rémunération tiendra compte de votre formation.
Adr. C.V. détaillé et prétentions, sous réf. 343, à AJAX Publicité, 5, cité Pigalle - 75009 Paris qui transmettra

---

— Vous avez un B.T.S. électronique ou équivalent ;
— Vous êtes jeune, dynamique, ambitieux ;
— Vous savez vous vendre.
LA FILIALE FRANÇAISE d'un groupe multinational, leader dans sa branche, renforce son équipe de vente et recherche :
INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX
Expérience en régulat. contrôle et sécurité industrielle appréciée. Anglais souhaitable. Déplacem. fréquents en France.
Env. C. V. et prétentions à n° 12.278 CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

---

emplois régionaux

BRETAGNE

EXPERT-COMPTABLE

Cabinet d'audit et de conseil en expansion, nous recherchons pour Lorient un diplômé ou finaliste, ayant environ 5 ans d'expérience en Cabinet ou Entreprise. Responsable de 4 groupes de collaborateurs (15 personnes) et de 160 clients environ, il devra animer son équipe, et développer son implantation sur la région.
Une association est souhaitée après 1 an. Les candidats a priori retenus recevront une réponse avant le 23 juin. Une parfaite discrétion est assurée.
Prière d'adresser, sous No 565, dossier très complet (avec réf. motivation, prétent. et photo) au
CEIP
Conseil d'entreprises
56270 PLOEMEUR.

RESPONSABLE FINANCIER
BRETAGNE

La Société - 330 personnes, C.A. 260 millions - double son volume d'activités tous les 5 ans depuis sa création. Elle est implantée à 27Km *de la mer.*
Son expansion rapide l'amène à créer un poste de Responsable Financier, et à rechercher un jeune cadre (HEC, ESSEC, ESC, IEP, Sces Eco...) qui, placé sous l'autorité hiérarchique du PDG, sera chargé de la gestion des fonds de l'entreprise et de la préparation de son avenir: suivi de la trésorerie, relations avec les banques, recherche de moyens de financement, analyse des charges financières.



26 Rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera une note d'information et un dossier de candidature sur simple demande référencée 531M2.

GROUPE INTERNATIONAL
recherche
pour ses deux filiales françaises
COMPTABLES Hommes ou Femmes
Niveau B.T.S. comptable, certificat comptable D. E. C. S. Expérience nécessaire. Responsabilités : comptabilité générale jusqu'au bilan.
Postes à pourvoir : Nantes et Marseille
Adresser offres man. sous le n° 921.222, H.A.P., Hall « Petites Annonces » 7 X 44040 NANTES.

LABORATOIRE ANALYSES MEDICALES
en constant développement
Grande ville universitaire OUEST
offre à jeune
MÉDECIN ou PHARMACIEN H. ou F.
ayant C.E.S., la direction d'une équipe avec possibilité d'association.
Un candidat intéressé par la recherche de techniques nouvelles et qui serait capable d'avoir des ouvertures sur l'extérieur serait apprécié.
Ecr. pour un premier contact à Mme GARRET, 11, rue Mauvoisins. — 44200 NANTES.

IMPORTANT GROUPE FRANCAIS
du secteur tertiaire renforce ses services opérationnels et recherche

RESPONSABLE D'EXPLOITATIONS confirmé

FUTUR DIRECTEUR REGIONAL

Dans le cadre d'une large autonomie de budget et d'une réelle délégation de pouvoir : il assume la bonne marche des centres d'exploitation - il a environ 200 à 300 personnes sous son autorité - il suit les relations avec les clients et veille constamment à l'amélioration du service.

Diplômé de l'enseignement supérieur (gestion-commerciale ou technique) le candidat disposera d'un réel dynamisme personnel, d'une disponibilité d'esprit et de qualités en gestion des hommes.

Poste à LYON.

RESPONSABLE D'EXPLOITATIONS

Dans le cadre d'une large délégation de pouvoirs, il aura la responsabilité de la gestion et de la direction sur le terrain de centres de profits (8 à 15 millions de CA - 80 à 200 personnes).

Formation supérieure économique, commerciale ou technique.

Le candidat aura le goût de l'engagement personnel et une expérience réussie de conduite des hommes.

Débutant exclu.

Postes à DIJON - MARSEILLE - BRETAGNE et CLERMONT-FERRAND.

Envoyer C.V. + lettre manuscrite (indiquer No de téléphone si possible) + prétent. à No 12316 CONTESSE Publicité 20, Avenue de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01 — qui transmettra.

IMPORTANT GROUPEMENT
Méditerranée - Provence - Côte d'Azur, recherche :

DIRECTEUR COMMERCIAL IMMOBILIER
Qui résidera sur la Côte d'Azur.

Il faut :
- âge minimum 35 ans formation grande Ecole Commerciale
- 5 ans d'expérience immobilière Paris ou grande ville.
- esprit de synthèse et stabilité de caractère

Il est offert :
- une situation représentative au sein d'un Groupement de promotion immobilière en pleine expansion
- un poste plein d'initiatives et de responsabilités
- une rémunération importante : fixe + intéressement.

Ecrire lettre manuscrite et C.V. à HAECHLER, 13, Avenue de Verdun - 06000 NICE qui transmettra

---

S.A. branche automobile 37 millions de F, 120 personnes, région POITOU-CHARENTES
CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES
sous autorité directe du Direct. général. Condit. requises : sol. conn. compt. gén. et anal., lég. fisc. et soc. Apt. gest. et relat. comm. Expér. 5 à 6 ans + dir. service 15 personnes. Titulaire D.E.C.S. ou équ., âge min. 30 a. Rémun. 60.000 F/an. Env. C.V. détaillé + photo, n° 90.635, HAVAS, LA ROCHELLE.

Etablissem. pour débiles moyens recherche
MONITEUR EDUCAT. PHYSIQ.
Adr. candidat. à C.P.A.M. de la Haute-Marne, 4, place A.-Briand, 52011 CHAUMONT.

Important hôpital privé Sud-Est rech. CHEF SERV. TECHNIQUE pour dir. atelier, respons. équipe, rénov. bâtiments, établ. devis, suivi travaux et créd. Rémunérat. 5.000 F mens. brut + avantag. soc. Ecrire HAVAS, 63000 Clermont-Ferr., n° 51.351.

IMPORTANTE SOCIETE DE TELECOMMUNICATIONS
implantée à l'Ouest et au Sud-Ouest de la région parisienne
recherche

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Coefficient 290 à 340 - de formation CNAM ou DUT, ils devront posséder PLUSIEURS ANNEES D'EXPERIENCE EN TEMPS REEL.

Ils s'intégreront aux équipes chargées de l'analyse et de la programmation de systèmes temps réel dans le domaine de la COMMUTATION DE MESSAGE : *programmation de type modulaire en* langage assembleur sur mini-calculateurs.

Ils assureront l'intégration de ces modules sur plateforme puis l'installation de l'ensemble sur le site.

Envoyer C.V. et prétentions à No 11378 CONTESSE Publ. 20, Avenue Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01, qui transm.

GROUPE INTERNATIONAL
recherche

responsable gestion des commandes

pour service etudes matériels marine

Il faut :
- *Des connaissances mécaniques (Bac Technique ou équivalent)*
- *Des connaissances de gestion ou l'expérience de la gestion des commandes acquise de préférence dans une société métallurgique ou mécanique.*

La préférence sera donnée à un candidat connaissant l'anglais.
Avantages sociaux - 13 mois - restaurant d'entreprise.
Lieu de travail : Vitry sur Seine (accès rapide depuis Paris par train, métro ou bus).

Envoyer CV et prétentions sous réf CA à
DIA PROSIM
B.P N° 8 Vitry sur seine 94400

Transitaire Paris 12e, ch. AGENT DE MAITRISE TRANSIT IMPORT. Parlant allemand. Env. C.V. Prét. à n° 28067 B. Edit. BLEU Pub., 17, rue Lebel 94300 Vincennes Q.T.

Sté de transformation de matières plastiques rech. DIRECTEUR-GESTIONNAIRE expérimenté, appelé à assumer complète responsabilité commerciale et industrielle Résidence Lorraine
Ecr. N° 707.085 REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

MAISON D'EDITION quartier Etoile recherche
un CHEF COMPTABLE
5 ans minimum d'expérience dans la fonction
Titulaire B.P. (ancien régime) ou D.E.C.S.
un COMPTABLE
titulaire BEC, BSEC ou équival. Env. lettre manusc. curriculum vitae et photo à Mme Thomas, 51, av. des Ternes, 75017 Paris

---

Rech. DIRECT. RESTAURANT DYNAMIQUE. Ecr. avec C.V. Mme Kovacs, 59 av. Mozart, 16e

---

Thomson C.S.F.
Division « FAISCEAUX HERTZIENS »
recherche
pour :
— Sa plate-forme d'essais ;
— Ses chantiers (FRANCE, ETRANGER)
A.T. 2 ÉLECTRONICIENS
titul. B.T.S., D.U.T. ou équival.
LIBRES RAPIDEMENT.
Ecr. avec C.V. sous référ. 613, Service Recrutement, 53, rue Greffulhe, LEVALLOIS, ou tél. pour r.-vs 758-11-58, poste 30-99.

Entreprise chauffage - ventilat. conditionnement d'air recherche
DESSINATEUR
Exécution expérimentée
Tél. : 206-18-00 ou 208-39-51 poste 096

Recherchons
1) PROGRAMMEURS SYSTEMES
connaissant OS/VS.1 sur IBM 270/158. Cobol, assembleurs.
2) ANALYSTES-PROGRAMMEURS
PL. 1/OS méthode WARNIER, indispensable. Lib. rapidement. Téléphonez pour r.-vs 627-53-34.

Recherche
MENAGE
bne entente, bonne présentat. HOMME : service de table, bon bricoleur, bon jardinier, permis VL. FEMME : sachant cuisiner, tenir intérieur. Référ. contrôlées pour maison de campagne, logés et meublés. Rég. Nord Paris, place stable pour de longues années. Tél. pour prendre R.-Vs pour lundi ou mardi : 203-71-48.

IMPTE Sté de Télécommunications, PARIS-13e, recherche
INGENIEURS
début. ou quelq. années expér. pour la programmat. de syst. temps réels. Ecr. avec C. V. et prét. à A.O.I.P., B.P. 301, 75624 PARIS CEDEX 13.

représent. offre

MAISON DE BOURGOGNE demande représentants pour vte de VINS à partic. Voyag. dans toute la France. Mise au courant. Se présenter de préférence ou écrire à : BAROZZI, 10, avenue Rachel, - Paris (18e).

autos-vente

OPEL MANTA luxe, 11 cv, gris métallisé 1971, excell. état, toit ouvr. + 2 pneus cloutés, 6.000 F. 870-22-15, de 17 à 20 h.

Part. vd 204 break 1970. Prix Argus. M. Delabrouille, rue du Château-d'Eau, 91630 Marolles-en-Hurepoix. Tél. 824-76-68, p. 496

504 Coupé V 6, 1975, 1.000 km Véhicule de direct., gar. tot. Ets Neubauer P. Dolle. 754-93-02.

capitaux ou proposit. com.

AGENCE DE PUBLICITE plein Centre de Paris part. organisation, rech. ttes formes de collaborat. av. confrère ou courtier ou représentation à PARIS de Société de province. Ecrire DULAC, 57, rue Ste-Anne, Paris 2e, qui transmettra.

cours et leçons

Jne Professeur allem. donnerait cours allem. à domic. Pr tous nivx même des cours intensifs. Prix très intéress. - 255-99-26.

occasions

LIVRES achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci (6e). — Tél. 326-69-28.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Paris

EXCEPTIONNEL
MOZART. Bel appt 8e ét. Soleil. 100 m², cse urg. Sacrif. 755-92-35.

ARTS-ET-METIERS
A rénover. 60 m². PLEIN SOLEIL. 139.000 F. — 325-75-42.

JUSSIEU - 129.000 F
MAGNIFIQUE 2 PIECES. TOUT CONFORT. — 325-75-42.

QUAI D'ORSAY
300 M² 7 pces princ., 3 bains + 2 serv. - 734-23-75.

EXCEPTIONNEL POUR PLACEMENT
Propriétaire vend directement dans immeuble rénové sur square
- STUDIOS
- 2 PIECES
- DUPLEX

EQUIPES MODERNES
A PARTIR DE 53.000
Téléphoner pour rendez-vous KLE. 11-52 ou PAS. 81-60.

« Le Lafayette ». Particul. vend appartem. standing, double séj., 1 chbre + dress. + sal. de bns, 1 chbre + sal. d'eau, gde cuis. équip., 3 balc., terr. 8e ét., tél., métro, imm. réc., pisc., sauna. 540.000, park. compris. 203-01-88.

BON MARCHE. — ODE. 42-70. Balcon, verdure, DUPLEX, gd séjour, 2 ch., 2 bns, ascens., tél.

PARIS
INVESTISSEM. IMMOBILIER
RENTABILITE 11 %
INDEXATION ANNUELLE
dans imm. entièrement rénové, STUDIOS et 2 P., cuis., s. de b., w.-c., état neuf. A partir 55.000. Thierry MICHEL, administrateur immeubles 48, rue Vivienne, 75002 PARIS. — 236-57-40.

Montparnasse. Imm. pier. de t., ascens., 2 et 3 pièces, avant ou après travx. SAB. 85-86, matin.

★ TROCADERO
Duplex 150 m², 9e et 10e étage, belle terras. Gd livg, 2 ch., 2 bs, chambre serv. Garage. 224-00-10.

COURCELLES-MONCEAU
Splendide 260 m², 2e ét. Balcon, 2 chambres service. 224-00-10.

BUTTES-CHAUMONT, pr. parc 2 pièces, cuisine, bains, wc. 95.000 F - 202-87-09.

15e — PONT MIRABEAU
EXCELLENT PLACEMENT
STUDIOS - 2 PIECES
tout confort, cuisine équipée, qualité exceptionnelle.
Location et gestion assurées.
073-15-51 - 073-80-23.

Mo GOBELINS Limit. 5e - 13 Ds tr. b. imm. rav. 2 p., cuis., wc, bs p., 4e ét. s/rue, calme. 125.000 F. 343-62-14

MARAIS - 17e typique, pour amateur, appt 42 m2. Affaire 1er ordre. - 770-55-86.

SUFFREN Bel imm. p. de t. standing
3 P., vaste réception + chbre, lingerie, tt confort, plan excellent. - VERNEL, 526-01-58.

XVIIe - FACE **SQUARE**
Studio duplex
Idéal placement - 343-66-29
34, rue EMILE-LEVEL.

QUAI - Face ILE ST-LOUIS
110 m2 à rénover, caractère. Soleil, 2e étage, hauteur sous plafond - 508-41-35.

ETOILE Grand standing 7 pièces tt confort + 3 ch. bonne, 280 m2 - 797-41-39.

19e. 50 m. Parc Buttes-Chaum.
RESTE SEULEMENT
2 studios, 2 deux-pièces, tout confort, cuisine équipée.
BONNE RENTABILITE.
PLUS-VALUE CERTAINE.
Location et gestion assurées.
073-15-51 - 073-80-23.

APPARTEMENTS RAFFINES
Vue exceptionnelle.
Prix fermes et définitifs.
Eve à la Défense.
Sortie no 6 sur le Circulaire.
PROMOGIM
775-85-37.

11e Appt de classe dans imm. gd stdg, dble liv. + 2 chb., parkg, balc., 435.000. 345-07-67.

6e. Pr. St-Sulpice. ODE. 42-70. Lux appt, 220 m², ascens., tél., 4 chb., 4 sanit., 3 réceptions.

RESIDENCE MANCINI
GRAND DUPLEX, 2 PIECES, décoration soignée. — 343-66-29.
45, RUE DE CHARENTON.

LA SOURCE MONTMORENCY
40-42, rue de la Source
Appts 3-4 pièces (100 m²) et 4-5 p. (126 m²), dans petit immeuble de luxe entièrement aménagés, tél., parking, cave. Prix fermes et définitifs. Livraison : juin 1975.
Sim Promotion : 520-65-65.

5, rue BENJAMIN-GODARD
1er étg., 210 m², stdg, 2 récept., 4 ch., 3 bs, 2 chb. serv. S/place jeudi 14 à 17 h., ou 224-00-10.

PLACE HOTEL-DE-VILLE
GRENIER à aménager 277-75-68.

Prop. vd ds b. imm. P. d. T., 102 bis, r. Lepic, Paris-18e, 3 p., tt cft, balcon. Vis. de 17 à 20 h.

17e - ETOILE
Propr. vd dans imm. standing, 5e étg., double expos., calme, ensol., 165 m² + 24 m² balc., 7 P., TEL., pkg, prof. lib. poss. prêt vendeur. Téléph. 380-58-29.

FOCH - Standing. Très grand livg, s. à mang., 4 chb., 4 bs, balcons, cuisine, office, TEL., 2 chbres services, 2 caves, gar. 627-78-31, le matin.

Près SALPETRIERE
Part. vd 5 p., 9e étg., 110 m², loggia, salle bains, cab. toil., 2 caves, garage, 458.000 F + C.F. - 587-39-79.

MONTPARNASSE. Dans imm. récent, gd standing, 300 m² sur 3 niveaux + terrasses. Téléphone : 325-73-73.

Région parisienne

NEUILLY Résid. Très luxueux 183 m2 s/jard. priv. Duplex, balc. s/verd., liv., 2 ch., bur., cuis. et san. except. équip. 770.000 F. - RIC. 38-72.

BAGNEUX
5/6 P. 120 m2, 2 bns, 2 park. Jamais habité
Imm. standing neuf. 360.000 F. Crédit possible - 350-33-31.

93 - LE RAINCY
P. à P. Appt ds imm. résid., plein centre, cft, sol., verd., 108 m², cave, gd box, chbre service. Tél. (16) 99-46-12-48.

Province

CANNES - LE CANNET
VILLA L'OCCITANE, 52, rue de Valbonne. Petite Résidence G.L., vue mer, 2 et 3 pces, cuis., bns. Livr. fin 1976. Ex. : 83 m² h. + 257 m² jardin : 420.000 F. AGCE MERIMEE, 13, squ. Mérimée, CANNES. — Téléph. 39-07-05.

CANNES - CALIFORNIE
Une excellente affaire !
Tr. beau 3 p. ni. pet. imm. luxe, piscine, 2 bns, cuis. équip., gar. Spl. vue mer. Pl. Sud. 600.000 F. Ag. TAYLOR, 55, la Croisette, CANNES. Téléph. (93) 38-00-66.

Cannes Croisette. Apt 3 p. 112 m² + balc. Dern. ét. Vue mer impr. 750.000 F. NEVEU & Cie, Rond-Pt Duboys-d'Angers, CANNES. (93) 99-53-03 ou Paris AUT. 20-00.

A vdre direct. par constructeur. MENTON : 2, 3, 4 pces à partir de 120.000 F. Dispon. fin 1975. CAGNES-SUR-MER : bord de mer, vue imprenable, 2 pièces, à partir de 150.000 F. S'adresser G.I.C.A., 16, bd de la République, 06400 CANNES. Téléph. (93) 99-55-90 et 91.

Cannes. Vends plage Midi, face mer, 140 m² + terr. (4 p., cuis., 2 b.) : 660.000 F. MONTAIGNE, (93) 39-47-83.

CANNES-CROISETTE. Appt lux. amén., 110 m² + 25 terr. Cabinet J. ANGOTTI, 8, rue Command.-André, CANNES. Tél. 39-84-55.

demandes d'emploi

CADRE SUPÉRIEUR

31 ans, licencié ès Sciences, études Sciences Eco, parfaitement multilingue français, anglais, allemand, espagnol, italien, notions russe.

Expérience confirmée : 5 ans commerce international et exportation, à des postes de direction, aspects bancaires, juridiques et commerciaux de filiales et réseaux à l'étranger. Excellent négociateur haut niveau, cherche poste correspondant, PROVINCE, PARIS, ETRANGER, disponible rapidement.

Pour premier contact écrire ss no 3.549, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

INGÉNIEUR BRASSEUR
30 ans, nationalité française

15 ans à l'étranger
CHEF du LABORATOIRE de CONTROLE de la qualité des produits

cherche poste DIRECTEUR TECHNIQUE ou équiv.
EUROPE - ETRANGER
ANGLAIS lu et parlé

Contacts possibles en France en septembre
Ecr. no 8.824, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur (2e).

CHEF SERVICE Audit interne consolidation, réglementation financière, 12 ANS EXPER. dans cabinet internat. audit externe, groupe français, groupe anglo-saxon, recherche : UN POSTE ENCADREMENT DIRECTION FINANCIERE dans groupe français important. Téléphone : 736-36-27.

J. F., étudiante, 16 ans, cherche pour juillet emploi bureau ou autre, niveau BEPC. Ecrire à : no 6.974, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Etudte allem., 24 a., ch. empl. sept., préf. au pair. E. Schmitz, D-5561 Greimerath 13.

Cadre, 35 ans, BPF + EOST + CSSE, 10 ans fabr. + 5 ans commerc., disponible de suite, recherche poste assistant formation ou gestion personnel. Ecrire no 811.854, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur (2e), q. t.

DOCUMENTALISTE J.F. 25 ans formation juridique industrielle revue presse, ital., angl., all., cherche situation Paris. Collaboration ou création service cabinets avocats, contentieux, Presse, Cinéma. Réf. tél. 9 h. à 11 h. : 346-58-68.

H., 31 a., lic. en droit, expér. adm. et fin., compt., content. et immob., ch. sit. position cadre. Ecr. no 8.689, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ayant expérience confirmée
— ADMINISTR. FINANCIERE.
— CONTROLE GESTION.
— RELATIONS HUMAINES.

45 ans, études supérieures droit et expertise comptable rech. situat. PARIS-PROVINCE Ecr. no 12.064, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

J. Femme, 31 ans, licence lettr., anglais, allemand, étud. toutes proposit., temps part. ou compl. Ecrire no T 70.306, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F., maîtr. philo. et théolog., ch. trav., urgt, primaire, secondaire ou autre. Tél. : 222-57-41.

J. F., hôtesse, stand., secrét., dact. av. poss. sténo., sér. réf., b. prés., lib. 1er sept., ch. empl. stab. 7e, 6e de préf. 532-77-73.

Cadre commercial, 27 a., marié, dipl. EDC marketing, dynamiq., 3 a. expérience, habitude contacts haut niveau, très bon gestionnaire, cherche poste direct. ou adjoint service commercial ou marketing. Téléphone : 527-40-38.

60 a., actif, sérieux, ch. place mi-temps après-midi, ts travaux bureau, dactylo (si nécessaire) comptabilité. - Tél. : 636-79-49.

J. FEM., 35 a., CADRE SUPER. 18 a. GESTION STE. Trilingue, ch. Collabor. av. Direct. Comm. Chef P.E. Gérance Boutiq. Ecr. no 375, Publicité MURATET, 15, rue Taitbout, Paris-9e, q. t.

J. H., 25 ans, maîtrise d'informatique, expérience pratique de 15 mois, cherche emploi dans secteur informatique Système. Ecr. no 6.975, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DOCTEUR INGENIEUR (ENST)
35 a., trilingue arabe, anglais, expér. 12 a. M.F. H.F. et hypert., étudiera toute propos. Possibilité mission à l'étranger. Ecr. no 3.519 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MENEUR D'AFFAIRES
41 ans, forte personnalité, expériences haut niveau public et privé, compétences variées, France et étranger (industrie, immobilier, commerce, distribution finance). Esprit ouvert, rapide et efficace. Références de 1er ordre. Etudierait toutes propositions. DISCRETION MISSION ou CONSEIL. Pr 1er entretien écrire No 11.101, Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, Paris-1er, qui transm.

appartem. achat

Société rech. à acheter appart. près NATION. TEL. 343-63-14.

Recherche Paris-15e, 7e arrt, pr bons clients, appts ttes surf. et immeub. PAIEMENT COMP. Ecrire Jean Feuillade, 5, r. A.-Bartholdi (5e). Tél. : 579-39-27.

domaines

Dom. 250 ha b. pr riv. et rte 60 km Nice, alt. 600, v. f. 11 p. en part. rest., berg. voût., écur., E., El., tél. p. de v. P 1.500.000. Norm.-Prov., 32, r. du Ct-André 06 CANNES. Tél. (93) 39-30-67.

villas villas

Devenez propriétaire d'une villa sur la plage à 20 km d'Ajaccio.

En bordure de la plage de sable fin et d'un port naturel vous pouvez acheter ou louer une très belle villa de 2, 3 ou 4 pièces avec vue sur le Golfe de Lava.
Une rentabilité de 7% est assurée hors période d'occupation.
Villas 2 pièces équipées avec jardin ou terrasse : 97 000 F (crédit 80%).
Location à partir de 2000 F par mois.
Accueil sur place et à Paris.

FLOREAT
92, bd du Montparnasse - 75014 Paris
Tél : 033.61.67 et 033.73.55

CANNES, villa s/Toit, 4 p., 2 bs, 120 m² + 700 m² terrasse, meublé ou non. IAJ, 14, rue Pasteur, CANNES. Téléphone : 99-26-51.

CRESPIERES (15 min. R.E.R. Saint-Germain) à vdre cause départ, villa 200m2 s/jdin 2.000m2. Possib. crédit. Tél. : 461-40-92.

ORSAY. Part. vend mais. car. pigeonnier, jardin 1.500m2, liv. 38m2, 6 ch., s. de bns, gar., ch. maz., 500.000 F. Tél. : 590-25-03.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT

Centre Etoile : 525-25-25
Centre Nation : 346-11-74
Centre Maine : 734-17-09

Pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartements et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.

Service gratuit de la Compagnie bancaire.

LES HAUTS DE CHAVENAY
PRES St. NOM LA BRETECHE (78)
Autour d'un jardin aménagé
14 Superbes DUPLEX de 3 pièces
84 m2 + grande terrasse
Cuisines et Salles de bains équipées
A partir de 225.000 F (prêt 80%)
Livraison immédiate
Tél : 878.86.81 ou 887.39.19

PARIS 20e
«LES HAUTS DE PARIS»
9/11 Rue du Télégraphe
du STUDIO au 4 PIECES
FACADE EN PIERRE DE TAILLE
Chauffage Electrique Intégré
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
samedi et dimanche de 11h à 18h30 ou
GECOM 747.59.50

Dans le quartier résidentiel de
GARCHES (92)
Une petite résidence grand standing
LES JARDINS DE GARCHES
29/33 Rue Henri Regnault
du STUDIO au 4 PIECES
Confort Total Electrique
BUREAU DE VENTE SUR PLACE
Samedi et Dimanche de 11h à 18h30
GECOM : 747.59.50

NEUILLY
65, BD DU CHATEAU
DU STUDIO AU 6 P.
TRES GRAND STANDING
Tr. beau jardin privatif ombragé
Parkings - Chambres de service
Prix ferme et définitif
Livraison fin 1975
— Bureau de vente sur place tous les jours (sauf dimanche) de 14 h. 30 à 18 h. 30.
P. DOUX 3, av. Grande-Armée (16e) - 553-16-62

CHAMPS-ELYSEES
11, RUE DE BERRI - 7e étage
TRES BEAU 6 PIECES 165 M2
TERRASSE 100 M2
PRIX FERME ET DEFINITIF
Livraison immédiate
POUR VISITER
P. DOUX 3, av. Grande-Armée (16e) - 553-16-62.

bureaux

RECH. PAIEMENT COMPT. Immeubles import., de qualité, libres ou occupés, préfér. burx. SOGEPAT, 25, rue Marbeuf. Tél. : 225-09-21 et 359-82-67.

châteaux

ENTRE NEVERS et MOULINS part vd château CARACT. 14 p., pigeonnier, dépend., avec 5 ha. Tél. : PARIS 757-17-61.

viagers

BOIS-COLOMBES. Superbe Pav. 3/4 pièces tt conft. Résidentiel. Garage, Jardin 628 m2. Occupé. 130.000 F + 1.550 F/m. 1 T. 73 a.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 265-68-98

locaux commerciaux

MONTPARNASSE boutique ou bureau + appt 4-p., libre, tt cft. Téléphone : PAS. 36-28.

terrains

VAR - LA CAPELIERE
Entièrement viabilisés, reste quelques terrains, villas standing, piscine, tennis. — Visite après-midi, sauf lundi. TELEPH. (94) 28-97-72. 83 - MEOUNES.

LA CELLE-SAINT-CLOUD. Terrain d'angle, boisé de 950m2. Prix 300.000 F. Tél. : 955-00-91.

CROISSY-sur-SEINE
Beau TERRAIN 800 M2 Viabilisé. Prix 215.000 F t.t.c. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet 976-05-90

locations non meublées

Offre

Paris

PARIS (20e)
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble récent, tout confort, 2 pièces 42 m², loyer 806 F. Charges 181 F. Parking 120 F. S'adresser à la gardienne 21, rue du Repos. Tél. 797-71-14. Métro PHILIPPE-AUGUSTE.

8e ROME, 6 pièces 170 m², 3.000 + ch. — NEUILLY-SABLONS. 5 pièces, 2.100 + charges. Tout confort. Baux 6 ans. 256-13-20.

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES,
9, rue de Hanovre, Mo Opéra ; 8, r. Ph.-Dangeau, Versailles ; 45, rue Héricart, Mo Dupleix.

Mo WAGRAM. Part. imm. tout neuf, stud. gd conft, cuis. équ., calme. 950 F + ch. Poss. park. Téléph. 945-63-05.

Location directe avec propriét. 770-95-34 - 523-21-73.

Région parisienne

NEUILLY BD BOURDON. 3 pces, NEUF
Prix 2.500 F
Tél. 824-76-47

RAMBOUILLET 5' Gare. Magn. maison, jard. 2.500 C.C. 824-71-58 - 523-14-89 - 770-82-53

NEUILLY - V.-HUGO. Ravissant 4 pces, imm. standing. Balcon. Tél. Parking. 2.500 F. 704-08-18.

SAINT-CLOUD/VAL-D'OR
Living double + 2 chb., cuis., s. bs, tél., 92 m² + balcon. 1.700 F + chs. - 771-64-28.

BUC (3 km. Versailles), villa neuve, libre 1er sept., 190 m² (4 chb.), gd conft, 2 bs, cuis. équip. Tél., gar. 2 voit., jardin agrément 830 m², prox. écoles, commerces, etc. Tél. 757-27-11.

Demande

CADRE ch. sans agence 4, 5 p. Paris, banlieue Ouest. 577-70-61.

fonds de commerce

Vends cessation activité
SAVOIE
LIBRAIRIE - PAPETERIE
générale, classique et bureau. Aff. prospère, potentiel expansion. Chiffre aff. : 1.280.000 F. Demande 350.000 F + stock. Téléphoner après 20 heures à (79) 32-45-44.

HERAULT, station-service 4 volucompteurs. 900.000 L. an. Prix : 250.000 F. Tél. : (67) 98-11-77.

fermettes

FERMETTE
DE STYLE A COLOMBAGE
Toit neuf petites tuiles, 4 pièces, vaste living 50 m², confort, gar., gren. 5/12.000 m² clos et planté, pièce d'eau, situation premier ordre. Prix très justifié 215.000, avec 100.000 F. AGENCE DE BONNEVAL (28). Téléph. (15-37) 98-25-52.

120 km direct par autoroute sud. Je vends FERMETTE de caractère, tuile de pays, sur terrain attenant de 4.000m2, 4 pièces + beau grenier aménageable, belles dépendances. Mon prix : 110.000 F, crédit possible. TEL. : (15) 38-85-42-53.

Bel. FERMETTE très bon état 5 p., cave voûtée, bel. dépendances en L s/3.500m2. Prix : 150.000, av. pet cpt. T. 808-25-52.

propriétés propriétés

CHARON - 887-26-76

VALLÉE MARNE
Sup. fermette restaurée, de pl.-pied; séj., pout., cheminée, cuis., 2 chb., bns. Grenier am. Garage. Dépend. Jdin 900 m2. Px 115.000, avec 25.000 F. Tél. : 022-08-59

VALLÉE LOING
Bel. maison rurale accès par porche à l'ancienne. 6 p., bns. Dépend. Jdin agrém. Px 120.000, avec 35.000. Tél. 482-27-78

VALLÉE YONNE
Habitab. de suite, belle maison de pl.-pied, 3 bel. pces, bns. Grenier amén. Beau Jardin. Px 79.000 F. avec 20.000. Tél. (16-86) 52-20-40

VUE IMPRENABLE
Bel. mais. picarde 110 km Paris par autor., 3 belles pièces de pl.-pied. Grenier am. Dépend. Jdin-pelouse 800 m2. Px 68.000, avec 14.000. Tél. (15-22) 87-91-11, 489 à Roye.

50 km Ouest-Paris, propriété récente, 500m2 habitables gd stdg, 5 s. de bs, parc 7 ha étang, rivière, nombreuses dépend. conv. à artiste. Prix justifié. Tél. : 487-05-27, CABINET LELIRET.

45 MINUTES PARIS
PARTICULIER VEND
SUPERBE PROPRIETE
500 M2 HABITABLES dans parc entouré de murs 2,5 HA, tennis, etc.
Prix élevé justifié.
Pour renseignements, téléph. : Heures bureau : 645-88-86. Domicile : 438-97-42.

LA VARENE R.E.R. dans magnif. PARC de 2.000m2 sans vis-à-vis, superbe PROPRIETE de 6 p. principales, tt cft, garage 3 voit. + dépend. Prix justifié. Tél. : 886-45-60.

ANCIEN RELAIS DE POSTE forêt Réno, 140km Ouest, habitable de suite, 4 gdes p., grenier am. Jdin 1.500m2, partie boisée. E., El., 75.000, av. 15.000 cpt. SOMBIM, 21, rue de Paris, 61 Longny. Tél. : 780-46-21.

LOT. Belle demeure p. pays, amén. tout cft, 6 km de Cahors, grande communicat., 4 ha, vue panor., gd séj., belle chem. anc., loggia, 3 ch. + 2 maisonnettes amén., jardin, 430.000, garage. Tél. : (65) 35-23-57.

ENGHIEN. Prix du terrain. 5/2.300m2 villa à rénover, 8 p. + 1 étage. Possib. piscine ou tennis. Prix : 730.000, avec 150.000 cpt. Tél. : 989-31-74.

Sortie Ouest 80 km Paris, pte ppté, sur 1.000m2 clos de murs, 4 p., sanit., grenier, dépend., cellier. Téléphone. : 704-50-26.

appartements vente

Paris

12e 2, PLACE D'ALIGRE Imm. neuf - Studios, 2 pces et 3 pces, terrasses, exception. Livraison immédi. Prix fermes. 345-78-84 et 227-04-30.

FACE ILE ST-LOUIS. Imm. XVIIIe, ravalé, propr. vd COQ. 2-3 PCES. Calme. Cft. Px tr. int. Ce jour et sam (13-18 h.), 12, quai des CELESTINS.

EXCEPTIONNEL
VUE S/ESPLANADE DES
INVALIDES
220 m2, 7 p., 2 bns. Off., cuis. Ch. serv. 2 gar. Exclus. SAINT-PIERRE - ELY. 33-40

ILE ST-LOUIS (A saisir)
Dble liv. + chbre, 75 m2, tt cft, tél., plein sud, caractère. 450.000 F - 325-46-55.

R. des ECOLES - IDEAL PLAC.
STUD. et DUPLEX tt confort. PX EXCEPT. 548-65-08.

AVENUE NIEL
près Place Pereire
5/6 P., 165 m2, 5e étage. Soleil - Balcon
Garage en location
Prix : 850.000 F
TIFFEN 924-91-66 924-28-44

15e Propriétaire Je vends directement grand grenier, état brut. Possible de faire quelque chose de beau. Prévoir travaux. 325-56-78.

EXCEPTIONNEL Hôtel Particulier
250 m2 à rénov., 5 m ss plaf., ch. serv., park. 1.050.000 - 325-46-55.

16e EXELMANS - 70 m2 3 pces, cuis., bains, 3e ét. Imm. p. de t. - 567-22-88.

ILE SAINT-LOUIS
2 APPTS libres de 165 m2 (à rénover). Pr vis. 883-80-07.

MALESHERBES
MAGNIFIQUE 5 PIECES
280 m2 - Plein soleil
Entièrement refait neuf
Bel immeuble STANDING
Vis. jeudi, vendr. 14/18 hres : 14, RUE DE PHALSBOURG.

GIRPA
UN NOM-UNE GARANTIE
LAUMIERE - Bord de l'eau
reste seulement
5 STUDIOS
tout confort - cuisine équipée
excellente rentabilité
grosse plus-value certaine
location et gestion assurées.
325-56-78 + 25-35.

CARDINAL-LEMOINE
(Pr. bd Saint-Germain)
Ds imm. P. de T. de caractère, propr. vendent studios tt conft. Remis à neuf - Rue et cour. Jardin - 723-38-74.

BUTTES-CHAUMONT
TRES BEAU DUPLEX
Imm. mod. 7e, 8e ét. **5 PCES** S/jdin. Vend., sam., 14 à 18 h. 30, 31, r. Cavendish.

9e - TRINITE
Dans un cadre exceptionnel
Sur verdure - Soleil
4 ou 5 pièces en duplex avec jardin privatif
Très grand standing
Profession libérale possible
Prix élevé justifié - 747-77-50.

94, FG POISSONNIERE
Imm. neuf - Livr. immédiate
STUDIO 40 m2 - 208.000 F
STUDIO 25 m2 - 180.000 F
FRANK ARTHUR - 924-87-69

R. ORDENER
Mo Marx-Dormoy. Gd 5 P. Tt cft. Asc. Tél. Poss. profess. lib. 490.000 F. — Tél. : 254-79-76.

GIRPA
LE SPECIALISTE DE LA BELLE RENOVATION
Vend directement dans bel immeuble, 2e - Plein Centre (Bourse) près Opéra
STUDIOS
2 - 3 PIECES
mezzanine en duplex grand confort - caractère préservé (poutres et pierres d'origine). Interphone.
LIVRAISON IMMEDIATE
325-25-25 + 56-78.

XIVe - Le Hameau des Plantes 24 studios, 18 ateliers d'art, 11 duplex dont 17 avec petit jardin. Le matin, Tél. : 331-36-85.

SULLY - MORLAND
Imm. P. de T., constr. 1964, 3 P., 90 m². Prix 425.000 F. 272-68-17.

PARC MONCEAU
Très bel appartement, 215 m², entièrement décoré, rez-de-chaussée, soleil, sur place du Pérou. Téléphone : 528-56-57.

19, QUAI SAINT-MICHEL
VUE SUR SEINE, 6 PIECES, 2 S. de B. GRAND CHARME. Vendredi, de 13 à 17 heures.

TROCADERO. Atelier d'artiste, tt cft, sit. exceptionn. 390.000 F. Part. 704-82-76, de 9 à 19 heures.

BUTTES-CHAUMONT
20, RUE MANIN
Gd stand. Tr. luxueux **5 PCES** Im. mod. 3e ét. Balc. S/jdin. Box. Prix exceptionnel. 450.000 F - Mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 14 à 18 h. 30.

Marais - Turenne. ODE. 95-18. 85 M2. 3 P., gd sél., 3 sanit., lux. rén.

GIRPA
UN PROPRIETAIRE A VOTRE SERVICE
Vend directement
7e, 20 mètres rue de Sèvres, MURS DE BOUTIQUES
En pleine activité. Bail 3-6-9.
AFFAIRES ET RAPPORTS EXTRAORDINAIRES
si conclusion rapide.
325-25-25.

CONVENTION. Maison particulière, 4/5 P., cuis., bns, chauff. centr., tél., petite cour sur verdure : 350.000 F. Tél. 622-22-56.

Mo MALESHERBES. — Vends grand 6 Pièces, belle réception, tt cft, impecc., chbre serv., prof. libérales. Jeudi, vendredi, de 13 h. 30 à 17 h., Mme Bernard, 3e étage droite, 175, boulevard Malesherbes, ou Tél. : 742-99-09.

112, RUE CAULAINCOURT
Imm. P. de T., 2 et 4 Pces, tt cft, 3 Pces libr. et occup. Prop., s/pl., jdi, vdi, sam., 14-18 h. 30.

PARIS CENTRE
LES HALLES - LE MARAIS
ds beaux immeubles restaurés, propriétaire vend STUDIOS ET 2 PIECES, tt cft, cuis. équipée, salle de bains, w.-c., chauffage (crédit personnalisé), placement et location garantis par contrat. Renseignem., TREVAL, 41, rue Réaumur, Paris (3e). 277-62-23.

PALAIS-ROYAL : STUDIOS ET 2 PIECES, grand standing, bel immeuble pied-à-terre luxueux. Le Propriétaire : 343-97-15.

PLACE ITALIE. Petite immeub. récent, gd 2 P., tt cft, balcon. MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

EXELMANS : vends dans bel imm. gd 3 P., tout confort. Prix intéressant. Jeudi, vendredi, de 13 h. 30 à 17 h., M. BERNARD, 125, RUE MICHEL-ANGE. Téléphone : 742-99-09.

XVIIe - PEREIRE - TERNES coquet 3 Pièces, 64 m², rez-de-chaussée, calme, confort, téléphone, possible profession libérale. — Téléphone : 603-61-81.

CŒUR DU VIIe
Propriétaire vend SOMPTUEUX P.-à-T. de caractère, tout conft, étage élevé, ascenseur. 555-47-52.

XVIIe, avec jardin, appt 5 Pces, 2 bns, gd cft, ds ancien H. P. Téléphone : 225-10-56.

BOUCICAUT. Part. vend 95 m² magnif. appt angle, imm. 1910, 4 Pces, cuis. équip., bains, tél. 490.000 F. Téléphone : 828-61-85.

IMMEUBLE NEUF 1974
3 Pièces, tout confort, parking : 3.700 F le M2. Tél. : 878-20-67.

Région parisienne

Maître BLANPAIN, Notaire, 59151 ARLEUX. — ESSONNE, RIS-ORANGIS, résidence Fleurs et Jeux, 12, avenue de Rigny : appartement 1er étage, entrée, 3 Pièces, wc, S. de B., dégagements, penderie, balcon + studio, wc, S. d'eau, kitchenette, penderie, balcon + 2 caves et 2 boxes.

CHANTILLY, 25 min. gare Nord, Partic. de préf. à Partic., F 5, très agréable garage, cave. Téléphone : 457-89-52.

BOULOGNE - IMMEUB. REC. entrée, séjour, chambre, cuisine, S. de B., Impecc. Superf. 55 m², Prix : 177.000 F. - VAL. 36-49.

VITRY. Résid., b. 3 P., loggia, sur jard., tt cft. Prix 130.000 F avec 26.000 F. Tél. : 589-01-28.

CHAVILLE. Except., 5 P., cuis., tt cft, park. couv. 285.000 F av. 60.000 F compt. Tél. : 827-57-40.

ASNIERES 65, avenue de la Marne
Proximité gare
BEAUX STUDIOS
Bonne rentabilité. Imm. neuf.
Livraison juillet 75
Prix ferme et définitif
Tél. : 790-26-94 et 227-04-30.

BOULOGNE - 7' Mo - Ds bel imm. ancien. 2 P. Cuis. Bns. Cave. 75.000 F. 603-20-08.

ST-GERMAIN-EN-LAYE
Immeub. récent, dble liv., 2 chbres tt cft, terrasse.
GILER S.A. 59, av. Iéna T. 260-36-80

6 P. NEUILLY - 220 m2, standing, impeccable. 5, R. ANG.-VERIEN. Sur place vendredi et samedi, 14-17 h.

VILLE-D'AVRAY - Dans parc 5 pièces, 100 m2, cft, gar. 338.000 F. - 926-41-20.

MEUDON 10, rue Marcel-Allégot
2 et 3 P. Livraison immédiat. dans bel imm. très bien situé. Tél. 626-11-47 et 227-04-30

« MONTROUGE 75 »
METRO A 200 M EN 1976
DU STUDIO AU 4 P.
PX FERMES ET DEFINITIFS
Livraison décembre 1975
CONSTR. TRES SOIGNEE
Vis. appt type mardi, mercredi, jeudi, 15-19 h. ; samedi, 10-19 h.
199, AV. P.-BROSSOLETTE
Tél. : 734-16-99 et 253-61-61

Province

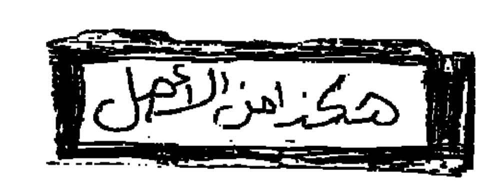
NICE - VICTOR-HUGO
Part. vd luxueux 3 p. décoré. Tél. 205-61-99, ou écr. CHEDAL, 9, Square d'Aquitaine, 75019.

HOULGATE, FACE MER
Appartement tt confort, 99 m². Excellent état. Tél. 227-22-42.

MONTPELLIER - Polygone. Part. vend 3 p. neuf, tt conft, prêt. poss. Tél. (16-64) 33-80-35.

PAU. Résidence classe. Vue imprenable Pyrénées. 3 pièces, 2 s. de bs 112 m², loggia, gar. 380.000 F. St-MACARY, 6, boul. Pyrénées, Pau (64). T. 27-97-62.

Voir la suite de notre immobilier en page 39



RELIGION

LES « SILENCIEUX DE L'ÉGLISE » S'INQUIÈTENT DU SORT DES SÉMINARISTES D'ECONE

L'équipe nationale du Rassemblement des Silencieux de l'Eglise *« implore les autorités ecclésiales de trouver une solution de justice et de miséricorde au drame que risquent de vivre les séminaristes d'Ecône. Nombreux sont les catholiques qui connaissent et admirent l'amour du Christ et de son Eglise dont sont animés ces jeunes gens. Ils ne comprennent pas une rigueur qui contraste avec la mansuétude dont bénéficient les contestations des dogmes et de la morale de l'Eglise. L'équipe nationale leur demande de prendre la parole pour dire à leurs pasteurs, en termes respectueux, avec le souci de la charité due aux personnes, mais loyalement, donc fermement, ce qu'ils pensent ».*

[La présence d'une centaine de séminaristes à Ecône, désormais privé d'existence juridique par la hiérarchie, pose en effet un problème fort délicat. Mais ce problème existait déjà bien avant la décision de l'épiscopat suisse et de la curie romaine, puisque les évêques de France — les séminaristes sont francophones — avaient déjà fait savoir qu'ils n'étaient pas disposés à accepter dans leurs diocèses des étudiants ordonnés par Ecône en raison de leur formation anticonciliaire. En se plaçant à contre-courant, Mgr Marcel Lefebvre, responsable d'Ecône, a pris des risques considérables qui rejaillissent sur des jeunes gens qui lui ont fait confiance. — H. F.]

A Saint-Claude

Mgr GILBERT DUCHÊNE SUCCÈDE A Mgr CLAUDE FLUSIN

Paul VI a nommé Mgr Gilbert Duchêne, actuellement évêque auxiliaire de Metz, au siège épiscopal de Saint-Claude, où il succède à Mgr Claude Flusin, qui, âgé de soixante-quatre ans, a donné sa démission pour raison de santé.

[Mgr Duchêne est né le 29 juillet 1919 à Moussy (Moselle). Il fut ordonné le 14 juillet 1946. Envoyé d'abord à l'Institut catholique de Paris pour des études de droit canonique, il fut ensuite étudiant à Saint-Louis-des-Français à Rome en 1948 et obtint une licence en droit canonique à l'Université grégorienne de Rome. Vicaire à Saint-Martin-de-Metz en 1949, professeur au grand séminaire en 1952, il devint supérieur du grand séminaire en 1962. Il fut nommé vicaire général du diocèse de Metz en 1969, en même temps que délégué diocésain à l'apostolat des laïcs. Nommé évêque auxiliaire de Metz le 20 septembre 1971, il fut ordonné le 11 décembre 1971. Il est membre du bureau doctrinal de l'épiscopat français, de la commission de la famille et des communautés chrétiennes, et secrétaire de la région apostolique Est.]

« NOTRE COMBAT » ÉLARGIT SA FORMULE

Le mensuel *Notre Combat*, organe des groupes Témoignage chrétien, prend un nouveau visage. Il devient la revue des « chrétiens pour le socialisme » (49, rue du Faubourg-Poissonnière, 75005 Paris. C.C.P. Notre Combat 30 639 11 La Source ; abonnement un an 50 F). Le numéro de mai 1975 débute par un texte dégageant les grandes lignes d'une « plate-forme ». On y lit notamment : « *L'engagement révolutionnaire est le lieu de notre foi. La libération absolue en Jésus-Christ passe par le mouvement historique et politique dont nous sommes partie prenante. L'analyse et la méthodologie marxistes se sont imposées à nous tant pour la lutte contre l'oppression impérialiste et capitaliste que pour celle que nous devons mener aussi au sein de nos Eglises en critiquant notamment l'idéologie sous-jacente du discours théologique.* »

Ce texte est suivi de vingt-sept signatures, parmi lesquelles celles de François Biot, Georges Casalis, Hervé Chaigne, M.-D. Chenu et G. Girardi, Jean Guichard, Philippe Warnier, Sœur Françoise Vandermeersch.

— Libres opinions —

Mgr Lefebvre et l'esprit conciliaire

Le 6 mai 1975, une commission composée des cardinaux Garrone, Wright et Tabera a signifié, « par mandat exprès du Saint-Père », à Mgr Lefebvre, supérieur de la Fraternité sacerdotale saint Pie-X, fondée par lui en 1970, qu'elle avait autorisé Mgr Mamie, évêque de Lausanne, de Genève et de Fribourg, à retirer l'approbation accordée par son prédécesseur à cette Fraternité. Du même coup, précisait la commission, ses fondations, « et notamment le séminaire d'Ecône », perdent le droit à l'existence (1).

par LOUIS SALLERON

C'EST, en effet, le séminaire d'Ecône — un petit village du Valais — qui était visé et qu'il s'agissait de supprimer. Pourquoi ? Parce que ce séminaire est « traditionaliste ». On y célèbre la messe de saint Pie V, on y porte la soutane, la piété y est à l'honneur et la théologie enseignée est celle de saint Thomas d'Aquin. Tant d'originalité était reçu comme un défi par l'épiscopat français, qui s'était juré sa perte. Mais sur quel point attaquer sans *risque d'échec ?*

Mgr Lefebvre se chargea lui-même de fournir à ses adversaires l'argument u'ils cherchaient en vain. En novembre 1974, il adressa aux membres de sa Fraternité une déclaration qui était une sorte de profession de foi. Quoique brève, elle est trop longue pour que nous la reproduisions dans son intégralité. Mais les deux premiers paragraphes suffisent, les autres n'en étant que le prolongement :

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme, à la Rome éternelle, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

» Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues. »

Cette Déclaration ayant été publiée ici ou là, notamment dans *Itinéraires (janvier 1975)*, elle fut jugée suffisante par les experts pour que Mgr Lefebvre pût être accusé de révolte contre l'Eglise et le pape. Il est intéressant de noter que les décisions de la commission des cardinaux se fondent *uniquement* sur cette déclaration : « *... Tous ceux,* écrivent-ils à Mgr Lefebvre, *qui auront lu ou voudront lire votre Déclaration, et qui voudront bien ne pas soupçonner gratuitement aux décisions prises d'autres motifs que cette Déclaration elle-même... »*

Donc aucune allusion à la *messe,* aucune à la *doctrine,* aucune à la *formation* donnée aux séminaristes. Le séminaire d'Ecône est condamné pour quelques mots de son fondateur qui trahissent un esprit anticonciliaire, ce qui est aujourd'hui le véritable péché contre l'Esprit.

Le libéralisme et le pluralisme autorisent toutes les libertés théologiques, liturgiques, morales... et verbales, si elles procèdent de l'esprit conciliaire ; ils interdisent, à l'inverse, les libertés les plus licites et les plus légales, si elles sont le signe d'un esprit anticonciliaire. On retrouve la vieille logique du processus révolutionnaire : *« Pas de liberté pour les ennemis de la liberté », « S'il n'est pas coupable, c'est nous qui le sommes ».*

Mgr Lefebvre aurait pu se dispenser d'écrire ce qu'il a écrit ? Sans doute. On eût trouvé autre chose pour lui démontrer qu'il n'était qu'un rebelle. Sa rébellion est inscrite dans son succès. Pourquoi a-t-il plus de cent séminaristes ? Pourquoi en aura-t-il cent cinquante à la rentrée ? Pourquoi envisage-t-il de fonder d'autres séminaires devant l'afflux des demandes de renseignements qui lui parviennent de tous les pays ?

Ce n'est pas cela qu'on lui reproche... Bon. Alors pourquoi tous les séminaires français se vident-ils et ferment-ils les uns après les autres ? Nos évêques ont l'esprit conciliaire. Pourquoi les vocations se tarissent-elles à leur contact ? Pourquoi ? Tout simplement parce que si la messe doit être remplacée par n'importe quelle « célébration », et si c'est l'homme marié choisi par la communauté de base qui doit être le prêtre de demain, les jeunes ne voient vraiment pas en quoi peut consister la vocation sacerdotale.

Dans *Vu et entendu au concile,* un ancien prêtre devenu agnostique, Carlo Falconi, écrit (en 1962) : « *...Ce qu'il y a de paradoxal dans la situation, c'est la bonne foi de la plupart de ces hommes* [les progressistes], *qui sont loin de s'apercevoir de la destination à laquelle l'histoire (ou, si l'on préfère, leur sensibilité aux exigences du temps) est en train de les conduire. Comme Jean XXIII, ils croient ne promouvoir qu'un* aggiornamento *de l'Eglise, alors que le salut de l'Eglise et sa survie ne sont plus désormais que chez les hérétiques du dedans et avec les schismatiques du dehors. »*

Le salut de l'Eglise et sa survie seraient-ils vraiment à ce prix, c'est-à-dire au prix de son autodestruction absolue ? C'est contradictoire dans les termes.

L'incertaine « condamnation » d'Ecône n'est qu'une péripétie de l'évolution de l'Eglise post-conciliaire. Le fait même que la commission cardinalice ait tenu à souligner qu'elle ne voulait considérer que la déclaration de Mgr Lefebvre, en laissant de côté les problèmes du *sacrifice de la messe* et du *ministère sacerdotal* qui sont à la racine du désaccord de l'épiscopat français avec le fondateur d'Ecône, montre bien que l'esprit conciliaire ne peut l'emporter sur *la doctrine de l'Eglise. Paul VI a cru devoir, dans l'instant,* prêter secours à l'unité collégiale. Il n'est pas dit que ce ne sera pas ce même Paul VI qui restaurera, demain, la vérité catholique.

(1) *Le Monde* du 5 juin 1975.

Les joyaux du cardinal et le voleur ignorant

Au cours de son récent séjour en Italie, des voleurs ont dérobé au cardinal Suenens, primat de Belgique, sa croix pectorale et son anneau, tous deux d'une grande valeur. C'est alors qu'il passait quelques jours de vacances dans la péninsule, après avoir assisté à Rome à une réunion de pentecôtistes, que le cardinal a été victime de ce vol.

Simple fait divers ? Pas tout à fait. Il est vrai que l'Italie détient sans doute le record des vols en tout genre. Pourquoi les voleurs ne s'attaqueraient-ils pas aux biens des églises ou des hommes d'Eglise qui possèdent encore des bijoux ?

En l'occurrence, le larcin a été opéré dans une de ces innombrables maisons religieuses qui hébergent les prélats de passage. C'est sans doute pour cela que le primat de Belgique n'a pas porté plainte et qu'il refuse d'attirer l'attention sur cet établissement. Mais au Vatican, naturellement, tout le monde sait à quoi s'en tenir.

Le sel de l'affaire est ailleurs. Depuis Vatican-II, qui a beaucoup insisté sur la nécessité de la pauvreté pour les dignitaires de l'Eglise, il est assez rare que les évêques continuent à porter des joyaux de valeur. En France, par exemple, et dans les pays de mission, nombre de prélats ont des croix pectorales en bois ou en métal non précieux. Le cardinal Suenens, qui fut un des grands leaders de la majorité conciliaire, ne l'ignore pas et, s'il s'est mis en frais, c'est, on peut le supposer, pour participer à une cérémonie pontificale.

Il est piquant que cet évêque nordique, qui a eu jadis maille à partir avec l'évêque de Rome et sa Curie, se soit fait dépouiller précisément dans le pays où les ecclésiastiques traditionnels ne l'aiment guère et le considèrent parfois comme un étranger qui, au contraire des habitudes locales, dissimule mal ce qu'il pense et s'est permis, en diverses circonstances, de préconiser des réformes importantes dont nul — ou presque — ne voulait au Vatican.

Tout est rentré dans l'ordre aujourd'hui, depuis que Paul VI, en 1974, a cité expressément, dans un discours, un ouvrage du cardinal sur le pentecôtisme.

Les voleurs — ils sont tous catholiques à Rome — ne devaient pas être au courant.

HENRI FESQUET.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La politique agricole « enterrée » ?

M. Christian Bonnet reçoit, jeudi 12 juin, en fin d'après-midi, les représentants des quatre principales organisations paysannes : Fédération des exploitants, jeunes agriculteurs, chambres d'agriculture et organismes mutualistes. Il s'agit d'une rencontre banale : chaque mois le ministre de l'agriculture reçoit, plus ou moins longuement, les professionnels pour faire le point de la situation et étudier les dossiers en cours. Pourtant, ce jeudi, le ministre et ses interlocuteurs habituels devaient surmonter une difficulté inattendue. Ils devaient arrêter les grands thèmes de la prochaine conférence annuelle entre l'administration et les centrales paysannes dans le cadre des orientations définies par le conseil central de planification. Or, aucune décision n'a été prise vendredi 6 juin par l'instance de préparation du VIIe Plan.

Le porte-parole du président de la République s'est contenté de rapporter une déclaration de principe de M. Valéry Giscard d'Estaing : « L'agriculture française est un atout de l'économie. Il faut développer ses productions et en assurer les débouchés. » *Pour ce qui est des détails, le conseil en discutera une fois en juillet et encore deux fois en septembre.*

Cependant le ministre de l'agriculture comme le secrétaire d'Etat, M. Jean-François Deniau, ont été surpris par la rebuffade du président. Le document d'une centaine de pages, rédigé par M. Deniau, avait été préparé avec soin, même s'il n'avait pas été élaboré selon le schéma désormais classique de la concertation entre l'administration et les professionnels. On ne cache pas dans les couloirs de l'hôtel de Villeroy que l'ajournement des décisions du conseil de planification revient à « enterrer » *le* « rapport Deniau ».

Comment le président de la République en est-il arrivé à ajourner sa décision ?

La cause ne serait-elle pas une sourde rivalité entre le ministre de l'agriculture et son secrétaire d'Etat ? D'aucuns l'ont dit. Pourtant l'un et l'autre étaient tout autant surpris — pour ne pas écrire désappointés — en sortant de l'Elysée.

Que s'est-il passé en fait ? Le premier ministre est arrivé au palais présidentiel une demi-heure avant la réunion du conseil de planification. M. Chirac aurait mis à profit ce bref laps de temps pour faire au chef de l'Etat la présentation suivante du dossier agricole : bien que l'année 1974 ait été extrêmement défavorable pour les exploitants agricoles et que 1975 se présente sous des auspices à peine meilleurs, les sondages montrent que près des trois quarts des agriculteurs sont satisfaits de l'action du président et du premier ministre ; annoncer brutalement des mesures qui n'ont pas été avalisées au préalable par les responsables des grandes organisations paysannes revient à prendre le risque de déclencher une vague de protestations analogue à celle qui a suivi la publication du plan Mansholt ou du rapport Vedel : la sagesse politique conseille donc d'attendre.

Pour appuyer sa démonstration, M. Chirac a pu faire valoir que la conjoncture agricole n'était pas très favorable pour le vin, le lait et les céréales.

Le chef de l'Etat s'est rendu aux arguments de son premier ministre et la politique agricole va se poursuivre au train prudent des réformes amorcées ces derniers mois. C'est un succès pour M. Chirac qui, bien qu'installé à l'hôtel Matignon depuis plus d'un an, considère l'agriculture comme une sorte de jardin particulier.

Il est frappant de constater qu'une fois encore l'électoralisme l'a emporté sur les impératifs d'une véritable politique agricole. Les orientations pour le VIIe Plan étaient particulièrement attendues pour deux raisons : l'élan donné par les lois d'orientation de 1960 et 1962 s'épuise ; le Marché commun agricole est passé de la période euphorique de construction à celle plus difficile de gestion quotidienne. Or un Etat moderne industrialisé a besoin d'une agriculture solide — pas forcément pour se procurer des devises — bien intégrée dans le reste de l'économie. Un souffle nouveau est donc nécessaire. M Deniau faisait un nombre important de propositions dans ce sens. Sans rien proposer de révolutionnaire : le cadre général de sa réflexion avait été tracé par M. Bonnet lors d'une conférence de presse, le 17 juillet dernier.

Mais présenté d'un bloc, sans démagogie et par le menu, ce rapport avait de quoi déranger certains responsables paysans, qui auraient été fort embarrassés pour le faire accepter par leurs troupes. Aussi les exemplaires numérotés de ce document vont rester sous clé à l'hôtel Matignon.

ALAIN GIRAUDO.

CONJONCTURE

LA PROGRESSION DES CRÉDITS RESTE FIXÉE A 12 % POUR LA FIN DE 1975

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, a confirmé que la progression des crédits soumis à encadrement à la fin de 1975 serait de 12 % par rapport au 31 décembre 1974. Le montant de cette progression avait été annoncé par le ministre le 20 décembre 1974, ce chiffre de 12 % devant cependant être jugé compatible avec une augmentation correspondante de la masse monétaire.

Il n'y a donc aucune modification de la politique du gouvernement en matière de crédit, qui est de « *permettre aux banques d'accompagner la reprise de la demande sans pour autant déclencher de nouvelles poussées inflationnistes* ».

Selon toute vraisemblance, les établissements bancaires, déjà à l'aise à l'intérieur de leur plafond de progression à fin juin 1975 (+ 5 %) en raison de la stagnation de l'économie, le seront encore à la fin de l'année.

LE MARASME PERSISTE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS DE L'AUTOMOBILE

Le marché automobile reste maussade. En mai, les immatriculations de voitures particulières n'ont atteint, selon les premières estimations, que cent dix-neuf mille unités, soit environ 24,5 % de moins qu'au *mois de mai 1974. Les exportations* auraient également été en recul sur l'année précédente, seul le marché allemand montrant des signes de *reprise*.

La situation des constructeurs français pourrait *néanmoins s'améliorer* à terme grâce au récent retournement noté sur le marché intérieur. Depuis quelques mois, les ventes de voitures de grosse et de moyenne cylindrée remontent, aux dépens de celles de « petites voitures », entravées par la baisse du pouvoir d'achat des clients les plus modestes. Cette évolution devrait bénéficier aux constructeurs qui peuvent dégager des marges beaucoup plus importantes sur le haut de la gamme que sur les modèles de petite cylindrée.

Il faut peut-être trouver dans ce regain d'intérêt pour les grosses cylindrées une des causes de l'augmentation de la consommation de carburant en mai (+ 4,6 % par rapport à mai 1974).

Pour les fuels, la consommation a très nettement régressé : — 14,6 % pour le « domestique », — 22,5 % pour les « lourds ». Les achats de gas-oil ont également diminué de 7,1 %.

● EN ALLEMAGNE FEDERALE, les prix à la consommation ont augmenté de 0,6 % en mai. En un an, par rapport à mai 1974, la hausse du coût de la vie s'établit à 6,1 %, comme en avril (5,9 % en mars et 5,8 % en février). — *(A.F.P.).*

ÉNERGIE

VERS LA FIN DU « GEL » DES PRIX DU « BRUT »

Les pays exportateurs de pétrole fixeront le 24 septembre l'ampleur de la hausse décidée à Libreville

La quarante-quatrième conférence ministérielle de l'OPEP (1) qui s'est tenue du 9 au 11 juin à Libreville (Gabon), a décidé de réajuster les prix du pétrole brut à partir du 1er octobre 1975. L'ampleur de la hausse ainsi que les modalités d'application (dates de référence et d'entrée en vigueur) du remplacement du dollar par les droits de tirages spéciaux pour le calcul des revenus pétroliers seront examinées lors d'une réunion extraordinaire de l'Organisation qui se tiendra à Vienne (Autriche) le 24 septembre.

Les ministres réunis dans la capitale gabonaise ont décidé de coordonner les politiques de prix du gaz dans les différents pays membres afin qu'elles soient cohérentes avec la politique des prix du pétrole de l'OPEP. Ils se sont également mis d'accord pour promouvoir la coopération entre les compagnies pétrolières nationales des pays membres, notamment dans le domaine de la vente.

De notre envoyé spécial

Libreville. — l'OPEP aurait-elle — *une fois de plus* — reculé devant l'obstacle, en particulier pour les D.S.T. ? On peut le penser. La résistance à la chute du dollar et à l'inflation, la protection des revenus pétroliers, se heurtent à des difficultés techniques qui n'ont pas été résolues. Ces problèmes sont très ardus. Visiblement, le secrétariat de l'OPEP n'est pas armé pour les résoudre. Aussi consulte-t-il beaucoup d'experts de *l'extérieur qui*, comme tous les experts, doivent trouver un malin plaisir à se contredire. Bref, l'OPEP ne paraît pas avoir trouvé la solution. Voilà la raison principale, selon nous, pour laquelle ces problèmes n'ont pas été résolus à Libreville. Ce n'est pas comme certains le pensent, l'état de la conjoncture sur le marché pétrolier. Sans doute l'absence des ministres du pétrole de l'Iran et de l'Arabie Saoudite, les deux leaders du golfe Persique, n'a-t-elle pas aidé à faire avancer la discussion. Pourtant, cette fois, *l'OPEP recule pour mieux sauter* puisque les prix reprendront, en principe, leur courbe ascendante en octobre et que le dollar est déchu de son rôle d'unité de compte.

Politiquement, la première décision revêt une importance considérable. Tout se passe comme si l'OPEP ne croyait plus en la possibilité d'une reprise du dialogue dans les prochains mois avec les pays industrialisés. La dernière « *carotte* » tendue par M. Kissinger n'était sans doute pas assez appétissante. Comme nous demandions au président Bongo s'il pensait que les dernières propositions du secrétaire d'Etat américain étaient de nature à tenter certains pays membres de l'OPEP, il nous a répondu : « *C'est fort possible. Mais il reste à savoir si ces pays sont membres de l'OPEP ou bien à la remorque des grandes puissances...* »

Il est vrai que l'OPEP a tout intérêt à attendre que la conjoncture pétrolière se retourne. En annonçant par avance son intention de réviser les prix, elle montre à l'ensemble du monde qu'elle continue de maîtriser le marché, comme nous l'a fait remarquer M. Abdesselam dès le *premier jour de la conférence.*

En principe, l'OPEP, après neuf mois de pause, reprend sa marche en avant. Il s'agit cette fois de conserver l'acquis, c'est-à-dire le pouvoir d'achat des revenus pétroliers. C'est à l'évidence une réplique à l'échec de la réunion des Dix qui s'est tenue en avril, avenue Kléber à Paris. Elle place les partisans du dialogue dans une position difficile puisque, quels que soient leurs efforts, les prix augmenteront de nouveau en octobre. Reste à savoir de combien. C'est là que l'on retrouve le dossier technique et une dernière possibilité de négociation avec les pays industrialisés.

Le choix des droits de tirages spéciaux est également lourd de signification. Parmi ceux qui se sont penchés sur les fonds baptismaux de cette étrange monnaie au nom incompréhensible, qui eût osé prévoir la dignité à laquelle elle est élevée aujourd'hui. Quel paradoxe que ces producteurs d'« or noir » optant pour l'« or papier » !

L'OPEP n'a pas réussi à inventer une monnaie de compte qui lui soit propre. C'est là l'aspect négatif de sa décision. L'aspect positif — si l'on peut dire — réside *dans le fait que l'OPEP, bien que certains de ses membres soient des alliés des Etats-Unis, consacre la déchéance de la monnaie américaine.*

L'empire de l'OPEP est, il est vrai, géographiquement trop dispersé pour pouvoir fonder une monnaie. En choisissant les D.T.S., l'organisation s'intègre, qu'elle le veuille ou non, au système monétaire international ou à ce qu'il en reste. Elle accepte une règle du jeu qui n'a pas été inventée par elle. Elle montre ainsi que, après avoir participé à l'ébranlement de l'économie occidentale, elle en reste *solidaire. L'OPEP*, ce n'est pas la Chine ! C'est, de plus en plus, un syndicat de « nouveaux riches » cherchant à protéger ses privilèges tout en faisant, comme les « anciens *riches* », *des aumônes aux pays* pauvres.

Ce qui ne l'empêche pas de connaître, comme toutes les organisations, des dissensions internes. *Ainsi*, la question de la répartition des *réductions* de *production* ne paraît pas avoir été tirée au clair à Libreville. Certains pays font cavalier seul, tel l'Irak, qui n'a apparem*ment en rien réduit sa production.* Pis encore : un des rapports que la commission économique de l'OPEP a soumis aux ministres réunis à Libreville aurait souligné le risque que certains pays baissent quelque peu leurs prix pour écouler plus facilement leur production dans un marché déprimé. « *Au* « *sommet* » *d'Alger, nous avons admis des grands principes*, nous a encore déclaré le président Bongo quand nous l'interrogions sur les difficultés qu'avaient éprouvées les chefs d'Etat de l'OPEP à s'entendre sur la répartition des sacrifices ; *mais*, a-t-il ajouté avec humour, *en dehors des grands principes définis par les chefs d'Etat, chacun peut faire son petit marché noir.* »

Là aussi, l'absence de MM. Yamani et Amouzegar a permis d'esquiver le problème. Ne le regrettera-t-on pas en septembre, au cours d'une session qui aura une redoutable tâche ?

PHILIPPE SIMONNOT.

(1) Algérie, Equateur, Gabon, Indonésie, Iran, Irak, Koweït, Libye, Nigéria, Qatar, Arabie Saoudite, Emirats arabes unis, Venezuela.

M. BONGO : « La participation du Gabon aux sociétés pétrolières n'ira pas au-delà de 51 % ».

Le Gabon va-t-il augmenter sa participation au capital des sociétés pétrolières Elf-Gabon mais aussi Shell-Gabon ?

Cette participation ne serait actuellement que de 25 %, alors que, dans le golfe Persique, les différents Etats producteurs sont en train de prendre une participation de 100 %. A ce sujet, M. Bongo, le président de la République gabonnaise, a déclaré à notre envoyé spécial Philippe Simonnot : « *Maintenant que nous sommes membres à part entière de l'OPEP, nous pourrions augmenter notre participation au capital des sociétés pétrolières jusqu'à 40 ou 45 %.*

» *Nous pourrions aller jusqu'à 51 %, mais je ne sais pas s'il y a des éléments qui justifieraient d'aller jusque là.*

» *En tout cas, nous n'irons pas au-delà de 51 %. Nous ne voulons pas mettre la corde au cou des compagnies pétrolières. Quelques Etats arabes, qui ont pris le contrôle total des sociétés pétrolières, voient maintenant qu'ils perdent de l'argent et ils commencent à revenir en arrière.* »

Le désaccord sur la réforme monétaire

(Suite de la première page.)

Non sans quelque naïveté, les pays européens avaient proposé que la quote-part des Etats-Unis, qui représente actuellement 22,95 % du total, soit abaissée au-dessous de 20 %. « *Il n'en est pas question, en aucune circonstance* », a déclaré M. William Simon, d'abord en séance, et ensuite devant les journalistes.

Au sujet des amendements des statuts du Fonds monétaire, les discussions ont porté sur les grands principes généraux qui devraient gouverner le fonctionnement du futur système monétaire international... à moins — ce qui paraît de plus en plus vraisemblable — que les événements n'en décident autrement. Une première controverse, que M. Fourcade a qualifiée de « *fondamentale* », a opposé la France et les Etats-Unis sur le point de savoir s'il fallait mettre sur le même plan un système de taux de change « *stables mais ajustables* » et le régime des changes flottants qui a cours actuellement. En définitive, le communiqué final reprend mot pour mot le texte de celui qui avait été publié à Washington en janvier dernier et dont la France s'était satisfaite. Il y est dit que le comité prendra ses dispositions pour l'établissement d'un régime de changes « *stables mais ajustables* » et pour permettre — dans des circonstances particulières — le flottement des monnaies.

On a généralement pris comme une concession américaine le fait que M. William Simon ait admis à nouveau qu'à long terme un système de parités plus ou moins fixes était souhaitable. L'évolution depuis quelques mois des économistes et même de certains milieux d'affaires américains (et anglais) a certainement joué son rôle dans cet « assouplissement ». Mais pour M. Simon, il ne saurait être question, comme le voudrait M. Fourcade, que le F.M.I. (c'est-à-dire la majorité des pays *qui le* composent) puisse être autorisé à recommander à un pays l'adoption d'une parité.

En ce qui concerne l'or, le fait nouveau est que le principe d'une certaine redistribution du stock du Fonds monétaire a été adopté. Les Français se prévaudront d'avoir obtenu que le F.M.I. devra vendre (au prix officiel de 42,22 dollars l'once) une fraction non *précisée (mais qui pourrait* être de l'ordre de 6 %) de ses réserves d'or aux pays membres. Les Américains se féliciteront au contraire de voir le communiqué admettre aussi l'idée qu'une autre fraction (probablement égale) de ce stock sera vendue à un prix proche du marché pour le profit des pays en voie de développement. Il n'est pas précisé que ces ventes devront avoir lieu sur le marché si bien que les Français, lors de la prochaine rencontre, soutiendront sans doute qu'elles peuvent être faites à des banques centrales.

Le différend a surtout porté sur la liberté de transactions entre les instituts d'émission. Il est apparu que la France ne signerait pas un accord qui reviendrait à retirer à la Banque de France la liberté d'acheter et de vendre librement de l'or. Le métal précieux comptabilisé à un prix dérivé du marché comme il l'est depuis le 7 janvier (à 170,40 dollars l'once) représente désormais les trois quarts des réserves de changes de la Banque de France.

Le communiqué annonce que le conseil d'administration du F.M.I. devra étudier la création d'un compte spécial de substitution à travers lequel les pays membres remettraient leur or au F.M.I. contre des D.T.S. émis à cet effet. Mais les banques centrales accepteraient-elles une telle proposition en l'absence d'un taux de croissance stable entre l'or et les D.T.S. ? Cela à soi seul montre l'imparfaite cohérence des principes admis par le comité intérimaire lequel a réaffirmé son opposition au rétablissement d'un prix fixe de l'or.

PAUL FABRA.

IL Y A VINGT ET VINGT

Le comité intérimaire des Vingt est composé des ministres des *finances d'Allemagne*, de Belgique, de France, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, du Japon, du secrétaire au Trésor américain, des ministres des finances d'Argentine, d'Australie, du Brésil, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de la Jamaïque, du Maroc, ainsi que du gouverneur de la Banque du Zaïre, du président de la Banque centrale du Nicaragua et du commissaire des finances du Nigéria. Sauf pour les grands pays industriels, chaque ministre représente un groupe de nations membres du F.M.I. et de la Banque mondiale.

La composition du Comité de développement, qui comprend également vingt membres, est différente. Outre les quatre premiers de la liste précédente (Allemagne, Belgique, France, Italie), il groupe le secrétaire au Trésor américain, le chancelier de l'Echiquier britannique, les ministres des finances du Japon, des Pays-Bas, de Côte-d'Ivoire, de Trinité-et-Tobago, du Mexique, de Malaisie, de l'Inde, du Canada, ainsi que les ministres du commerce de Suède et d'Australie, le ministre du plan de Tunisie, le secrétaire aux finances des Philippines, le directeur du Fonds koweïtien pour le développement et le conseiller économique au ministère chilien de la coordination.

Le communiqué énumère les « principes généraux » relatifs au futur rôle de l'or

Le communiqué officiel publié après la réunion du comité intérimaire rappelle que le Fonds continuera en 1975 de disposer d'un « mécanisme pétrolier » destiné à accorder des crédits aux pays connaissant des difficultés de balance des paiements. Il se félicite à ce propos du « progrès accompli en vue de l'établissement d'un « compte de subvention » afin d'assister les pays membres les plus sérieusement affectés par les circonstances présentes.

Le comité, lit-on encore dans le communiqué, a eu *une discussion* détaillée sur le rôle de l'or, et un accord étendu s'est dégagé pour que la solution soit basée sur les principes généraux suivants :

1) L'objectif doit être le renforcement du *rôle des D.T.S.* (droits de tirage spéciaux) comme principal instrument de réserve dans le système monétaire et par conséquent une réduction du rôle de l'or ;

2) Le prix *officiel* de *l'or* devrait être aboli et l'obligation d'utiliser l'or dans les paiements entre le F.M.I. et les pays membres devrait également être aboli ;

3) Une partie de l'or du Fonds devrait être vendue approximativement au prix du marché au bénéfice des pays membres au prix officiel ;

4) Les décisions concernant l'utilisation du reste de l'or détenu par le F.M.I. devraient être prises à une large majorité ;

5) Une formule raisonnable devrait être trouvée au sujet des transactions en or effectuées entre les autorités monétaires, *formule qui devrait inclure* les ententes destinées à éviter le rétablissement du prix officiel de l'or et qui devrait prévoir le volume d'or qui serait détenu par les autorités monétaires ;

6) Le comité intérimaire a exprimé l'opinion que les directeurs exécutifs du F.M.I. devraient être priés d'étudier de façon plus approfondie la question de l'or afin qu'un accord final puisse être dégagé sur la base de ce principe ;

7) Les directeurs exécutifs devraient enfin étudier la création d'un compte de substitution de l'or à l'aide duquel les pays membres pourraient échanger une part de leurs avoirs en or contre des D.T.S. émis par le Fonds à cet effet.

En outre, le communiqué réitère l'accord (conclu en janvier dernier) qui prévoit que « *des dispositions seront prises en vue d'établir un régime de parités stables mais ajustables et de permettre le flottement des monnaies dans des situations particulières* ».

Fin mai

LES AVOIRS DE CHANGE DE LA FRANCE S'ÉLEVAIENT A 100 523 MILLIONS DE FRANCS

Les avoirs officiels de change de la France s'élevaient fin mai à 100 523 millions de francs (+ 1 999 millions par rapport à fin avril). Les avoirs en or, soit 75 591 millions, n'ont pas varié. Les réserves de devises se sont accrues de 1 913 millions, pour atteindre 21 290 millions à la suite des opérations effectuées par le Fonds de stabilisation des changes au cours du mois.

Les créances de la France sur le F.M.I. (droits de tirage au titre de la tranche-or et de la super-tranche-or, D.T.S.) s'élèvent à 3 642 millions de francs, en augmentation de *86 millions*.

● LA SOCIETE BRITANNIQUE STONE-PLATT PUMPS, qui fabrique des pompes, a acquis 89 % du capital de l'entreprise Vannes-Lefebvre, dont le siège est à Lille. Vannes-Lefebvre emploie une centaine de personnes et est spécialisée dans la production de vannes.

● ERRATUM. — Dans la recension du livre *le Droit au logement, mythe ou réalité* (Editions sociales), parue dans *le Monde* du 12 juin, une malencontreuse erreur nous a fait attribuer ce livre à Claude Menu, alors que l'auteur en est Claude Massu, président de la Confédération nationale du logement.

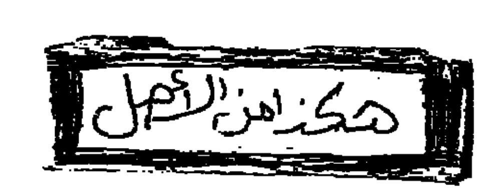
D'autre part, le prix de cet ouvrage est de 3,50 F, et non de 5 F.

Faits et chiffres

● AU CONSEIL D'ETAT, M. Henri Lavaill a été nommé président de la section des finances, en remplacement de M. Christian Chavanon. Conseiller d'Etat depuis 1964, M. Lavaill est président de la commission de prélèvement conjoncturel et membre de la commission d'étude sur la taxation des plus-values.

● LA « RALLONGE » DES PRETS DU F.D.E.S. — En l'absence de M. Fourcade, M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des finances, a indiqué mercredi au conseil des ministres que les 300 millions de prêts supplémentaires du F.D.E.S. seraient ainsi répartis : Charbonnages de France 50, G.D.F. 90, E.D.F. 50 ; S.N.C.F. 110. Le président de la République a insisté pour que l'emploi de ces crédits intervienne rapidement et que les engagements de dépenses soient arrêtés avant les vacances. Il a rappelé que ces fonds devaient être utilisés uniquement pour des opérations génératrices d'emplois.

● DES CAPITAUX ARABES détiendront au maximum 5 % des action Jacques Borel International, a indiqué M. Jacques Borel dans une interview accordée au journal *Sud-Ouest*.



LA VIE ÉCONOMIQUE

POINT DE VUE

Les silences des planificateurs

par ALAIN BIENAYMÉ (*)

LE rapport d'orientation préliminaire du VII° Plan, dont les députés viennent d'achever la discussion, conserve les trois objectifs permanents de notre politique économique : le plein emploi, l'équilibre extérieur, et, à défaut de la stabilité des prix, la maîtrise de l'inflation. Mais ces objectifs devront être poursuivis dans des conditions de crise tout à fait nouvelles.

Le ralentissement de la conjoncture ne peut faire oublier que l'expansion des vingt années précédentes avait élargi l'éventail des aspirations collectives. Aussi les premiers travaux du VII° Plan ont-ils reconnu, dans trois orientations durables nouvelles, des finalités susceptibles de donner une perspective plus humaine à la croissance économique : l'aménagement du territoire et du cadre de vie, la décentralisation des responsabilités, la réduction des inégalités (dont il est rappelé qu'elles ne s'expriment pas seulement en termes de niveaux de vie individuels).

Les planificateurs rejettent l'illusion que ces progrès pourraient miraculeusement surgir d'un ralentissement délibéré de la croissance. Cependant, il est à redouter que la langueur et la passivité, loin d'être recherchées pour leur vertu supposée, ne nous soient infligées par une conjoncture internationale déprimée. A cette première incertitude s'en ajoute une seconde, *plus grave, qui retentit sur* l'opportunité, la nature et l'ampleur d'une politique de relance. Notre connaissance des comportements collectifs est prise en défaut sur deux éléments-clés de la stratégie économique : ceux qui concernent les liaisons existant entre le taux de croissance de l'économie et, d'une part, le volume de l'emploi, d'autre part, le rythme de l'inflation. Le comportement des offreurs et des demandeurs de travail, le rôle ambigu du progrès technique, l'emballement d'un système de prix largement dissocié du jeu classique de la demande et des coûts demeurent des inconnues. Peut-on proposer des stratégies ambitieuses et crédibles sur de tels sables mouvants ?

Des stratégies peu convaincantes

Les orientations proposées reposent sur des stratégies à court terme faiblement crédibles. Quant à *l'emploi, en premier lieu*. Pense-t-on sérieusement réduire le chômage avec une croissance espérée de 5 à 5,5 % l'an, alors que l'on escompte un progrès de la productivité horaire du travail d'environ 5 %, une élévation de la population active supérieure à 1 % par an, et que, d'autre part, l'évolution de nos rapports avec les pays du tiers-monde demandera une ouverture de nos marchés à leurs jeunes industries ? Un tel espoir repose, au surplus, sur la conviction peu fondée d'une reprise rapide de l'économie mondiale.

Pour résoudre les problèmes d'emploi, dont l'acuité est ainsi masquée dans le rapport préliminaire, les planificateurs proposent non seulement d'améliorer les conditions de travail, ce qui est judicieux, mais aussi de réduire la durée hebdomadaire du travail et d'avancer l'âge de la retraite. Ces deux mesures, *apparemment justifiées sur le plan social et* économique, prêtent à critique. La réduction de la semaine de travail peut compromettre la compétitivité des entreprises ou la stabilité de leurs prix si elle est recherchée par un relèvement du tarif des heures complémentaires. Il faut éviter de prendre artificiellement pour objectif une tendance qu'il convient au contraire de laisser jouer librement et avec souplesse. La réduction générale de l'âge de la retraite libérera moins d'emplois qu'on ne le pense et, hormis l'exception admise des métiers pénibles, conduira à un gaspillage absurde dans des sociétés où, par suite notamment d'une longévité accrue, le poids des générations augmente. Enfin et surtout, aucun de ces remèdes n'est à la dimension du problème posé.

Ne pourrait-on pas corriger le raisonnement qui consiste à espérer la croissance la plus vive possible pour en attendre un maximum d'emplois ? *Ne devrait-on pas* fonder une politique du « droit au travail » (1) sur des considérations moins abstraites, moins globales ?

De récents travaux sur l'emploi et sur la dynamique des entreprises *incitent à réviser les vieux clichés* concernant la relation entre le chômage, la demande de travail et les salaires. Ainsi, contrairement aux tendances sur lesquelles le VI° Plan s'est fondé, les créations d'emploi ne réduisent pas sensiblement le chômage. En effet, le secteur industriel, soumis à d'intenses restructurations, a fort peu accru le nombre net des emplois offerts. Les emplois nouveaux ont été essentiellement créés dans le secteur tertiaire ; or ces emplois, *qui attirent tout spécialement une* main-d'œuvre féminine *plus* abondante, sont fragiles. Leur précarité est due au fait que les entreprises privées du secteur tertiaire ont une longévité *réduite* et qu'elles renouvellent plus *rapidement* une main-d'œuvre dénuée de qualification décisive. Enfin, en se bornant à critiquer l'inadaptation *(réelle)* de l'appareil de formation, on néglige de souligner le rôle pernicieux du progrès et d'une rationalité techniques qui conduisent :

— à consommer systématiquement du capital au détriment du travail ;

— à créer des emplois nouveaux dont la qualification moyenne est *souvent inférieure* à celle des emplois supprimés.

Un programme de combat

Comment définir, dans ces conditions, un plan de combat pour le droit au travail ? Partant de l'idée que les problèmes posés par la mobilité des travailleurs doivent trouver une solution humaine et concrète à l'échelon régional, il conviendrait d'étoffer les observatoires économiques régionaux, d'améliorer les méthodes de prévisions des emplois à ce niveau, de détecter les signes *précurseurs de défaillance* et de mutation des entreprises. Puis, sur la base de ces données, il faudrait promouvoir les équipements régionaux, animer les services collectifs, encourager chez les jeunes générations la vocation à créer des entreprises et notamment réviser à cet égard les règles de la concurrence.

Il faudrait de plus infléchir peu à peu le choix des techniques de production, redéployer la recherche-développement en faveur d'un plus grand nombre de firmes et au bénéfice de celles qui sauront introduire des techniques créatrices d'emplois qualifiés et de conditions de travail attirantes, réviser une structure des prix des facteurs qui avantage *à l'excès l'endettement et la substi*tution du capital au travail. Il faudrait enfin relancer la politique industrielle et la politique sociale européenne, de manière que les progrès accomplis dans ces directions n'alourdissent pas nos coûts au point de compromettre notre compétitivité.

Sur la maîtrise de l'inflation, la stratégie proposée implique un freinage marqué et simultané de la progression des revenus nominaux, tant salariaux que non salariaux, et de la masse monétaire. Les développements que le rapport consacre à ces thèmes *demeurent* succincts.

Une progression des *revenus* de 20 % assortie d'une inflation *de* 15 % *ne rapporte guère plus et en*gendre plus de tensions qu'une progression de 7 % associée à une inflation de 3 %, mais elle exacerbe les frustrations et les tensions. De plus, elle mène l'économie plus sûrement à la crise, au chômage, à la sclérose, en raison du blocage des structures de prix.

Une politique monétaire doit, pour gagner en rigueur, *ne plus être* contrariée par les excès d'une *concurrence à laquelle* les banques, nationalisées ou non, ont été portées à se livrer. Le progrès des techniques de démarchage et du marketing financier a développé et diversifié à *ce* point les relations entre les banques et leur clientèle qu'elles débouchent à terme plus ou moins long sur des facilités de crédit excessives.

Enfin, il faudra bien se résoudre à attirer de nouvelles couches d'épargnants parmi les bénéficiaires d'une politique de réduction des inégalités de *revenus*. L'indexation limitée de l'épargne modeste s'imposera sans doute, d'autant plus qu'elle conduira les entreprises à choisir avec plus de discernement leurs investissements et à modérer la progression de leur endettement.

L'efficacité sociale

La maîtrise de l'inflation impose toutefois la recherche d'un *style de croissance moins tendu,* moins fondé sur la course à la dépense individuelle et l'engrenage des frustrations cumulatives. Or si le rapport préliminaire du VIII° Plan reflète en partie les soucis nés de la conjoncture actuelle, il comporte bien des silences sur le type de sociétés qu'une activité économique mieux orientée pourrait contribuer à *faire* naître.

Ses propos, trop *marqués* par la fatalité *de* la récession, ne libèrent pas les esprits de l'obsession de la croissance, de celle *que l'on mesure seulement* en termes de produits marchands.

Certes, le rapport accorde une place de choix aux finalités, qu'il qualifie d'orientations durables. Mais aucune conséquence précise n'en est tirée en ce qui concerne l'adaptation des mentalités, des comportements et des structures de l'appareil de production à ces finalités.

On ne discerne pas, dans le document *préparatoire*, des *suggestions fermes ni précises sur* les voies *d'améliorer l'efficacité de la croissance.*

Ainsi, le déclin préoccupant de la productivité des consommations intermédiaires (matières premières et produits en cours de fabrication) et du capital n'est *guère* commenté. En braquant les phares sur les rendements du travail, qui progressent bon an mal an de 5 %, on oublie que ces gains se paient en partie avec des équipements et des matières premières dont l'usage s'avère *onéreux* pour la collectivité. Le véritable *critère de performance* se situe du côté de la productivité totale des facteurs, qui détermine pour *l'essentiel* la masse du *produit* à partager. Enfin, la part croissante *du produit annuel* qu'il faut distraire de la consommation et de l'épargne pour lutter contre les nuisances et les pollutions n'est pas chiffrée.

D'autre part, l'efficacité sociale de la croissance dépend de l'ensemble *des services effectivement reçus par* les utilisateurs des produits offerts. Or, face à un modèle de croissance fondé sur l'emballement des prix et le vieillissement accéléré des *pro*duits de consommation, *on aurait* pu définir un modèle alternatif fondé notamment sur *une longévité accrue* des biens. Ce qui, dans la comptabilité nationale actuelle, apparaîtrait comme une stagnation, pourrait, avec d'autres *indicateurs, montrer en quoi* le développement d'une société est l'art de continuer la croissance par d'autres moyens. Ce modèle implique bien sûr une remise en cause de la surenchère (« dynamique ») des besoins « relatifs » par lesquels chacun tente d'affirmer une supériorité sur l'autre. Il incite à réviser la mission de la publicité. Il suppose que le comportement des acheteurs ne les conduit pas nécessairemenet à bien discerner ce qui est de leur intérêt. Il effraie donc pour ces raisons.

Pourant, le vrai débat sur l'avenir à long terme de notre croissance devrait, à notre sens, porter sur les deux volets suivants :

- les inflexions qu'il convient d'imprimer à un progrès technique que l'on *considère trop comme le résultat d'un processus autonome, mystérieux, intangible et merveilleusement novateur ;*
- une éducation dont on conçoit le contenu lorsque l'on parle de « l'ouvrir à la vie », en acceptant aveuglément toutes les sujétions discutables du monde moderne.

A long terme, le vrai débat sur les besoins et les emplois se situe à ce niveau, non ailleurs.

(1) *Cf. Colloque du Nouveau Contrat social (Poitiers, avril 1975).*

(*) Professeur à l'université Paris-Dauphine, membre du Conseil économique et social.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

AFFAIRES

Les Caisses d'épargne pourront distribuer des carnets de chèques

Les clients des caisses d'épargne pourront, comme ceux des banques, disposer d'un carnet de chèques pour effectuer leurs règlements.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, l'a annoncé mercredi 11 juin, au cours de la séance de clôture du congrès national des caisses d'épargne, réuni à Paris. Aux termes d'un accord intervenu entre le ministère de l'économie et des finances, l'Union nationale des caisses d'épargne et la Caisse des dépôts et consignations, les carnets de chèques délivrés aux déposants seront assortis d'une « carte de garantie », de façon que le paiement des chèques soit garanti à hauteur de 500 F, l'organisme garant étant la Caisse des dépôts.

Étant donné que les caisses d'épargne *ne sauraient devenir* des institutions de crédit — c'est-à-dire qu'elles ne participent pas à la création monétaire, — les comptes des détenteurs de carnets de chèques ne pourront jamais être débiteurs, a souligné M. Jean-Pierre Fourcade. Une sélection sérieuse des clients sera effectuée afin que « les spécialistes des chèques sans provision refoulés par les banques n'affluent vers les caisses d'épargne. Il convient de noter que les comptes de dépôts des épargnants dans les caisses ne seront pas rémunérés, à l'instar des comptes à vue ouverts dans les banques.

La gestion et le traitement des chèques tirés sur les caisses d'épargne seraient assurés par un organisme central qui « *ne sera aucunement l'émanation de l'État, les pouvoirs publics* ».

La délivrance de carnets de chèques aux déposants des caisses d'épargne, ardemment demandée par ces derniers, était attendue depuis plus d'un an, M. Jean-Pierre Fourcade l'ayant laissé pressentir dès le mois de juillet 1974. Elle va intensifier la concurrence avec les banques traditionnelles, qui voient sans plaisir les caisses étendre la gamme des services offerts à leurs déposants.

Non contents de servir un intérêt supérieur d'un demi-point sur les livrets A et B, elles ont progressivement admis le virement automatique des traitements, salaires et pensions, et le paiement également automatique des factures des P.T.T., de l'E.D.F., G.D.F., de l'O.R.T.F. En fait, tous les règlements à caractère périodique.

En outre, elles offrent à leurs guichets des bons anonymes à cinq ans, des obligations, des parts de SICAV et délivrent des prêts complémentaires à la construction ; bref, une part très appréciable de l'activité des banques. Ces dernières se résignent mal à l'extension des prérogatives des caisses, qui collectent déjà près de 26 % de l'épargne liquide, soit 222 milliards de francs, autant que le système bancaire classique. Mais, comme a dit M. J.-P. Fourcade, il faut vivre avec son temps. — F.R.

Le Crédit agricole et l'Aliment essentiel prendraient le contrôle de Lu-Brun

La banque Worms avait cédé au Crédit Agricole et à la société l'Aliment essentiel les 51 % du capital de Lu-Brun et associés (L.-B.A.) qu'elle détenait. L'annonce officielle de cette transaction, dont le montant serait de l'ordre de 60 millions de francs, devrait être faite, après la réunion du conseil d'administration de L.-B.A., vendredi 13 juin, au cours du comité central d'entreprise le mardi 17 juin.

La solution « *franco-française* » — selon le mot d'un haut fonctionnaire — aurait donc prévalu dans la bataille qui s'est engagée autour de la vieille société nantaise, lorsque le groupe anglais United Biscuits a annoncé (*le Monde* des 28 mars et 13 mai) qu'il renonçait à lever son option sur 31 % du capital. Pourtant, les hommes d'affaires de la banque Worms, qui a acquis en 1973 la majorité du capital Lu-Brun, ont reçu beaucoup de propositions.

Un groupe allemand, et surtout la firme belge General Biscuit, deuxième biscuitier européen, ont été éliminés *a priori* par les pouvoirs publics : il s'agissait de ne pas laisser tomber une seconde fois Lu-Brun dans des mains étrangères. Restaient alors deux « *variantes* » :

● La reprise de Lu-Brun par M. André Forgeot. Bien qu'évincé de la présidence de la société nantaise fin 1972, ce dernier détient 34 % du capital. Avec le soutien financier de la Société générale, M. Forgeot proposait de racheter la majorité de Lu-Brun et ensuite d'en restructurer les activités avec l'autre grand de la biscuiterie française, Belin. Toutefois, derrière cette société se profile l'ombre de Nabisco, le géant américain, leader mondial de la biscuiterie. Cela avait deux inconvénients : déranger la stratégie « nationale » des pouvoirs publics ; embarrasser Uniter Biscuit, qui ne souhaitait pas céder son option au profit de celui qui, aux États-Unis, est le principal concurrent de sa filiale, Keebler ;

● *L'alliance du Crédit agricole* (qui avait racheté 13,5 % du capital de L.B.A. à M. Magdeleine en 1972) avec la société de l'Aliment essentiel, plus gros producteur français de pain industriel. Ce montage avait l'avantage de convenir au cabinet ministériel. Il était assorti d'un inconvénient : il brouillait la famille Thèves, qui contrôle l'Aliment essentiel, avec les dirigeants de Général biscuit. Ceux-ci n'ont pas apprécié que les Français, qui possèdent quelque 18 % du capital de leur société, « contestent » leur suprématie en Europe continentale.

Finalement, on n'aura retenu que les avantages de l'opération. Elle se déroulerait de la façon suivante : le Crédit agricole, par l'intermédiaire de sa filiale Union d'études et d'investissements, prendrait une participation dans le capital de Céraliment, filiale de l'Aliment essentiel, et accorderait en complément un prêt au groupe Thèves afin qu'il puisse dégager les moyens financiers nécessaires au rachat de Lu-Brun. Alliés, le Crédit agricole et l'Aliment essentiel détiendraient près de 65 % du capital.

Reste à savoir si l'affaire en restera là. Quelle sera, en effet, la réaction de M. Forgeot à son second échec de restructuration de la biscuiterie ? D'autant que jusqu'à présent il entretenait de bonnes relations avec l'établissement financier du boulevard Pasteur. Les nouveaux patrons de Lu-Brun et ceux de Général biscuit n'en viendront-ils pas à déclencher une « guérilla » pour la domination du marché français ?

A. G.

ENTREPRISES

M. AMBROISE ROUX : je dis mon hostilité absolue à la cosurveillance.

« *En 1975, votre dividende sera maintenu sauf circonstances totalement imprévisibles aujourd'hui* », a déclaré mercredi 11 juin M. Ambroise Roux, président-directeur général de la C.G.E., aux actionnaires de la compagnie réunis en assemblée générale.

M. Roux a également précisé la position du groupe après la suspension de la commande des deux chaudières nucléaires récemment annoncée par E.D.F. (*le Monde* daté 27-28 mai). Cette suspension, a affirmé M. Roux, résulte en fait d'un accord amiable entre la C.G.E. et E.D.F., l'entreprise nationale n'ayant pas trouvé dans les délais prévus les sites sur lesquels seraient installés ces réacteurs. La C.G.E. n'entend pas renoncer au nucléaire et est décidée à se battre pour obtenir une plus juste répartition des commandes entre les deux filières. Toutefois, les « *considérations de prestige* » passant après la rentabilité, la C.G.E. n'acceptera pas de travailler à n'importe quel prix, ceux d'E.D.F., aux dires de M. Roux, n'étant pas « *réalistes* ».

Répondant à une question, le président de la C.G.E. a ensuite évoqué indirectement certaines des suggestions du rapport Sudreau. « *Je suis convaincu de l'excellence du capitalisme et contre les déviationnistes de tout poil* », a déclaré M. Roux avant d'ajouter : « *Je vous dis personnellement mon hostilité absolue à une cosurveillance qui n'est que le masque de la cogestion dont nous ne voulons absolument pas.* »

Signalons enfin que MM. Robert Camuset et Pierre Chatenet ont été nommés administrateurs de la C.G.E. M. Pierre Chatenet, ancien ministre de l'intérieur, avait été le premier président de la Commission des opérations de Bourse.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

CHAUSSON : concessions salariales et gardiennage musclé

Après l'échec des négociations lundi 9 juin, au cours desquelles la direction Chausson a fait un large pas en avant en proposant des augmentations de salaire de 100 à 180 F (les syndicats réclament 250 F), l'inspection du travail doit réunir les deux parties vendredi 13 juin pour tenter un nouveau rapprochement. Tentative difficile dans la mesure où des incidents ont accru la tension aux usines d'Asnières et de Gennevilliers, cette dernière étant occupée depuis près d'un mois.

« *L'intersyndicale C.G.T., C.F.D.T., F.O. refuse toute négociation tant que les troupes fascistes, installées à l'usine d'Asnières n'auront pas quitté l'entreprise. Les propositions salariales de la direction sont insuffisantes. Nous sommes déterminés à faire aboutir nos justes revendications.* » Deux cents à trois cents ouvriers applaudissent l'intervention du délégué qui s'adresse aux journalistes invités mercredi à une conférence de presse dans l'usine même de Gennevilliers.

« *Les propositions que nous avons présentées sont les dernières que nous pouvons faire. Nous n'acceptons pas le préalable des syndicats sur l'évacuation des gardiens. En effet, constatant les manifestations de rue, lundi 9 juin, et les menaces adressées aux cadres, craignant aussi une réoccupation de l'usine d'Asnières* (N.D.L.R. : évacuée la semaine dernière sous la protection de la police), *nous avons demandé aux cadres de se retirer et confié l'usine à des employés d'un service de gardiennage.* » Telle est la réponse qui a été donnée, mercredi après-midi, dans un petit salon confortable de l'hôtel Prince de Galles, à Paris, par une direction, qui, dans le climat actuel, affirme ne pouvoir faire garder l'usine par des employés habituels, jugés trop âgés.

Dialogue de sourds ? Certes, mais aussi aggravation de la tension à Asnières. Mercredi, vers 14 heures, une centaine de grévistes narguaient, rue Malakoff, les quelque vingt jeunes gardiens qui se cachent derrière d'épaisses portes en fer ou se camouflent derrière des rideaux. Soudain, un puissant jet d'eau faisait reculer les manifestants.

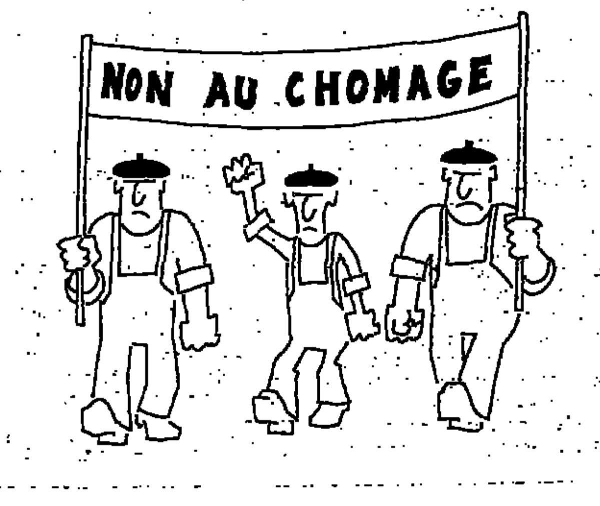
Les syndicats portent des accusations sévères : « *La direction a fait remplacer ses troupes de maîtrise par des nervis, entraînés au combat, armés jusqu'aux dents et accompagnés de chiens policiers. Ces mercenaires se livrent à de véritables provocations : jets de boulons et de verre.* » Le syndicaliste brandit le morceau d'un vase de baccarat qui a blessé aux mains un gréviste. Des photos sont montrées et à nouveau les leaders syndicaux, après avoir dénoncé les « milices patronales », emmènent les journalistes dans la vieille usine pour leur prouver les mauvaises conditions de travail qui sont aussi à l'origine du conflit.

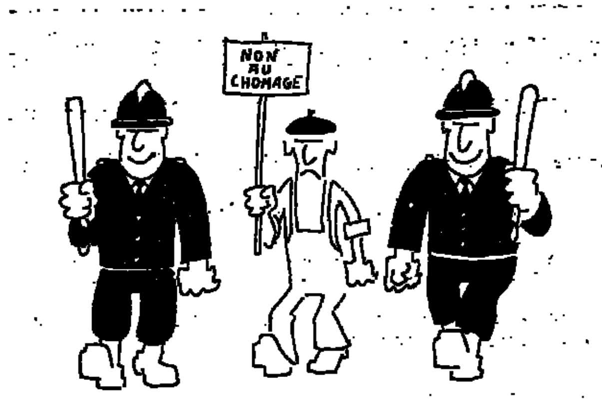
Apparemment, l'impasse est totale. A la fermeté des grévistes qui maintiennent leur demande de majoration de 250 F et qui manifestent contre les « gardiens », a répondu depuis la fermeté de la direction, qui vient à nouveau de faire appel aux tribunaux pour faire évacuer cette fois l'usine de Gennevilliers. Les juges doivent se prononcer lundi 16 juin.

La direction se demande aujourd'hui si elle n'a pas agi « trop vite » en proposant des augmentations atteignant jusqu'à 180 F pour 36 % des ouvriers.

De telles propositions n'arrivent-elles pas en fait trop tard, après 27 jours d'occupation, le « trop vite » s'appliquant à l'appel d'un « service extérieur » ?

JEAN-PIERRE DUMONT.





(Dessin de KONK.)

SYNDICATS

La tenue du congrès de la C.G.C. en juin reste en suspens

A moins de trois semaines du congrès de la C.G.C. convoqué le 27 juin, les trois candidats à la présidence de la centrale ont fait connaître, les 10 et 11 juin, des appréciations diamétralement opposées sur la tenue de cette assemblée.

Pour deux des candidats, MM. Corentin Calvez, actuel délégué général, et Yvan Charpentié, président de la fédération de la chimie, le congrès doit avoir lieu à la date prévue. Le bureau de la C.G.C. avait fait appel d'une ordonnance de référé, selon laquelle l'assemblée extraordinaire du 24 mai dernier, qui a fixé les modalités de la représentation des diverses organisations participantes, était illégale. L'affaire est venue le 9 juin devant la cour, qui a renvoyé son jugement au 23 juin.

D'autre part, les fédérations des V.R.P. et de la chimie ont demandé, par voie de justice, que le congrès se tienne à la date convenue. Cette initiative a suscité la réaction inverse du comité de rénovation de la C.G.C., qui soutient la candidature de M. Jean Menu, secrétaire général. Il estime, dans un communiqué, que le congrès du 27 juin est « *convoqué sur des bases illégales* ». Il a l'intention de faire appel à la justice pour en donner la preuve, et subordonner à cette démarche sa participation aux assises.

« *La C.G.C. est en danger* », conclut le comité qui appelle toutes les organisations à « *exiger la réunion d'un congrès légal et démocratique* ».

Voter pour un programme ou une équipe ?

D'accord sur l'urgence de désigner un successeur à M. Malterre, qui, en raison de son état de santé, ne participera sans doute pas à l'éventuel congrès de juin, MM. Calvez et Charpentié mènent leur campagne de façon fort différente. Le premier présente son programme, mais ne parle pas de son équipe. Devant la presse, le 10 juin, il a souligné la nécessité, pour la C.G.C., de « *retrouver sa sérénité pour assumer toutes ses responsabilités, au retour des vacances, dans un climat social qui risque d'être agité* ».

Il a aussi parlé de la situation financière « *catastrophique* », selon lui, de la C.G.C., notamment du fait des cotisations dues par les fédérations de la métallurgie (qui appuient M. Menu), qui atteignent 1 325 000 F.

M. Charpentié, au contraire, en présentant son équipe « *homogène et soudée* » au cours d'un déjeuner de presse, le 11 juin, a déclaré que, s'il n'était pas élu, aucun des membres ne postulerait un poste au bureau.

Les principaux postes, en cas de succès, reviendraient à M. Yann Clerc (président du syndicat des journalistes C.G.C.) pour le siège de délégué général, à M. Jean Memin (chimie) pour celui de secrétaire général, à MM. Michel Caron (assurance) et Jean de Santis (V.R.P.) pour ceux de secrétaires généraux adjoints.

Les six autres membres du bureau seraient MM. Jean Heurtand (alimentation), Joseph Lafond (chimie, trésorier adjoint sortant), Michel Diaz (travaux publics et construction), Jean-Paul Leauté (Bouches-du-Rhône, métallurgie), Robert Verger (Sécurité sociale) et Jacques Julliot de La Morandière (commerce).

En l'état actuel des sondages qu'il a faits parmi les fédérations (assez souvent divisées dans leur choix, comme celle de l'assurance), M. Charpentié estime pouvoir recueillir, dès le premier tour de scrutin, entre 400 et 460 mandats (sur 817). — J. R.

● *L'Union des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.* annonce que les divergences se sont aplanies entre elle et l'Union confédérale des cadres C.F.D.T. Une déclaration commune serait publiée à l'automne, les cégétistes s'étant tournés vers les cédétistes après l'échec de la tentative de rapprochement avec la C.G.C.

Les cadres C.G.T. exposeront leurs conceptions sur la hiérarchie et le pouvoir d'achat devant le congrès de leur confédération, à la fin de ce mois.

CONSEIL ÉCONOMIQUE

INCIDENTS LORS DE LA DISCUSSION DU RAPPORT SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

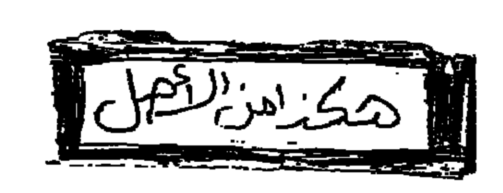
Le Conseil économique et social a été contraint de renvoyer à une date ultérieure la discussion qu'il avait entamée le 10 juin sur la formation professionnelle continue. M. Robert Chéramy (FEN), rapporteur du projet d'avis, a en effet démissionné à la suite du vote d'un amendement patronal.

Le représentant du C. N. P. F., après avoir demandé le remplacement de l'expression « contrôle des travailleurs » par celle du « rôle de salariés », a fait voter un amendement visant à supprimer les deux phrases suivantes du projet d'avis : « Le plan de formation est discuté et approuvé par le comité d'entreprise. En cas de rejet du programme de formation, le problème donne lieu à une négociation entre la direction et les organisations syndicales de l'entreprise. »

Cet amendement a recueilli 182 voix contre 42 (C.G.T., C.F.D.T., F.O., FEN et UNAF) et 12 abstentions (C.F.T.C., C.G.C.). Un certain nombre de conseillers ont voté le texte patronal, expliquant que le projet d'avis anticipait sur la réforme de l'entreprise, qui doit faire l'objet d'un débat les 1er et 2 juillet.

Tandis que M. Chéramy donnait alors sa démission de rapporteur, les représentants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. quittaient l'hémicycle en déclarant que « le patronat ne voulait rien concéder, et qu'en conséquence la suite de la discussion était sans objet ».

● M. JEAN-PHILIPPE LECAT, maître des requêtes au Conseil d'État, ancien ministre de l'information, a été nommé pour deux ans, par arrêté publié au *Journal officiel* du 12 juin, délégué aux économies de matières premières, à la disposition du ministre de l'industrie et de la recherche.



LA VIE SOCIALE

TEPPAZ ENTRE F.O. ET LA C.F.D.T.

De la faillite aux tentations de la coopérative

De notre correspondant régional

Lyon. — « *Teppaz ne mourra pas, nous vaincrons !* » Le printemps pluvieux a déjà délavé l'intransigeante affirmation signée de la C.F.D.T. sur les murs tristes de l'usine Teppaz à Craponne, petite commune de l'ouest lyonnais. Plus récentes mais aussi plus fragiles, d'autres affiches, souvent lacérées, donnent comme une réponse : « *Oui, Teppaz peut vivre. Pour cela, travaillez en coopérative, la seule solution aujourd'hui.* » Ainsi parle Force Ouvrière.

Du coup, voilà qu'il y a conflit ouvert entre les deux syndicats sur la solution adoptée pour que Teppaz, fabrique d'électrophones, puisse effectivement vivre. F.O., dans son projet de coopérative ouvrière de production, déjà très avancé, dispose de l'appui du ministère du travail, de la rue de Rivoli, de la Chambre de commerce de Lyon, de la préfecture régionale, et surtout de la fédération des coopératives et de deux banques, la Société lyonnaise de crédit et le Crédit lyonnais, qui lui assurent un concours de 5 500 000 francs, dont 3 500 000 francs comme fonds de roulement, le reste étant destiné aux investissements.

La C.F.D.T. a pour elle l'occupation du terrain, c'est-à-dire de l'usine où elle maintient en permanence ses militants depuis le mois de mars dernier. Dès lors, l'interrogation est bien là, obsédante même : le jour où le projet de coopérative deviendra réalité, ce qui peut être dans un délai très proche, ceux qui y ont adhéré pourront-ils entrer en possession des locaux et d'un matériel dont ils auront le droit de se dire propriétaires, afin de commencer ce qui pourrait être, estiment-ils, « le troisième âge » de Teppaz ?

Car la situation d'aujourd'hui est la conséquence de deux faillites antérieures, on pourrait même dire de trois. De 1946 à 1971, il exista d'abord à Lyon une société anonyme Teppaz, qui ne survécut pas longtemps à la mort de son fondateur, Marcel Teppaz. En 1971, elle se voyait dans l'obligation de déposer son bilan, avec une perte comptable de 753 000 F.

Le syndic de liquidation accordait alors, ce qui était normal, la gérance d'exploitation au principal créancier, M. Gilbraut, P.-D.G. d'une autre société, Fantasia, qui fournissait à Teppaz les mallettes de cuir dans lesquelles était présenté le matériel portatif.

La société d'exploitation Teppaz, avec pour gérant M. Gilbraut, ne fut pas non plus une réussite. D'abord, Fantasia commença par déposer son bilan, le 4 décembre 1974. Le 17 décembre, c'était au tour de Teppaz, seconde manière. Dès lors, nouvelle désignation d'un administrateur provisoire, nouvel examen d'une gestion qui fit apparaître beaucoup d'anomalies et même, semble-t-il, d'illégalités.

Ce qui est sûr, c'est que, le 17 mars dernier, la société d'exploitation Teppaz cessait son activité. La première faillite avait touché, en 1971, quatre cent treize salariés. Celle de 1974 en affectait deux mille deux cent quatre vingts. Dans un premier temps, ils se sentirent tous solidaires, des cadres les plus élevés aux simples O.S. Puis, lassitude et discorde aidant, on se sépara. Assez vite, la C.F.D.T. apparut comme l'âme du combat.

Pendant qu'elle conduisait ce combat, ceux qui l'avaient quittée négociaient déjà pour mettre sur pied un projet de coopérative ouvrière de production. Aujourd'hui, la C.F.D.T. déclare : « *Cette coopérative qu'on nous propose est, en fait, simplement l'œuvre de deux cadres qui étaient l'un et l'autre attachés de direction et qui, à ce titre, furent donc membres de l'équipe qui a conduit Teppaz à la ruine.* » Il s'agit de MM. Gilbert Allaire et Jean Robert, qui connaissent bien sûr cette accusation et la regrettent. C'est un fait, dit en substance M. Robert, que l'ensemble du personnel n'a pas été avisé au départ de notre projet de coopérative. « *Mais nous avons averti les responsables C.F.D.T., avant même d'en parler à l'administrateur provisoire.* »

Un autre grief, pourtant, leur est opposé : comment apporteraient-ils une solution, alors qu'ils ont laissé faire pendant si longtemps ? Car, des deux côtés, on est bien d'accord sur certains aspects du problème. On juge de la même façon qu'il était effectivement incohérent, en juillet 1974, d'accepter une commande de trente-six mille électrophones pour les ventes par correspondance du *Reader's Digest*, alors que ces appareils étaient vendus à perte.

De cette erreur, MM. Allaire et Robert, mis en cause par la C.F.D.T., n'entendent pas endosser la responsabilité. « *Comme attaché de direction,* explique M. Robert, *j'ai eu à intervenir au comité d'entreprise. J'ai fait savoir alors mon hostilité à la commande passée par le* Reader's Digest. *Les délégués C.F.D.T. n'ont pas réagi, que je sache, à ce moment-là.* »

Ainsi se querelle-t-on. Cependant, le point majeur de l'opposition n'est pas dans ces détails. Si la C.F.D.T. rejette le projet de coopérative « *paré tardivement du label F.O.* », c'est pour deux raisons. D'abord, ce label est artificiel, soutiennent les cédétistes ; la section Force Ouvrière s'est constituée postérieurement à la cessation des activités. Elle est née à la suite d'un premier vote qui, le 21 mars dernier, rejetait le projet de coopérative par 65 voix contre 45. Les 45 *minoritaires* se sont alors constitués en section F.O., auxquels sont venus s'ajouter un certain nombre de salariés cadres mensuels et aussi productifs.

Pour la C.F.D.T., le projet de coopérative présente un défaut capital : il ne prévoit nullement d'assurer les 228 emplois qui existaient jusqu'en décembre 1974 ; il n'en garantit que 110. Les partisans de la coopérative sont d'accord avec ce chiffre. Mais ils expliquent que le défaut est en fait moins grave qu'il y paraît. Les 228 emplois de 1974 existaient en raison de cette commande exceptionnelle du *Reader's Digest* qui avait entraîné une embauche. Mais, disent MM. Allaire et Robert, en régime normal nous n'étions que 180. Comme il convient de souligner qu'une soixantaine de personnes ont déjà trouvé ailleurs des emplois, finalement l'assurance de 110 postes n'aurait rien de tragique.

« *On nous reproche aussi de faire la part trop belle dans ce chiffre aux mensuels, au détriment du personnel de production. Mais depuis un an tous ceux qui furent embauchés ne le furent que pour le secteur production.* »

Les promoteurs du projet de coopérative ont, il est vrai, limité leurs ambitions. Leur plan est fondé sur une production Teppaz représentant seulement 8 % du marché français. La C.F.D.T., dans un contre-projet de relance, soutient qu'il convient de tabler sur une possibilité de 20 % du marché. Elle non plus ne pense pas, malgré tout, qu'il soit possible de recréer immédiatement les 228 emplois.

Ce qu'elle reproche finalement au projet de coopérative c'est son manque d'ambition. Les 5 500 000 francs consentis par les banques, dit-elle, ne permettent ni publicité, ni recherche, ni réorganisation des ateliers.

« *Notre plan de redressement est peut-être limité, mais il vaut mieux qu'une liquidation définitive* », répondent les partisans de la coopérative. Pour eux, il est urgent de l'appliquer car, pour le moment, des sociétés comme Sonolor, la Samaritaine, la Redoute, le Bazar de l'Hôtel de Ville et les F.N.A.C. notamment se servent ailleurs. Contactées, elles ont déjà fait savoir qu'elles étaient disposées à revenir chez Teppaz.

Dans cette controverse, le paradoxe peut sembler total : les « conservateurs » F.O. ne manquent pas de faire valoir qu'ils sont, eux, en quelque sorte pour l'autogestion, alors que la C.F.D.T. préfère, et le dit sans ambages, « *une solution capitaliste* », appelant de ses vœux un nouveau « leader » qui amènerait des équipes neuves et pourrait obtenir sérieusement un financement des pouvoirs publics.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

L'escapade d'une ouvrière

... « *Lip ? Ce fut une escapade dans notre vie de gens obéissants.* » C'est ainsi que Monique Piton, employée chez Lip depuis quatre ans, a voulu faire redécouvrir, modestement, de l'intérieur, cette grève buissonnière qui a étonné la France, dans un livre qui vient de paraître aux Editions des femmes, sous le titre, qui est tout un symbole : « *C'est possible* ». Témoignage dépouillé et frémissant, où l'accent franc-comtois percé à travers la truculence de certaines scènes. Monique Piton rappelle, à tous ceux qui imaginent mal ce qu'est une grève, aussi subversive apparaisse-t-elle, « *que la lutte n'est pas un monde à part, et que les gens restent comme ils sont, avec leurs petits problèmes d'amour, de famille, de vaisselle...* »

Ce charme discret du vécu, si éloigné de ce que l'on a coutume de voir derrière les clichés militants, doit beaucoup à la démarche difficile qu'a suivie Monique Piton depuis sa jeunesse : elle quitte l'école à quatorze ans pour être bonne à tout faire, puis elle devient ouvrière, et enfin employée. Elle découvre alors la passion d'écrire, et confectionne, dès les premiers jours de la lutte chez Lip, en avril 1973, un petit billet quotidien qui passe de main en main, sous le titre allégorique : « *Il était un petit navire* ».

Le petit feuilleton des débuts est aujourd'hui devenu un livre de six cents pages. « *Quand on fait un beau voyage*, explique Monique Piton, *on a envie de ramener des souvenirs, des photos, pour le faire partager avec les autres. Moi, j'ai écrit, au jour le jour, tout ce qu'il y a eu d'exaltant à Lip, dès le début, aux autres. Moi, j'ai écrit, tard.* » Histoire écrite simplement, pour que les gens simples s'y retrouvent.

Quand on demande aujourd'hui à Monique Piton si la lutte ouvrière aide à la libération des femmes, elle n'hésite pas à « avouer » : « *Je ne suis pas une femme libérée; j'ai divorcé il y a dix ans et j'ai vécu seule, avec ma fille. L'année de la libération de la femme ? On aurait dû la regrouper avec l'année du chien ! Nous aurions posé ensemble nos revendications, car aux femmes, comme aux chiens — je suis une amie des bêtes — on dit toujours « à la niche » ou « couché ». Je suis confuse sur ces idées de libéralisation. Je revendique seulement de dire à ma façon, parce que je suis une femme, ce que j'ai ressenti. Un homme n'aurait pas écrit la même histoire. Disons que ma critique s'est aiguisée au cours du conflit, que j'ai perdu la pudeur de parler de mes sentiments, tout comme d'autres femmes, choquées au début, se sont mises à parler.* »

C'est donc possible, et cette phrase ponctue le livre d'une façon lancinante. Tout comme il fut possible, pendant les longs mois d'hibernation en attendant la solution du conflit, de faire fonctionner un restaurant sur les hauteurs de Fort-Brégille, pour « *manger ensemble, se retrouver un moment pour parler.* »

Tout cela n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir parmi tant d'autres. Le travail a repris à Lip, comme avant. Même si un patron, plus humain, qui aimerait que les ouvriers l'appellent Claude, veut que l'entreprise tourne. Cela, les ouvriers le veulent aussi, mais les cadences restent les cadences et la pointeuse est revenue.

DANIELLE ROUARD.

★ *C'est possible*, Monique Piton, Editions des femmes, 40 F.





Poclain

L'assemblée ordinaire, tenue le 5 juin 1975 sous la présidence de M. Pierre Bataille, président-directeur général, a approuvé les comptes 1974 qui se soldent par un bénéfice net de 13 525 978 F.

Il sera distribué, à partir du 7 juillet, un dividende de 12 F par action contre remise du coupon n° 21. Compte tenu de l'avoir fiscal, le revenu global de l'action revient à 18 F.

Nous donnons ci-dessous de larges extraits de l'allocution du président :

« ...La conjoncture, spécialement depuis le second trimestre de 1974, est marquée par un important recul de l'activité économique ; les mesures prises successivement par les gouvernements occidentaux pour lutter contre l'inflation ont frappé de plein fouet les secteurs du bâtiment et des travaux publics ; la réduction des carnets de commandes de notre clientèle l'a conduite à réduire ses achats dans de fortes proportions.

» Poclain, grâce aux résultats du début de l'année 1974 et au niveau de son carnet de commandes à l'époque, peut présenter, pour l'exercice entier, des résultats qui, bien qu'insuffisants, sont très nettement positifs.

» Vous apprécierez certainement que soient publiés, cette année et pour la première fois, les comptes consolidés du groupe ; vous constaterez l'importance de plus en plus grande que prennent les sociétés filiales, c'est la conséquecne logique de notre diversification et de notre développement à l'étranger.

» Pour Poclain, la diversité des clientèles, une forte organisation commerciale, tant en France que sur de très nombreux marchés, nous permettent d'enregistrer, dans cette période difficile, un volume de commandes régulier mais insuffisant pour assurer une bonne utilisation des moyens de production et permettre la réduction de stocks qui pèsent sur la trésorerie.

» L'ensemble de notre profession connaît cette situation, il en résulte une compétition très dure sur tous les marchés. Par ailleurs, la revalorisation du franc, favorable certes sur le plan national, rend nos prix moins compétitifs sur de nombreux marchés extérieurs.

» Sans attendre que les mesures de relance prises dans les différents pays produisent leurs effets, nous avons décidé un ensemble de mesures très sévères pour « faire face » sans compromettre le développement futur de la société.

» Les perspectives à moyen terme du marché des matériels de travaux publics, l'accueil très favorable réservé à nos nouveaux modèles par la clientèle et les efforts de tout le personnel pour comprimer les coûts nous permettent d'être optimistes pour l'avenir.

» 1975 sera vraisemblablement pour la société une étape difficile que Poclain franchira grâce aux efforts accrus et aux atouts importants dont nous disposons : couverture mondiale du marché, service après-vente efficace et produits performants. Mais d'autres points forts doivent être signalés : une structure industrielle désormais en place, ce qui laisse prévoir des investissements moins importants que par le passé ; une présence permanente auprès des clients, qui nous a permis, l'an passé, d'accroître notre part du marché mondial ; des méthodes de gestion et de prévision adaptées aux exigences d'un contexte économique troublé.

» Pour prendre rapidement de fortes positions sur le marché international, nous avons mené une audacieuse politique de croissance avec des moyens financiers limités ; le renforcement des fonds propres de l'entreprise était donc un de nos objectifs prioritaires. L'amélioration du marché financier nous a permis de réaliser, au mois de mai, dans des conditions satisfaisantes, un emprunt de 80 millions de francs en obligations convertibles, tel que l'assemblée des actionnaires l'avait autorisé en 1973.

» Nous savons pouvoir compter sur ceux qui contribuent à la croissance de Poclain, clients, membres du personnel, actionnaires et fournisseurs, que je tiens à remercier ici tout particulièrement. »

FINSIDER

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 27 juin 1975 à 10 h. 30 à l'Auditorium de l'IRI — Istituto per la ricostruzione industriale — Via Vittorio Veneto n° 89 à Rome.

Le conseil d'administration a l'intention de proposer à l'assemblée la distribution d'un dividende de 8 %, soit 40 lires par action.

BANQUE NATIONALE DE PARIS

L'emprunt de 300 millions de francs émis par la B.N.P., dont les modalités ont été publiées dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » le 9 juin 1975, a rencontré un accueil très favorable et son placement s'est effectué de manière particulièrement satisfaisante.

SERETE

L'assemblée générale du 4 juin 1975 de Serete a approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Le bénéfice net après impôt s'est élevé à 3 718 802 F, après paiement en 1974 d'une contribution exceptionnelle de 1 263 115 F. Avec une imposition normale le bénéfice aurait donc été en augmentation de 12 % sur celui de 1973.

Le dividende a été fixé à 27 F par action plus avoir fiscal.

Parmi les actionnaires présents figurait pour la première fois l'Union des assurances de Paris, qui a acquis 10 % du capital de la société ; M. Didier Pfeiffer, directeur des opérations financières de l'U.A.P., est entré au conseil d'administration de Serete.

CHAMPAGNE MUMM

Il est rappelé que les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira le mercredi 18 juin 1975, à 11 heures, au siège social, 36, avenue Pierre-Iᵉʳ-de-Serbie, à Paris (8ᵉ), pour statuer sur les comptes de l'exercice arrêté le 31 décembre 1974.

Il sera proposé à l'assemblée un dividende de 7,35 F par action, ce qui, avec l'impôt déjà versé au Trésor, représente un revenu global de 11,03 F par action, comparable à celui de l'exercice 1973.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES :
Banco di Roma
Banco Hispano-Americano
Commerzbank

SITUATION AU 30 AVRIL 1975

La situation au 30 Avril 1975 s'établit à 122.594 millions contre 122.537 millions au 2 Avril 1975.

Au passif, le poste Institut d'Emission, Banques et Entreprises non bancaires admises au marché monétaire s'élève à 33.712 millions. Les Comptes d'Entreprises et divers se chiffrent à 18.848 millions et les Comptes de Particuliers à 34.733 millions. Les Bons de Caisse atteignent 17.033 millions.

A l'actif, les Crédits à la Clientèle Portefeuille totalisent 42.836 millions et les Comptes débiteurs 21.202 millions.

Les Crédits mobilisés, hors-bilan, figurent pour 14.184 millions.

crédit foncier de france

EXERCICE 1974

Extraits du rapport présenté par M. Roger GOETZE, Gouverneur, à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1975

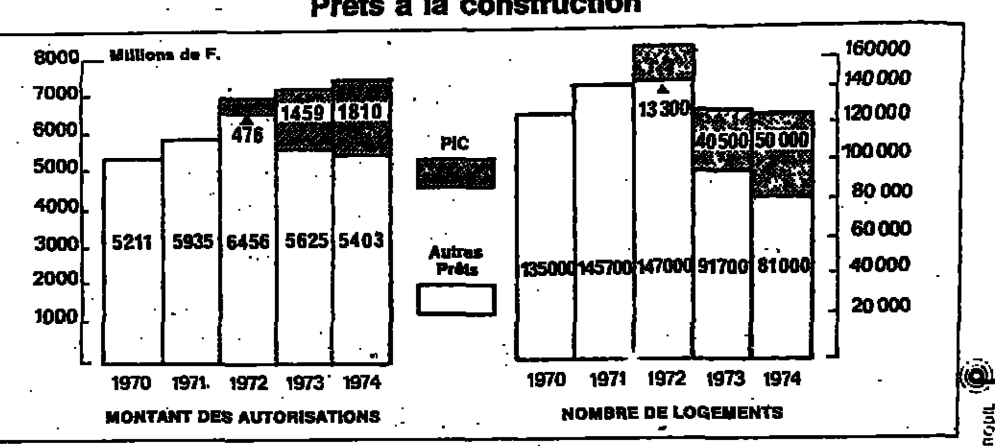
Le secteur de la construction a été, en 1974, particulièrement sensible à la conjoncture économique générale. Durant les premiers mois de l'année les opérations se sont poursuivies à un rythme très favorable, puis le volume des transactions a diminué, notamment au cours du second semestre, en raison de la vive hausse observée sur les prix des logements et du coût élevé des prêts immobiliers.

Néanmoins, le bilan global de la construction d'habitations est resté honorable puisque le nombre de logements terminés a été supérieur à 500 000 et que les mises en chantier ont porté sur 550 800 logements, résultats conformes aux prévisions du VIᵉ Plan.

Les principales interventions du Crédit Foncier de France en 1974

[illegible]

Prêts à la construction



Résultats de l'exercice

Le produit brut d'exploitation a atteint 743,9 millions de F, supérieur de 12,3 % à celui de l'exercice 1973. Déduction faite des amortissements, dotations usuelles et impôts, le bénéfice net ressort à 88.712.611 F (+ 4,8 %). Il permet de répartir à chaque action un dividende de 18 F, formant un revenu global de 27 F, compte tenu de l'avoir fiscal (contre 25,20 F en 1973).

Ce dividende sera mis en paiement dès le 18 juin 1975.

GIS — ACIER : investir pendant la crise pour mieux produire à la reprise

LANCER l'emprunt le plus important de son histoire au moment où elle traverse la crise la plus violente depuis quarante ans, tel est le pari de la sidérurgie française. A vrai dire, elle en a un peu *l'habitude* : ce n'est pas la première fois que la profession investit à contre-conjoncture et, jusqu'à présent, l'évolution ultérieure a pleinement justifié une telle politique.

L'exemple le plus éclatant en fut donné en 1966, lorsqu'en pleine « traversée du désert » le plan « Ferry », grâce à l'appui des pouvoirs publics, engageait l'industrie de l'acier dans un programme de développement et de modernisation de ses installations qui lui permettait, dès 1969, de répondre au « boom » des commandes et de *satisfaire les consommateurs français*. En 1971 et 1972, ce fut à nouveau la dépression, mais en 1973, et surtout au premier semestre de 1974, une extraordinaire faim de métal se manifesta de par le monde, la crise du pétrole ayant engendré une véritable pénurie de tubes et de tôles fortes.

La crise actuelle, pour violente *qu'elle soit, ne fait qu'accentuer* le caractère traditionnellement cyclique de l'industrie de l'acier. Cette fois-ci, néanmoins, elle a surpris par son ampleur et son caractère général, alors qu'auparavant il était rare que tous les pays soient affectés en même temps. Mais une conjonction redoutable est apparue : l'existence de stocks anormalement élevés — et sous-estimés — chez les utilisateurs et les négociants, et les effets prolongés des politiques restrictives menées par tous les gouvernements.

Le premier des émetteurs privés

LE Groupement de l'Industrie Sidérurgique (G.I.S.), organisme de financement professionnel constitué en 1946, est un des instruments essentiels de la politique d'investissements de la sidérurgie française. Il a pour actionnaires quarante-neuf sociétés sidérurgiques et exploitantes de mines de fer, qui couvrent ensemble plus de 95 % de l'activité du secteur et garantissent inconditionnellement le service de chacun des emprunts émis.

Sur le marché français, le GIS est le premier des émetteurs privés : il a procédé de 1953 à la fin de 1974 à l'émission de vingt-six emprunts obligataires pour un montant de 9,18 milliards de francs, soit 42,5 % des 21,6 milliards de francs collectés, au total, par les neuf groupements professionnels en activité à la fin de l'année dernière, dont la part représente elle-même 40 % des montants émis depuis 1965 par le secteur privé tout entier.

Amélioration probable à l'automne

Le résultat est que la sidérurgie *française travaille à 60 % de ses* capacités, et que le chômage technique frappe ses usines tour à tour. A l'automne, toutefois, il est très probable que, les stocks excédentaires étant résorbés et le déstockage ayant été trop prononcé, le rétablissement des commandes à un niveau au moins égal à la consommation réelle sera assuré. L'accentuation éventuelle de *la reprise dépendra* essentiellement du contexte économique général.

Il y a tout lieu de croire, néanmoins, qu'en 1976 l'amélioration enregistrée dès maintenant au Japon, et prévue aux Etats-Unis pour le second semestre, se répercutera en Europe. En ce cas, la sidérurgie mondiale se retrouverait sur la pente de croissance continue définie par l'Institut international de l'acier, qui prévoit, en théorie, une pénurie de l'acier en 1985 faute d'investissements suffisants.

Sans doute les prévisions à long terme peuvent être infirmées par les événements : la crise du pétrole et la modification des habitudes entraîneront sans doute une diminution durable du rythme de croissance de la production d'automobiles, grande consommatrice de produits plats (tôles minces). Cette diminution sera-t-elle compensée par une demande accrue en produits longs ? Seul l'avenir le dira.

Un autre facteur d'incertitude est constitué par les ambitieux projets d'installation sidérurgique nourris par les pays producteurs de pétrole. Sur le papier, ils représentent une menace de sérieuse concurrence pour les vieux pays industrialisés. Reste seulement à se demander dans quels délais et dans quelles conditions cette menace se matérialisera.

Certes le combustible sera abondant et à pied-d'œuvre, notamment le gaz pour le procédé de réduction directe, mais, chacun le sait, l'édification d'une industrie de l'acier prend beaucoup de temps et est tributaire d'un environnement industriel qui n'existe pratiquement pas dans ces pays.

Une chose est certaine, en tout cas : la crise actuelle, en ralentissant ou même en stoppant les investissements à l'échelle mondiale, risque de provoquer la réapparition de tensions sur l'approvisionnement dans les années à venir. Dans les industries lourdes, comme la sidérurgie ou la chimie, l'on sait *désormais que les programmes* d'investissement doivent chevaucher les cycles et se trouver une année sur trois ou quatre à contre-courant.

Pour l'instant, il est vrai, les entreprises françaises, voulant assurer par priorité le financement des travaux en cours, ont suspendu la mise en route de réalisations nouvelles. Mais elles dépenseront encore 3,4 milliards de francs pour leurs équipements en 1975, contre 4,2 milliards de francs en 1974 et 5,4 milliards de francs en 1973. Ce ralentissement, notons-le, correspond à l'achèvement du sixième Plan pour la sidérurgie française, les objectifs essentiels ayant été atteints au prix de 21,2 milliards de francs en cinq ans : capacité de production de 34 millions de tonnes, balance des échanges sidérurgiques avec l'étranger redevenue excédentaire et réalisation de la première tranche de l'usine de Fos dans les délais prévus.

Aucune décision, certes, n'est encore prise pour 1976. Les sidé*rurgistes français savent néanmoins* qu'au-delà de la crise actuelle se trouve une certitude de croissance, même si elle est différemment distribuée, et que prendre du retard peut coûter très cher.

A Fos, un haut-fourneau sur deux est éteint, mais les études poursuivront leur cours sur la réalisation de la deuxième tranche, qu'il faudra quatre ans pour réaliser. La sidérurgie, c'est le poids de l'acier et la majesté du temps...

UN RENDEMENT SUBSTANTIEL OBTENU AU MOMENT PROPICE

L'emprunt du GIS, classé normalement en deuxième catégorie, peut se comparer aux emprunts de première catégorie (première signature sur la place), en raison de la surface de ses actionnaires et de l'étendue de ses garanties. C'est pourquoi le taux de 11,30 %, le plus élevé sur le marché actuellement, présente un vif intérêt, surtout au moment où les taux à long terme baissent : *en 1974, ils étaient encore* à 12 %, et, conséquence très importante pour le souscripteur des emprunts émis l'an dernier, ceux-ci voient leurs cours de Bourse s'établir au-dessus du montant nominal, la plus-value s'élevant à 5 % pour l'instant.

En ce qui concerne l'émission en cours, nul doute qu'en cas de nouvelle détente des taux, son cours de Bourse ne s'établisse lui aussi au-dessus du nominal. Raisonnablement, l'on peut escompter que les taux à long terme, sans baisser fortement, pourront encore se détendre quelque peu, une nouvelle tension, analogue à celle de l'an dernier n'étant probable qu'en cas de reprise de l'inflation à haute cadence, ce que les pouvoirs publics feront tout pour éviter.

Le moment a donc été rarement aussi propice pour prêter à long terme, d'autant plus que l'abattement à la base pour l'établissement de l'impôt sur le revenu vient d'être porté de 2 000 à 3 000 francs pour les obligations, ce qui correspond à un capital d'environ 27 000 F.

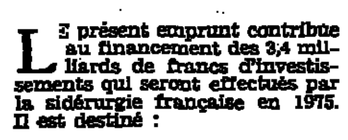
Les caractéristiques

Emprunt de 800 millions de francs, divisé en huit cent mille obligations au nominal de 1.000 F., émises au pair.

L'intérêt est de 11,30 %, soit 113 F. par titre, payable le 25 juin de chaque année et pour la première fois le 25 juin 1976, le taux actuariel brut s'élevant à 11,23 %.

La durée totale de l'emprunt est de quinze ans avec inconvertibilité jusqu'à la fin, l'amortissement se faisant au pair par cinq tranches égales à partir de la onzième année, le premier remboursement prenant place le 25 juin 1986.

Le but de l'émission



LE présent emprunt contribue au financement des 3,4 milliards de francs d'investissements qui seront effectués par la sidérurgie française en 1975. Il est destiné :

— Pour 248 millions de francs à SACILOR (poursuite du programme de réfection des hauts fourneaux de Jœuf, Rombas et Hayange);

— Pour 200 millions de francs à Usinor (achèvement de la nouvelle usine de tôles minces à froid de Mardyck) :

— Pour 180 millions de francs à Solmer (achèvement des installations de la première étape de l'aciérie de Fos) ;

— Pour 40 millions de francs à Châtillon-Commentry-Biache (poursuit des travaux à la tôlerie à froid d'Isbergues et à la tôlerie d'acier doux de Biache);

— Pour 32 millions de francs à la Sollac (modernisation du train à chaud de Seremange et extension des installations de Florange):

— Pour 28 millions de francs à Ugine-Aciers (extension des capacités de production d'acier inoxydable à Ugine et l'Ardoise);

— Pour 16 millions de francs aux Hauts Fourneaux de la Chiers (programme d'ensemble);

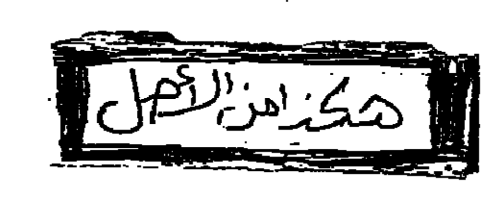
— Pour 16 millions de francs pour la Métallurgie de l'Escaut (nouveau laminoir à petits fers de l'usine de Trith-Saint-Léger);

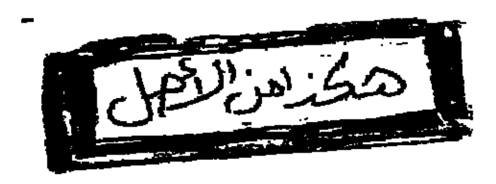
— Pour 16 millions de francs à la S.A. de Construction et de Galvanisation de Montataire (doublement de la ligne de pré-prélaquage) ;

— Pour 16 millions de francs à la Métallurgie de Normandie (transformation de l'aciérie actuelle en aciérie à l'oxygène);

— Pour 16 millions de francs pour Saulnes et Uckange (reconstruction et agrandissement du haut fourneau numéro 3);

— Pour 12 millions de francs pour Neuves-Maisons-Châtillon (nouvelle chaine d'agglomération de minerai).





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 JUIN

Légère amélioration

Après deux jours de baisse, la Bourse de Paris s'est un peu ressaisie.

Son redressement n'a pas toutefois été immédiat. A l'ouverture, la tendance était encore empreinte d'une certaine lourdeur. Ce n'est qu'au bout d'une vingtaine de minutes de cotations qu'un léger mouvement de reprise s'est développé. La Française des pétroles a donné le signal. Puis ce fut le tour de Moulinex et de nombreux titres qui, s'étant initialement inscrits en repli leur ont emboîté le pas, rejoignant et dépassant même leurs niveaux de la veille.

Deux compartiments ont plus particulièrement retenu l'attention des opérateurs : les pétroles, où la cotation d'Antar a été un moment retardée du fait de la recrudescence de la demande, et la construction électrique. Bref, le bilan de la séance a été légèrement positif, contrairement à l'indication donnée par l'indice Cappeliez, qui, à 13 h. 15, accusait une nouvelle perte de 2,09 points à 812,75.

Cette légère amélioration est en grande partie imputable à l'apaisement des craintes que la perspective d'un relèvement du prix du pétrole avait suscitées. Le rajustement des tarifs de l'or noir sur le D.T.S. ne devrait pas avoir d'incidence très notable et l'éventualité d'une majoration en octobre prochain s'estompe quelque peu. Il n'en a pas fallu davantage pour déclencher quelques rachats du découvert. Le meilleur comportement du marché n'a cependant pas revêtu une très grande signification dans la mesure où les courants d'échanges sont restés faibles.

Sur le marché de l'or, le lingot s'est traité à 21 895 F (— 130 F) après 21 920 F, le kilo en barre à 21 970 F (— 30 F) et le napoléon à 238 F (— 1,80 F). Le volume des transactions s'est élevé à 16,92 millions de francs contre 5,96 millions.

Aux valeurs étrangères, reprise des américaines. Recul des mines d'or. Les pétroles internationaux se sont effrités.

LONDRES

Sur la nouvelle chute du sterling, dont la dévaluation de « facto » atteint le taux record de 26,5 %, et un sondage très pessimiste sur les perspectives économiques, la baisse des cours s'accélère. Peu après l'ouverture, jeudi matin, l'indice des industrielles accusait déjà une perte de 3,6 points, à 328,4. Lourdeur des fonds d'Etat. Irrégularité des pétroles. Les mines d'or poursuivent leur avance.

OR (ouverture) dollars : 165 40 contre 164 75

VALEURS	CLOTURE 11/6	COURS 12/6
War loan 3 1/2 %	23 7/8	23 7/8
Beecham	291 ...	290 1/2
British Petroleum	583 ...	584 1/2
Shell	305 ...	306 ..
Vickers	132 ...	129 ...
Imperial Chemical	286 ..	284 ...
Courtaulds	127 ...	125 ...
De Beers	286 ...	304 ...
* Western Holdings	35 ...	36 1/4
Rio Tinto Zinc Corp.	183 ...	185 ...
* West Driefontein	49 ...	48 1/2

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	10 juin	11 juin
Valeurs françaises	127,2	127,8
Valeurs étrangères	123,8	123,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	73,9	738,

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CIMENTS VICAT. — Bénéfice net pour 1974 : 10,31 millions de francs contre 9,13 millions. Dividende global de 12,60 F (inchangé).

MOSCL. — Bénéfice d'exploitation pour 1974 : 4,7 millions de francs contre une perte de 10,6 millions. L'exercice se solde par un déficit net de 0,9 million de francs, imputable aux indemnités versées aux personnes quittant la société.

MONTEDISON. — Chiffre d'affaires consolidé pour les quatre premiers mois de 1975 : 1 124 milliards de lires (inchangé par rapport à la période correspondante de 1974). Chiffre d'affaires de la société mère : 514,7 milliards de lires.

HOECHST. — Le président du directoire, le Dr Sammet, prévoit une baisse de 5 à 10 % du chiffre d'affaires en 1975. Mais les bénéfices devraient être suffisants pour maintenir le dividende à 9 DM. Pour les cinq premiers mois, les ventes du groupe ont diminué de 7,8 % à 4,6 milliards de deutschemarks.

NEW YORK

Irrégulier

La tendance a été très irrégulière mercredi à Wall Street, qui, après s'être redressé, a de nouveau baissé, puis est remonté. Si bien qu'en clôture, l'indice des industrielles enregistrait un gain léger de 2,43 points, à 824,55.

L'activité s'est ralentie : 18,23 millions de titres ont changé de mains contre 21,13 millions précédemment.

Partagé entre la crainte que lui inspire la hausse du prix du pétrole, qui interviendra le 1er octobre prochain, et l'espoir d'une reprise rapide de l'expansion, le marché, manifestement, ne sait trop quelle attitude adopter du fait de la contradiction de ces deux facteurs. Finalement, les propos optimistes du président de First National City Bank l'ont, semble-t-il, un peu rasséréné. En bref, ce dernier a estimé que les taux de base bancaires devraient revenir à 6 % au cours du troisième trimestre.

Plusieurs compartiments ont légèrement progressé : les pétroles, les produits chimiques, les automobiles, les radio-télévisions, les sidérurgiques et les tabacs.

Sur 1 811 valeurs traitées, 747 ont monté, 615 ont baissé et 449 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 169,21 (+ 0,33) ; services publics, 81,51 (— 0,29).

VALEURS	COURS 10/6	COURS 11/6
Alcoa	41 3/8	41 3/4
A.T.T.	48 ...	48 7/8
Boeing	29 1/8	30 ...
Chase Manhattan Bank	33 1/2	34 ...
Du Pont de Nemours	121 5/8	121 1/2
Eastman Kodak	101 7/8	102 1/4
Exxon	88 1/4	88 3/8
Ford	35 1/2	35 1/2
General Electric	45 3/4	45 3/4
General Foods	25 5/8	25 1/2
General Motors	42 7/8	43 1/4
Goodyear	17 1/4	17 3/8
I.B.M.	211 1/2	210 1/4
I.T.T.	22 1/2	22 3/4
Kennecott	37 5/8	37 7/8
Mobil Oil	45 1/2	44 1/2
Pfizer	31 3/4	31 1/4
Schlumberger	83 1/4	84 3/4
Texaco	25 5/8	25 5/8
U.A.L. Inc.	18 1/4	18 1/4
Union Carbide	56 ...	56 ...
U.S. Steel	56 1/8	56 3/4
Westinghouse	18 ...	18 1/8
Xerox	69 3/4	65 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11/6	12/6
1 dollar (en yens)	291 90	292 25

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 3/8 %

BOURSE DE PARIS — 11 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	40 70	2 182	Prénos (Le)	416	413	Séquanaise Banq.	285	285	Gr. Imm. France	113 50	113
5 %	55 40	1 795	Préservatrice S.A.	350	348	SLIMINCO	148	147	Acier Investiss.	181 50	181 ..
5 % 1920-1960	134 60	1 795	Prévoyance	1100	1100	Sté Cent. Banque	78 50	78 60	Gestion Sélect.	133	133 50
3 % amort. 45-54	72	2 589	Protectrice A.I.R.	229	232	SOFICOMI	141	145	Invest. et Gest.	135	134
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
533	4,50 % 1973	516	514 70	514 50	515 40	870	Cie Gle Eaux	666	662	665	656
1180	C.N.E. 3 %	1246	1247	1246	1267	106	Electro-Méc.	111	109	110	110
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
173	Olida-Caby.	160	C160	160	159 10
75	Opfi-Paribas.	74 50	74 50	75	75 20
245	Thomson-Brandt	241	238 30	239	235 10
435	T.R.T.	431	431	434	430
950	Tél. Electr.	933	936	936	938
750	Tél. Ericss.	738	724	728	710
182	Gen. Electric	188 ..	185	187	182 50
182	Gen. Motors.	173 ..	C171 50	176 ..	171
26	Goldfields.	23 60	22 80	23 05	22 40
48	★ Harm. Co.	44 25	44	43 70	43 80
220	Hoechst Akti	228 50	C227 50	228	225
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
495	DuPont Nem.	498	C497	501	490
418	East. Kodak	405 50	415	417	416
66	East Rand...	60 70	60 70	60 30	60
235	Ericsson..	226 50	228	228	225
320	Exxon Corp..	345	C359 50	355 ..	348
152	Ford Motor	142 50	145 ..	145 ..	145
170	Free State.	159	158 80	157 50	159 50
27	Union Corp..	28 10	27 85	28 10	27 90
172	U. Min. 1/10	161 50	160	163	162
270	West Drief.	288 50	265	286	282 20
116	West Deep	112 80	111 50	111 50	112
205	West Hold...	200 50	199 50	200	200
3 50	Zambia Cop..	3 40	3 30	3 35	3 35

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

a : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/6	COURS DES BILLETS Échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 015	4 011	4 01
Canada ($ can. 1)	3 915	3 912	3 94
Allemagne (100 DM)	171 300	171 275	170 60
Belgique (100 fr.)	11 587	11 515	11
Danemark (100 krd.)	73 970	73 800	74 25
Espagne (100 pes.)	7 199	7 199	7 22
Grande-Bretagne (£ 1)	9 291	9 213	9 28
Italie (100 lires)	0 643	0 642	0 64
Norvège (100 krn.)	81 920	82 100	82 25
Pays-Bas (100 fl.)	167 075	167 300	166 50
Portugal (100 esc.)	16 800	16 610	16 05
Suède (100 krs.)	102 820	102 770	102 25
Suisse (100 fr.)	160 410	160 725	160 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/6
Or fin (kilo en barre)	22000	21855 ..
Or fin (kilo en lingot)	22025	21895 ..
Pièce française (20 fr.)	239 80	238 ..
Pièce française (10 fr.)	168	166 50
Pièce suisse (20 fr.)	229 50	230
Union latine (20 fr.)	209 90	208 90
Souverain	210 50	209
Pièce de 20 dollars	1002	990 20
Pièce de 10 dollars	502 60	500 ..
Pièce de 5 dollars	355 ..	... ..
Pièce de 50 pesos	889 50	885
Pièce de 10 florins	198 ..	196 20

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 12 juin 1975 a été tiré à 547 695 exemplaires.

A C D E F G H

Paris et Alger signent une convention consulaire

A l'issue du conseil des ministres du 11 juin, le porte-parole de l'Elysée a annoncé la signature d'une nouvelle convention consulaire entre la France et l'Algérie. M. Rossi a rappelé qu'il existe en France huit cent quarante-cinq mille ressortissants algériens et, en Algérie, cinquante-deux mille ressortissants français. Le nouveau texte comporte notamment l'engagement réciproque des deux pays d'informer le consul, en cas d'arrestation d'un ressortissant, dans un délai de un à huit jours. Le consul bénéficie du droit de visite à ses ressortissants dans un délai de deux à quinze jours.

La signature de cette nouvelle convention est l'une des conséquences de la récente visite de M. Giscard d'Estaing en Algérie. Les responsables algériens attachent une grande importance au problème de l'émigration et se préoccupent particulièrement de la sécurité des citoyens algériens à l'étranger. D'autres problèmes restent encore en discussion, et notamment ceux posés par la double nationalité des enfants nés en France de parents algériens. Leur situation, au moment où ils arrivent à l'âge adulte, est souvent à l'origine de difficultés humaines et administratives en ce qui concerne, notamment, le problème des obligations militaires.

LÉGER REDRESSEMENT DE LA LIVRE

Le calme est revenu sur les marchés des changes après la forte baisse de la livre mercredi soir, baisse qui avait entraîné celle du dollar.

En fin de matinée, jeudi, le sterling s'échangeait à 2,2720 (contre 2,27 dollars mercredi en clôture). La monnaie américaine valait, de son côté, 3,995 F à Paris (contre 3,99 F) et 2,33 deutschemarks à Francfort (contre 2,3280).

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a été fixé à Londres, lors de la première cotation, par opposition à 165,40 dollars contre 164,75 dollars mercredi.

LA GRACE D'UN CONDAMNÉ CONTRE DES PIÈCES DE RECHANGE

Londres (A.F.P., Reuter). — *M. Dennis Hills, soixante et un ans, écrivain et conférencier britannique, a été reconnu, mercredi 11 juin, coupable de haute trahison par un tribunal militaire ougandais et condamné à mort, rapporte Radio-Kampala, captée à Londres.*

M. Hills avait plaidé non coupable, lorsqu'il avait comparu, le lundi 9 juin, devant le tribunal militaire. Il lui était notamment reproché d'avoir écrit, dans un livre qu'il destinait à la publication en Grande-Bretagne, que le président Idi Amin Dadda avait fait autant de mal à son pays qu'un « tyran de village ». *Il avait été arrêté le 1er avril.*

Radio-Kampala déclarait mercredi, qu'en cas de condamnation à mort, le ressortissant britannique serait passé par les armes, à moins que Londres ne se plie aux exigences ougandaises. Ces dernières comportent notamment l'arrêt de toute campagne hostile à l'Ouganda et l'expulsion de tous les Ougandais réfugiés en Grande-Bretagne, ainsi qu'une déclaration écrite de la reine d'Angleterre et du premier ministre s'engageant à remplir ces conditions.

Cette déclaration, a précisé le président Amin, devra parvenir à Kampala dans les dix jours, « sinon M. Hills sera fusillé ».

LES SOVIÉTIQUES ONT-ILS CONSTRUIT UNE BASE EN SOMALIE ?

Les Soviétiques ont-ils construit une base militaire à Berbera, en Somalie ? M. Schlesinger, secrétaire américain à la défense, l'affirme catégoriquement en se fondant sur des rapports de la C.I.A. (*le Monde* du 12 juin). L'*International Herald Tribune* publie ce jeudi 12 juin une photo aérienne, prise par satellite, qui représenterait, selon les services officiels américains, les divers bâtiments de la base.

Yves Moreau, dans *l'Humanité* de ce jeudi, s'inscrit en faux contre ces informations en faisant valoir qu'il vient de séjourner vingt-quatre heures à Barbera, où il n'a pas rencontré « *le moindre Soviétique ni le moindre Européen* ». Il a sillonné la ville et ses environs, à 20 kilomètres à la ronde, sans constater « *la moindre trace d'une base aéronavale* ». Le chroniqueur du quotidien communiste se demande si le « mirage » de M. Schlesinger n'a pas été suscité pour justifier le développement de la base britannique de Diego-Garcia, dans l'océan Indien.

Les conflits sociaux

DE 13 A 24 % DE GRÉVISTES DANS LES P.T.T.

Les grèves tournantes que les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont déclenchées cette semaine dans les P.T.T. provoquent des retards dans l'acheminement du courrier de l'ordre d'une journée pour le courrier de première catégorie, indique-t-on au secrétariat d'Etat aux P.T.T. Celui-ci déclare que, pour les services de nuit et de jeudi matin, le nombre des grévistes atteignait 13 % chez les ambulants, 24 % dans les bureaux-gares et centres de tri, et 21 % à Paris, 12 % en province, soit 15 % pour toute la France.

● A LA R.A.T.P., où la C.G.T. a préconisé de nouveaux débrayages sur la ligne de métro Clignancourt-Orléans, le trafic n'a été assuré qu'à partir de 7 heures, jeudi 12 juin, et seulement à 40 % (quatorze trains sur trente-six), mais la direction prévoyait une amélioration du service en milieu de journée.

● A L'E.G.F., les consignes d'action qui ont été données par la fédération C.G.T. et, à Paris, par les syndicats C.F.D.T. de la distribution, se sont traduites jeudi 12 juin par une baisse de production d'environ 4 % (centrales du Sud-Ouest), sans toutefois entraîner des délestages.

● *Une bombe de faible puissance a explosé* durant la nuit du 11 au 12 juin dans un des bâtiments du collège d'enseignement libre d'Hasparren (Pyrénées-Atlantiques), à l'intérieur du Pays basque. Il y a eu quelques dégâts mais pas de blessé. Le collège d'Hasparren aurait été, il y a quelques années, un foyer de l'autonomisme basque.

A BOMBAY

UN BOEING-747 D'AIR FRANCE BRULE AVANT LE DÉCOLLAGE

Un Boeing-747 d'Air France a pris feu, le jeudi matin 12 juin, à Bombay, peu avant de décoller. L'appareil, qui reliait Tokyo à Paris, a été entièrement détruit. Les trois cent quarante-sept passagers qui se trouvaient à bord — dont notre collaborateur Philippe Pons — sont indemnes. Seuls quatre personnes ont été légèrement blessées au moment de l'évacuation.

En 90 secondes...

Bombay. — Il était 1 heure du matin (heure locale) à Bombay. Le Boeing-747 d'Air France en provenance de Hongkong et Bangkok se dirigeait vers la piste de décollage. L'avion était plein. Alors que l'appareil s'apprêtait à virer pour prendre la piste, on entendit une première explosion sourde au centre du Boeing. Celui-ci roulait à environ 140 kilomètres-heure lorsqu'une seconde explosion, d'une intensité comparable à la première, retentit. Plus l'avion prenait de la vitesse, plus les vibrations se faisaient sentir. En quelques secondes, le commandant, prenant conscience de la situation, immobilisait le Jumbo Jet.

A bord, tous les passagers étaient calmes. Le responsable de cabine se rendait au poste de pilotage et, quelques instants plus tard, faisait annoncer qu'en raison d'une ultime vérification technique, l'appareil retournait à son stationnement. Une ou deux explosions retentirent à nouveau tandis que, sur la droite de l'appareil, des cris fusaient : « *Le feu !* ». Un moment d'affolement suivit. Dans la cabine, des passagers se levèrent.

Prenant, semble-t-il, l'initiative et la responsabilité de l'opération, le chef de cabine commandait aux membres de l'équipage les manœuvres d'évacuation et la mise en place des toboggans de secours sur la partie gauche de l'appareil. En quelques instants, alors que les flammes commençaient à lécher la cabine arrière et la partie centrale, l'équipage réussissait à arrêter le début de panique et à faire évacuer l'appareil.

En 1 minute 30, tous les passagers, parmi lesquels notamment des infirmes et des enfants en bas âge, étaient dehors. Une fumée âcre et une chaleur intense régnaient dans la cabine que quittèrent en dernier deux hôtesses. Il faut souligner le sang-froid et l'efficacité de l'équipage, et notamment de ces jeunes femmes qui firent preuve d'un courage remarquable et évitèrent certainement le pire grâce à leur sang-froid. A l'extérieur, les pompiers indiens paraissaient un peu dépassés par l'ampleur de l'événement. En quelques minutes, l'appareil fut un brasier. L'accident serait dû, selon les premières estimations, à l'éclatement successif de deux pneus, le feu au train d'atterrissage se propageant ensuite aux réacteurs. — P. P.

● *Le gouvernement des Etats-Unis* s'est opposé, le 11 juin, au Congrès, à l'adoption d'une législation qui supprimerait l'embargo commercial américain contre Cuba. Prenant la parole devant une sous-commission de la Chambre des représentants, M. William D. Rogers, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines, a exhorté le Congrès à ne pas supprimer l'embargo, estimant que cela affaiblirait la position de Washington dans la perspective de négociations avec La Havane. *(Reuter.)*


Dale Carnegie, fondateur

